

calibrite

colorchecker classic

MÉLANGÉS D'ARCHÉOLOGIE,

PRÉCÉDÉS

D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES
DE FRANCE, ET DU CINQUIÈME RAPPORT SUR SES TRAVAUX.

publiés

PAR SÉB. BOTTIN,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien secrétaire de la Société
Royale des Antiquaires de France.



Paris

AU BUREAU DE L'ALMANACH DU COMMERCE,
RUE J.-J. ROUSSEAU, N° 20;
Chez DELAUNAY, au Palais-Royal, et chez les principaux

Libraires.

1831.

A3989

BOTTIN

MÉLANGES
D'ANTIQUITÉ

II

405

C

137. 23706

1853

II
405

E2. T.5^m No 7



3554

MÉLANGÉS
D'ARCHÉOLOGIE,

PRÉCÉDÉS

D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES
DE FRANCE, ET DU CINQUIÈME RAPPORT SUR SES TRAVAUX.

publiés

PAR SÉB. BOTTIN,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien secrétaire de la Société
Royale des Antiquaires de France.



Paris

AU BUREAU DE L'ALMANACH DU COMMERCE,
RUE J.-J. ROUSSEAU, N° 20;

Chez DELAUNAY, au Palais-Royal, et chez les principaux
Libraires.

1831.

A3949

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE.

TRICÉDÈS

UN DE NOS VOTRES HISTORIENS SUR LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQVAIRES
DE FRANCE, ET DE SON PREMIER RAPPORT SUR SES TRAVAUX

par

PAR M. BOTTIN.

Chercheur de la Région d'Honcourt, ancien secrétaire de la Société
Royale des Antiquaires de France.



Paris

AU BUREAU DE L'ALMANACH DU COMMERCE

RUE J.-J. ROUSSEAU, N° 27.

Chez DELAUNAY, au Palais-Royal, et chez les principaux

IMPRIMERIE DE GAULTIER-LAGUIONIE,

RUE DE GRENNELLE SAINT-HONORÉ, N° 55.

1831

1831

Dix-huit mois se sont écoulés depuis le qua-
trième et dernier de ces comptes rendus jusqu'au
jour de ma démission, et j'en avais vainement
cherché la continuation pour cet espace de temps
dans le tome VIII de la collection qui a été pu-
blie depuis.

C'est cette lacune que j'ai voulu faire dispa-
raître.

J'avais aussi à redresser une assertion dans
laquelle on a cru apercevoir suite chose que l'a-
mour désintéressé de la science.

Je ne devais d'abord produire qu'une preuve
mes portefeuilles et des archéologues obligés
m'ont fournis les moyens de faire un volume.

Les travaux de la Société royale des antiquai-
res de France, je m'étais attaché à faire, de mes
comptes rendus annuels, une sorte d'histoire
abrégée mais complète de ses travaux.

La recherche et l'étude des monumens anciens
de notre belle France, ont toujours été liées à
mes travaux de statistique. Secrétaire, pendant
plusieurs années, de la *Société royale des antiquai-
res de France*, je m'étais attaché à faire, de mes
comptes rendus annuels, une sorte d'histoire
abrégée mais complète de ses travaux.

Dix-huit mois se sont écoulés depuis le quatrième et dernier de ces comptes rendus jusqu'au jour de ma démission, et j'en avais vainement cherché la continuation, pour cet espace de temps, dans le tome VIII de la collection qui a été publié depuis.

C'est cette lacune que j'ai voulu faire disparaître.

J'avais aussi à repousser une agression dans laquelle on a cru apercevoir autre chose que l'amour désintéressé de la science.

Je ne devais d'abord produire qu'une brochure; mes portefeuilles et des archéologues obligeans m'ont fourni les moyens de faire un volume.

La recherche et l'étude des monuments anciens de notre belle France, ont toujours été liées à mes travaux de statistique historique pendant plusieurs années de la dernière république française. Je m'en suis attaché à faire de mes comptes rendus annuels, une sorte d'histoire abrégée mais complète de ces travaux.

NOTICE HISTORIQUE sur la Société Royale des Antiquaires de France, et cinquième rapport sur ses travaux ; par M. Séb. BOTTIN, ancien secrétaire et ancien membre de la Société.

C'est aux premières années du XIX^e siècle qu'appartient l'institution française s'occupant exclusivement de la recherche des antiquités nationales, du langage, des mœurs et des usages des différentes contrées de la France depuis les temps les plus reculés. Formée en 1805, sous le titre d'*Académie celtique*, réorganisée en 1813 sous celui d'*Académie celtique, ou Société royale des Antiquaires de France*, elle doit à la protection marquée que le roi Louis XVIII accordait aux sciences, le nom bien mieux adapté à ses travaux, qu'elle a porté depuis le mois de mai 1814, de *Société royale des Antiquaires de France* (1).

Un des premiers actes de l'Académie celtique fut cette savante et curieuse série de *questions sur les antiquités, les mœurs et les usages de la France*, qui se trouve consignée en cinquante et un articles dans le tome I^{er} de ses Mémoires, publié en 1807. C'est l'Académie celtique qui a le mérite d'avoir, la première, signalé à l'attention des savans ces monumens des anciens habitans des Gaules, presque inaperçus il y a trente ans encore, qu'on a retrouvés et décrits depuis en grand nombre sur différens points de la France, et à

(1) Une ordonnance du roi datée de Saint-Cloud, 4 juillet 1829, approuve le règlement de la *Société royale des Antiquaires établie à Paris*.

l'occasion desquels, treize ans après, l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut a proposé les questions suivantes :

« Rechercher et décrire dans chaque département
 « tous les monumens en pierres simplement posées
 « ou superposées, connues du vulgaire, dans divers
 « endroits, sous les noms de *pierres aux fées*, de
 « *pierres levées*, etc., et auxquels on a attribué la dé-
 « nomination de *monumens celtiques*; toutes les émi-
 « nences ou terres rapportées connues sous le nom de
 « *tumuli* : indiquer ceux qui n'ont pas été fouillés, et
 « les objets que l'on a trouvés dans ceux qui l'ont été. »

Les cinquante et une questions de l'Académie celtique, et treize volumes de Mémoires publiés par elle ou par la Société royale des Antiquaires de France qui lui a succédé, sont des services éminens rendus à la science et au pays.

La Société royale des Antiquaires de France se composait, d'après les statuts de l'Académie celtique qu'elle a suivis jusqu'à présent, de soixante membres résidans, de membres honoraires, et d'associés correspondans. Son nouveau règlement fixe à quarante-cinq le nombre des membres résidans, et à dix le nombre des membres honoraires; celui des associés correspondans nationaux et étrangers est illimité.

Membres résidans ou honoraires. — Le nombre en est aujourd'hui de quarante-quatre, savoir : MM. A. Barbié-du-Bocage fils, Michel Berr, Berriat-Saint-Prix, de Cadalvene, baron Coquebert-Montbret, Cousinery, Crapelet, Dattel de Lutanges, de Cailleux, baron de Ladoucette, marquis de Maleville, comte de Lasteyrie,

Depping, de Montrol, abbé duc de Montesquiou, Desgranges, Dulaure, Farcy, marquis de Fortia d'Urban, Gauthier d'Arc, Gilbert, Guizot, vicomte Héricart de Thury, Jaley, Amédée Jaubert, Jorand, Labat, abbé Labouderie, Lamésangère, Ledru, Alexandre Lenoir, Lerouge, général baron Miollis, Rolle, de Roquefort, baron Sané, vicomte Siméon, comte de Sorgo, Tailandier, baron Taylor, Tourlet, Vanpraët, Warden, Willemin.

Associés correspondans. — Le nombre en est aujourd'hui en France de cent huit dans cinquante départemens, et de dix-huit à l'étranger.

La Société a perdu, depuis l'année 1820, quarante-deux membres résidans, savoir :

Décédés, vingt-deux : MM. comte François de Neufchâteau, comte de Volney, comte Andréossy, Bail, Barbié-du-Bocage père, Boileau de Maulaville, Brillat-Savarin, Butet, Cirbied, marquis Dessolle, Desvaux, baron Dupin, ancien préfet, comte de Hédouville, comte de Lacépède, Langlès, La Reveillère-Lepeaux, Le Breton, Lescallier, Mangourit, comte Miollis, baron de Pommereuil, Stapfer.

Démissionnaires, trois : M. Bottin, qui, le 9 mars 1826, s'est démis à la fois des fonctions de secrétaire, qu'il remplissait depuis neuf ans, et de la qualité de membre de la Société; et depuis cette époque, MM. Dusommerard et Fragonard.

Membres devenus correspondans par suite de leur changement de domicile, douze : MM. Auguis, baron de Cayla, Delacroix, Demourcin, de Fréminville, Jollois, Legonidec, marquis de Musset, Charles

Pougens, baron Rougier de la Bergerie, baron Walckenaer, Chaumette-Desfossés (1).

Comme toutes les associations littéraires qui s'occupent de choses utiles, la Société royale des Antiquaires de France a eu ses contrariétés et des préventions à surmonter (2). Comme elles aussi elle a eu ses tourmentes intestines depuis, surtout, que la mort lui a enlevé les Langlès, les Barbié-du-Bocage, etc. Mais enfin elle marche, le feu sacré est toujours entretenu, et petit à petit finiront par s'user les élémens fâcheux qui l'entravent encore.

(1) On pourrait se demander comment il se fait que M. le baron Walckenaer, remplissant des fonctions temporaires hors de Paris, n'ait pas été maintenu sur la liste des membres résidans; et plus encore, comment on a cru pouvoir reléguer, sur la liste des *correspondans étrangers*, le nom de M. Chaumette-Desfossés, agent français dans l'Amérique méridionale.

Cinq autres noms qui se trouvaient sur les anciennes listes des membres de la Société manquent, sans qu'on puisse en indiquer la cause, sur le tableau publié à la fin du tome VIII. C'est une perte. Parmi ces noms se trouve celui de l'un des fondateurs de l'Académie Celtique, M. Éloy Johanneau.

(2) Pendant plusieurs années, dans une séance solennelle de l'Institut, la France et le monde savant ont entendu proclamer, avec les noms des auteurs qui ont produit au concours le meilleur Mémoire sur l'archéologie, les noms des savans et ceux des Sociétés dont le zèle s'est fait le plus remarquer pour la recherche des antiquités nationales, dans le courant de l'année qui venait d'expirer: souvent ces rapports ont été faits par des académiciens qui étaient en même temps membres de la Société royale des Antiquaires de France, et loin d'encourager par un mot de justice des travaux qu'on ne pouvait ignorer, on n'a même rien laissé échapper qui fasse soupçonner que cette Société existe. Et on serait en effet fondé à penser qu'elle est ignorée de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, sans les réponses flatteuses de M. le Secrétaire perpétuel, accusant réception des volumes des Mémoires dont l'hommage pressé est fait à la savante Académie à chaque publication.

Les *Mémoires de l'Académie celtique*, ou *Mémoires d'Antiquités celtiques, gauloises et françaises*, publiés par l'Académie celtique, l'ont été par cahiers : il en a paru quinze, formant cinq volumes in-8° ornés de vingt-quatre planches ou figures (1).

Les *Mémoires et Dissertations sur les Antiquités nationales et étrangères*, publiés par la Société royale des Antiquaires de France, font suite aux précédens. Ils paraissent par volume ; le nombre de ces volumes est déjà de huit (2), et celui des gravures et lithographies qui les enrichissent, de cinquante, non compris un grand nombre de pages qui sont exclusivement remplies d'inscriptions, au nombre de plus de deux cents, la plupart inédites. Les trois premiers volumes ont paru en 1817, 1820, 1821, les tomes IV et V sur la fin de 1823, les tomes VI et VII de 1824 à 1826, et le tome VIII en 1829. Cette collection se compose de Mémoires, de Dissertations, de Notices sur les différentes branches de l'archéologie, et de quelques Notices nécrologiques, biographiques, ou éloges historiques d'antiquaires décédés (3).

(1) Il reste encore quelques exemplaires de cette curieuse collection, en quinze numéros formant cinq volumes in-8° : prix, 8 fr. le volume. Au bureau de l'Almanach du Commerce, rue J.-J. Rousseau, n° 20.

(2) La Société avait promis un volume de Mémoires par an, et elle pouvait les fournir. Des chicanes d'imprimeurs, de misérables difficultés suscitées dans le sein de la Société, et surtout l'habitude qu'ont prise quelques membres de faire tirer à part, en nombre supérieur à celui toléré par la Société, la composition des morceaux qu'ils ont fournis au volume, sont autant de causes qui ont entravé jusqu'ici les publications. Les amis de la science en auront du regret, lorsqu'ils connaîtront de quel intérêt est cette collection.

(3) Prix de chaque volume : 8 fr. Au bureau de l'Almanach du Commerce, rue J.-J. Rousseau, n° 20.

GÉOGRAPHIE ANCIENNE. — Quarante-sept Mémoires ou Notices sont relatifs à la géographie ancienne, et offrent des recherches sur l'antique ville des Sequaniens *Διδάττιον* ou *Διταττιον*, par feu M. Girault, associé correspondant à Dijon (1), et sur le village de *Mavilly*, dans le même département, par M. le docteur Morelot (2); sur la ville et l'ancien comté de *Scarponne*, extrait des Mémoires du P. Le Bonnetier, ancien pasteur du lieu, par M. Lamoureux aîné, docteur médecin à Nancy, associé correspondant de la Société (3); sur le village de *Courtisols*, non loin de Chaalons-sur-Marne, que l'on présume avoir été fondé par une colonie suisse (4); sur les *Vellavi* et leur principale cité, l'antique *Ruessium*, portion du département de la Haute-Loire, par M. Mangon-Delalande (5); sur les peuples qui habitaient la haute Alsace à l'époque de Jules-César, par M. de Golbéry, conseiller à la cour royale de Colmar, associé correspondant (6); sur l'emplacement d'*Agendicum*, ville des *Senones*, que M. le docteur Doe fixe à Provins (7); sur les ruines et l'emplacement du *Neomagus Lexoviorum* (l'ancien Lisieux), par M. L. Dubois, associé correspondant (8); sur les *Aulerici*, sur les *Cænomani*, qui étaient établis entre la Seine et la Loire, par M. le marquis de Musset, associé correspondant (9); sur le pays des *Unelli*, qui habitaient le Cotentin, et sur les villes qui ont existé dans ce pays sous la domination romaine, par M. de Gerville, associé correspondant (10);

(1) Tom. I, pag. 267.

(6) Tom. V, pag. 106.

(2) Tom. VII, pag. 122.

(7) Tom. II, pag. 397.

(3) Tom. VIII, pag. 172.

(8) Tom. IV, pag. 494.

(4) Tom. V, pag. 326 à 357.

(9) Tom. IV, pag. 246-250.

(5) Tom. IV, pag. 64.

(10) Tom. IV, pag. 263.

sur *Næodunum*, capitale des *Diablintes*, et *Vagoritum*, capitale des *Arviens*, que l'on croit être aujourd'hui Jubleins et Saint-Pierre d'Erves, au département de la Mayenne, par feu M. Rallier, associé correspondant (11); sur le *Brivates portus* de Ptolémée, et sur le nom que portait Brest dans les premiers siècles de notre ère, par feu M. Athenas, ancien directeur de la Monnaie à Nantes (12); une Dissertation par M. le comte de Grandpré, capitaine de vaisseau, membre de la Société, sur le *camp de César*, dans le Morbihan, et sur la bataille navale qui eut lieu entre les Romains et les Venètes (13); une Notice sur *Cassinogilus* et la position de ce lieu au département de Lot-et-Garonne, par M. de Saint-Amans, associé correspondant à Agen (14); une autre Notice sur quelques antiquités de la ville d'Agen, *Aginnum* des Nitiobriges, par M. le baron Chaudruc de Crazanes, membre de la Société, avec des notes sur cette dissertation (15): de nouvelles recherches sur le pays des *Gabali* et sur la position de leur ville dans le département de la Lozère, par M. Caix (16); des éclaircissemens par M. Fr. Drojat, membre de la Société, sur un lieu du département de la Drôme, désigné, dans l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, sous le nom de *Cerebelliaca* (17); un grand et bon travail de M. Jaubert de Passa, associé correspondant à Perpignan, sur la ville et le comté d'Empurias, dans les Pyrénées espagnoles (18); des Notices

(11) Tom. IV, pag. 290.

(12) Tom. III, pag. 326.

(13) Tom. II, pag. 325.

(14) Tom. VII, pag. 131.

(15) Tom. II, pag. 368.

(16) Tom. VII, pag. 80.

(17) Tom. VII, pag. 156.

(18) Tom. V, pag. 1.

sur l'archéologie de la partie orientale du département de l'Ain (le *Bugey*), par feu M. Brillat-Savarin, conseiller à la cour de cassation, membre de la Société (19); sur d'*anciennes habitations* découvertes dans le même département, par M. Favre, architecte à Sens (20); sur les *bains d'Uriages*, près de Grenoble, par M. Berriat-Saint-Prix, membre résidant (21); sur les traces de l'ancien séjour des Romains dans le canton de Saignes, département du Cantal, par M. Deribiers, maire d'Ides (22); sur les *Ubii* et sur *Colonia Agrippina*, aujourd'hui Cologne, par M. le baron de Ladoucette, membre résidant (23); sur le village d'*Astries* et ses environs, appartenant aujourd'hui au pays de Luxembourg, par M. Müller, juge de paix du canton d'Echternach (24): une Notice sur la ville de *Sainte-Suzanne*, sur les débris des fortifications vitrifiées de son ancien château, et sur les dolmens situés dans son voisinage, par M. Delapylaie, associé correspondant (25).

Les traces des camps, des chaussées romaines, des aqueducs, des lieux de sépulture, appartiennent aussi à la géographie ancienne, à laquelle elles offrent des jalons utiles : aussi la Société royale des Antiquaires de France a-t-elle distingué et publié, dans la collection de ses Mémoires, des observations de M. Dewisme, ancien magistrat à Laon, sur le *camp de César*, situé à *Saint-Thomas*, dans le département de l'Aisne, et un Rapport fait sur le travail de M. De-

(19) Tom. II, pag. 437.

(20) Tom. VII, pag. 45.

(21) Tom. VIII, pag. 291.

(22) Tom. V, pag. 309.

Tom. VIII, pag. 157.

(23) Tom. IV, pag. 507.

(24) Tom. I, pag. 307.

(25) Tom. VIII, pag. 357.

wisme, par feu M. Barbié-du-Bocage (26); des Notices accompagnées, comme l'article précédent, de plans, par M. Harbaville, membre de l'Académie d'Arras, et feu M. Guesdon, associé correspondant de la Société, le premier sur le camp romain, connu dans le voisinage d'Arras sous le nom de *camp de César* (27), et le second sur le *camp de Fains*, qui se trouve dans le département de la Meuse, sur les confins des *Leuci* (28); une troisième Notice par M. Jacob, correspondant à Reims, sur un *camp de César*, et Dissertation sur l'ancien *Bibrax*, que l'auteur croit être la ville de Laon (29); une Dissertation sur le camp romain connu sous le nom de *cité d'Afrique*, situé près de Nancy, par M. Beaulieu, associé correspondant (30); une Notice par M. de Gerville, sur les *camps romains*, dont on trouve encore les traces dans le département de la Manche (31); sur un *aquéduc* antique près de Bordeaux, par M. Billaudel (32); sur des *aqueducs* et *voies souterraines* antiques observées dans les environs de Chartres, par M. Bouvet-Jourdan, président de la Société d'Agriculture de Chartres (33); sur les *voies romaines* du département de la Moselle, par M. Lejeune, expert du cadastre (34); sur d'anciens *tuyaux de plomb* trouvés à Arles, par M. le comte de Villeneuve-Bargemont, préfet des Bouches-du-Rhône, associé correspondant (35).

Des Notices sur les *cercueils de pierre* qui ont été trouvés dans diverses communes du département

(26) Tom. II, pag. 403 à 418.

(31) Tom. VII, pag. 175.

(27) Tom. V, pag. 211.

(32) Tom. VIII, pag. 297.

(28) Tom. IV, pag. 163.

(33) Tom. V, pag. 375.

(29) Tom. I, pag. 328.

(34) Tom. V, pag. 96.

(30) Tom. VII, pag. 160.

(35) Tom. V, pag. 232.

d'Ille-et-Vilaine, par feu M. Rallier (36); sur des *ossements* trouvés auprès du village de Bergères, voisin du Mont-Aimé, route de Paris à Chaalons-sur-Marne, par M. Boblaye, officier au corps royal des ingénieurs-géographes (37); l'Extrait d'une Notice sur un *squelette humain*, et sur une *épée antique* trouvée à Vendresse (Ardennes), sur l'origine de ce nom, et sur d'autres étymologies, par M. Duvivier, conseiller de préfecture du département des Ardennes, associé correspondant (38); un Mémoire sur des *tombeaux antiques* découverts en 1809, 1812 et 1815, sur le territoire de Vezelise, département de la Meurthe, par M. Bottin (39); la Description d'une *grotte antique* renfermant un nombre considérable de squelettes humains, sur le territoire de Nogent-les-Vierges, près de Creil, département de l'Oise, par feu M. Barbié-du-Bocage (40); l'Extrait d'une lettre sur un cimetière antique dit le *Mont-Mouchette*, territoire de Joigny (Yonne), dans lequel M. Thibaut, notaire de cette ville, trouve l'indication d'une nombreuse population chrétienne qui déjà habitait cette ville dans des temps reculés (41); une Notice sur une *ancienne colonie juive* dans le Gévaudan, par M. Ignon, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Commerce et Arts du département de la Lozère (42); et une autre Notice sur quelques *inscriptions hébraïques* découvertes à Narbonne, par M. Dumége, associé correspondant (43).

(36) Tom. IV, pag. 280.

(37) Tom. VIII, pag. 311.

(38) Tom. VIII, pag. 378.

(39) Tom. III, pag. 453.

(40) Tom. III, pag. 298.

(41) Tom. VII, pag. 273.

(42) Tom. VIII, pag. 320.

(43) Tom. VIII, pag. 336.

Enfin, à cette section de la géographie ancienne paraissent aussi appartenir un Mémoire de feu M. Rallier, sur des *statues colossales* en pierre qui existent en grand nombre dans l'île de Paques, mer du Sud, statues élevées communément sur des plates-formes qui se terminent en rampes, soutenues par des revêtemens en maçonnerie, dans lesquelles l'auteur croit apercevoir des jalons encore subsistans d'un continent anciennement submergé (44); l'Examen critique fait par M. Legonidec, auteur d'une Grammaire et d'un Dictionnaire celto-breton, des *recherches historiques sur la Bretagne*, de M. le comte de Penhouet (45); un Rapport de M. Depping sur la dissertation de M. Graberg, intitulée : *Doutes et Conjectures sur les Bohémiens, et leur première apparition en Europe* (46); les Recherches de M. Teissier, sous-préfet à Thionville, associé correspondant, sur l'*étymologie des noms de lieux et autres* de la sous-préfecture de Thionville (47); de M. de Gerville, sur les *anciens noms de lieux en Normandie* (48); enfin une Dissertation de M. Dulaure, intitulée : *Des cités, des lieux d'habitation, des forteresses des Gaulois, de leur architecture civile et militaire avant la conquête des Romains* (49).

MONUMENS ANCIENS.— Les monumens sont ou *celtiques* ou *romains*. Les uns et les autres ont été l'objet de recherches consignées dans un grand nombre de Mémoires, Dissertations, Notices, imprimés dans les huit volumes de la collection de la Société. De ces

(44) Tom. II, pag. 232.

(47) Tom. IV, pag. 420.

(45) Tom. I, pag. 251.

(48) Tom. VI, pag. 224.

(46) Tom. I, pag. 246.

(49) Tom. II, pag. 82.

mémoires, dissertations et notices, les uns embrassent les antiquités des deux âges, d'autres ont exclusivement rapport aux monumens celtiques, les autres enfin ne traitent que des monumens romains.

A la première classe appartiennent les *Recherches historiques* de feu M. Bodin d'Angers, associé correspondant, sur l'Anjou et ses monumens (50); le *Journal d'un voyage archéologique et géologique*, fait en 1820 dans les Alpes de la Savoie et dans les départemens méridionaux de la France, par M. Vaugeois, associé correspondant (51); des Observations sur *quelques antiquités* du département de la Mayenne, par feu M. Rallier (52); deux Mémoires sur des fouilles et recherches *d'objets d'antiquité* faites dans le *canton de Saignes*, arrondissement de Mauriac, département du Cantal, en 1821, 1822, 1827, par M. Deribier, maire d'Ides (53); une Notice sur des monumens de l'ancien Maine, par M. Dugué (54); une Notice sur divers monumens antiques observés et décrits dans le département de la Haute-Loire, par M. Jorand (55); une autre Notice sur plusieurs tombeaux et monumens qui se trouvent dans le département de la Lozère, par M. Caix, associé correspondant (56).

C'est au nord, et surtout dans l'ouest de la France qu'on a jusqu'à présent observé le plus de ces monumens qu'on est convenu d'appeler *celtiques*. M. Lejeune en a décrit plusieurs qui existent sur les bords

(50) Tom. III, pag. 214.

(51) Tom. III, pag. 370.

(52) Tom. IV, pag. 290.

(53) Tom. V, pag. 309.

Tom. VIII, pag. 157.

(54) Tom. VIII, pag. 256.

(55) Tom. VIII, pag. 282.

(56) Tom. VIII, pag. 228.

du Loir, depuis Illiers jusqu'à Châteaudun, et particulièrement dans les environs de Bonneval, Eure-et-Loir (57); M. de Freminville, et M. Cochin, contre-maître de la marine à Dreux, ont décrit les monumens druidiques qui existent dans le pays Chartrain (58)(59); et M. Pepâris, associé correspondant, les vestiges des monumens celtiques du département d'Eure-et-Loir, notamment d'un sanctuaire druidique près de Champgé-sur-Eure (60); dans le Morbihan, l'infatigable M. de Freminville a décrit les monumens druidiques, qui sont nombreux dans cette contrée, a donné une Notice sur l'autel de *Sandradiga*, et sur le dolmen de *Loc Mariaquer* (61), et M. le comte de Grandpré a disserté sur le camp de César (Carnac) (62), qui, quelque temps après, a été visité par M. Jorand, et a donné lieu à de nouvelles conjectures de la part de ce zélé archéologue; une Note par feu M. Jouyneau des Loges, qui a fait connaître une butte de terre très curieuse qui se trouve sur la commune de La Chapelle-Saint-Laurent, département des Deux-Sèvres (63); des Recherches sur les monumens anciens et modernes du département de la Charente, par M..... (64); un Mémoire avec supplément sur les antiquités celtiques ou gauloises de celui de la Charente-Inférieure, par M. le baron Chaudruc de Crazanes (65), complètent ce qui a été publié par la Société pour cette partie de la France.

(57) Tom. I, pag. 1.

(58) Tom. II, pag. 154.

(59) Tom. I, pag. 28.

(60) Tom. I, pag. 310.

(61) Tom. VIII, pag. 128.

Tom. I, pag. 438.

(62) Tom. II, pag. 325.

(63) Tom. I, pag. 457.

(64) Tom. VII, pag. 26.

(65) Tom. IV, pag. 480.

A l'est, M. Jacob fils a signalé un monument du culte druidique, situé à deux lieues de Reims (66); feu M. Girault, de Dijon, a donné une Notice sur les monumens celtiques reconnus dans le département de la Côte-d'Or (67), et M. Favre, architecte à Sens, des détails curieux sur la pierre qui vire, la caverne dite *Fausse Monnaie*, et autres monumens analogues du département de l'Ain (68).

Au dehors, la collection de la Société des Antiquaires offre un Extrait d'une lettre, écrite par M. Muller, juge de paix du canton d'Echternach (Luxembourg), sur un monument consacré à Diane, dans ce canton (69); une Notice sur des monumens antiques composés de pierre brute qui se trouvent dans le pays de Munster, et y sont désignés sous le nom de *Munster-Hunen-Steene*, par M. Regnoul (70), et la Dissertation, déjà citée, sur quelques monumens antiques de l'île de Paques, par feu M. Rallier (*voy. précédemm. pag. xi*); un Mémoire sur les buttes de terre de la Zélande, nommées communément *refuges*, par M. L. Mathieu, capitaine d'artillerie (71).

Enfin nous citerons, pour compléter ce qui est relatif aux monumens celtiques, la Dissertation de M. Dulaure, intitulée : *Des cités, des lieux d'habitation, des forteresses des Gaulois*, déjà mentionnée pag. xi; la Notice de M. de Freminville sur les premiers monumens chrétiens de l'Armorique (72); le Mé-

(66) Tom. II, pag. 195.

(67) Tom. VII, pag. 12.

(68) Tom. VII, pag. 45.

(69) Tom. I, pag. 442.

(70) Tom. I, pag. 449.

(71) Tom. II, pag. 143.

(72) Tom. II, pag. 191.

moire sur quelques fortifications des Vosges, dans lequel M. de Golbéry examine la question de savoir quel peuple, du temps de Jules-César, était établi dans la haute Alsace (73); la Dissertation de M. Munter, analysée par M. Depping, sur la plus ancienne religion du nord avant le temps d'Odin (74); et enfin des fragmens de feu M. Mangourit, membre de la Société, sur les monumens historiques de Bretagne, des prêtresses et des prêtres gaulois, des prêtres et des moines chrétiens en Armorique (75); de nouveaux détails donnés par feu M. Rallier sur la Roche-aux-Fées d'Essay, Ile-et-Vilaine (76); la nouvelle explication et le nouveau dessin donné par M. Jorand de l'autel à Esus, trouvé en 1711 en creusant sous le chœur de l'église cathédrale Notre-Dame de Paris (77).

Trente-six mémoires, dissertations ou notices ont particulièrement trait à l'époque romaine; dix de ces morceaux, qui sont dus à MM. Delalande, de Saint-Amans, Chaudruc de Crazanes, Lemaistre, Bouyon, Rataud jeune, Zénon-Pons, Bottin, Caix, Rallier, Boulays, Lapret, Dewismes, Teissier, contiennent des recherches historiques sur les antiquités du département de la Haute-Loire (78), du département de Lot-et-Garonne (79), et celles de la ville d'Agen spécialement (80); sur des monumens romains du département de l'Aisne (81); de Pont-Gibaut, du Puy-de-Dôme (82); sur quelques objets d'antiquités trouvés dans la forêt

(73) Tom. V, pag. 106.

(74) Tom. II, pag. 216.

(75) Tom. II, pag. 200.

(76) Tom. I, pag. 396.

(77) Tom. IV, pag. 500.

(78) Tom. IV, pag. 64.

(79) Tom. III, pag. 242.

(80) Tom. II, pag. 368.

(81) Tom. VII, pag. 114.

(82) Tom. VII, pag. 220.

de Fontainebleau (83); sur des tombeaux antiques découverts sur le territoire de Soliés-Toucas, département du Var, en 1815 (84); sur le territoire de Vézelize, département de la Meurthe, en 1819, 1812, 1815 (85); sur les cercueils de pierre découverts en différentes communes du département d'Ille-et-Vilaine (86); sur des ossemens déterrés auprès du village de Bergères, non loin du Mont-Aimé, route de Paris à Chaalons-sur-Marne (87); sur des autels tauroboliques qui se voient à Lyon et à Vienne, (Isère) (88). Une autre inscription de Vienne a donné lieu à des observations, faites par M. Dulaure, sur les *pontifes constructeurs* de ponts chez les Romains, et sur l'étymologie du mot *stips* (89); une lettre du médecin *Sextus Fadius*, gravée sur un monument découvert dans la cave d'un bottier, à Narbonne, par M. Artaud, et copiée par lui, atteste que chez les anciens la dédicace des monumens était accompagnée de festins et de largesses, que les anciens étaient dans l'usage de faire les choses les plus marquantes de leur vie le jour anniversaire de leur naissance (90); enfin M. Al. Dumége, conservateur du musée de Toulouse, a déduit l'existence d'une loi qui, chez les Romains, avait pour objet l'entretien et la réparation des rues de la cité, d'une inscription du haut-empire qui est conservée dans la galerie du musée confié à ses soins (91).

Cinq autres Notices ou Mémoires parlent des anti-

(83) Tom. VIII, pag. 247.

(84) Tom. I, pag. 77.

(85) Tom. III, pag. 453.

(86) Tom. IV, pag. 280.

(87) Tom. VIII, pag. 311.

(88) Tom. V, pag. 87.

Tom. VII, pag. 63.

(89) Tom. IV, pag. 237.

(90) Tom. VII, pag. 244.

(91) Tom. VIII, pag. 261.

quités des bains d'Uriage, près de Grenoble, par M. Berriat-St-Prix (92); de statues colossales en bois, qui, en 1698, ont été retirées, au nombre de plus de deux cents, avec des médailles du haut-empire, du fond du vaste amas d'eaux thermales sur lequel est assis l'établissement des eaux et boues minérales de Saint-Amand, près de Valenciennes, par M. Bottin (93); de quelques médailles assez curieuses, recueillies en France par M. de Lamartine aîné (94); des médailles trouvées à Maubert-Fontaine (Ardennes), et des diverses antiquités découvertes sur le territoire du Chêne-Populeux, même département, par M. Duvivier (95); des médailles, inscriptions, statues, et autres antiquités relatives au culte du *dieu Pœnin*, au mont Saint-Bernard et dans le reste du Vallais, par M. de Murith, prieur de Martigny (96).

Il faut aussi citer, comme appartenant à l'époque romaine, une première Notice de M. Jorand, de divers monumens antiques et entre autres d'inscriptions et bas-reliefs non encore publiés de N. D. du Puy, Haute-Loire, et du baptistaire Saint-Jean dans la même ville (97); une Dissertation sur l'inscription MARTI. AUG. LACAVO SACRUM ADJENTI EX ÆBE COL-LATO, trouvée dans les déblais des arènes de Nîmes en 1811 (98); une Dissertation historique sur une médaille des *Turonos* dont le revers est inédit, et que l'auteur croit avoir été frappée à l'époque du sou-

(92) Tom. VIII, pag. 291.

(96) Tom. III, pag. 502.

(93) Tom. I, pag. 353.

(97) Tom. VIII, pag. 282.

(94) Tom. I, pag. 346.

(98) Tom. I, pag. 296.

(95) Tom. VIII, pag. 371-375.

lèvement des provinces armoriques contre les Romains (99); un nouveau Mémoire sur un monument connu des antiquaires sous le nom de *marbre de Thorigny*, récemment transféré dans l'hôtel-de-ville de Saint-Lô, et lithographié sous la dictée de feu M. Boileau de Maulaville (100); des notices sur un cinéraire d'albâtre trouvé par feu M. Percy, membre de l'Institut, dans un hypogée près de Volterra, en Italie, et sur une figurine recueillie en 1823 sur le territoire de Rurey, département du Doubs (101); sur un squelette humain, et sur une épée trouvés à Vendresse, Ardennes (102); sur des débris de monumens funéraires qui étaient, en grand nombre, enfouis dans les fondations de la citadelle de Metz, et qui en ont été retirés dans ces derniers temps (103): et ces différens Mémoires et notices traitent de tombeaux, de bronzes, de statues, d'inscriptions, de vases, d'ustensiles, de poteries et de médailles trouvés ou recueillis la plupart récemment. Mentionnons aussi une Notice de M. Penchaud, conservateur des monumens du département des Bouches - du - Rhône, qui parle des fouilles du théâtre d'Arles (104); deux autres Notices sur la même ville, adressées par feu M. le comte de Villeneuve-Bargemont, préfet du département des Bouches-du-Rhône, et dont l'une est de M. Vèran, décrivant, l'une les cloaques de cette antique cité (105), l'autre les tuyaux de plomb qui y ont été trouvés dans

(99) Tom. I, pag. 37.

(100) Tom. VII, pag. 278.

(101) Tom. VIII, pag. 303.

(102) Tom. VIII, pag. 378.

(103) Tom. VII, pag. 239.

(104) Tom. VII, pag. 225.

(105) Tom. VII, pag. 232.

le Rhône en 1821 (106); l'Extrait fait par M. Dulaure d'une Dissertation de M. Vignier-Lestagnol, sur un livre de plomb trouvé dans un tombeau près de Narbonne (107); un Mémoire de M. de Lamartine aîné, sur un sépulcre *sub ascia* découvert à Mâcon en 1814 (108); une Opinion de feu M. Xav. Girault, sur les gobelets mis dans les mains des personnes représentées sur des monumens funèbres (109); et enfin l'Extrait d'une Correspondance entre feu M. Carlier, curé de Bavai, antiquaire zélé, et M. Bottin, sur des pierres sigillaires de médecins oculistes, amassées sur les territoires de Bavai et de Famars (110).

LE MOYEN AGE et son histoire, ses usages, ses traditions, comptent dans les huit volumes de la collection de la Société des Antiquaires : un Travail sur les monumens du moyen âge dans le pays Chartrain, par M. de Freminville (111); des Notices : sur Parthenay et sur la Gâtine du Poitou, par feu M. Dupin (112), sur Saint-Pé, dans les Hautes-Pyrénées, par M. Nicolau, maire de la commune (113), sur Saint-Saens, bourg de Normandie, au pays de Caux, par M. Bosquier (114), sur la ville de Sainte-Suzanne, et sur les débris des fortifications vitrifiées de son ancien château, par M. Delapylaie (115), sur le village des Alluets-le-Roi, et sur les privilèges extraordinaires dont ses habitans ont joui pendant cinq cents ans, par M. Coquebert-Mont-

(106) Tom. V, pag. 232.

(107) Tom. I, pag. 300.

(108) Tom. I, pag. 288.

(109) Tom. II, pag. 358.

(110) Tom. II, pag. 449.

(111) Tom. IV, pag. 179.

(112) Tom. III, pag. 270.

(113) Tom. III, pag. 289.

(114) Tom. IV, pag. 128.

(115) Tom. VIII, pag. 357.

bret (116) : une Notice historique sur l'ancienne université de Grenoble, par M. Berriat-Saint-Prix (117); des Observations sur plusieurs lettres inédites de François et Henry ducs de Guise, concernant le massacre de Vassy (a); des Recherches sur une réponse attribuée à Sully, et Remarques sur quelques lettres inédites de ce ministre, par le même (118); Rapport et Recherches, par MM. Berriat-Saint-Prix et Lejeune, ancien notaire, sur les procès et jugemens relatifs aux animaux, et

(116) Tom. III, pag. 476.

et Tom. VII, pag. 307.

(117) Tom. III, pag. 391.

(118) Tom. IV, pag. 133.

(a) Chargé en 1827 de l'étude, sous le rapport de la statistique, du canal projeté de Paris à Strasbourg, Vassy se trouvait sur la ligne que je devais parcourir. Je n'eus garde de manquer cette occasion de recueillir tout ce que je pus des souvenirs qui existaient encore dans le pays, sur la rixe sanglante à laquelle on a donné la qualification de *massacre de Vassy*. On répète en effet dans le pays que l'événement eut lieu le premier jour de mars 1562, dans une grange située à l'extrémité de la rue du Temple, et appuyée contre le mur de la ville, et qu'il fut la suite d'une rixe entre les Huguenots qui étaient à leur prêche, et les domestiques de François, duc de Guise, qui sortaient de l'église catholique. J'ai demandé à voir cette grange, qui s'appelait *la brèche*; mais cet édifice a disparu. Détruit d'abord lors d'un incendie général qui a consumé Vassy, remplacé successivement par divers bâtimens, sur son sol est aujourd'hui pratiqué un passage qui conduit à la porte de l'hôpital. Il ne paraît pas qu'il y ait jamais eu d'inscription au-dessus de la porte de cette grange; une gravure que l'on conserve de cette scène déplorable, offre l'extérieur de la grange, mais sans aucune inscription: seulement on voit qu'il y avait en dehors, et engagé dans le mur, un tronc, au-dessus duquel était inscrit: *DONNEZ AUX PAUVRES*. Ce n'est que depuis sept à huit ans qu'un nouveau mur ayant été construit près du chemin qui se dirige vers l'hôpital, on a gravé sur une pierre les lignes suivantes:

PASSAGE DU PRÊCHE.

GRANGE OU EUT LIEU LE MASSACRE, LE 1^{er} MARS 1562.

Tableau synoptique de quatre-vingt-six de ces jugemens, dans les 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e et 17^e siècles (119); un Mémoire inédit de d'Anville, communiqué par M. Al. Barbié-du-Bocage, pour prouver que Charlemagne est né en France, et non en Allemagne (120); un Rapport par M. Depping, sur la Dissertation de M. Graberg de Hemsoe, intitulée : *Doutes et Conjectures sur les Bohémiens, et leur première apparition en Europe* (121); des Recherches de M. Depping sur les *Cahursins* ou *Cuorsins* du moyen âge, dans lesquelles l'auteur cherche à prouver que ces usuriers n'ont pas pris leur origine à *Cahors* en France, mais à *Cavors* en Piémont (122); les Notices déjà citées sur l'ancienne existence d'une colonie juive dans le midi de la France; la Légende du bienheureux Roland, prince français, par M. Louis de Musset (123); une Notice sur le géant d'Anvers, et le rapport de cette tradition avec le nom de la ville, par M. de Fréminville (124); des Observations de M. Alexandre Lenoir sur le refus de la sépulture aux suicides (125); un Rapport du même membre sur un Mémoire publié par feu M. Riboud, relatif à un olyphant ou grand cornet, découvert en 1400 dans une caverne du département de l'Ain, et que ce correspondant possédait (126); une Notice d'un ancien bas-relief en bois trouvé à Sully-sur-Loire, par M. Vergnaud-Romagnesi, devenu depuis associé correspondant (127).

(119) Tom. VIII, pag. 403.

(124) Tom. I, pag. 390.

(120) Tom. VIII, pag. 315.

(125) Tom. I, pag. 91.

(121) Tom. I, pag. 246.

(126) Tom. II, pag. 312.

(122) Tom. VII, pag. 334.

(127) Tom. VIII, pag. 387.

(123) Tom. I, pag. 145.

MOEURS ET USAGES.—Dix-sept chapitres sur les *mœurs et les usages*, spécialement, ajoutent à l'intérêt particulier qu'inspire la collection publiée par la Société. Ce sont des Notices : sur les usages et le langage des habitants du Haut-Pont, faubourg de Saint-Omer, communiquée par M. le baron Siméon, préfet du département du Pas-de-Calais (128), sur les usages du canton de Bonneval, Eure-et-Loir, par M. Desgranges, membre de la Société (129), sur l'origine, les mœurs, le mode de culture de Courtisols, village du département de la Marne, par M. Caquot fils (130), sur les mœurs et les usages du pays Jurassien, présentés comme vestiges d'antiquités, par M. Monnier, associé correspondant (131), sur les usages et les traditions du Poitou, suivis de la *chanson de la mariée*, par M. Guerry, avocat à Tours (131 bis). D'autres Notices sur un singulier privilège accordé aux femmes par une ancienne loi municipale de Barrèze en Bigorre, par feu M. Jouyneau-Desloges (132), sur un usage anciennement établi à Pons, en Saintonge, par le même (133), sur le festin et le banquet de la pelotte du roi, par le même (134). Des Remarques historiques : sur la Gavacherie, près de Bazas, par le même (135), sur un singulier usage observé dans la cérémonie du mariage à Neuilly-Saint-Front, département de l'Aisne, par M. Lollier (136), sur le gyllan-neuf, par M. Thomas de Saint-Mars (137), sur la

(128) Tom. III, pag. 357.

(129) Tom. I, pag. 229.

(130) Tom. V, pag. 343.

(131) Tom. IV, pag. 338.

(131 bis) Tom. VIII, pag. 451.

(132) Tom. I, pag. 413.

(133) Tom. I, pag. 416.

(134) Tom. I, pag. 432.

(135) Tom. I, pag. 419.

(136) Tom. I, pag. 425.

(137) Tom. I, pag. 411.

fête de Saint-Estapin, à Dourgnès, département du Tarn, par le même (138), sur la fête de la Tarasque, à Tarascon, par M. Xavier Girault (139) : des Remarques sur les anciens jeux des mystères, à Grenoble, dans le moyen âge, par M. Berriat-Saint-Prix (140); des détails : sur quelques fêtes et divertissemens populaires dans le département des Deux-Sèvres, par M. Dupin (141), sur le combat des échasses et la danse des Machabées, divertissemens populaires observés à Namur, par M. Bottin (142), sur la fête de la roue flamboyante de la Saint-Jean à Basse-Kontz, département de la Moselle, par M. Teissier (143), sur les assauts de chant de pinsons, et sur les *oiseleurs*, dans le département du Nord, par M. Bottin (144). Ajoutons à ce chapitre des mœurs et usages, un mémoire intitulé les *Bacchanales sacrées, divertissement de Florence connu sous le nom de fiera colone et befani*, traduit de Fabroni, par feu Moreau de Saint-Méry, membre résidant (145); l'Extrait de l'inventaire et du procès-verbal de vente du mobilier du cardinal Mazarin, dressé en 1649, en vertu d'un arrêt du parlement portant confiscation, par M. Coquebert-Moubret (146).

CULTES, SUPERSTITIONS.—Sur l'Histoire des *cultes et des superstitions*, on trouve dans la Collection de la Société des Antiquaires d'abord : les Mémoires déjà cités

(138) Tom. I, pag. 427.

(139) Tom. I, pag. 421.

(140) Tom. V, pag. 163.

(141) Tom. IV, pag. 104.

(142) Tom. IV, pag. 468.

(143) Tom. V, pag. 379.

(144) Tom. I, pag. 466.

(145) Tom. I, pag. 61.

(146) Tom. VII, pag. 343.

de MM. Artaud et Fr. Drojat, sur les tauroboles qui sont conservés à Lyon et à Vienne, Isère; l'Analyse, faite par M. Depping, d'une Dissertation de M. Munter sur *la plus ancienne religion du nord avant le temps d'Odin* (147); un Mémoire sur le gouvernement et sur la religion des anciens Arméniens, par M. Cirbied, membre résidant (148); des Conjectures sur la religion des anciens habitans de la Grande-Bretagne, sur son origine, et sur ses rapports avec la religion des Gaulois, par M. le baron Coquebert de Montbret (149); une Dissertation sur quelques divinités romaines qui ont passé dans les Gaules, par M. Al. Lenoir (150); l'Analyse de l'ouvrage de M. Rolle, membre résidant, ayant pour titre: *Recherches sur le culte de Bacchus, symbole de la force reproductive de la nature* (151); les détails déjà indiqués, sur le culte du *dieu Pœnin* au mont Saint-Bernard et dans le reste du Valais; une Notice sur un autel dédié au Soleil, à la Lune, à Isis victorieuse et à Isis reine, par M. Dumége (152); une autre sur un autel à Esus trouvé en 1711 sous le chœur de Notre-Dame à Paris, et nouvelle explication de ce monument, par M. Jorand (153); sur un monument consacré à Diane, dans le canton d'Echternach, traduction de l'allemand, par feu M. Chaumeton (154); un Mémoire sur un petit monument de bronze trouvé à Pergame, dans la Mysie,

(147) Tom. II, pag. 216.

(148) Tom. II, pag. 262.

(149) Tom. VII, pag. 1.

(150) Tom. I, pag. 109.

(151) Tom. VIII, pag. 33.

(152) Tom. II, pag. 76.

(153) Tom. IV, pag. 500.

(154) Tom. I, pag. 442.

par M. Cousinery, membre résidant (155); une Dissertation par M. Van Alpen, de Stolberg, sur l'Hercule *Saxonus* et sur l'Hercule surnommé *Magusanus*; une Notice sur un Hercule trouvé à Taily, Côte-d'Or, et Conjectures sur son culte dans le pays, par le docteur Morelot (156); sur le culte de Saint-Arras à Malnoue, village du département de Seine-et-Marne, par M. Depping (157); des Notices sur les premiers monumens chrétiens de l'Armorique, par M. de Fréminville (158); des Fragmens sur des monumens historiques religieux dans l'Armorique, par feu M. Mangourit, membre résidant (159); les Conjectures de M. Dulaure sur quatre groupes formés de femmes et de serpens que présente une des archivoltas de l'église Sainte-Croix de Bordeaux, décrite par M. Jouannet (160); une Notice de M. de Fréminville sur l'autel de la déesse *Sandraudiga*, découvert en 1813 entre Anvers et Breda, par M. de Fréminville (161).

DIALECTES, PATOIS. — Le tome VI des Mémoires publiés par la Société est exclusivement consacré aux langues, et il commence par un morceau qui est assez remarquable, imprimé en arménien, en grec et en français. Nous devons, on ne peut en disconvenir, aux linguistes des derniers siècles beaucoup de développemens relatifs à l'art d'écrire et de parler; mais ils n'ont rien inventé touchant le mécanisme des

(155) Tom. III, pag. 199.

(159) Tom. II, pag. 200.

(156) Tom. VII, pag. 53-355.

(160) Tom. VII, pag. 350.

(157) Tom. VII, pag. 50.

(161) Tom. I, pag. 438.

(158) Tom. II, pag. 191.

langues et le système des grammaires et de l'art oratoire. Tous les premiers principes de l'art d'écrire et de parler qu'on enseigne aujourd'hui dans nos écoles sont modelés sur ceux des anciens. La grammaire de Denis de Thrace, qui vivait il y a deux mille ans environ, nous en fournit une preuve convaincante; cet ouvrage, qu'on croyait entièrement perdu pour la postérité, a été publié pour la première fois par Fabricius dans l'original grec, avec une traduction latine; mais M. Cirbied, membre de la Société, en a trouvé dans les manuscrits de la Bibliothèque du Roi une traduction arménienne plus complète, faite le quatrième ou le cinquième siècle de notre ère vulgaire, et il a pris le soin de la traduire en français et d'en suivre la publication (a), en faisant précéder cette traduction d'une préface qui nous trace l'histoire de l'origine et des progrès de la science grammaticale chez les anciens et les savans du moyen âge.

Dans ce même volume, la Société a élevé un monument remarquable à la science qui conserve, lorsqu'elle a publié, sous le titre de *Matériaux pour servir à l'histoire des dialectes de la langue française*, une collection de quatre-vingt-cinq versions de la parabole de l'Enfant prodigue en autant d'idiomes ou patois de France (162). Cette riche et curieuse collection termine le sixième volume qui,

(162) Tom. VI, pag. 432.

(a) Cette traduction a été imprimée chez Everat; on s'est servi des beaux caractères arméniens fondus par les soins et sous la direction de feu Langlès, membre de l'Institut.

étant tout entier consacré à la linguistique (a), offre la même parabole en syriaque et en patois auvergnat, par M. l'abbé Labouderie, précédée du Sermon prêché par Michel Menot, cordelier, à l'Académie de Paris, le samedi après le second dimanche de carême, suivant l'édition de 1526 (163); le Livre de Ruth, en hébreu et en patois auvergnat, par le même (164); l'Extrait d'un glossaire des différens patois en usage dans le département des Vosges, par M. Richard, associé correspondant (165); une Liste particulière en patois de Dommartin, près de Remiremont, des trois cent neuf mots proposés par l'Académie celtique pour être traduits en patois (166); un vocabulaire de la langue rustique et populaire du Jura, par M. Monnier (167); une continuation des Recherches sur Courtisols, offrant une série de cent trente-quatre mots de l'idiome de ce village, traduits en patois roman et en français (168); des Chansons en patois de Bresse (169); des Recherches: par M. de Gerville, associé correspondant, sur les anciens noms de lieux en Normandie (170), sur la langue catalane, par M. Jaubert de Passa, correspondant de l'Institut et de la Société des Antiquaires (171); une liste alphabétique de quelques mots en usage à

(163) Tom. VI, pag. 437.

et Tom. VI, pag. 150.

(164) Tom. VI, pag. 94.

(168) Tom. VI, pag. 219.

(165) Tom. VI, pag. 117.

(169) Tom. VI, pag. 144.

(166) Tom. VI, pag. 137.

(170) Tom. VI, pag. 224.

(167) Tom. V, pag. 246.

(171) Tom. VI, pag. 297.

(a) On ne connaît pas assez la richesse de ce volume, qui, dans l'intérêt des savans, a été annoncé comme pouvant être acheté séparément. Prix : 8 fr. broché. Au bureau de l'Almanach du Commerce, rue J.-J. Rousseau, n° 20.

Rennes, capitale de la ci-devant Bretagne, avec les différentes tournures de phrases usitées dans ce pays, principalement dans la classe indigente, terminée par quelques détails des anciens droits qui étaient exercés à Rennes, tels que la *quintaine*, la *bouillie urée*, le *saut des mariées à Saint-Hélier*, le *bœuf vilé*, et la *chevauchée de madame l'abbesse*, recueillis et mis en ordre par M. F. A. Lemièrre de Corvey, chef de bataillon (172).

Les sept autres volumes de la Collection offrent encore en neuf chapitres distincts :

Un Mémoire sur quelques mots de la langue phénico-punique qui sont conservés dans l'idiome provençal (173); un Mémoire sur le patois poitevin et sa littérature (174); des Mots du langage de la campagne du canton de Bonneval (175); des Mots d'un patois roman usité dans les cantons de Vaud et de Fribourg, qui sont de même origine que le bas-breton, d'après le Dictionnaire du P. Rostrenen (176); des Conjectures sur l'étymologie du mot de Courtisols, et la parabole de l'Enfant prodigue en patois de ce singulier village (177); un Recueil, fait par M. Legonidec, des expressions vicieuses, surannées ou rustiques usitées dans la ci-devant province de Bretagne (178); un Article de M. Louis Dubois sur l'étymologie et l'emploi des locutions et des mots qui se sont introduits et conservés dans le département de l'Orne, et qui n'ap-

(172) Tom. VI, pag. 235.

(173) Tom. I, pag. 54.

(174) Tom. I, pag. 195.

(175) Tom. II, pag. 420.

(176) Tom. I, pag. 187.

(177) Tom. V, pag. 343, 357.

(178) Tom. IV, pag. 322.

partiennent pas à la langue française de nos jours (179); des Recherches sur l'étymologie des noms de lieux et autres dans la sous-préfecture de Thionville, par M. le chevalier Teissier, sous-préfet (180); un Rapport sur les notes, en forme de vocabulaire, que feu M. Langlès, de l'Institut, président de la Société, a placées à la suite du voyage de M. Tone chez les Mahrattes (181). Au nombre des auteurs de ces différens morceaux, on retrouve les noms, déjà cités, de MM. Zenon Pons, baron Dupin, ancien préfet, Desgranges, Legonidec, Louis Dubois, Teissier, auxquels sont venus se joindre ceux de MM. Dherbès, propriétaire homme de lettres à Ay, près d'Épernay, et Caquot fils, secrétaire de la Société littéraire de Châlons-sur-Marne. Nous comprendrons aussi dans cette division des vieux langages: un rapport de M. Depping sur un ouvrage de Jacques Grant, avocat à Édimbourg, dont le titre se traduit ainsi: *Idée sur l'origine des Gaels* (182); les morceaux d'antiquités suisses intitulés, *le Dernier des Troubadours des Alpes, le Siège du Château-d'Amour*, ronde fribourgeoise appelée *Cheroula* (la bergère abandonnée) (183); une chanson flamande qui décrit les occupations des jardiniers des faubourgs du Haut-Pont et de l'Izel, à Saint-Omer, communiquée par M. le préfet baron Siméon (184); un rapport fait par M. Dulaure, sur la Notice que M. de Roquefort, membre résidant, a publiée du ro-

(179) Tom. IV, pag. 226.

(180) Tom. IV, pag. 420.

(181) Tom. IV, pag. 413.

(182) Tom. III, pag. 310.

(183) Tom. I, pag. 172.

(184) Tom. III, pag. 364.

man intitulé *Parthonopex de Bloys* (185) ; la réfutation, faite par M. Legonidec, de l'ouvrage de M. le comte de Penhouet, intitulé *Recherches historiques sur la Bretagne* (186) ; l'analyse, par M. le marquis de Maleville, membre résidant, du *Mémoire de M. Demourcin, sur les sermens prêtés à Strasbourg en 842 par Charles-le-Chauve, Louis-le-Germanique, et leurs armées respectives* (187).

Enfin, on trouve dans cette collection un article savant sur l'étymologie du mot *cauchemar*, due à M. le baron Coquebert de Montbret (188) ; un autre de M. Depping, sur les traditions populaires relatives à l'armurier ou forgeron *velant* (189) ; deux Notices de M. Auguis, contenant des recherches sur la dénomination allemande du soleil et de la lune, et sur le linge des Romains (190) ; et un Examen critique, par le même, du récit des historiens qui ont avancé que la bibliothèque d'Alexandrie avait été brûlée par les ordres du calife Omar, tandis que, suivant l'auteur, cette bibliothèque n'existait plus alors (191).

Huit Notices historiques, biographiques ou nécrologiques complètent ce qui a déjà été publié de la collection : Jeanne-d'Arc (192), Millin (193), Noual de la Houssaye (194), Moreau de Saint-Méry (195),

(185) Tom. I, pag. 398.

(186) Tom. I, pag. 251.

(187) Tom. I, pag. 379.

(188) Tom. IV, pag. 295.

(189) Tom. V, pag. 217.

(190) Tom. V, pag. 324 et 364.

(191) Tom. IV, pag. 305.

(192) Tom. II, pag. 463.

(193) Tom. II, pag. 52.

(194) Tom. II, pag. 49.

(195) Tom. II, pag. 69.

Grivaud de la Vincelle (196), Chaumeton (197), Langlès (198), Barbié-du-Bocage (199), en ont été les objets ; leur mémoire a été célébrée par MM. Lerouge, Auguis, Paganel, et Bottin.

Ne voilà encore que l'énumération des mémoires qui sont imprimés dans les huit volumes que la Société royale des Antiquaires de France a publiés, et cette énumération est loin de donner une idée complète des travaux de la Société depuis sa création. Un nombre trois fois plus grand de pièces manuscrites ou imprimées ont enrichi ses archives pendant le même laps de temps (a) ; et ces pièces sont toutes analysées ou insérées par extrait dans cinq comptes rendus qui se trouvent placés en tête des tomes II, III, V, VII et VIII ; et les secrétaires de la Société, rédacteurs de ces comptes rendus (b),

(196) Tom. III, pag. 188.

(198) Tom. VII, pag. CLXXVIII.

(197) Tom. III, pag. 124.

(199) Tom. VII, pag. CCV.

(a) En 1820, dit le secrétaire dans son troisième compte rendu, j'ai eu à analyser quatre-vingt-trois manuscrits et trente-cinq ouvrages imprimés, appartenant à plusieurs années et à trente-cinq départemens de la France. Le compte que vous allez entendre embrasse cent quatre-vingts manuscrits ou lectures, et cent six imprimés, tribut de deux années seulement ; et le nombre des départemens qui y figurent pour la description de quelque partie de leur archéologie, des mœurs, des usages, des dialectes de leurs habitans, est de soixante-cinq. On avait déjà lu, dans le premier compte rendu à la séance publique de la Société du 30 mai 1819, que cent quatre-vingt-quatorze pièces, presque toutes historiques ou descriptives des monumens antiques, mœurs et usages de la France, composaient les six volumes déjà publiés tant par l'Académie celtique que par la Société royale ; que ces cent quatre-vingt-quatorze pièces s'appliquaient à quarante-quatre départemens de la France, et étaient le tribut de plus de cent coopérateurs.

(b) Les quatre premiers, par M. Bottin, comptent ensemble 504 pages ; celui de M. Drojat, son successeur, en a 36.

se sont attachés à y apporter cette fidélité, cette attention délicate, qui n'omettent aucune chose essentielle et ne laissent rien perdre aux auteurs du mérite de leurs travaux, moyen bien sûr d'encourager.

L'auteur du premier de ces Rapports sur les travaux de la Société, croit n'avoir pas été moins heureux lorsqu'en terminant son compte rendu dans la séance publique du 30 mai 1819, il fait si bien connaître quelles sont les intentions communes, quel est le but constant des recherches que tous continuent avec tant de zèle et de désintéressement. « Qui pourrait
« douter de l'accomplissement entier des vœux si
« persévérans que vous formez depuis votre insti-
« tution, lorsque vous savez que le cri récent de
« conservation, émané du pied du trône, a déjà été
« entendu des premiers agens de l'autorité dans les
« départemens; que dans peu il aura pénétré jusque
« dans la moindre bourgade, et retenti à l'oreille
« même du laboureur dont le soc rencontre le fût,
« le tombeau, la construction antique; lorsque enfin
« la certitude est solennellement acquise que tous
« les témoins, toutes les traditions des temps qui ne
« sont plus, rapportés à l'Académie royale des In-
« scriptions et Belles-Lettres, comme à un centre de
« conservation, vont être désormais préservés, au-
« delà de notre génération, de la dent corrosive du
« temps, et de l'oubli non moins funeste des hommes.
« Jouissons, Messieurs, d'une si consolante sécurité;
« et tandis que dans la sincérité du sentiment qui nous
« porte à nous féliciter de tout ce qui peut contribuer
« aux progrès de la science, nous verrons l'illustre

« Académie compléter de jour en jour, aidée de l'ap-
 « pui direct du gouvernement, cette grande collec-
 « tion, dépôt précieux d'archives nationales et scien-
 « tifiques, dont le noyau vient de lui être confié.
 « Coopérons à ce grand œuvre sous les auspices de ce
 « même gouvernement, protecteur de toutes les ému-
 « lations, en recueillant et élaborant de notre côté;
 « délassément le plus convenable à l'homme privé
 « qui réfléchit au sortir des tempêtes politiques, parce
 « que, rencontrant çà et là dans l'histoire des temps
 « passés des traces de tourmentes, il voit bien plus
 « facilement les choses de cet œil philosophique qui
 « fait disparaître, devant le souvenir des calamités pu-
 « bliques, la mémoire des malheurs privés! délasse-
 « ment le plus convenable encore à celui qui sert
 « actuellement l'état, et à celui aussi qui regrette de
 « ne plus le servir, puisque c'est toujours travailler
 « pour le bien de l'état que de contribuer à l'illustra-
 « tion de la patrie. *Gloriæ majorum!* »

CINQUIÈME rapport sur les travaux de la Société royale
 des Antiquaires de France, dans le cours de l'année
 1826 et des trois premiers mois de 1827 (1).

M. de Golbéry, correspondant à Colmar, a adressé
 un travail plein d'érudition sur la position d'Argen-

(1) Ce rapport a déjà été publié en très grande partie, en deux ar-
 ticles signés BOTTIN, dans le Bulletin des sciences historiques, anti-

toria, ville des Séquaniens, qu'il place sur le territoire d'Horbourg, près de Colmar. (1)

M. Depping a communiqué un rapport qui a été adressé au préfet du Doubs, sur les ruines de Mandeure en Franche-Comté.

En quel lieu a été livrée la bataille gagnée par Charles Martel sur les Arabes, en 732? Un avocat, M. André, a traité cette question dans un Mémoire que M. Dulaure a lu à la Société.

M. Bottin fait connaître, d'après un recueil périodique qui se publie à Bordeaux, que M. Jouannet vient de découvrir à quelques lieues de cette ville, et à quelques pas au-delà du port d'Ars, dans une sablière, d'anciens aqueducs, sur lesquels il a fait un rapport à l'académie royale de Bordeaux.

Dans la même région, le territoire de la ville de Martres, déjà fouillé avec soin au dix-septième siècle, avait été l'objet des recherches de M. Dumège, savant correspondant de la société. Il lui avait assigné la position de la ville de *Calagurris* ou *Calahorris* des Con-

quités, philologie, que dirige M. le baron de Férussac; savoir n° 4 avril 1827, pages 355 à 359, et n° 7 juillet 1827, pages 53 à 62. L'ancien secrétaire de la Société croit devoir rappeler cette circonstance, parce qu'une très grande partie de son travail se trouve reproduite textuellement, et souvent mot pour mot, dans le *Compte-Rendu général* des travaux de la Société royale des antiquaires de France, pour les années 1826 et 1827, qu'elle a placé en tête du tome 8 de la collection de ses mémoires, qui vient de paraître (fin de juin 1829).

(1) M. de Golbéry a été depuis nommé correspondant de l'académie royale des inscriptions de l'Institut.

venæ. Le même savant y a visité récemment des vestiges d'habitations, des restes de murs chargés de peintures, des mosaïques grossières, des fragmens de colonnes et de chapiteaux. Ses soins ont arraché à l'oubli des statues presque de grandeur naturelle et en marbre blanc, des frises très belles, des bustes d'empereurs et d'impératrices de proportions colossales, etc. M. Dumège a acheté ces restes précieux pour la galerie d'antiquités de Toulouse, et se propose de faire continuer les fouilles.

Dans une dissertation sur un passage du livre IV de Strabon, *Onesion therma*, le docteur Barrau croit établir les preuves irréfragables que les bains de Bagnères de Luchon sont les mêmes que ceux dont parle le géographe.

La société centrale d'agriculture à Douai a offert à la société des antiquaires un nouveau volume de ses Mémoires. Un chapitre de ce volume est consacré à une sorte de description archæologique de l'arrondissement d'Avesnes, au centre duquel se trouve le *Bagacum Nerviorum*. Un autre article offre un essai de réfutation de l'opinion de M. Mangon de Lalande sur la position de *Samarobriva*, qu'il reporte d'Amiens à Saint-Quentin. Presque dans le même temps, la société a reçu de celle des sciences, arts et belles-lettres de Saint-Quentin, des observations de M. de Lalande, et un rapport fait à la même société sur la dissertation imprimée, observations et rapport qui portent spécialement sur un ancien mémoire de l'abbé

de Fontenu, inséré dans le dixième volume du recueil de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

En même temps, M. Mangon de Lalande a adressé une nouvelle rédaction de son mémoire sur *Genabum*, dans lequel il a fait entrer des documens sur les monumens celtiques qui se retrouvent de toutes parts à Gien, lieu où il place le *Genabum* des Commentaires de César. L'opinion de l'auteur paraît à plusieurs membres de la société ne pas être dénuée de fondement. De son côté, M. Al. Barbié du Bocage, chargé d'en faire un rapport verbal à la société, a cru s'apercevoir que M. de Lalande n'a pas eu sous les yeux ce que d'Anville, Valois et l'abbé Lebeuf ont écrit sur cette matière : il a fourni une note qui a été communiquée à M. de Lalande. « Lorsque j'ai écrit sur *Genabum*, a répondu ce dernier, j'ai écrit par conviction « et sans intention de réfuter aucun des auteurs qui « avaient traité la question avant moi. Plus tard, ayant « eu connaissance des mémoires de Lemaire et de Lan- « celot sur le même sujet, je me suis attaché à les ré- « futer. Si j'eusse pu me procurer les éclaircissemens « sur l'ancienne Gaule par d'Anville, j'y aurais puisé « indubitablement de nouvelles objections à combat- « tre; mais ma conviction n'en eût pas été ébranlée, « parce que la foi des monumens est une grande auto- « rité, et que c'est d'après des monumens gaulois et « en calculant les distances, que j'ai cherché à rétablir « la véritable origine d'une ville gauloise. » Le travail sur *Genabum* de M. Mangon de Lalande devait être

inséré dans le huitième volume des mémoires de la société (1).

Dans une des séances de la société, on avait parlé de tombeaux découverts sur la route de Metz à Briey, dans le pays qu'on nomme *de la Montagne*, tombeaux qu'on attribuait aux *Cerisi*. M. le baron de Ladoucette donne comme motif de doute sur cette origine, des médailles romaines de Faustine et de Constantin, mais il ne dit pas si ces médailles ont été trouvées dans un tombeau, circonstance qui seule pouvait donner quelque poids à ses doutes.

A l'occasion d'un mémoire rempli de recherches faites avec soin par le savant M. Devismes de Laon, sur les éminences sépulcrales dites *tombels* dont on trouve beaucoup dans le département de l'Aisne, M. Vaugeois fait part de quelques observations sur des tombeaux trouvés dans celui de l'Orne et ailleurs (2).

M. Pesche a adressé du Mans une notice sur des pierres fichées qui se trouvent dans une lande de son arrondissement. Les deux principales pierres connues

(1) Si les intentions de la Société avaient été remplies, elle n'aurait pas tardé d'avoir connaissance d'une réfutation que nous savons être préparée par M. Jollois, ingénieur en chef des ponts et chaussées du Loiret. Espérons que la publication que nous donnons ci-après p. 227 du Mémoire de M. de Lalande, sera immédiatement suivie de celle du grand travail de M. Jollois.

(2) Si nous avions assisté à la séance dans laquelle M. Vaugeois a fait sa communication à la société, ce compte rendu offrirait plus de détails, mais nous étions en voyage et le procès-verbal n'en dit pas davantage.

dans le pays sous les noms de *la mère* et *la fille* ont été déjà décrites, mais il ne paraît pas qu'on ait encore accordé d'attention à deux autres groupes nombreux de ces pierres.

Une autre notice du même auteur a pour objet la découverte faite vingt mois auparavant, dans le même pays, de murs enfouis et dont les parois étaient revêtues de peintures.

M. de Fréminville continue avec zèle son investigation des monumens des temps antérieurs à l'époque romaine, qui se trouvent encore en si grand nombre en Bretagne. Il lit un mémoire sur les monumens celtiques du département du Morbihan.

M. de la Pylaie, qui s'adonne à la fois aux sciences naturelles et à l'archæologie, est entré dans quelques détails sur la construction d'une chaussée antique qu'il a observée dans le même département et sur les monumens celtiques de Locmariaquer dont il nous a donné une nomenclature curieuse.

Le même savant a révélé l'existence en France de restes de constructions ou forts en verre que l'Écosse croyait seule pouvoir montrer. En voici l'occasion.

M. Surenne, professeur à l'université d'Édimbourg et membre de la Société des antiquaires d'Écosse, admis à une des séances de la Société, a dit un mot de 10 à 12 forts vitrifiés dont on voit encore les vestiges dans la Haute-Écosse. Des morceaux considérables de ces murailles ont été recueillis par la société à laquelle il appartient. Ces morceaux présentent l'ensemble de pierres réunies et cimentées par une sorte de vi-

trification, comme si elles avaient été plongées dans un bain de verre en fusion. M. de la Pylaie fait remarquer que ce genre de construction se retrouve en France dans le département de la Mayenne, au château de Sainte-Suzanne, petite ville située sur le sommet d'un monticule, au pied duquel coule la rivière de l'Erve; il y en a vu deux blocs composés d'une agglomération confuse de pierres liées entre elles par un ciment vitrifié. M. de la Pylaie propose qu'il soit demandé quelques morceaux de ces blocs au propriétaire du château de Sainte-Suzanne. (1)

Divers documens qui se rattachent à la géographie ancienne en pays étranger, ont été offerts à la Société. Tels sont le mémoire de M. Westendorp sur les monumens celtiques existans dans son pays, et qui y sont désignés, comme en Westphalie, sous le nom de *Hunnenbedden* (lits des Huns); le plan de la ville de *Pompeïa* par M. Bibent, architecte; les recherches sur l'ancien *Forum Hadriani* et ses vestiges près de La Haye, que vient de publier le baron Westreenen de Thiellandt, *Amsterdam et La Haye*, 1826. L'auteur révèle, en débutant, un fait qui est aussi satisfaisant pour les amis des investigations archæologiques, qu'honorable pour la main royale qui a donné les fonds nécessaires pour l'achat de la campagne d'Arendsburg, située sur le sol de l'ancien marché d'Hadrien, fils adoptif de Trajan, couronné empereur à Antioche,

(1) Le tome VIII de la collection des mémoires de la Société offre une notice sur la ville de Sainte-Suzanne et sur les débris de fortifications vitrifiées de son ancien château et du voisinage.

l'an 117, et selon l'opinion la plus probable, pendant le séjour qu'il fit dans l'île des Bataves.

Les sépultures anciennes qui se rencontrent sur différentes parties de la France, peuvent aussi appartenir à la géographie ancienne, dans ce sens qu'elles signalent des localités peuplées très anciennement : ainsi M. le baron Coquebert Montbret a fait connaître qu'à Dalincourt, ancien Vexin, on a trouvé dans un cercueil de pierre un vase de terre cuite noire, qui était chargé d'ornemens qu'on peut prendre pour des caractères, mais inconnus. A Mont-Avout, village du même département, on a trouvé, en démolissant le cimetière, un mur formé de cercueils en pierre, et dans un de ces cercueils était encore un squelette et un éperon qui paraît avoir été doré et qui est remarquable par sa molette à quarante-huit rayons ou pointes.

Au milieu du village de Drouville, à 3 lieues de Lunéville, département de la Meurthe, dans un emplacement peu éloigné du cimetière actuel, on trouvait fréquemment depuis long-temps des cercueils d'une forme toute particulière, et dans le voisinage desquels on remarque des fondations qui paraissent avoir appartenu à un vaste édifice, des fragmens de tuiles romaines à rebords, un vase en pierre décoré de sculptures bizarres, un torse enfin assez bien sculpté, ayant dû représenter un homme nu, tout couvert de longs poils, et sans aucune apparence de sexe. M. Beaulieu, correspondant à Nancy, a donné, sur ces anciennes sépultures, qu'il a fait explorer avec soin,

une notice que nous publions ci-après , pag. 145. L'auteur fait remonter ces sépultures à l'époque de l'établissement du christianisme dans les Gaules.

Terminons ce précis , en ce qui concerne les antiquités populations de la France , par rappeler que , sur la fin du siècle dernier , un poignard en bronze a été trouvé dans le rocher de Crussol (Ardèche) , à plus de dix mètres de profondeur. Un procès-verbal fut dressé par l'administration municipale d'alors. M. Berriat-Saint-Prix le produit à la Société de la part de M. Lacroix , de Valence , accompagné d'un dessin du poignard , qui fut acheté par feu Faujas de St-Fond. M. Artaud de Lyon , qui en a de semblables , en fit le sujet d'un article dans le *Magasin encyclopédique* de Millin , tome 2 , année 1811. Le poignard paraît encore , en quelque sorte , incrusté de fragmens de la pierre dans laquelle il a été trouvé.

Monumens anciens. — Une note de M. de Cailleux , membre de la Société , a pour objet un tombeau en marbre (présumé marbre de Paros) , trouvé tout récemment dans les terres , à 20 kilomètres de Lyon , sur la route du Dauphiné. Ce tombeau , de 1 mètre 949 millimètres de long , sur 975 millimètres de haut et 1 mètre 140 millimètres de large , n'était pas encore dégagé de terre , lorsque l'auteur a rédigé cette note ; mais on avait déjà pu reconnaître que toute la face était ornée de personnages en sculpture de toute hauteur , de 135 à 162 millimètres de saillie , et que de ces personnages il n'y avait de brisé que celui dont l'échantillon a été mis sous les yeux de la Société. La

tête du monument est ornée de deux figures d'homme et de femmes nues, en bas-relief d'environ 21 millimètres de saillie. L'homme tient à la main un instrument dont la forme n'est pas très distincte, et il a derrière lui un arbre. On n'a pas vu le pied du monument; on ignore s'il est orné de semblables bas-reliefs. Le derrière est brut et a 54 millim. d'épaisseur. Le haut et le bas sont de mêmes dimensions. On ne peut indiquer avec certitude le nombre des personnages, mais à en juger par l'espace qui existe entre ceux qu'on a vus, on pense qu'il y en a huit à dix. On ne peut non plus donner aucun détail sur le genre et les attributs: le personnage brisé paraît tenir un sceptre ou une épée; c'est le plus rapproché de la tête du tombeau. L'intérieur du monument est brut et rempli au tiers d'ossements et de cendres.

A Bourges, pendant le séjour qu'il y a fait en été 1826, M. Lerouge, membre de la Société, a visité un monument ancien, bas-relief en pierre, dont la conservation est due aux soins de l'administration locale, et il a promis une notice sur ce monument qui lui a paru être un zodiaque, ou plutôt un calendrier qui exprime les travaux des douze mois de l'année, en commençant par février.

Dans un des départemens formés de l'ancienne province de Bretagne, une petite fille de dix ans, dans l'été de 1826, gardant des bestiaux dans une lande, non loin d'un monument que les curieux y visitent, a trouvé un morceau d'or très fin d'une valeur intrinsèque d'au moins 300 francs. Ce morceau d'or, selon

les uns, ressemble assez aux ornemens d'un mors de bride ; selon d'autres, il pourrait bien avoir servi à soutenir la jugulaire d'un ancien casque.

Dans le Pas-de-Calais, des fouilles reprises il y a quelques mois, à l'aide de fonds faits par le préfet, ont eu, dès les premiers jours, des résultats encourageans dont le *Journal des Débats* a rendu compte. On a trouvé, à environ 6 mètres de profondeur, treize vases de diverses formes et grandeurs, dont trois en verre et les autres en terre. Parmi ces derniers, il en est un de la manufacture de Nîmes, d'un galbe très élégant, avec des ornemens de bon goût ; trois grands plats de métal n'ont pu être retirés qu'en fragmens très petits. Ces derniers contenaient les ossemens de plusieurs volatiles et quadrupèdes : ils étaient placés, ainsi que les vases, dans le voisinage de six squelettes, disposés irrégulièrement à la même profondeur dans la terre. On n'avait point encore trouvé de médailles, mais la présence des ustensiles qui ont renfermé la portion du repas des funérailles destinée aux morts, annonce les usages des Romains, et ne laisse aucun doute sur l'antiquité de ces sépultures.

Les départemens de l'est et nord-est de la France sont encore jalonnés de monumens qui se rattachent aux diverses époques de l'histoire. Feu M. Boileau de Maulaville, membre de la Société, mettait un grand zèle à visiter et à faire connaître ceux de ces monumens qui étaient à portée de sa campagne près de Noyon. Peu de semaines avant sa mort, il avait communiqué à la Société des notes :

1° Sur le *Mont-Aimé*, pic de montagne extrêmement élevé, près de Vertus, qui domine toute la Champagne, et sur lequel a existé un château fort du treizième siècle, dont on voit encore les souterrains (1);

2° Sur la *Chapelle Saint-Lié*, commune de Villemange, près de Dormans, à 15 kilom. de Reims, petit édifice octogone et en manière d'obélisque qui est aussi un point culminant du pays. Des restes apparens de constructions antiques y font reconnaître l'emplacement d'un camp romain, et le sol y conserve les preuves de la présence des anciens maîtres du monde, témoins les médailles de Jules-César, en or, qui ont été trouvées en 1824 enveloppées de plomb, par des ouvriers qui arrachaient des pierres pour la restauration de la chapelle ;

3° Sur le *Charmel*, ancien château fortifié du treizième siècle, à six cents pas duquel on voit, au milieu de la forêt de Ris, des restes de constructions d'une grande étendue, situés sur un coteau et qui désigneraient assez l'emplacement d'une ancienne ville. Le fait est qu'en 1823, un vigneron abattant un vieux arbre dans cette forêt, y a trouvé un vase de terre rempli de médailles romaines en argent.

Ce sont les dernières communications qui aient été faites à la Société par un membre qui mérite tous ses regrets pour son zèle éclairé et pour ses vertus sociales.

(1) C'est là que l'empereur de Russie, Alexandre, rassembla toute son armée, lors de son départ de la France.

ne-
 m-
 rei-
 r);
 lle-
 pe-
 qui
 tes
 on-
 l y
 ai-
 ar,
 de
 res

rei-
 ieu
 ne
 ne-
 fait
 ore
 pli

été
 ses
 so-

bla



Robertus sanctus...

e extrême-
e la Cham-
et du trei-
rains (1);
de Ville-
Reims, pe-
isque qui
Des restes
at recon-
t le sol y
iens mai-
les-César,
oppées de
es pierres

du trei-
au milieu
ons d'une
désigne-
le. Le fait
ux arbre
re rempli

aient été
e tous ses
ertus so-

rassembla



Jorand fecit 1839

Lith. de Engelmann.

Bronze Génies trouvés à Kitzing. (Ricciaeum des Anciens)

Deux
niers te
corresp
sins. L
forme c
paraissa
distanc
Wesvre
tres de
entière
d'une c
pendue

Dans
une fig
1823 su
figurine
Besançon
cinérai
Volterr
de conc
ville de
pays. C
encoura

Deux
Société
cursion
le Rhin
M. Teiss
à Thion
108 mil



Jorand fecit 1849

G.
J.

ni
con
sin
for
par
dis
We
tre
en
d'u
pe
un
18
fig
Be
cin
Vo
de
vil
pa
en
So
cu
le
M
à
10

Deux glaives antiques ont été trouvés, dans ces derniers temps, dans les environs de Dijon. M. Baudot, correspondant de la Société, lui en a adressé les dessins. L'un est en fer, ayant la poignée terminée en forme d'œuf: il a été retiré du sol d'une prairie qui paraissait n'avoir jamais été remuée, à trente toises de distance d'anciens chemins qui traversent le bois de Wesvre, non loin de la montagne de Vix, à 10 kilomètres de Châtillon-sur-Seine. La seconde épée est tout entière de cuivre jaune; elle offre encore un reste d'une chaîne qui sans doute servait à tenir l'arme suspendue au côté du guerrier.

Dans la même contrée, au département du Doubs, une figurine antique en bronze a été recueillie en avril 1823 sur le territoire de Lelurey. Une notice sur cette figurine a été adressée par M. Lapret, architecte à Besançon, qui y en a joint une seconde sur une urne cinéraire antique, trouvée dans un hypogée près de Volterra en Toscane. M. Lapret se propose de publier, de concert avec M. Weiss, bibliothécaire de la même ville de Besançon, un travail sur les antiquités du pays. Ces sortes d'entreprises ne sauraient être trop encouragées.

Deux autres figurines ont été communiquées à la Société par M. Bottin, à son retour des dernières excursions qu'il a faites vers les montagnes des Vosges et le Rhin. La première figurine qui lui avait été confiée par M. Teissier, correspondant de la Société et sous-préfet à Thionville, est une petite statue *bifrons*, haute de 108 millimètres, représentant accolées la figure bar-

bue d'un homme âgé et celle d'une femme encore jeune : la première a la tête un peu penchée en avant, celle de la femme est dans une attitude contraire, ce qui rend son sein très saillant. Le ventre aussi a un peu de proéminence. Une paire d'ailes adhère à la double tête, partant de la hauteur des oreilles, et se déployant dans une direction horizontale. Ces ailes, formées, du côté de la face de l'homme, de trois rangs de plumes courtes reposant sur de grandes plumes déployées, n'offrent du côté de la femme que de légères raies presque perpendiculaires. La coiffure avec laquelle ces ailes paraissent former ensemble, est pour l'homme un bonnet phrygien qui descend sur les épaules, et pour la femme une espèce de guimpe, qui enveloppe la tête et une partie du cou, ne laissant presque à découvert que le visage. Le corps des statues est recouvert d'une tunique fermée, qui part du cou, est sans aucun pli du côté de la femme, et lui tombe sur les pieds, dont elle ne laisse apercevoir que le bout. Celle de l'homme ne descend que sur le cou-de-pied; elle offre onze plis longs jusqu'au bras, et sept ou huit au-dessous. La queue de cette robe ramenée sous le bras gauche offre aussi sept plis. D'après les dimensions de cette queue, il faudrait que la robe eût été longue du double du corps. Le bras gauche de l'homme se replie et la main tient appuyée sur le côté du corps une sorte de disque que l'on pourrait aussi prendre pour un pain. C'est sous ce disque que vient se fixer l'extrémité de la queue de la robe. L'autre main est pendante et tient un pareil objet qu'elle

passe à la main gauche de la femme qui le reçoit : l'attitude forcée du bras droit de la femme semble aussi indiquer qu'elle cherche à atteindre l'autre disque en le glissant sous le bras plié de l'homme. Cette jolie statuette est de bronze : elle a été trouvée dans un champ sur le territoire de l'antique *Ricciacum*, arrondissement de Thionville. Elle est supportée par une espèce de cloche de bronze, haute de 36 millimètres, et ayant un diamètre de 72 millimètres, à laquelle elle est fixée par une vis à boulon, circonstance qui pourrait bien faire soupçonner que le piédestal n'est pas du même âge que la figurine. Quelques personnes, faisant allusion à Janus, ont cru voir dans l'ensemble et le caractère de cette statuette l'emblème de l'ancienne et de la nouvelle année. M. Teissier n'y trouve qu'un de ces dieux lares sous la protection desquels les anciens plaçaient leurs maisons, et auxquels ils rendaient un culte particulier.

L'autre figurine, qui est aussi de bronze, mais dans un état d'oxidation plus avancé, a été trouvée dans les fouilles faites sur la montagne de Sion près de Vaudémont : elle n'a pas en hauteur la moitié de la précédente. La beauté de sa figure et des cheveux bouclés semblent indiquer un Apollon ; malheureusement il lui manque un bras. Avec cette statuette, M. Bottin a recueilli des bagues-clefs, des agrafes et autres antiquités qui seront lithographiées pour des essais d'archæologie et de statistique dont il prépare l'hommage à son pays natal.

A l'étranger, des monumens antiques qui existent encore dans les environs de Genève, ont été décrits

par M. Eusèbe Salverte, qui a fait hommage d'un exemplaire de son travail à la Société dont il est membre; et M. Jacob Kolb de Reims a offert une traduction de l'allemand d'un écrit intitulé: *Des Antiquités romaines découvertes à Aschaffembourg en Suisse dans l'intervalle de 1777 à 1787.*

De nouvelles inscriptions hiéroglyphiques communiquées à M. Champollion le jeune par M. Gell, savoir: celles du grand zodiaque d'Esné et les inscriptions dédicatoires des temples de Dakké, d'Ombos et de Philæ, qui correspondent parfaitement aux inscriptions grecques des mêmes temples publiées par M. Letronne, et les légendes hiéroglyphiques du grand temple d'Ibsamboul, établissent peu à peu, par les dates que M. Champollion y lit, la véritable chronologie des monumens de l'Égypte et de la Nubie, grace à l'alphabet des hiéroglyphes, et les zodiaques restent toujours des monumens de l'époque romaine.

En communiquant à la Société, d'après le Moniteur universel du 8 septembre 1826, ce nouveau document sur les progrès qu'obtient l'étude des monumens les plus curieux que nous ait laissés l'Égypte des Pharaons, le secrétaire a rappelé l'hommage qui vient d'être fait de plusieurs exemplaires imprimés d'un rapport de M. Champollion le jeune sur la nouvelle collection des monumens égyptiens recueillis par M. Salt en Égypte, et acquise par le gouvernement pour le Musée royal.

Le *moyen âge* a aussi comparu à plusieurs séances de la Société, avec ses monumens, ses mœurs, ses usages et ses traditions.

Dans une commune du Loiret, à Sully-sur-Loire, a été découvert, dans le courant de 1826, un bas-relief en bois ; ce bas-relief représente une bataille. M. Vergniaud-Romagnesi, d'Orléans, qui paraît donner une attention toute particulière à ces sortes de monumens, a fait dessiner et a décrit ce bas-relief. Il croit y voir un comte de la Tremoille portant les armes royales. M. Dulaure ne partage pas cette opinion, mais il n'en est pas moins d'avis que la lecture du travail peut être entendue par la Société.

M. Géhin, de l'artillerie de la marine à Cherbourg, adresse une notice sur l'ancienne chapelle de Querqueville, à cinq kil. de ce port, chapelle à laquelle il donne une antiquité fabuleuse.

M. Ainslie, membre de la Société des Antiquaires de Londres, présent à une des séances, offre à la Société les dessins d'une collection de médailles recueillies par lui dans l'ancienne province de Guyenne, appartenant à l'époque de la domination anglaise. La Société a examiné avec beaucoup d'intérêt cette collection qui se rattache à une période de l'histoire nationale. M. Ainslie se propose de publier ces dessins.

Ce que le savant anglais a promis pour la Guyenne, M. Aug. Tribou, membre archiviste de la société d'émulcation de Cambrai, l'a déjà en partie exécuté pour le Cambresis, en publiant dès 1823 un premier cahier de planches des monnaies des souverains, prélats et seigneurs du Cambresis, et la Société a reçu avec intérêt un travail qui tend à établir, sur des monumens positifs, l'histoire d'une contrée importante de la France. On sait qu'un pareil travail s'exécute sur

le pays Messin, et que nommer M. Teissier, c'est annoncer d'avance que ce travail sera bien fait.

A Paris, le déblai du palais des Thermes se continue. Un rapport de M. Moreau, architecte, communiqué par M. le vicomte Héricart de Thury, fait connaître avec détails les travaux exécutés dans ces anciennes constructions, dans l'intervalle de 1820 à 1826. Cette persévérance donne l'espoir que bientôt enfin le monument sera en entier restauré.

Dans ses précédens comptes rendus, le secrétaire de la Société a eu plusieurs fois occasion de faire remarquer les secours que prêtent aux travaux archéologiques les investigations de la statistique. M. Botin en trouve une nouvelle preuve dans le tome troisième des *Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine*, que vient de publier M. le comte de Chabrol de Volvic, préfet, et dont un exemplaire a été offert à la Société. Au nombre des 132 tableaux qui forment ce volume et concernent les différentes branches de l'économie publique, il en est deux qui ont trait aux recherches de la Société des antiquaires; ce sont les tableaux numérotés LXI et LXII. Le premier de ces tableaux apprendra à ceux qui doivent nous survivre, qu'à l'époque de 1826, les inhumations pour la ville de Paris se font dans trois cimetières distincts: le cimetière du nord (Montmartre), le cimetière du sud-ouest (Vaugirard), et le cimetière de l'est (Mont-Louis ou le Père-Lachaise); que pendant les années 1821, 1822 et 1823, il a été accordé, année moyenne sur trois, 745 sépultures perpétuelles (elles sont toutes au cimetière de l'est).

2,246 sépultures temporaires, 13,953 sépultures communes;

Qu'il existait, en janvier 1824, dans les trois lieux d'inhumation 20,956 monumens, depuis la modeste pierre sépulcrale d'une valeur moyenne de 100 fr., jusqu'au fastueux mausolée qui coûte 20,000 fr. et au-dessus;

Que sur ces 20,956 monumens, on en compte 1,752 de remarquables, dont 419 sont destinés à des familles, 477 érigés à des femmes, 946 érigés à des hommes.

Le tableau LXII, dont l'objet rentre le plus dans le cadre des travaux de la Société, est relatif aux Catacombes établies au sud de Paris dans les galeries d'anciennes exploitations de carrières. Des motifs de salubrité ont déterminé à extraire des antiques lieux de sépulture et à transporter dans les Catacombes les ossemens des cimetières intérieurs de Paris. On a effectué ces transports au déclin du jour, dans des chars funéraires qui étaient accompagnés de ministres du culte. Le dépôt des ossemens a été fait dans des galeries d'anciennes exploitations de carrières préparées pour les recevoir. On a donné des proportions simples et élevées aux piliers qui supportent les ciels des carrières. Ils forment autant de monumens particuliers, dont les murs sont composés d'ossemens; on y remarque des urnes, des sarcophages, un autel, une fontaine et un grand nombre d'inscriptions, dont les unes rappellent la destination du monument, et les autres indiquent à quel lieu de sépulture appartient chaque dépôt d'ossemens, ainsi que la date à laquelle

le transport a été effectué. On communique à la surface de la terre par trois escaliers ; à l'une des portes de cette enceinte (barrière d'Enfer), la profondeur du sol de la galerie est de 19 mètres 14 centim., que l'on descend au moyen de 90 marches. Une ligne droite tracée sur le ciel de la carrière, fait connaître la route que l'on doit suivre pour arriver aux Catacombes. Il y a 582 mètres à parcourir. C'est en décembre 1785, que l'on a commencé à transporter les ossemens dans les Catacombes. Ce transport a duré jusques en décembre 1789, et a été repris en 1792 jusqu'au mois d'août 1813. Le nombre des cimetières qui ont fourni ces ossemens est de dix-huit. Le plus ancien était celui de Saint-Landry ; M. le comte de Chabrol en fait remonter l'établissement à l'an 656. Deux autres, ceux de Saint-Nicolas-des-Champs et de Saint-Benoît, dataient du XII^e siècle ; ceux de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, Saint-André-des-Arcs, Saint-Jean-en-Grève, des Blancs-Manteaux et de l'hôpital de la Trinité, étaient du XIII^e siècle ; au XIV^e siècle appartenaient les cimetières de Saint-Julien-des-Ménestriers, du couvent des Bernardins, du petit Saint-Antoine ; au XV^e siècle, celui du Saint-Esprit-en-Grève ; au XVI^e siècle, celui de Saint-Lazare ; et enfin au XVII^e siècle, les deux cimetières des Capucins et de Saint-Louis-en-l'île. Tous ces cimetières avaient reçu les morts de 22 des paroisses de Paris. Dans la nomenclature qui précède, et à défaut de documens précis, ne figurent ni le cimetière Saint-Eustache, ni celui de Saint-Étienne-des-Grès, ni le cimetière des Innocens : ce dernier était sans contredit le plus important de tous. Il est connu

qu'il servait depuis plusieurs siècles de lieu de sépulture, lorsqu'en 1186, Philippe-Auguste le fit clore de murs. En 1218, ce cimetière étant devenu insuffisant, on fut obligé de l'agrandir, et depuis il continua à servir de sépulture aux 20 paroisses suivantes : Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Eustache, Saint-Jacques-la-Boucherie, Saint-Leu et Saint-Gilles, Saint-Pierre-des-Arcis, Sainte-Croix-de-la-Cité, Sainte-Geneviève-des-Ardens, Saint-Christophe, Saint-Pierre-aux-Bœufs, Sainte-Madelaine-en-la-Cité, Saint-Denis-de-la-Chartre, Saint-Médéric, Saint-Germain-le-Vieil, Saint-Josse, Sainte-Opportune, Saints-Innocens, Saint-Esprit, Sainte-Catherine, Saint-Jean-du-Louvre, et à l'Hôtel-Dieu, ainsi qu'à la basse Geôle. L'on s'est assuré qu'au milieu du siècle dernier on y enterrait 3,000 personnes par an dans des fosses communes contenant 1,200 à 1,500 corps. Les sépultures particulières n'étaient alors annuellement que de 150 à 200; il est vrai qu'alors on enterrait dans les églises. En ne calculant que sur 2,000 sépultures chaque année, à partir de 1186, on trouve que depuis ce temps jusqu'à celui de sa clôture, on y aurait déposé 1,200,000 corps. En 1720 une supplique adressée au lieutenant-général de police, pour obtenir sa fermeture, porte que le grand nombre de corps en avaient élevé le terrain de huit pieds au-dessus des rues et des habitations voisines. Ce cimetière fut interdit en 1785, et les ossemens qu'il contenait ont été à diverses reprises transportés aux Catacombes.

Dans une notice très curieuse et qui annonce un observateur, M. Guerry, avocat à Tours, a passé en

revue les usages et les traditions du Poitou; cette notice fera partie du tome VIII de la Collection des mémoires. Ici encore le *balai* joue un rôle dans les cérémonies du mariage: est-ce pour apprendre à la nouvelle mariée qu'elle ne monte à la condition d'épouse que pour descendre à celle de servante? Ailleurs, dans quelques villages des environs de Saint-Etienne, département de la Loire, c'est un avertissement d'un autre genre, mais qui tient encore de la barbarie. Aux fiançailles on prend la plus belle poule du village; on lui arrache les plumes toutes vives, au milieu des plaisirs et des chansons, et l'on prétend retrouver dans les cris du pauvre animal l'histoire de la fiancée, lorsque le soir des noces elle sera obligée de dépouiller la robe virginale.

Un des usages les plus remarquables, et qui caractérise bien les XIV^e et XV^e siècles, était celui de procéder judiciairement contre des animaux. M. Lejeune, notaire à Meslay-le-Vidame, avait adressé, dès le mois de février 1826, un mémoire sur de semblables condamnations prononcées, dans le moyen âge, dans la contrée qui forme aujourd'hui le département d'Eure-et-Loir. M. Berriat-Saint-Prix a lu dans plusieurs séances des notes très remarquables recueillies par lui sur la même matière, dont une lui a été donnée par feu M. Boileau de Maulaville, celle d'un pourceau exécuté par autorité de justice à Laon, par sentence du 14 juin 1494; une autre par M. Bottin, concernant un pourceau condamné au XV^e siècle à être pendu par la main du bourreau, pour avoir dévoré un enfant dans les rues de Bailleul, département du Nord. A l'occasion

de ces jugemens, M. le baron Cocquebert de Montbret a fait connaître qu'il existe dans la législation anglaise une loi qui porte que lorsqu'un animal aura tué un homme, l'animal sera livré au seigneur du lieu, loi qui est toujours en vigueur, et qui a été mise à exécution, il n'y a pas long-temps, à l'égard d'un cerf privé. Cette loi est intitulée *Deo dandum*.

Le même membre a communiqué un manuscrit intitulé: *État de la dépense ordinaire de la chambre aux deniers du roi, année 1711*. La Société s'est rappelée avec plaisir que cette communication n'est pas la seule que lui ait faite le savant investigateur des antiquités françaises; et la lecture de quelques passages qui contiennent des données curieuses sur des usages nationaux, a été suivie de la promesse faite par M. de Cocquebert de donner un extrait de cet état de dépense. Du département de la Sarthe sont aussi arrivées à la société des *Recherches historiques sur l'antiquité de quelques mœurs, usages et locutions conservés à la Ferté-Bernard (Sarthe), et dans le pays Fertois*. L'auteur, M. Pesche, fait connaître qu'il a composé ce mémoire de matériaux recueillis pour un dictionnaire topographique, historique et statistique du département de la Sarthe, et d'une histoire de la Ferté-Bernard et de son territoire appelé le *Fertois*, dont il s'occupe. Enfin, une notice a été lue par M. Depping, sur la clameur *de haro*. L'auteur l'a extraite de son Histoire de l'invasion des Normands, couronnée par l'Institut.

En rendant à la Société un compte avantageux du discours de M. Jacques Christian Reuvens sur l'ar-

chéologie, prononcé en latin à l'université de Leyde en 1818, discours qui atteste le zèle de l'auteur pour l'étude de la science, M. Dulaure s'est attaché surtout à la partie qui fait mention de plusieurs divinités topiques, savoir les déesses *Nehalennia*, *Buronina*, *Hludana*, et les dieux *Hercule Saxon* ou *Saxanus*, *Magusanus*, les mères *Brittas*, *Treveras*, *Quadri-burgas*, *Mopates*, *Aufanias*. Nous citons ce passage pour faire sentir le besoin d'avoir une nomenclature exacte de toutes les divinités topiques, cette nomenclature jointe à celle des lieux où ces divinités furent adorées devant jeter une grande lumière sur la mythologie gauloise encore couverte de ténèbres. C'est ce que M. le baron de Gaujal a bien senti lorsqu'il a réuni dans un très bon mémoire manuscrit tout ce qu'il a pu découvrir sur une divinité gauloise appelée *Ruth*, qui était honorée dans la partie des Gaules qui comprend l'ancien Rouergue. Ce mémoire avait été annoncé depuis long-temps à M. Bottin, par l'entremise de qui il est parvenu à la Société (1).

M. Spencer Smith, récemment admis correspondant de la Société, a promis un mémoire contenant des recherches sur un monument mithratique ou gnomonique déterré en France.

(1) Ce Mémoire de M. de Gaujal est une des plus savantes comme une des plus curieuses productions qui aient depuis long-temps été adressées à la Société. Il est bien à regretter que le membre de la Société qui s'était chargé, dès 1826, d'en faire l'objet d'un rapport verbal, ait fait attendre si long-temps ce rapport. Cette pièce, imprimée sans retranchement, car tout y est bon, dans le tome VIII, en aurait certainement été le morceau le plus piquant.

Des dessins lithographiés sont communiqués par M. Depping, ce sont les figures d'un coffret qui a été trouvé en Bourgogne, dans la terre du marquis de Chastenay. Ces figures paraissent représenter des orgies, et portent des symboles qui ont été en usage dans diverses sociétés secrètes. A côté de ces figures il y a une inscription arabe. Elles ont été lithographiées pour le compte d'un savant de Normandie. Une circonstance qui doit être remarquée, c'est que le lieu où a été trouvé le coffret paraît avoir appartenu à l'ordre des Templiers.

Des dragons et des serpens monstrueux qui figurent dans un grand nombre de récits fabuleux et historiques: tel est le titre d'un écrit publié récemment par M. Eusèbe Salverte. La Société a reconnu dans cet écrit l'esprit de recherche qui se fait remarquer dans toutes les productions de l'auteur. S'il n'a pas épuisé un sujet que les rêveries de la superstition et le prestige de l'ignorance ont rendu très riche en faits, il a le mérite d'avoir mis sur le chemin; et cet écrit a rappelé un mémoire, lu antérieurement à la Société par M. Bottin, sur les Dragons volans, dont la tradition se perpétue dans le nord de la France, et les notes sur le même sujet procurées en dernier lieu par M. de Caumont, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de Normandie (1).

(1) Ces notes avaient été demandées particulièrement à M. de Caumont par M. Bottin dans l'intérêt de son travail, et transmises, à ce qu'il paraît, par l'intermédiaire de M. le baron de Ladoucette. Mais elles ont été, en l'absence de M. Bottin, communiquées directement à la Société; il ne l'a appris à son retour que par les procès-

IDIOMES, PATOIS, USAGES. Un *petit glossaire de l'idiome de l'ancienne Picardie* a été soumis par la Société à l'examen de M. l'abbé Labouderie. Cette production a été jugée très digne d'être insérée dans les mémoires de la Société. « Il serait à désirer, dit M. le « rapporteur, qu'il en existât un pareil, non seule-
« ment pour chaque province, mais encore pour cha-
« que canton qui a son patois particulier; les savans
« qui s'occupent de la langue des *trouvères* ou de
« celle des *troubadours*, seraient souvent moins en
« peine de lever des difficultés qui les embarrassent,
« et fixeraient plus aisément le pays qui a vu naître le
« poète dont ils étudient les ouvrages.» La société ne
saurait donc trop encourager ceux de ses correspon-
dants qui sont en état de se livrer à ces genres d'occu-
pation, en accueillant favorablement les morceaux qui
lui sont envoyés, quelque informes qu'ils soient, et
en les imprimant pour peu qu'ils le méritent.

Par les mêmes motifs la Société a accueilli avec in-
térêt les exemplaires qui lui ont été offerts d'un *Dic-
tionnaire Rouchi-Français*, composé par un de ses
plus laborieux correspondans, M. Hécart de Valen-
ciennes (1); d'un *petit Traité de prosodie normande*,

verbaux, et n'a pu en prendre communication aux archives, où il
paraît qu'elles n'avaient pas encore été déposées à l'époque où
M. Bottin a donné sa démission.

(1) M. Hécart, fidèle à l'intention de faire bien connaître la con-
trée qui l'a vu naître, a publié, presque en même temps, un *Mé-
moire sur le goût des habitans de Valenciennes pour les lettres et les
arts*, production patriotique qui doit être d'un grand prix pour la
localité.

dans lequel l'intéressant historien des rues de Rouen, M. Delaquérière, s'attache surtout à cette ville et au pays de Caux. Nous en ferons comme notion statistique l'extrait suivant.

« Le traînement des mots et des phrases sur lesquels se module une sorte de mélopée particulière aux habitans, surtout dans les finales; la transformation de la diphthongue *oy* en *oï*; une prédilection marquée pour *l'e* fermé; la prononciation de la finale *ot*, et des pluriels de certains mots, sont les principaux traits caractéristiques de l'accent presque général des habitans du département, notamment de la partie connue sous le nom de pays de Caux, à quoi il faut ajouter, pour la ville de Rouen et sa banlieue, ce grasseyement insupportable qui ôte aux plus jolies voix leur timbre argentin, qui voile leurs accens les plus mélodieux, pour ne faire entendre que des sons gutturaux dont l'articulation pénible affecte désagréablement l'oreille. Ce vice de prononciation existe dans toute sa force parmi le peuple des quartiers Martainville et Saint-Vivien. Il n'est pas aussi fort dans quelques quartiers éloignés de son foyer principal que nous venons de faire connaître. Tels sont les faubourgs d'Eauplet, de Cauchoise, de Saint-Sever; mais on retrouve la prononciation gutturale sans altération, dans sa pureté native, çà et là dans quelques lieux voisins de la ville, principalement parmi les ouvriers des fabriques, à Deville, à Maromme, à Darnétal; tandis que des villages, comme celui de Sotteville, à une demi-lieue de Rouen, y participent faiblement. »

On connaît le succès qu'ont eu la *Grammaire* et le

Dictionnaire Celto-Breton de M. Legonidec, autre correspondant dont la Société s'honore, pour mettre à la portée de tous les savans l'application des principes qu'il a établis dans ses ouvrages. Le laborieux écrivain a traduit en breton le *petit catéchisme de Fleury*, en s'attachant à dégager autant qu'il a pu cette langue des mots français bretonisés, trop souvent introduits par les prédicateurs et par le petit nombre de personnes qui écrivent en breton. Cette sorte d'innovation, qu'il croyait heureuse, a déplu aux ecclésiastiques bretons, qui ont surtout reproché à l'auteur d'avoir mis le *pater noster* à la seconde personne du singulier. Ainsi les beaux vers : *Grand dieu ! tes jugemens sont remplis d'équité*, devraient aujourd'hui être mis à l'index. M. Legonidec, trop raisonnable pour être arrêté par de pareilles difficultés, a publié immédiatement une *traduction en breton du Nouveau-Testament* pour la Société biblique de Londres, et à cette occasion il n'est pas inutile de faire observer qu'une des conditions proposée par lui et acceptée, c'est qu'il traduirait directement d'après la vulgate latine.

A l'occasion des recherches historiques sur la langue catalane, par M. Jaubert de Passa, correspondant de la Société royale et de l'Institut, M. le baron de Ladoucette avait pris texte d'un passage de son *Troubadour*, publié en 1824, pour remettre en question si Guillaume de Cabestan était catalan ou provençal, et cherché à prouver cette dernière origine, qui n'est pas celle annoncée dans l'ouvrage de M. Jaubert de Passa. Les raisonnemens sur lesquels M. de Ladoucette

fonde son opinion, ne paraissant infirmer en rien ceux du savant correspondant des Pyrénées, il n'est donné dans cette séance d'autre suite à cette lecture qu'un remerciement à l'auteur (1).

Les idiomes, les patois des différentes localités, sont en général un héritage du vieux langage : leur étude se prête un secours mutuel et bien efficace, lorsque surtout elle est éclairée par une investigation sage et réservée des étymologies. M. le baron de Bock, aujourd'hui conservateur du onzième arrondissement forestier au Mans, et le courageux député de Paris, M. Eusèbe Salverte, ont fait tourner au profit de la science archéologique le peu de loisir que leur laissent leurs devoirs, M. de Bock en réunissant les élémens d'un livre curieux intitulé : *Le débat de deux demoiselles, l'une nommée la Noyère et l'autre la Tannée, suivi de la vie de saint Harenc et d'autres poésies du quinzième siècle*, avec des notes et un glossaire, Paris, 1825, Firmin-Didot, et M. Salverte, en publiant deux volumes de ses *Essais historiques et philosophiques sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux*. L'hommage d'un exemplaire de ces ouvrages a été très agréable à la Société.

L'Académie des jeux floraux de Toulouse avait, en

(1) Cependant cette même dissertation de M. de Ladoucette se trouve imprimée dans le tome VIII du Recueil des mémoires de la Société, tome dans lequel se sont aussi glissés, au mépris de l'usage de la Société de n'admettre dans son Recueil imprimé que des morceaux inédits, la *danse des Olivettes* et le *pantalon de St-Pé*, extraits l'un et l'autre du même Troubadour, ouvrage imprimé depuis 2 ans.

1823, proposé pour sujet de prix d'éloquence cette question : « Est-ce à nos poètes ou à nos prosateurs « qu'appartient la gloire d'avoir le plus contribué à « former et à perfectionner la langue française? » Cette question académique a donné lieu à un ouvrage intitulé : *De l'influence de nos poètes sur la langue française*. M. de Roquefort a été chargé de faire à la Société un rapport verbal sur cette production. D'accord avec les savans les plus éclairés, il reconnaît que chez tous les peuples l'art des vers remonte à l'enfance des sociétés civiles, et qu'il a conservé la supériorité chez les peuples civilisés ; que les poètes ont précédé les prosateurs, et que, dans la formation des langues oratoires, les formes de style les plus admirées passèrent de nos poètes chez nos meilleurs prosateurs, qui, après les avoir imitées, parvinrent à les perfectionner et à les agrandir. C'est aussi la conviction de l'auteur de l'écrit dont M. de Roquefort rend compte. L'Académie des jeux floraux qui paraît, dit ce dernier, n'avoir pas connu toute l'importance de la question, avait demandé un discours et non une dissertation ; M. Mazeus, envisageant le sujet dans tous ses rapports, a été contraint de franchir les limites dans lesquelles on voulait le renfermer ; il remonte à l'antiquité de la poésie, et démontre son influence sur les lettres françaises, il en fait connaître les révolutions, en décrit les divers caractères, et en suit les progrès successifs. Par une transition, peut-être un peu trop brusque, l'auteur arrive au XII^e siècle, passe rapidement sur les suivans pour appeler l'attention sur les admirables produc-

tions des grands écrivains qui ont immortalisé le ministère du cardinal de Richelieu, et donné de l'éclat au règne de Louis XIV.

Dès le XII^e siècle, la langue française était la plus célèbre des langues vivantes, on la parlait en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Sicile, en Grèce, dans la Morée, à Constantinople, à Jérusalem, etc. Elle était alors beaucoup plus près d'une certaine perfection qu'elle ne le fut ensuite sous le règne du père des lettres. Il est à regretter, dit M. de Roquefort, que ce fait intéressant ait échappé aux investigations de l'auteur.

Après avoir parlé des poètes et des prosateurs on passe aux translateurs du XVI^e siècle, qui sont restés bien en arrière de leurs modèles. Pour être sévère, le jugement qu'en porte M. Mazeus n'en est pas moins juste, mais il aurait été à désirer qu'il eût discuté le mérite des traducteurs des XII^e et XIII^e siècles, qui rendaient, autant que pouvait le permettre leur langage, le sens de l'original. On déplore avec raison cet enthousiasme de Ronsard et de ses admirateurs, qui parlaient grec et latin en français, et c'est à tort qu'on appelle ce dévergondage un abus de l'érudition. L'auteur prononce avec équité sur Clément Marot, Montaigne, Bertaud, Amyot, Malherbe et autres. Après avoir esquissé avec goût le tableau littéraire du XVII^e siècle, il passe rapidement sur le siècle suivant, et termine en faisant connaître les hommes distingués de l'époque actuelle. La critique, dit le rapporteur, trouvera bien à relever quelques fautes de détail dans la production de M. Mazeus, mais elle conviendra

qu'on y remarque des aperçus ingénieux, la lecture et la connaissance des bons modèles du goût et de la pureté. Si ces derniers détails paraissent un peu longs dans une analyse, ils prouvent du moins l'intérêt que porte la Société à tout ce qui peut aider à la science; aussi, presque toujours, partout où il est question de la servir, on retrouve les noms de quelques-uns de ses membres. C'est ainsi que M. Adrien Balbi, dans son introduction à l'Atlas ethnographique du globe, cite au nombre des personnes qui lui ont donné des vocabulaires français feu Barbié du Bocage père, et MM. Champollion-Figeac et Bottin.

Finissons cette partie semi-littéraire de la revue des travaux de la Société, par faire connaître une curiosité typographique du XVII^e siècle. Nous voulons parler d'un exemplaire de l'édition de Boileau, in-4^o, de l'an 1674, édition fort rare, où se trouve la première publication des quatre premiers chants du Lutrin. Cet exemplaire, qui appartient à M. Farcy, membre de la Société, a été présenté dans une des séances par M. Berriat-St-Prix. Boileau, de crainte de blesser les membres de la Ste-Chapelle de Paris, avait d'abord placé la scène du Lutrin à Bourges, mais ayant appris après l'impression qu'il y avait aussi à Bourges une Ste-Chapelle, il fit gratter sur les exemplaires non vendus la boucle inférieure du B, ce qui changea Bourges en Pourges, petit village. C'est ce qu'on observe dans l'exemplaire de M. Farcy. Il reste cependant une difficulté à lever, c'est qu'aucune carte, aucun dictionnaire, ne renseignent ni village, ni hameau, ni même de ferme du nom de *Pourges* dans les en-

virons de Montlhéry, où le place pourtant Desmarest, critique de Boileau, qui écrivait en 1665, c'est-à-dire l'année immédiatement suivante de la première édition du Lutrin, lorsqu'il dit que Pourges est un village près de Montlhéry, où il faut, dit-il, qu'il y ait une chapelle, et où Boileau a espéré qu'il se mettrait ainsi à couvert.

Une communication non moins curieuse se rattache à l'histoire des arts industriels : elle a pour objet un tapis chinois, acheté par les soins éclairés de M. Évêque, adjoint du maire de Lyon, pour le conservatoire de cette ville, et dont a parlé le Moniteur du 9 septembre 1826. Ce meuble ancien, broché en or et en soie, dont le fond est en satin couleur ponceau, se fait remarquer par un travail soigné, par des sujets rendus avec intelligence, par des nuances éclatantes, et même par quelques procédés d'exécution qui paraissent inconnus à nos habiles fabricans. On voit dans le tissu de ce tapis des brins de plumes de paon entortillés de fil d'or, dans l'intention de rendre l'éclat et l'effet changeant que la lumière produit sur la queue de cet animal superbe. Au reste il manque à cette étoffe, pour être parfaite, plus d'harmonie dans les couleurs, et surtout cette pureté, ce bon goût de dessin qui seront toujours le soutien des arts industriels.

VOYAGES. M. Mangon de Lalande avait déjà adressé à la Société quelques aperçus sur les vestiges antiques rencontrés par lui sur plusieurs points de l'ancienne province du Velay, mais alors il était loin d'avoir exploré tout le pays. Depuis, M. de Lalande a complété

ses recherches, et a publié des essais historiques sur les antiquités du département de la Haute-Loire qui est si riche en vieux souvenirs. Dans le même temps, un membre de la Société, M. Jorand, faisait une seconde excursion dans cette partie de l'Auvergne; ce qu'il a dit à son retour des études qu'il a faites au Puy, à Brioude et autres lieux, des monumens druidiques, romains et du moyen âge qu'il a observés, des inscriptions qu'il a levées, des médailles qu'il a dessinées, a fait désirer qu'il prit la peine d'en rédiger une notice. Un autre membre de la Société, M. Drojat, annonce l'intention d'aller prochainement par les Pyrénées et par les Alpes rechercher les traces de la marche suivie par Annibal. La Société le recommande à l'Académie de Madrid.

L'honorable professeur, M. Cirbied, chargé d'une mission importante pour les sciences et la civilisation, donne à la Société, en prenant congé d'elle, l'assurance qu'il lui fera connaître le résultat des recherches archéologiques qu'il se propose de faire durant son séjour en Géorgie et en Arménie. M. Amédée Jaubert fait hommage d'un exemplaire du voyage revu par lui et enrichi de notes, d'Orembourg à Bouckara, à travers les steppes de Kirghiz, et au-delà de l'ancien Jaxartes, fait en 1820 par le colonel de Meyendorff.

M. Bottin donne lecture d'une lettre dans laquelle M. Schweighæuser fils, correspondant de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de l'Institut, à Strasbourg, rend compte d'un voyage archéologique qu'il vient de faire dans la Prusse Rhénane. Quelques mois avant, M. Bottin faisait lui-même son excursion

annuelle, et ses tablettes se sont chargées d'indications de plusieurs monumens druidiques jusqu'alors inaperçus dans les montagnes des Vosges. Chargé en 1826 de parcourir tous les départemens que doit traverser le canal projeté de Paris à Strasbourg, pour y recueillir toutes les données statistiques sur les produits du sol et de l'industrie, et sur les établissemens qui exploitent ces produits, c'est surtout dans ce voyage d'explorations, qui a duré plusieurs mois, que le secrétaire de la Société royale des Antiquaires de France a pu faire une ample moisson de souvenirs des périodes gallo-romaine et du moyen âge dans les départemens de l'Aisne, de Seine-et-Marne, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meuse, de la Meurthe, de la Moselle, des Haut et Bas-Rhin et des Vosges. Il destinait à la Société une notice de ce voyage.

Une puissante impulsion est donnée aujourd'hui en France vers la recherche et l'exploration des monumens de l'antiquité, et il n'est pas une classe instruite de la société qui n'apporte son tribut dans ce grand œuvre de conservation. A Dieppe, une princesse, dont le nom est si cher dans cette contrée, fait exécuter (1) des fouilles sur plusieurs points de l'arrondissement, sous la direction de MM. Feret frères, assiste à ces fouilles, et voit retirer de terre sous ses yeux, à Côtécôte, des urnes romaines, des médailles frappées à l'effigie d'Auguste, de Néron. A Pourville, autre point de ces fouilles, on découvre des tom-

(1) Septembre 1826.

beaux qui paraissent être d'une haute antiquité.

A Locmariaker, en 1826, ont été démolis les fondemens d'une ancienne chapelle collatérale d'une église de Templiers. Le but était d'en faire servir les pierres aux bases d'un calvaire à ériger à l'occasion du jubilé. Dans les fouilles on a trouvé une très belle pierre tumulaire sur laquelle est une croix à deux branches, et une inscription en caractères gothiques. Cette pierre était déjà entre les mains des ouvriers qui appesantissaient sur elle leur marteau destructeur, lorsque le respectable pasteur de la commune, M. Defruit, l'a fait transférer dans la cour du presbytère ; nouvel hommage rendu à l'alliance des sciences avec les arts.

Ce sont aussi les corps littéraires qui applaudissent aux travaux de la Société, et récompensent les hommes qui les secondent avec le plus de persévérance ; c'est l'administration elle-même qui s'associe à l'œuvre de la conservation. Ainsi l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, qui, en corps, n'adoptera jamais les préventions des individus, a fait connaître à la Société, par l'organe de son secrétaire perpétuel, le vénérable M. Dacier, avec quel intérêt elle a reçu l'hommage des deux derniers volumes ; ainsi, dans la même période, à l'exposition publique des arts de Lille, M. Jorand a reçu une médaille d'or pour les dessins exécutés sur place des monumens antiques et du moyen âge, dont est encore riche le département de la Haute-Loire. Ainsi, à Orange, département de Vaucluse, sur la fin de 1826, on travaillait vivement à la complète restauration de l'arc de triomphe dont

l'arceau du couchant menaçait ruine; la ville, le département, le ministère, concouraient à cette opération importante, confiée aux lumières d'un architecte qui, respectant tout ce qui est antique, n'a pas la prétention de l'imiter, mais se borne à reproduire les profils de l'architecture romaine là où les dégradations les rendent nécessaires. Un autre monument antique bien autrement remarquable, le théâtre d'Orange, demandait à être déblayé; des fonds faits par la ville et le département ont permis de mettre la main à cette opération invoquée dès 1815 par l'auteur d'une description des antiquités de cette ville. On n'était pas encore arrivé en 1827 au sol antique, que déjà des fragmens de sculpture, le bras d'une statue, faisaient espérer un grand succès, et tout annonçait que les fouilles seraient surtout fructueuses lorsque les maisons qui remplissent l'enceinte ayant disparu on pourrait attaquer la masse énorme de remblais sur laquelle ces maisons sont fondées.

En 1826, la Société centrale d'Agriculture du département du Nord, séant à Douai, dédommage enfin la science de l'interruption trop longue qu'avaient éprouvées les communications de cette société. Un chapitre de ce volume est consacré à une sorte de description archéologique de l'arrondissement d'Avranches, dont on sait que le *Bagacum Nerviorum* fait partie.

Une autre Société, dont les premiers pas annoncent qu'elle n'aura pas d'enfance, la Société des Antiquaires de la Normandie, formée en 1824, a déjà publié plus de volumes qu'elle ne compte d'années d'existence.

Elle s'attache surtout aux antiquités des départemens formés de l'ancienne Normandie, qu'elle reproduit par le dessin et décrit avec soin.

L'histoire naturelle est aussi venue payer un tribut aux travaux de la Société royale des Antiquaires. Dans un des derniers bulletins de la Société des Belles-Lettres de Poitiers, adressé à la Société, il est question d'un rapport fait par M. de la Liborlière, sur un crapaud vivant trouvé dans un tronc d'arbre. Ce fait positif, qui est à la connaissance de M. de la Liborlière, réfute, selon lui, une opinion de M. Vallot, insérée dans le procès-verbal de la séance publique de l'Académie de Dijon de 1825. A la suite de ce rapport se trouvent citées des particularités qui sont en harmonie avec l'assertion de M. de la Liborlière; dans les mines de houille, dit-on, il n'est pas rare de rencontrer des abeilles qui ne sont qu'engourdis; à la Spezia, dans la Rivière de Gênes, il existe des carrières de marbre, et dans cette pierre se trouvent des coquillages vivans de l'espèce des moules. L'assemblée, sans vouloir prendre aucune part à une discussion relative à l'histoire naturelle liée indirectement à l'étude de époques anciennes, question qui divise encore les savans, se borne à ordonner la mention des faits dans son procès-verbal en y ajoutant celui d'un crapaud trouvé vivant dans le centre d'une masse de pierres de taille, il y a environ quarante ans, par des ouvriers occupés de l'exploitation d'une carrière sur le territoire de Vandelévillè, arrondissement de Toul, département de la Meurthe, fait certifié par M. Bottin, qui est du pays.

Ce n'est pas seulement en France que les travaux de sa Société royale des Antiquaires sont appréciés. De Leyde (Pays-Bas), M. Renwens, professeur d'archéologie et votre correspondant, vous a adressé un exemplaire, 1^o de son mémoire sur trois divinités indiennes de Java, in-4^o avec atlas in-f^o, Amsterdam, 1826; 2^o l'ouvrage périodique *antiquiteiten*, tomes 1 à 3, 1^{re} partie, rédigé par M. Vestendorp et lui, et offert en commun; 3^o les mémoires de M. Stamacher et de lui, sur des cippes puniques, in-4^o, mémoires qui ne se vendent pas séparément; 4^o une feuille contenant un précis des différentes explications données aux statues des frontons du Parthenon, feuille qui fait partie du mémoire qu'il a fait insérer au *classical journal*, n^o 55, et dont il ne possède plus d'exemplaire séparé.

A Louvain, M. le baron de Reiffenberg, qui continue ses archives philologiques, en a adressé la quatrième livraison dans laquelle plusieurs articles se rattachent aux travaux de la Société. Même hommage a été fait à la Société par M. Brewer, correspondant, de la chronique patriotique qu'il publie de la province du Rhin; par M. John Mac Quiga, d'un écrit sur l'archéologie intitulé: *Selections from the works of fronts lately discovered by Mgr*, 1824, et enfin par la Société philosophique de Philadelphie, de deux nouveaux volumes qu'elle vient de publier de ses transactions philosophiques.

Les monumens de la vieille Égypte enfin ont trouvé un refuge contre l'oubli, qui est aussi un agent actif de destruction, en venant se classer dans le catalogue

raisonné de la collection d'antiquités égyptiennes recueillies par M. Passalacqua, et dans le rapport imprimé par M. Champollion le jeune, sur la nouvelle collection des monumens égyptiens recueillie par M. Salt et acquise par le gouvernement français pour le Musée royal, catalogue et rapport dont la Société a reçu l'hommage.

Que dirai-je encore? tandis que le bureau de la Société royale des Antiquaires, admis (1) à présenter au roi de France, dans une audience particulière, l'hommage de ses tomes VI et VII, trouvait un gage précieux de la protection suprême dans ces paroles recueillies de la bouche royale : *Elle la mérite cette protection par son zèle et, j'ajouterai, par ses ouvrages*, la voix du génie de la conservation des monumens antiques trouvait, dans le même moment, à se faire entendre sur les confins de l'Europe, au milieu même du chaos d'une guerre d'extermination : un firman obtenu par l'ambassadeur d'Angleterre ordonnait au pacha Kintohy de respecter et de conserver les antiquités d'Athènes.

Séance d'administration et de renouvellement annuel du bureau de la Société royale des Antiquaires de France; 9 mars 1827, présidence de M. l'abbé Labouderie.

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal, mis aux voix, est approuvé; la parole est continuée à M. Bottin, secrétaire.

(1) En août 1826.

MESSEIERS,

Dans une de vos séances du mois de juin dernier, vous avez entendu la lecture d'une tirade dans laquelle un de nos confrères, M. le baron de Ladoucette, se plaint d'un passage du compte rendu des travaux de la Société qui commence le tome VII^e de votre collection.

Vous avez décidé que communication de cette pièce serait donnée à votre secrétaire, auteur du compte rendu, afin qu'il y répondît. Cette pièce m'a été remise par l'auteur, elle est intitulée : *sur Mons Seleucus, ville romaine au pays des Voconces*.

D'abord j'ai été frappé de la date du 19 juin qu'elle porte. Ainsi cette sorte de dénonciation avait déjà été lue à la Société, par l'auteur, en mon absence (1).

Dès que cette pièce est reproduite par l'auteur, j'en conclus que c'est par ordre de la Société et par respect pour les principes qu'une autre lecture a été donnée à la dernière séance, *moi présent*.

Le premier devoir de votre secrétaire est donc de vous exprimer sa reconnaissance; il en doit aussi à M. le baron de Ladoucette, qui, dans le développement qu'il a donné à ses deux chefs de plainte, semble s'être attaché à les atténuer au point de les faire à peu près disparaître.

Par ces considérations, par respect pour la Société,

(1) Je visitais alors, à plus de cent lieues de Paris, les vieux châteaux des Vosges et les monumens recueillis avec tant de zèle et de soins par la commission des antiquités du département de ce nom.

et dans l'intérêt de l'économie du temps que nous pouvons mieux employer, je désire que mon collègue consente à ce que cette explication se termine ici.

M. l'abbé Labouderie, président, consulte M. le baron de Ladoucette qui demande la continuation de la lecture.

Puisqu'il faut que j'use des droits du gant relevé, je me permettrai de dire que l'auteur de la réclamation n'a pas plus raison dans le fond qu'il ne l'a eu dans le mode.

M. le baron de Ladoucette débute par annoncer des erreurs assez graves qui se seraient glissées, *contre l'intérêt de la science*, dans le rapport du secrétaire de la Société, page 20 du tome VII. Il s'agit, dit-il, de l'article relatif à l'hommage d'un exemplaire imprimé du compte rendu par lui à l'Institut de France, au sujet de la ville romaine de *Mons Seleucus*.

Ouvrons et transcrivons d'abord l'article incriminé.

« La position du *Mons Seleucus* est mémorable (dit
 « le secrétaire) par la victoire que Constance y rem-
 « porta sur Magnence l'an 353 de notre ère. Cette
 « position, qui n'a jamais été douteuse, est déter-
 « minée par tous les itinéraires; son nom subsiste
 « encore dans celui du village de la Bâtie de Mont Sa-
 « léon, c'est la *Bastida Montis Seleuci* de tous les ti-
 « tres du Dauphiné. Après d'Anville qui a donné un
 « article très exact sur cet ancien lieu dans sa notice
 « des Gaules, deux de vos confrères l'ont successive-
 « ment exploré et décrit, M. le vicomte Héricart de
 « Thury, notre président actuel, et M. le baron de

« Ladoucette qui vient de faire réimprimer la notice
 « sur le *Mons Seleucus* et le mont *Viso*, lue par lui à
 « l'Institut lorsqu'il était préfet des Hautes-Alpes, il y
 « a vingt à vingt-deux ans. Vous avez accueilli avec in-
 « térêt l'exemplaire de cette réimpression qui vous
 « a été offert par l'auteur. »

Les deux erreurs assez graves reprochées sont celles-ci :

1° Le secrétaire a avancé que la position de la ville de *Mons Seleucus* n'a jamais été douteuse.

2° Le secrétaire prétend que *Mons Seleucus* a été successivement exploré et décrit par M. le vicomte Héricart de Thury et par M. le baron de Ladoucette.

J'avoue, Messieurs, que je ne vois pas comment ces deux propositions ont pu présenter à notre collègue le caractère d'erreurs assez graves qui *intéressent la science*.

Le secrétaire a avancé que la position de la ville de Mons Seleucus n'a jamais été douteuse. Eh bien ! M. le baron de Ladoucette s'est chargé lui-même de préserver l'auteur de la proposition de toute inscription en faux, en se donnant la peine de transcrire le passage suivant de d'Anville, qui, dans sa notice de l'ancienne Gaule, s'exprime ainsi : « Dans les plus anciens titres du Dauphiné, un château qui tient l'emplacement
 « de *Mons Seleucus*, est appelé *Bastida Montis Seleuci*,
 « et postérieurement *Montis Solei*, comme je l'ai ap-
 « pris de M. le baron de la Bâtie, seigneur de ce lieu :
 « On dit aujourd'hui la Bâtie Mont Saléon. »

Pour détruire une pareille autorité, notre collègue nous assure qu'il n'a vu dans la *Bastida Montis Se-*

leuci que le nom du château qui dominait la *mansio romana*, et que diverses circonstances qu'il énumère lui ont fait conjecturer que *Mons Seleucus* avait dû s'étendre dans la plaine. M. le baron de Ladoucette me permettra de lui déclarer que, pour détruire un témoignage formel d'un savant comme d'Anville, il faut à mes yeux plus que des conjectures, et que jusqu'à production d'argumens d'une autre autorité je puis persister dans ma proposition (1).

Le secrétaire de la société prétend que Mons Seleucus a été successivement exploré et décrit par M. le vicomte Héricart de Thury et par M. le baron de Ladoucette.

Je vous avoue, Messieurs, qu'ici je n'ai pu encore me rendre compte des motifs qui ont pu donner lieu à une si puérile réclamation.

Qu'importe en effet à la science qu'on répète, ce qui est de notoriété dans le pays, que des premières fouilles sur l'emplacement du *Mons Seleucus* remontent à plus de cent vingt ans; que quelques fouilles opérées avec succès, dès l'an ix (1801), par feu M. Bonnaire, premier préfet des Hautes-Alpes, ont été re-

(1) A l'appui de ma proposition je puis aussi invoquer l'autorité de Sigonius, *de imperio occidentali*, lib. 5, pag. 186, édition de Milan. « On peut aussi présumer, dit l'auteur que je traduis, que Magnence, après la bataille de Mursa, repassa, en 353, dans les Gaules par le Mont-Genèvre, puisqu'on le voit livrer des combats à la Bâtie Mont Saléon (*Mons Seleucus*) avant de retourner à Lyon, et que la Bâtie était sur la route qui conduisait des Alpes cottiennes à cette ville. » *Dissertation sur le passage du Mont-Genèvre, insérée dans l'annuaire de l'Isère de l'an xii, par M. Berriat Saint-Prix.*

prises avec plus de succès encore par un de ses successeurs; que même ces dernières fouilles aient été faites à l'aide d'avances, dont il paraît que les seules qui n'ont pas été remboursées regardent les journées de travail offertes par la population du pays. Qu'importe aussi que l'on sache aujourd'hui que la publication de l'*Archéologie du Mons Seleucus* de M. le vicomte Héricart de Thury, qui porte sur son frontispice le millésime de l'an XIII (1804), doit nécessairement avoir eu lieu avant le rapport fait sur cette découverte à l'Institut par M. le préfet de Ladoucette, puisque dans son avertissement M. de Thury s'excuse de s'être trop hâté de livrer au public son essai, sur ce que les fouilles ordonnées par M. le préfet de Ladoucette ont été connues promptement, qu'on s'était adressé à M. le préfet pour avoir des renseignemens à leur égard, et que les journaux en avaient parlé d'une manière inexacte; ensuite, que l'impression de l'essai de M. le vicomte Héricart de Thury n'ait été suspendue à la page 48 que parce que M. le préfet, en se rendant à Paris pour faire son rapport à l'Institut, avait emporté les élémens de la fin du travail, mais que cette impression n'en ait pas moins été achevée, à quelques additions près, sur les manuscrits même de M. le vicomte Héricart de Thury qui, effectivement, avait quitté le pays et s'en était rapporté à M. le secrétaire particulier du préfet du soin de revoir les épreuves; qu'il ait même été imprimé pour cette archéologie deux titres, l'un portant pour la date le millésime an XIII (1804), et l'autre 1806; encore une fois cela importe fort peu à la science. Ne

suffit-il pas, en effet, d'une part : que l'on ait la certitude que le sol de *Mons Seleucus* a été exploré; que des fouilles faites à différentes époques y ont fait trouver beaucoup d'objets très curieux, et que grâce aux *éditions multipliées* de la relation des dernières de ces fouilles, lue à l'Institut en 1804, la mémoire ne peut plus en être perdue(1)? Et n'est-ce pas bien assez que, par une fâcheuse compensation, les amis de la science soient condamnés à la certitude que la partie la plus précieuse des plans des fouilles, déposée à la Malmaison en même temps que les objets antiques offerts en hommage à l'impératrice Joséphine, par M. le préfet des Hautes-Alpes, n'a jamais été retrouvée, quelque mouvement que se soit donné, pour en rentrer en possession, le véritable auteur de ces plans, M. le vicomte Héricart de Thury.

Cette lecture terminée, et aucune réplique n'y étant faite, quoique M. de Ladoucette assistât à cette séance, M. Bottin a déclaré donner sa démission, qu'il a motivée, des fonctions de secrétaire et de sa qualité de membre de la Société royale des Antiquaires de France, et s'est immédiatement retiré.

(1) M. de Ladoucette a porté si loin ses précautions à cet égard, qu'on retrouve son rapport sur les antiquités de Mons-Seleucus, imprimé jusque dans un volume de roman, publié par lui en 1824, sous ce titre : *Le Troubadour, ou Guillaume et Marguerite, histoire provençale*.

Au président de la Société royale des Antiquaires de France.

Paris, le 29 avril 1830.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai acheté un exemplaire du tome VIII de la Collection des Mémoires de votre Société.

Mon nom n'est plus sur la liste des membres, et il n'a pas dû s'y trouver, puisque j'ai donné publiquement ma démission dans la séance du 9 mars 1827, la dernière de la présidence de M. l'abbé Labouderie.

Cette démission, étant un acte comme un autre, devait être mentionnée au procès-verbal, et elle ne l'est pas.

J'ai aussi à me plaindre que la Société ait permis l'insertion, sous un titre pompeux, d'une pièce intitulée : *Réclamation relative au Mons Seleucus, par M. de Ladoucette, membre résidant*. Cette réclamation forme un chapitre à part dans le volume, et ma réplique est reléguée dans les notes, réduite et y occupant à peine quelques lignes.

Il faut donc que je rende publiques ces deux pièces. Je me dois d'autant plus de prendre cette précaution, que le prétendu premier investigateur de *Mons Seleucus* s'est bien gardé de chercher à répondre à des argumens pressans, et que je puis le convaincre, pièces en mains, d'avoir altéré, à l'impression, le texte de la plainte qu'il a portée à la Société, moi absent; puisqu'après avoir dit, avec une rare assurance, dans cette plainte, dont je tiens de lui une minute revêtue de sa signature : « J'avais, durant l'hiver de l'an XII, découvert ses ruines (de Mons Seleucus), dans la plaine

« de la Bâtie Mont Saléon, commune du département
 « des Hautes-Alpes, dont j'étais en ce moment préfet. »
 Il dit dans son imprimé, non plus qu'il *a découvert*
 mais qu'il *a mis au jour la description de cette ville*
romaine: expressions bien différentes, et qui me don-
 nent complètement raison. (V. ci-après, Pièce justifica-
 tive, n. 1.)

Dans le même imprimé, M. de Ladoucette vou-
 drait faire croire que M. Héricart de Thury n'a pas
 publié son travail sur *Mons Seleucus*. Mais à quicon-
 que connaît le caractère de M. l'ancien préfet, il paraîtra
 impossible qu'il ignore l'existence d'un livre dont la
 dédicace lui a été faite. J'ai eu ce livre entre les mains,
 et il m'a été loisible d'en extraire titre, dédicace et
 avertissement : je les produis ici comme seconde pièce
 justificative, sous le n. 2; seulement par ménagemens
 je laisse là la dédicace.

Je pense, Monsieur le Président, qu'ici finira le
 procès littéraire qui m'a été suscité par un amour-pro-
 pre irréfléchi. En effet, que pourraient encore contre
 la vérité résultant de documens matériels que je pro-
 duis, des certificats de complaisance, fussent-ils plus
 nombreux que ceux que l'on aurait recueillis dans un
 voyage fait il y a quelques mois ?

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute consi-
 dération,

Monsieur le Président,

Votre très humble
 et très obéissant serviteur,

BOTTIN,

Ancien Secrétaire de la Société.

PIÈCE JUSTIFICATIVE N° I.

Réclamation relative à Mons-Seleucus, ville romaine
au pays des Voconces, par M. de Ladoucette.

Texte littéral, tel qu'il a été lu par M. de Ladoucette, dans les séances des 19 juin et 9 août 1826, et dont j'ai entre les mains la minute qu'il m'a remise signée de lui.

MESSIEURS,

Malgré ma répugnance à parler de moi, je crois devoir, dans l'intérêt de la science, relever des erreurs assez graves qui se sont glissées dans le rapport du secrétaire de la Société, page 20 du tome 7; il s'agit de l'article relatif à l'hommage d'un exemplaire imprimé du compte-rendu par moi à l'Institut de France, au sujet de la ville romaine de Mons-Selencus; j'avais, durant l'hiver de l'an XII, DÉCOUVERT SES RUINES dans la plaine de Labâtie-Mont-Saléon, commune du département des Hautes-Alpes, dont j'étais en ce moment le préfet.

10 M. Bottin commence par avancer que la position de cette ville n'a jamais été douteuse. Il se fonde sur d'Anville, qui, dans son ancienne Gaule, s'explique ainsi :

« Dans les plus anciens titres du Dauphiné, un château qui tient l'emplacement de Mons-Selencus, est appelé Bastida-Montis-Selenci, et postérieurement Montis-Solei, comme je l'ai appris de M. le baron de Labâtie, seigneur de ce lieu. On dit aujourd'hui Labâtie-Mont-Saléon. »

Messieurs, je n'ai vu dans le nom de Bastida-Montis-Selenci, que celui du château qui dominait la Mansio romaine. D'ailleurs la configuration des lieux, les galets qu'on ramasse partout dans les champs, le nom de Chabestan (caput stagni) porté par la commune qui se trouve au fond de la vallée, m'ont fait conjecturer que Mons-Selencus avait dû s'étendre dans la plaine qui est entièrement horizontale, et devenir la victime d'une forte et longue inondation; enfin, que lors de cette catastrophe, les habitants avaient dû se réfugier à Bastida, et là où l'on bâtit ensuite Caput Stagni. (De grands

Texte altéré, tel qu'il a été imprimé en 1829, pages 272, 273, 274 et 275, du tome VIII des Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France.

MESSIEURS,

Malgré ma répugnance à parler de moi, je crois devoir, dans l'intérêt de la science, relever des erreurs assez graves qui se sont glissées dans le rapport de M. Bottin, secrétaire de la Société, page 20 du tome VII; il s'agit de l'article relatif à l'hommage d'un exemplaire imprimé du compte rendu par moi à l'Institut de France, au sujet de Mons-Selencus: J'avais, durant l'hiver de l'an XII, MIS AU JOUR LA DESCRIPTION DE CETTE VILLE ROMAINE dans la plaine de La bâtie-Mont-Saléon, commune du département des Hautes-Alpes, dont j'étais en ce moment le préfet.

10 M. Bottin commence par avancer que la position de cette ville n'a jamais été douteuse. Il se fonde sur d'Anville qui, dans sa Notice de l'ancienne Gaule, s'explique ainsi :

« Dans les plus anciens titres du Dauphiné, un château qui tient l'emplacement de Mons-Selencus, est appelé Bastida-Montis-Selenci, et postérieurement Stagni, porté par la commune qui se trouve au fond de la vallée, m'ont fait conjecturer que Mons-Selencus avait dû s'étendre dans la plaine, qui est entièrement horizontale, et devenir la victime d'une forte et longue inondation; enfin que lors de cette catastrophe, les habitants avaient dû se réfugier à Bastida, et là où l'on bâtit ensuite Caput Stagni. (De grands

Messieurs, je n'ai vu dans le nom de Bastida-Montis-Selenci que celui du château qui dominait la Mansio romaine. D'ailleurs la configuration des lieux, les galets qu'on ramasse partout dans les champs, le nom de Chabestan (Caput

tas de charbon découverts dans les ruines semblent aussi attester un vaste incendie. Les membres de l'Institut, classe d'histoire et de littérature ancienne, manifestèrent devant moi beaucoup de surprise de ce que M. de Labatie ne s'était pas assuré de l'emplacement réel de Mons-Sелеucus; le secrétaire perpétuel de la classe des beaux-arts déclara dans son rapport du 10 ventôse an XIII, qu'on aurait peut-être toujours ignoré, sans mes recherches, « si ce lieu était un palais, un camp, un village ou une ville ».

20 Le secrétaire de notre société prétend que « *Mons-Sелеucus* a été successivement exploré et décrit par M. Héricart de Thury et M. Ladouette. » Le premier n'a pas besoin qu'on ajoute gratuitement aux titres nombreux de la considération dont il jouit dans le monde savant. C'est M. Duvivier, actuellement doyen du conseil de préfecture des Ardennes qui, à ma prière, a passé trois mois à Labatie-Mons-Saléon, dirigeant les fouilles avec un zèle et des lumières dignes d'éloges, au moyen de 4000 fr. avancés de mes deniers, et de 500 francs donnés en journées par les habitants. M. Janson, ingénieur des ponts et chaussées, y a fait le plan de plusieurs édifices mis au jour, son collègue, M. Magdelaine, et M. Lalfrey, élève de David, y ont dessiné des objets antiques. M. de Thury, alors en tournée dans les Hautes-Alpes, comme ingénieur des mines, a été voir nos fouilles; on lui est redevable entre autres, de remarques très ingénieuses sur l'éboulement de rochers, qui du passage étroit appelé le Pas de la Ruelle, a dû anciennement faire refluer les eaux du Buesch et de la Malaise sur la plaine de Mons-Sелеucus où elles ont formé un lac. Quelque temps après cette visite, M. de Thury a bien voulu rédiger l'archéologie de Mons-Sелеucus, que son départ a laissé incomplète à la quarante-huitième page d'impression. Loïn des Hautes-Alpes, où il s'était rendu aussi agréable qu'utile, et où il n'a plus reparu, des occupations multiples l'ont empêché de déférer à mes sollicitations en terminant l'ouvrage. Les matériaux que je lui avais communiqués et des notes sur de nouvelles recherches que j'avais fait exécuter, ont été enfin renus

grands tas de charbon découverts dans les ruines, semblent aussi attester un vaste incendie, qui eut peut-être lieu à la suite de la bataille que les lieutenans de Constance livrèrent à Magnaoë, au sud-est de Mons-Sелеucus, le 11 août 553.

Les membres de l'Institut, classe d'histoire et de littérature ancienne, manifestèrent devant moi beaucoup de surprise de ce que M. de Labatie ne s'était pas assuré de l'emplacement réel de Mons-Sелеucus. Le secrétaire perpétuel de la classe des beaux-arts déclara, dans son rapport du 10 ventôse an XIII, qu'on aurait peut-être toujours ignoré sans mes recherches « si ce lieu était un palais, un camp, un village ou une ville. »

20 Le secrétaire de notre société prétend que « *Mons-Sелеucus* a été successivement exploré et décrit par M. Héricart de Thury et M. Ladouette. » Le premier n'a pas besoin qu'on ajoute gratuitement aux titres nombreux de la considération dont il jouit dans le monde savant. C'est M. Duvivier, actuellement doyen du conseil de préfecture des Ardennes, qui, à ma prière, et sans vouloir rien accepter pour remboursement de ses frais, a passé trois mois à Labatie-Mont-Saléon, dirigeant les fouilles avec un zèle et des lumières dignes d'éloges, au moyen de 4,000 fr. avancés de mes deniers, et de 500 fr. donnés en journées par les habitants. Des le quatrième mois de l'an XII je rendis au ministre de l'intérieur les comptes détaillés de nos découvertes. M. Janson, ingénieur des ponts-et-chaussées, y a levé le plan de plusieurs édifices; son collègue, M. Magdelaine et M. Lalfrey, élève de David, y ont dessiné divers objets; j'ai soumis leur travail à l'Institut. M. de Thury, alors en tournée dans les Hautes-Alpes, comme ingénieur des mines, a été voir nos fouilles; il s'y trouva lorsque M. Millin y fut envoyé, sur ma demande, par le ministre de l'intérieur. M. de Thury, je crois, y a fait ensuite travailler sous ses yeux, pour s'y procurer quelques antiquités pendant qu'il prenait le plan des ruines que nous avions découvertes. Celui qui est joint à mon rapport sus-énoncé, et qui figure dans mon *Histoire des Hautes-Alpes* (1820), m'a été remis par M. Castillon, ancien inspecteur géomètre du cadastre dans ce département. On est redevable à M. de Thury entre autres remarques très ingénieuses, de celles sur l'éboulement de rochers

par moi à un membre de la Société d'émulation des Hautes-Alpes, qui, après avoir expliqué les motifs au lecteur, page 49, a complété l'archéologie de Mons-Seleucus; elle a la date de 1806 et ne porte pas de nom d'auteur. Or, Messieurs, mon rapport à l'Institut remonte à pluviôse an XIII, environ un an après le commencement des fouilles.

Je regrette que M. Bottin n'ait pas reconnu à moi ou à M. de Thury, avant de publier un article dans lequel, en sa qualité de secrétaire, il semble être l'organe de la Société; nous eussions été dispensés de l'enhui, moi d'écrire cette réclamation, et vous, Messieurs, de l'entendre.

Baron de LADOUCKETTE.

Paris, 19 juin 1826

qui, du passage étroit appelé le *Pas de la Ruelle*, a dû anciennement faire refouler les eaux du Buesch et de la Malaise dans la plaine de *Mons-Seleucus*, où elles ont formé un lac. M. de Thury a bien voulu réviser l'archéologie de *Mons-Seleucus*, que son départ a laissée incomplète à la quarante-huitième page d'impression. Loin des Hautes-Alpes, où il s'était rendu aussi agréable qu'utile, et où il n'a plus reparu, des occupations multipliées l'ont empêché de déférer à mes sollicitations en terminant cette dissertation remplie d'intérêt. L'*Annuaire des Hautes-Alpes*, en 1807, s'exprime ainsi: « Cet ouvrage commencé par M. H... de T... (1), a été achevé par M. H... (2), à qui M. le préfet a bien voulu communiquer les matériaux sur lesquels avait travaillé l'aimable archéologue, et d'autres résultant de fouilles ordonnées en 1806 par M. Ladoucette. »

Ce même état de choses a été expliqué au lecteur, page 49 de l'*Archéologie de Mons-Seleucus*, qui porte la date de 1806, sans nom d'auteur.

(1) Héricart de Thury.

(2) Hory.

PIÈCE JUSTIFICATIVE N° 2.

ARCHÆOLOGIE
DE
MONS SELEUCUS

IN

REGIONE VOCONCIORUM,

Aujourd'hui

LABATIE-MONT-SALÉON.

CANTON DE SERRES,

PRÉFECTURE DES HAUTES-ALPES;

PAR L. HÉRICART DE THURY,

Ingénieur des Mines de France.

... Sed vix ad *Montem Seleucum* pervenerat (Magnentius), cum duces Constantii superatis Alpium Cottianarum præsidiis, huc accedentes per Catorigas et Vapincum, exercitum ejus aggrediuntur et cæsis ad internecionem copiis, tertiâ pugná victus; JULI. IMP. OPERA.

A GAP,

De l'Imprimerie de J. ALLIER.

1804. — AN XIII.

SUITE DE LA PIÈCE JUSTIFICATIVE N° 2.

AVERTISSEMENT.

Placé en tête de l'archæologie de Mons-Seleucus

Par L. Héricart de THURY.

CHARGÉ en l'an XI, par S. E. le ministre de l'intérieur et le Conseil des mines, de faire l'inspection des mines et usines que renferment le département des Hautes-Alpes, et ceux qui l'environnent, je recueillis, en parcourant ces contrées, des antiquités et des inscriptions nombreuses, dont plusieurs inédites, que je m'empressai de faire connaître à M. le préfet Ladoucette.

Pendant que je suivais ma tournée des Hautes-Alpes, des antiquités furent trouvées à Labâtie-Mont-Saléon, canton de Serres, dans une plaine où de tout temps les habitans, par tradition, plaçaient les ruines de l'ancienne ville romaine, Mons Seleucus. M. le préfet, à mon retour, eut la bonté de me faire part de ses projets. Honoré de sa confiance, j'allai promptement examiner le pays et prendre des renseignemens sur les lieux. Aussitôt que les travaux de la campagne furent terminés, M. Ladoucette fit faire à ses frais des recherches dans la plaine de Labâtie-Mont-Saléon.

C'est le résultat de ces premières recherches que je m'empresse, comblé des plus sincères témoignages de son amitié, de publier dans cet essai. Peut-être me fera-t-on le reproche de m'être trop hâté de livrer au public cette description abrégée de nos antiquités. Mon projet était d'en faire un travail plus complet; mais nos fouilles ont été connues promptement. On s'est adressé à M. le préfet pour avoir des renseignemens à leur égard; les journaux en ont parlé d'une manière inexacte. J'ai cru pouvoir hasarder cet essai pour répondre aux vœux et à la curiosité des amateurs, en attendant que je puisse donner au public l'histoire des ruines de Mons Seleucus, et la description de toutes les belles et intéressantes antiquités qui y ont été recueillies.

Notice sur M. BOILEAU DE MAULAVILLE, décédé membre de la Société royale des Antiquaires de France, par M. BOTTIN, secrétaire de cette Société.

Edme-François-Marie Boileau de Maulaville, membre du collège électoral du département de l'Oise, et de la Société royale des Antiquaires de France, décédé à Paris, le 25 septembre 1826, était né à Auxerre le 25 décembre 1759. Issu d'une famille originaire de la Touraine où elle forma de belles alliances, posséda plusieurs beaux domaines qualifiés alors de *seigneuries*, et remplit les premières places dans la ville de Tours, il se glorifiait surtout, et avec raison, de descendre du prévôt des marchands de Paris, Étienne Boislèves qui vivait sous saint Louis. Cette famille était fort considérée, et le jeune Boileau de Maulaville cultiva avec fruit un si bel héritage. Elevé par des parens pleins d'instruction et de mérite, il sut mettre à profit leçons et exemples, et il quitta les bancs, riche de l'amour de la vertu, de la science et des beaux-arts. Privé de sa mère dès l'âge de quinze ans, il conserva toujours d'elle le plus tendre souvenir; son père, accablé de cette perte, s'était voué à la solitude; le fils la partagea et en adoucit l'amertume par des progrès marqués dans tous les genres d'études.

Ce fut à l'âge de vingt-deux ans que M. Boileau de Maulaville se maria suivant le désir de sa famille et selon son cœur, à mademoiselle d'Heppe, sa cousine

germaine, jeune orpheline en qui se trouvaient réunis tous les avantages qui font vivement rechercher une alliance. Jamais union ne fut plus heureuse. Le premier gage s'en fit long-temps désirer : cinq filles et trois garçons naquirent ensuite; la perte de la troisième de ces filles, sa bien-aimée Judith qui à une douceur angélique joignait d'aimables talens, fut sa première, mais bien cruelle peine domestique; il avait cependant déjà perdu deux fils, mais en bas âge. De belles alliances procurées à deux de ses filles, une perspective semblable pour les deux autres, et de douces espérances reposant sur la tête de son fils unique, tout concourait, à *Mont-Renaud*, à justifier cet adage consolant : que les familles nombreuses sont ordinairement celles où il y a le plus de moralité, celles qui prospèrent le plus.

Les opinions politiques de M. Boileau étaient franchement monarchiques, comme l'étaient ses sentimens. Dans les temps même les plus sévères de la république, il fut aisé de le remarquer, aussi lui attirèrent-elles des disgrâces qu'il partagea avec sa famille et son père octogénaire. En politique, comme en toute autre chose, les extrêmes sont d'une courte durée. M. Boileau et les siens recouvrèrent la liberté, et bientôt, dans cette respectable famille, il ne resta plus, de l'époque terrible, que la satisfaction d'avoir fait, sous les verroux, des connaissances honorables auxquelles elle a toujours tenu depuis.

Dans des circonstances différentes, mais non moins extrêmes, une autre épreuve attendait M. Boileau de Maulaville. Sous le titre d'alliés, des bandes d'étran-

gers inondèrent la France en 1814 et 1815; ils la molestèrent. Bon citoyen, M. Boileau n'avait pas reculé devant les fonctions municipales au moment même où elles allaient l'exposer à tous les dangers; il apporta le même courage à défendre la cause de ses concitoyens, qu'il avait eu de constance dans ses regrets pour son roi, et le fer d'un farouche allemand, levé sur sa tête, ne put lui faire signer un ordre qui aurait ruiné ses administrés. Dans ce péril extrême il ne dut la conservation de sa vie qu'à l'élan spontané de ses enfans, qui se précipitèrent en masse entre lui et le glaive assassin.

Les goûts de M. Boileau de Maulaville étaient ceux de la nature. Indépendant par sa fortune, possesseur d'une terre agréable sur laquelle il avait une habitation charmante que les étrangers venaient visiter, adonné par entraînement à la culture des fleurs qui partageaient ses loisirs avec l'étude du cabinet; heureux à la campagne de toutes les jouissances que procure la société d'une épouse vertueuse, d'enfans affectueux, et celle de quelques amis dignes de lui; attaché, en un mot, par goût, à la vie simple, il ne s'arrachait pas moins chaque hiver à sa paisible demeure, pour venir passer plusieurs mois dans le tourbillon de la capitale; mais il y venait avec ses enfans, il y venait pour achever leur éducation, et leur procurer, sous d'habiles maîtres, les arts d'agrément qui faisaient le charme de sa vie, et sont, au besoin, une ressource si précieuse dans les positions difficiles.

Ce fut pendant ces résidences d'hiver à Paris, que

M. Boileau de Maulaville, se laissant de nouveau gagner par son amour pour les sciences, se lia avec des hommes estimables qui les cultivaient. M. Dulaure fut du nombre, Boileau faisait de lui le plus grand cas; ce fut à M. Dulaure qu'il dut de devenir membre de la Société royale des Antiquaires de France, et jamais il n'oublia ce service qu'il répétait souvent lui avoir été rendu de la manière la plus délicate par le modeste savant. Les divers comptes rendus par les secrétaires de la Société, attestent la part active que M. Boileau prenait aux travaux de cette association à laquelle on n'a pas jusqu'à présent rendu assez de justice. C'était surtout à explorer son pays natal, ou les contrées habitées par lui, qu'il s'adonnait de préférence. Un jour, il me montrait avec complaisance une collection fort curieuse qu'il avait commencée, de cartes, de plans et de tout ce qu'il avait jusqu'alors découvert, de documens publiés sur son département. Le fameux marbre de Thorigny a été déchiffré par M. Boileau de Maulaville, et si, comme on l'a assuré, une société déjà célèbre (1) croit pouvoir donner une lecture plus littérale de ce curieux monument, toujours restera-t-il à M. Boileau la gloire d'avoir abordé avec un commencement de succès, une tâche pour laquelle toutes les tentatives avaient été jusqu'alors infructueuses. Mais c'est surtout à préparer une édition de l'œuvre du prévôt des marchands Boislevés *sur les arts et métiers* exercés à Paris, qu'il donnait ses soins les plus assidus, qu'il consacrait ses veilles.

(1) La Société des Antiquaires de Normandie.

Ce travail était fort avancé lorsque la mort est venue surprendre M. Boileau. Espérons que les nombreuses et savantes notes dont il avait enrichi le texte de l'auteur du XIII^e siècle ne seront pas perdues pour la science. La certitude nous en est assurée, si ce vœu parvient à son intéressante famille.

Nous arrivons à l'année 1826. M. Boileau de Maulville, sérieusement occupé de l'éducation d'un fils unique duquel il ne s'était jamais séparé, se disposait à faire une excursion dans le département d'Indre-et-Loire, pour faire connaître à ce fils chéri cette belle Touraine dont le nom rappelait au père des délicieux souvenirs de jeunesse, lorsqu'une enflure au pied, qui d'abord fut jugée être peu de chose, vint le forcer à garder son appartement, pour ne céder bientôt qu'à la funeste maladie qui l'a emporté.

Ses enfans étaient accourus près de lui, tous environnaient son lit. Dans ce moment extrême, où la perspective d'une séparation prochaine est si déchirante, ils étaient abimés dans la plus profonde douleur: lui seul était tranquille. « Qu'il est heureux, écrit une de ses filles deux mois après sa mort, « qu'il est heureux ce calme qui nous vient de la « religion et d'une grande pureté de conscience! il « était tel chez mon père, que jusqu'à son dernier « soupir il nous avait laissé l'espoir de le conserver. Si « quelques mouvemens de sollicitude parurent par- « fois altérer ses traits, ils n'étaient que l'expression « de la tendresse paternelle. Du reste, exempt de « crainte, n'ayant aucune appréhension pour lui- « même, ses idées heureuses ne le quittèrent pas même

« dans les momens de délire; il ne voyait que des
 « fleurs, il disait qu'il les aimait, qu'il voyait ses petites
 « filles en cueillir. »

D'après le désir qu'il en avait exprimé, et par les soins de son fils, les restes mortels de M. Boileau de Maulaville ont été transportés à Mont-Renaud, et déposés dans le caveau de la chapelle qu'il y avait fait bâtir. Dans ce dernier asile, son cercueil est descendu baigné des pleurs de sa famille, et accompagné des bénédictions de la population entière de la contrée dont il était chéri.

C'est à *Mont-Renaud* que tous les ans, au retour de la belle saison, les fleurs semblent ne s'épanouir que pour parer la sépulture de celui qui les cultiva avec tant de soins; c'est à *Mont-Renaud* que chaque année, au 25 septembre, une épouse constante dans son affection et ses regrets, vient, entourée de ses enfans, de ses petits-enfans, réchauffer de tout ce que le cœur peut exprimer de sentimens de tendresse, de respect, de vénération et de douleur, la cendre paisible de celui qui fut toujours bon citoyen, bon ami, le meilleur des époux et le plus tendre des pères.

des
ites
les
de
dé-
fait
ndu
des
trée
our
bnir
cul-
que
ns-
rée
tout
ten-
la
yen
des

MÉMOIRE

SUR

LES ANTIQUITÉS

DE

MARSAL ET MOYENVIC.

PAR M. DUPRÉ,

DIRECTEUR DE LA SALINE DE MOYENVIC.

MARSAL.

Certant : et adhuc sub judice lis est.

HOR., de Arte poet.

Il ne paraîtra pas hors de propos de rappeler ici ce que les anciens ont pu nous transmettre sur cette contrée, à l'époque où la Gaule se gouvernait par ses propres lois. Située au nord-est, elle était comprise dans l'association des peuples Belges, dont quelques-uns, tels que les *Treviri*, plus voisins du Rhin, se glorifiaient de descendre des Germains (1); et ce canton en particulier, placé entre les *Treviri*, les *Mediomatrici* et les *Leuci*, a bien pu changer souvent de cité: cependant, quoique situé plus près de *Tullum*, nous

(1) TACITUS, de Mor. Germ., 37. — CÆSAR, de Bell. gall. XI, 4. p. 68. Ed. Grævii.

suivrons l'autorité de d'Anville, en l'annexant à *Divodurum*, capitale des *Mediomatrici*.

A l'exception de leur nom et de quelques monnaies sans intérêt historique, il ne nous est rien parvenu de ces peuples; et, pour l'observer en passant, les monumens antérieurs à la domination romaine, et à attribuer, avec certitude, aux Gaulois, sont très rares, soit parce que d'un style barbare, ils n'ont pas attiré l'attention des antiquaires des derniers siècles, et auront été détruits; soit par ce que le culte religieux de ces peuples, avant d'avoir adopté les croyances étrangères venues de Rome, n'exigeait ni temples, ni statues, ou objets de durées; soit enfin parce que chaque nouveau culte anéantissait ce qui était en vénération sous le précédent.

Sous la Gaule assujettie aux Romains, et dans le partage qu'en fit Auguste, la cité des *Mediomatrici* continua de faire partie de la Belgique. Celle-ci ayant été divisée en deux provinces, selon toute apparence par Dioclétien, mais au plus tard, sous Valentinien 1^{er} (ainsi que le prouvent le dénombrement de Sextus Rufus, l'an 375 de notre ère, et celui d'Ammien Marcellin, vers 378), les *Mediomatrici* étaient compris dans la *prima Belgica*.

César ne fit point la guerre dans le nord-est de la Gaule, et, sous l'empire, la présence des légions dut se borner à des quartiers d'hiver, à des marches, soit à l'occasion des premières révoltes des *Treviri*, soit pour aller occuper les camps retranchés établis sur les rives du Rhin. Aussi, trouvons-nous au nord de

Marsal, les traces d'une voie militaire qui se dirigeait de *Divodurum* sur *Pons Saravi* (Sarrebouurg), et dont Tarquinpol nous paraît avoir été l'une des stations fortifiées, afin d'assurer le passage des marais de la Seille. Les médailles du haut empire qui s'y rencontrent, avec celles des successeurs de Constantin, ne permettent pas de douter que ce poste n'ait conservé son importance pendant toute la durée de l'empire, et que cette voie militaire ne soit l'une des plus anciennes de la Gaule. Elle était directe pour se porter du centre à la frontière des deux Germanies, et dut être très fréquentée lors des premières guerres que Gallien eut à soutenir contre les usurpateurs qui occupaient les rives du Rhin.

L'itinéraire d'Antonin et la table Théodosienne indiquent *Decem Pagi* (Dieuze) au passage de la Seille; ce nom semble en faire le centre d'une réunion de divers cantons, dont sans doute le nôtre faisait partie, et peut-être que la dénomination *Salmiensis Pagus* qu'il eut dans le moyen âge, nous en a conservé le souvenir.

En général, on ne paraît pas d'accord sur le commencement du moyen âge de notre France; elle nous offre cependant un monument historique et particulier, qui, par son haut degré d'importance, semble faire cesser tous les doutes: nous voulons parler du terme mis à la domination des Romains en 536 par le traité entre les fils de Clovis et Justinien (1). En effet, c'est

(1) GIBBON, Hist. de la Décadence des Rom, t. VII, p. 44.

alors qu'avec les mœurs des Francs s'introduisirent une nouvelle religion, un nouveau culte, une autre forme de gouvernement, d'autres lois, toutes causes puissantes pour modifier le caractère national, les institutions, les arts et les monumens. C'était une époque aussi marquante pour l'état politique de la Gaule, que l'avait été celle de l'invasion des Romains.

Sous les successeurs de Clovis, la cité des *Mediomatrici* devint la résidence des rois d'Austrasie; on sait que les limites des cités gauloises avaient servi à la circonscription des diocèses, et le canton de la haute Seille ayant, dans ces temps reculés, toujours ressorti des évêques de Metz qui y conservèrent longtemps la nomination aux dignités et des possessions, on doit y voir la preuve qu'il était aussi, dans le moyen âge, annexé au territoire des *Mediomatrici*.

L'origine de Marsal se perd dans la nuit des temps, et paraîtrait remonter aux premiers siècles de la monarchie, si l'on pouvait accorder quelque authenticité au témoignage de Wassebourg qui, dans sa chronique (1), rapporte qu'Ambron, fils de Clodion roi des Francs, fit construire un château à Marsal vers le milieu du cinquième siècle.

Ce n'est qu'à la renaissance des lettres dans le huitième siècle, sous la date de 709, qu'on recueille enfin quelques documens certains.

Mais il existe à Marsal un monument unique peut-être en son genre : il est attribué à une époque plus

(1) Antiq. de la G. Belgiq., p. 7, 1549.

reculée que le huitième siècle. Nous rechercherons les causes de sa construction sans espérer fixer sa date. Nous voulons parler de ces fondations, de ces remblais connus dans le pays sous le nom de *briquetage*, dont l'épaisseur et l'étendue, de dimensions étonnantes évaluées à plus de cinquante mille toises cubes, ont donné lieu à une excellente dissertation de l'ingénieur La Sauvagère (1) : nous invitons à le consulter sur les points où notre opinion différera de la sienne.

Préoccupé de l'idée que Marsal, aujourd'hui ville fortifiée, a dû l'être aussi sous les Romains, on s'est empressé d'admettre, sans beaucoup d'examen, qu'ils en avaient fait un poste militaire, destiné à assurer le passage de la Seille, et à défendre cette limite contre les Germains. Le briquetage s'expliquait donc comme étant un ouvrage des Romains, servant de base solide à des retranchemens au milieu d'un terrain inabordable et réunissant l'avantage d'établir une communication entre *Divodurum* et *Argentoratum*.

Mais peut-être avons-nous à nous défendre ici de cette propension générale à attribuer à ce peuple tout ce qui porte l'empreinte des temps éloignés ou d'un travail imposant par sa masse et la persévérance de ses auteurs.

Après avoir décrit en quoi il consiste, nous exposerons les preuves dont on s'est servi pour étayer l'opinion qui l'attribue aux Romains; nous présenterons nos objections, et nous hasarderons une nouvelle explication.

(1) Recueil d'Antiq. 1740, in 8^o; 1770, in-4^o, p. 187.

Des morceaux de terre cuite, rouge ou jaune, d'un pouce et d'un pouce et demi environ, approchant assez de la forme d'os de phalanges, portant l'empreinte des sillons de l'épiderme des mains qui l'ont pétrie et modelée entre le pouce et l'index, forment les deux tiers de la masse; le surplus est composé de cylindres de longueur et grosseur variables entre un et cinq pouces, puis de parallépipèdes à angles arrondis, dont quelques uns, mais en petit nombre, atteignent cinq et six pouces de tour, sur cinq et sept de longueur. Ceux-ci, les cylindres et les extrémités des morceaux que nous comparons aux phalanges, ne portent pas l'empreinte de l'épiderme, mais celle de brins de paille, de roseaux et d'enveloppes de grains, dans lesquels on jetait sans doute tous ces morceaux de terre grasse avant la cuisson, pour les empêcher d'adhérer entre eux, et ces traces de brins de paille ne se rencontrent jamais sur les phalanges au même endroit que les indices de l'épiderme; on doit en conclure que la pression de la main, dans l'angle formé par le pouce et l'index, était une opération subséquente et dernière sur une boule de terre, afin de faciliter la cuisson en lui ôtant de son épaisseur. Cette terre qui se retrouve à peu de distance au pied des collines au sud de Marsal, a conservé un assez haut degré de dureté, et la seule altération qu'elle ait éprouvée, surtout dans les morceaux les plus gros et moins bien cuits, est d'avoir contracté la couleur noire des terres marécageuses, au milieu desquelles elle a été enfouie depuis nombre de siècles.

Ces morceaux de terre cuite ont été jetés pèle-mêle et en avançant, sans ordre ou arrangement, comme pour les fondations à pierre perdue; mais on conçoit que la forme irrégulière des phalanges a dû concourir à l'immobilité de la masse. La pierre est abondante à peu de distance; il eût donc pu paraître superflu d'en créer une, mais elle est calcaire, marneuse ou argileuse, se délitant en peu de temps, résistant peu aux alternatives de sécheresse et d'humidité. La présence de nombreuses sources salées devant aider à la décomposition, il devenait nécessaire d'y substituer la brique moins susceptible de se briser et de s'affaisser. Le travail était plus pénible, mais il assurait la durée et la solidité des édifices; l'expérience a justifié ces calculs, et de nos jours, lors de la construction des fortifications actuelles sous Vauban, on n'hésita pas d'asseoir sur ce *statumen* les maçonneries les plus massives. L'espace sur lequel il se retrouve embrasse toute la ville, et la dépasse encore d'environ cent cinquante toises vers l'ouest. L'opération a été successive pour quelques endroits; deux et quelquefois trois couches se trouvent superposées, en alternant avec des terres noires formées de débris de végétaux, et les lits offrent de fortes ondulations. Ces faits sont faciles à expliquer. Le niveau des eaux a dû souvent varier. Les inondations annuelles dans cette vallée auront accumulé des dépôts sur le premier lit. Il aura fallu reconquérir le terrain inondé et lui donner une nouvelle solidité, et ainsi de suite, pendant une longue série d'années. Dans les endroits où le briquetage ne

se rencontre qu'à une profondeur de dix et douze pieds, c'est-à-dire beaucoup plus bas que le niveau des eaux a jamais pu l'être, il se sera affaissé, d'après la propriété reconnue aux terrains à tourbe d'absorber à la longue les corps pesans tombés à leur surface. Les bords de la Seille sont dans ce cas. La terre qui avoisine son lit est formée de débris de racines et de plantes aquatiques : on y a même extrait (1) de la tourbe dans quelques vallées peu éloignées.

Moyenvic, Vic, Burthecourt, offrent les mêmes fondations. Des sondages entrepris à Vic en 1820 pour la recherche du sel gemme, l'ont fait rencontrer à quinze et vingt pieds. L'étendue, l'épaisseur des couches, ne permettent pas de penser que cet ouvrage remarquable ait été l'œuvre simultanée de quelques années; on doit plutôt y voir le travail de plusieurs générations qui avaient à conquérir un terrain solide sur les marais. Elles se groupaient autour des sources salées, à mesure que la population s'augmentait, et l'on sait assez qu'à part même le motif d'une utilité démontrée par l'expérience, on est porté à imiter et propager tel ou tel procédé de construction particulier à une contrée. Tout voyageur attentif peut s'en convaincre.

Nous passons aux argumens dont on était l'opinion que ces travaux immenses sont dus aux Romains.

Elle a été mise en avant comme étant une tradition ancienne.

(1) A Bezange-la-Grande.

On a produit un fragment de poterie de fabrique romaine comme ayant été trouvé dans le briquetage (1).

On attribue aux Romains des fourneaux qu'on veut avoir été destinés à fondre le cuivre, métal connu pour avoir servi à la fabrication des armes antiques.

On cite la chaussée romaine indiquée par la carte de Peutinger, entre *Divodurum* et *Argentoratum*, facile à suivre vers *Delme* (*ad duodecimum lapidem*) jusqu'au village de Morville, et qui paraît avoir passé sur les hauteurs vis-à-vis Marsal vers Harraucourt.

Nous y ajoutons une autre voie antique, entre Marsal et Tarquinpol sur la rive gauche de la Seille, indiquée près de Blanche-Église, et dont la continuation existe dans les bois à l'ouest de Tarquinpol dans le quart de réserve de l'Indre.

Tel est le résumé des témoignages; discutons les, et voyons ce qui peut les remplacer ou les balancer.

La Sauvagère ne dit pas où était conservé, ni avoir vu le fragment de poterie qu'il a fait graver: et la place qu'occupe dans l'intérieur l'inscription *CASSIVS. F.*, et surtout dans un vase qui, en supposant la gravure exacte, doit avoir été profond et étroit, serait un exemple que nous n'avons jamais observé dans de très nombreuses collections de terres antiques; il peut à bon droit faire suspecter l'inscription nullement d'accord avec l'usage du temps. On sait assez que c'est en dessous ou à l'extérieur que ces sortes de vases et

(1) LA SAUVAGÈRE, p. 198.

les lampes retrouvées par centaines offrent les noms des potiers, qui avaient intérêt à se faire connaître; et l'on ne conçoit pas quel but ils se seraient proposé, en préférant placer leur nom dans un endroit où il n'aurait pu être lu, qu'après avoir cassé le vase. D'ailleurs il eût été difficile d'y insérer et d'y imprimer l'un de ces cachets de bronze qui se voient dans les collections, faits en forme de plaque allongée, et ayant au côté opposé à l'inscription en relief un anneau court destiné à y passer l'index, et dont le dessus aplati porte quelques lettres initiales, ou des symboles; il eût été impossible de pénétrer jusqu'au fond du vase, sans un long manche qui n'a jamais pu y être adapté.

Mais tout en suspectant l'inscription, admettons que le fragment soit romain; attachons-nous seulement aux circonstances de sa découverte, et elles ne nous paraissent rien conclure en faveur du briquetage comme ouvrage des Romains. En effet, c'est au dessus de lui que ce fragment et des fourneaux ont été découverts, à vingt-deux pieds de profondeur, dans un local occupé aujourd'hui par les jardins du commandant de place. La Sauvagère reconnaît que ce sol a dû être beaucoup exhaussé par les crasses et déblais de la saline qui était établie sur ce même terrain, pendant une longue suite de siècles, et où nous avons vu extraire en 1827 des substances gypseuses et des métaux en scories. Le cuivre et le fer s'emploient à la confection des chaudières des salines, et se décomposent très vite par l'action de l'acide muriatique; on en rejette les débris dans les déblais, et pour y expliquer leur

présence, il n'était pas nécessaire de recourir à une conjecture gratuite, celle d'une fabrique d'armes en bronze. Enfin une élévation de vingt-deux pieds au dessus du niveau des eaux, qui elles-mêmes recouvrent le briquetage, ne nous permet pas de lui accorder une date contemporaine aux fourneaux et à l'enfouissement du vase; elle nous reporte au contraire à des temps plus récents que l'accumulation lente des déblais de la saline.

On a raisonné ainsi; on a dit: un vase de fabrique romaine s'est trouvé à côté de fourneaux, donc l'un et les autres sont du même temps, et les fondations de ces derniers, c'est-à-dire le briquetage, étant encore plus anciennes, il s'ensuit qu'elles sont de construction romaine. C'est comme si l'on disait aujourd'hui: Les fortifications de 1699 assises sur le briquetage sont antiques, parce que dans leurs maçonneries se trouvent quelques fragmens d'antiquité. Tout cet argument tombe, si nous prouvons qu'il a été adapté à une hypothèse.

Nous disons qu'il n'est pas nécessaire de recourir aux Romains pour expliquer l'origine de ces fourneaux, et la place occupée par le fragment au moment de sa découverte. Nous voyons dans la construction de ces foyers celle qui a dû, comme aujourd'hui, servir à la fabrication du sel, dans les temps les plus reculés, où le sol de la ville était à peu près de niveau avec celui de la campagne. Déjà, en 709, cette fabrication était une branche productive de

revenu, et en examinant la forme⁽¹⁾ et la dimension de trente-six pieds données à ces constructions, on ne se persuadera jamais qu'elles aient pu servir de creuset. Sans doute les Romains ont pu exploiter des mines dans les Vosges, mais il eût été plus simple de fondre le minerai sur place, où le bois était abondant, plutôt que de l'amener au milieu d'un marais; on n'y était pas plus à l'abri de l'ennemi que sur les cimes des Vosges, en deçà du Rhin, où les légions avaient des camps retranchés protégeant l'intérieur. Les décombres, les scories des abords d'une usine où l'on traite les métaux, sont plus abondans et d'une nature bien différente que près d'une saline, où l'on réduit des eaux éminemment calcaires et gypseuses. On nous objectera peut-être que les briques dont ces foyers étaient construits ont une dimension reconnue pour être de fabrique romaine. Nous répondrons que c'est encore une de ces opinions admises sur parole, et démenties par l'observation. En effet, on conserve à la saline de Moyenvic de pareilles briques, mesurant neuf pouces et demi de longueur sur quatre pouces de largeur et autant d'épaisseur, sorties, pour ainsi dire, du même moule que celles de Marsal, et qui cependant proviennent de la démolition de la voûte d'église du couvent de Serres, monastère de Minimés, qui n'avait pu être construit sur les ruines d'un temple romain, puisque sa fondation, la première de cet ordre en

(1) LA SALVAGÈRE, p. 199.

Lorraine, ne date que de 1588. Que pourrait-on même nous opposer, si, par l'analogie de ces briques, nous avançons que les foyers enveloppés dans les remblais des fortifications de 1699, n'avaient été construits qu'à l'époque où l'église le fut elle-même? et nous faisons une grande concession, si nous les reportons au huitième siècle, l'histoire nous ayant conservé, ainsi que nous le verrons plus bas, des documens irrécusables sur l'existence d'une saline à cette date, et sur le terrain même où ces foyers ont été retrouvés.

Les anciens ont fait, il est vrai, un usage fréquent de l'airain pour les armes, mais c'est à une époque plus reculée encore que le séjour des Romains dans les Gaules. Le fer y était substitué depuis long-temps.

On allègue la proximité de la voie antique dirigée de *Divodurum*. Elle aboutirait, il est vrai, à Marsal, si sa direction était droite; mais dans cette partie boisée, où elle a été retrouvée par La Sauvagère, elle prenait à gauche en suivant les collines jusqu'à *Decem Pagi* (Dieuze), pour se rendre à la station militaire de Tarquinpol, en tournant les marais. Nous ne pouvons admettre qu'elle ait été dirigée depuis Harraucourt sur Bourgaltrof pour rétrograder sur Dieuze, l'inspection de la carte prouve que le détour eût été trop grand et sans but; et en supposant même que des marais aient, dans ces temps anciens, remplacé l'étang de l'Indre, le passage en était assuré par la voie antique retrouvée dans cet étang. Sa direction entre Morville et le fort de Tarquinpol ne permet pas de douter qu'elle n'ait été la continuation de la route

militaire de *Divodurum* sur *Argentoratum*, et que ce n'est point à Marsal qu'il faut la chercher. En suivant les collines, on évitait les marais et les fréquentes inondations, sans parler de l'avantage du terrain, si l'on était assailli pendant la marche. Si Marsal eût été une station fortifiée, on eût eu d'autant plus de motifs pour y diriger la voie militaire, que le passage des marais et la communication avec Tarquinpol eussent été tout aussi courts ou faciles, mais *Decem Pagi* se trouvant indiqué sur l'itinéraire d'Antonin et par la carte Théodosienne, nous ne pouvons plus voir dans l'opinion d'après laquelle on voudrait faire passer cette voie romaine par Marsal, qu'une hypothèse démentie par le terrain et les témoignages historiques.

On pourrait répondre que la communication par Marsal pouvait n'être qu'un embranchement, prouvé par les vestiges d'une chaussée ancienne vers Blanche-Eglise et dans les bois de l'Indre; mais d'après l'examen de ses matériaux et du procédé suivi pour sa construction, elle n'a rien d'analogue aux voies antiques, si bien caractérisées et si uniformes. D'ailleurs on veut que cette chaussée (dont le chemin abandonné, dit de S.-Avoird, sur le territoire de Moyenvic, paraît être la continuation) ait été dirigée sur Amance près de Nancy, en suivant la rive gauche de la Seille; et le nom de *Haie des Fées*, donné dans les anciens titres à cette route formée d'un seul lit de pierres, nous rappelle plutôt les superstitions des premiers temps de notre monarchie, que la religion des Romains.

Resterait donc la tradition en faveur de l'opinion

qui donne à ce peuple la construction du briquetage. Mais pour être de quelque poids, elle devrait être ancienne, ou se perpétuer dans des dénominations d'une étymologie certaine, ou qui auraient survécu aux variations du langage; or, dans le nom de *Marsallum*, que depuis 709 les titres donnent à Marsal, on retrouve une allusion aux salines, qui seules lui donnaient de l'importance. La trace du nom de *morast* qui signifie marais en langue germanique, et du latin *sal*, se reconnaît dans cette appellation convenable à un lieu entouré d'eaux saumâtres à une époque où les sources salées non exploitées devaient se répandre et séjourner dans les marais. Nous nous dispenserons donc d'y faire intervenir le dieu Mars; mais nous reconnâtrons l'influence de la langue latine, en nous rappelant que le clergé, propriétaire des salines, et dépositaire de cette langue, y introduisait des mots et des terminaisons empruntées à des dialectes du nord. Ici ils rendaient intelligible à l'habitant le moins lettré le motif d'utilité ou d'importance de cet établissement d'une saline sortie du sein des marais, et conquise sur eux par leurs efforts.

Ce n'est guère que vers le milieu du dernier siècle, et à l'époque de la publication du livre de La Sauvagère, qu'on a commencé à parler des Romains, et tout imposant que soit le jugement qu'en a porté la partie instruite de la génération contemporaine, elle ne peut être ici un témoin irrécusable, puisque de telles questions, qui ne sont point d'un haut intérêt, ne se discutent pas toujours; leur solution est adoptée, propa-

gée sur parole, et acquiert ainsi du temps une sorte de sanction, souvent fort difficile à atténuer. On ne contestera pas non plus que dans les plus petits hameaux élevés sur l'emplacement des cités romaines, on ne retrouve soit des pierres tumulaires, soit des inscriptions et des médailles, etc. A plus forte raison devrait-on en rencontrer à Marsal, qu'on nous représente comme un poste important, fixe et très fréquenté par les troupes se dirigeant sur les frontières. Rien de tout cela ici, pas un fragment d'arme ou d'ustensile, pas une seule de ces médailles si répandues sur les collines de la Seille, tandis que les nombreuses fouilles faites sur ce point n'ont produit que des monnaies des évêques de Metz et des ducs de Lorraine.

Ce n'était pas lorsque les Romains étaient occupés à la conquête des Gaules, qu'ils pouvaient se livrer à des constructions telles que le briquetage; et lorsqu'en peu d'années ils parvinrent à s'établir sur le Rhin et à s'y fortifier, il devenait bien superflu d'avoir des stations militaires sur la Seille, aussi rapprochées que le sont Tarquinpol, Marsal, Moyenvic, Vic, Burthecourt et Salone, bâtis sur de pareilles fondations. De tous ces points Tarquinpol était le seul important, puisqu'il était sur la grande voie militaire, et protégeait le passage des marais au milieu de populations portées à se révolter et à entrer dans le parti des nombreux usurpateurs qui parurent dans les Gaules.

L'uniformité de construction du briquetage prouve une origine et une destination communes, et, dût-on leur attribuer un but militaire, c'est sous nos rois de

la première et de la seconde race qu'il faudrait le chercher : nous le trouverions dans la division du sol de la France entre plusieurs héritiers du trône, et dans les fréquentes guerres entre des concurrens dont l'un occupait le royaume d'Austrasie. Un seul fragment de vase, dont nous contestons l'inscription, et qui dès lors pourrait appartenir aux quinzième et seizième siècles qui nous ont aussi fourni des poteries rouges assez fines et légères, ne suffirait pas, dût-il être romain, pour prouver qu'il est contemporain du briquetage, puisque, sur les hauteurs, vis-à-vis Marsal, nous en avons recueilli de fort beaux, ornés d'arabesques. Ils ont été vingt fois retournés par la charrue et enfouis de nouveau; pourquoi le fragment de Marsal n'aurait-il pas éprouvé le même sort? confondu dans les débris de la saline à peu de distance du briquetage (et ces sortes de fragmens devaient être alors bien plus communs qu'aujourd'hui), il a pu être rejeté dans des excavations qui atteignaient les marais, ou dans les fondations des foyers qu'on attribuait à tort aux Romains, et l'on en a conclu qu'il était de même date, sans faire attention que sur un terrain aussi souvent retourné que celui d'une usine, des déblais changent de place, et que les débris qui étaient, dans le principe, à la surface du sol, peuvent et doivent être reportés à de grandes profondeurs, au niveau même des fondations d'édifices; et nous ne voyons rien de plus dans cette rencontre, quoique faite à vingt-deux pieds de profondeur.

En résumé, nous concluons, avec tout homme im-

partiel, que les preuves mises en avant par les partisans de l'opinion de l'origine romaine, ne sont point péremptoires, et que nous sommes autorisés à chercher dans les siècles du moyen âge, un but plus réel, plus utile, et commun aux autres établissemens voisins, au dessous de Marsal, où de pareilles fondations se retrouvent, sans voie romaine, sans fonderie d'armes, sans stations militaires, en un mot, sans tout cet appareil imposant adapté à ce peuple conquérant. On veut nous le faire retrouver partout, on abuse du prestige attaché à son nom, et cependant, entre autres exemples, Caylus n'a-t-il pas prouvé (1), malgré une tradition constante qui les attribuait à César, que plusieurs camps ne dataient que des VIII^e, IX^e et X^e siècles.

Nous avons promis une explication plus probable, et nous croirons ne pas présenter une vaine conjecture, en attribuant ce travail unique en son genre, à la *conservation*, à la *protection* des sources salées, et à la *nécessité* où se trouvait la population attachée à leur exploitation, de *s'établir*, de se grouper le plus près possible, et d'asseoir *une base solide* où elle pût construire et s'élever au dessus des inondations annuelles dans cette vallée; il nous faudra prouver aussi que, dès les premiers siècles de la monarchie, ces sources devinrent une branche de revenu d'un intérêt général, qu'elles méritèrent l'attention des souverains, et qu'un travail aussi vaste que ce briquetage

(1) CAYLUS, Rec. d'ant., t. iv, p. 403.

n'était pas au dessus des conceptions et des moyens de ces temps, quoique barbares sous bien des rapports.

Nous commencerons par cette dernière considération. Sans rappeler ici des églises, des monastères construits à cette époque, nous accordons que des ouvrages qui auraient exigé des connaissances profondes dans les sciences exactes relatives aux constructions, étaient bien au dessus des peuples guerriers qui durent se servir des temples et des édifices des vaincus. Mais on nous accordera que l'émulation pour tout ce qui ne demandait que des bras et du temps, tel qu'un travail aussi simple et grossier que ce briquetage, à la préparation duquel on pouvait employer des femmes, des enfans, ne dépassait pas les facultés intellectuelles les moins cultivées; et quant au choix de l'argile cuite, il avait été facile de remarquer qu'elle résisterait mieux à l'action de l'eau salée que ne le pouvaient faire les pierres calcaires des environs. Il ne faut pas perdre de vue, qu'avant l'extraction régulière des sources, elles se répandaient, formaient des marais salés qui ont disparu, et au milieu desquels il eût été impossible de s'établir sans de telles fondations, qui exigeaient plus de solidité et de précaution pour une habitation, que s'il n'eût été question que de se frayer un passage ou d'asseoir des retranchemens. Toute pierre y eût été bonne, le terrain solide se trouvait à quelques toises plus loin, sans qu'il fût besoin de bâtir dans le marais, et la forme des remblais pour une voie militaire, indiquerait encore aujourd'hui sa destination; elle traverse-

rait la vallée, serait interrompue dans le milieu pour le passage de la Seille, et atteindrait la rive droite. Or, il n'y a rien de tout cela, et les indices de briquetage ne se sont rencontrés que sur la rive gauche sans exception.

Nous rappellerons aussi un exemple bien adapté à notre sujet, c'est la disposition du troisième capitulaire de Charles-le-Chauve⁽¹⁾ portant l'obligation d'occuper, selon *l'ancienne coutume*, à construire des ponts et des chemins dans les marais pour le passage des troupes, ceux qui n'étaient pas propres au service militaire, et puisque, dans ce cas particulier, il s'agissait de constructions utiles à tout le pays, qui s'approvisionnait dans ces salines, l'état a bien pu considérer ce travail comme l'un de ceux réservés aux habitans affectés au service des armées et des corvées. On imitait encore en cela les Romains, et toutes les contrées de l'Europe ne nous offrent-elles pas des monumens trop étendus, pour avoir pu être construits autrement que par des corvées, dont on sait que les peuples du nord introduisirent le droit⁽²⁾. Dès les premiers temps de leur établissement dans les Gaules jusqu'au douzième siècle, ils obligèrent les vaincus à tous les travaux d'une servitude réelle. Nous sommes donc autorisés à conclure que le briquetage, par cela même qu'il était immense, mais grossier, était d'accord avec l'état des arts et le

(1) LA SAUVAGÈRE, p. 193; « ad pontes ac transitus paludium opererentur. »

(2) ROBERTSON, Hist. de Charles V, t. 1, p. 33; t. 11, p. 69.

gènie ou les institutions des premiers siècles de notre monarchie. N'ayant trouvé pour Marsal, Moyenvic et Vic, aucune trace d'existence avant les premières années du huitième siècle, et aucun monument d'origine romaine bien certaine ne s'étant rencontré dans le briquetage, qu'avons-nous besoin de recourir à ce peuple, d'après une tradition récente ou de simples probabilités, tandis que dans l'établissement des salines nous trouvons un motif réel qui a traversé une longue série de siècles, et bien suffisant pour expliquer un travail immense, mais dont toute la difficulté ne consistait que dans le nombre de bras et le temps à y employer.

Le premier document authentique sur Marsal est une donation faite par testament, l'an 709, à l'abbaye de Saint-Mihiel (1), par le comte Wulfoald, son fondateur. Ce titre porte :

« Donamus, in Vico et Marsallo inno ad sal facien-
« dum, cum manso, casa, serso, cum omne adjecentia
« ad se pertinentia (2). » Quelle que soit l'interpréta-
tion de ces mots barbares dérivés de la langue tudes-
que apportée par les Francs, ce n'était pas une simple

(1) M. des Insc. et B. L., t. VIII, p. 300. — BALUZE, Miscel.
— D. CALMET, t. IV, preuves p. 265, et t. III, p. 24.

(2) On voit par un capitulaire de Charlemagne, de l'an 807, que le *mansus* équivalait à douze acres : on pourrait aussi lire *servo*, mais un acte d'échange du même comte Wulfoald aussi de 709, emploie deux fois le terme *mancipia*, pour désigner les serfs des terres dont cet acte est l'objet.

source salée non exploitée, mais bien un établissement productif des bâtimens, des chaudières, des terrains, en un mot, une saline déjà assez ancienne, assez connue, pour qu'il ne fût pas nécessaire de la désigner avec plus de détails qu'on ne le ferait de nos jours. Nous observerons que, par l'acte d'échange entre le comte Wulfoald et Sigebald, évêque de Metz, et le titre de fondation de l'abbaye de Saint-Mihiel, ce seigneur avait de grandes propriétés dans le Verdunois et sur la Seille(1). Ses ancêtres ou lui-même pouvaient donc bien avoir fait établir, par leurs vassaux, les salines dont il disposait par testament.

Le second titre où il est question de Marsal, est de l'an 777. Il ne parle encore de cette ville qu'à l'occasion de ses salines; c'est un testament par lequel Fulrad, abbé de Saint-Denis, chapelain du palais de Charlemagne, donne, « *Patellas ad sal faciendum in vico Bodatio seu Marsallo* (2). » Par suite de guerre ou par échange, ou donation du prince, la saline pouvait fort bien avoir passé en d'autres mains; il n'est pas dit d'ailleurs que le comte Wulfoald en ait été l'unique propriétaire (3), car il est prouvé que, l'an 1297, elle

(1) D. CALMET, t. IV, p. 264 et 267.

(2) VALESIIUS, NOT. Gall., p. 317.

(3) F. MEURISSE, Hist. de Metz. De nos jours à Lunembourg et dans d'autres salines d'Allemagne, les co-propriétaires ont droit à une quantité déterminée d'eau salée et à des chaudières d'une capacité déterminée, dont ils ne peuvent user qu'un nombre fixe de jours ou d'heures.

appartenait à plusieurs seigneurs qui la vendirent à l'évêque de Metz, Gérard.

Un troisième titre de l'an 844 (1) fait encore mention de Marsal pour ses salines; par cet acte le roi Lothaire « dispense l'abbaye de Munster en Alsace « d'un droit de péage sur les sels qu'elle tirait de « Marsal. »

Un quatrième enfin, une bulle du pape Pascal II, datée de 1106, confirme la dotation faite à l'abbaye de Saint-Mihiel en 709; elle rapporte les termes même de la donation, et toujours en ne parlant de Marsal qu'à cause des salines.

Nous croyons avoir rempli l'engagement de prouver que l'importance des salines et la protection à leur accorder exigeaient des travaux tels que le briquetage, dont l'utilité était trop évidente pour ne pas être imitée dans les deux autres salines de Vic et de Moyenvic, qui faisaient la richesse de cette vallée. Celle-ci leur devait sa célébrité (2). Plusieurs titres et chartes de nos rois parlent du *salinensis pagus* sur les rives de la Seille, dont le nom *salia* est évidemment dérivé des sources salées si fréquentes dans ce canton (3). Le plus ancien titre est de l'an 661. Aucun de ceux

(1) D. CALMET, t. III, p. 26.

(2) D. CALMET, t. IV, p. 258, 225 et passim.

(3) D. CALMET, t. IV, p. 258. Le même auteur rapporte, p. 453 et 458, une charte de l'emp. Henri IV, où le terme *inno* est latinisé et changé en celui d'*ineam*.

que nous avons cités ne parle de Marsal comme d'un poste fortifié pour le passage de la Seille, ou la défense de l'intérieur du royaume d'Austrasie.

Si les Romains avaient eu à mettre ce pays à couvert des Germains, quelle meilleure barrière auraient-ils eu à leur opposer que de vastes marais, sans fond, inaccessibles aux nageurs les plus hardis, et dont le passage devait être à cette époque moins aisé à forcer que des retranchemens; c'était aux extrémités de ces marais, pour empêcher de les tourner, c'était en deçà, sur la rive droite, qu'il fallait construire des forts, et sur les hauteurs qui lui sont parallèles. Ils y eussent trouvé des sources d'eau douce, abondantes et salubres, circonstance à laquelle ils attachaient du prix. Des vestiges de constructions romaines sur la hauteur de Saint-Jean, et où l'on reconnaît des traces du feu et d'une dévastation de vive force, peuvent nous faire penser que tel a été leur plan de défense, auquel se rattachait la position de la voie militaire qui longeait la rivière jusque vis-à-vis Tarquinpol, où elle tournait à droite pour la traverser.

Avant la conquête des Gaules par les Romains, la fabrication du sel était plus simple, et n'exigeait pas de constructions analogues à celles de Marsal; les Gaulois se contentaient de jeter de l'eau salée sur des brasiers: c'est Pline qui nous l'apprend. « *Gallie Germanicæque ardentibus lignis aquam salsam infundunt* (1). » Nous retrouvons ce même procédé chez

(1) PLINE. l. 31, c. 7.

des peuples éloignés de la mer, et les moins avancés dans la civilisation.

Les Romains, devenus maîtres des communications en tout sens par leurs voies militaires, si multipliées vers les côtes de l'Océan ou de la Méditerranée, n'avaient pas besoin pour approvisionner en sel le nord-est de la Gaule, de construire et de protéger à grands frais une fabrication plus pénible et plus compliquée, qu'il ne l'est de le recueillir tout formé sur les côtes de la Méditerranée; et si, sur le sol de la Gaule, quelques constructions romaines devaient se trouver très près de sources salées, nous n'hésiterions pas à avancer qu'elles ont eu pour but de les utiliser comme eaux thermales ou minérales. Les ressources que trouvaient l'intérieur et le nord de la Gaule dans les sels de mer, cessèrent au contraire avec l'invasion des Francs, qui détacha le nord des provinces méridionales, où jusqu'en 536 se maintinrent encore des faibles empereurs d'Occident, et plus tard d'autres peuples plus ou moins barbares.

Sous la première race, la France, limitrophe de la Germanie, fut elle même morcelée en petits royaumes, par suite de partages entre frères souvent en guerre, ou divisés d'intérêts. C'est alors seulement que des salines durent devenir importantes, et que le prince fut excité à trouver dans ses états des produits d'industrie qu'on ne pouvait plus faire venir de loin. S'il fallait des preuves des entraves mises à tout commerce, à toutes relations publiques et particulières, nous rappellerions différentes lettres par lesquelles des reli-

gieux, des évêques, malgré le respect attaché à leur caractère par ces peuples, s'excusaient sur les dangers et les difficultés des routes, de ne pouvoir se rendre à des distances qui seraient aujourd'hui le trajet de quelques jours pour le voyageur le moins aisé (1), et ces dangers devaient être bien plus grands pour des négocians et des marchandises que les escortes ne mettaient pas toujours à l'abri du pillage.

C'est donc en dernier résultat à ces temps difficiles, à ces motifs d'intérêt public et privé, que nous rapportons l'origine des salines, celle de Marsal, et de ce briquetage lié à la conservation des sources salées qu'il encaissait. Nous n'y voyons donc pas la nécessité de recourir aux Romains, nous espérons l'avoir démontré par des faits et par des conséquences simples et déduites de l'examen impartial des localités.

Nous passons aux autres faits historiques, ou monumens d'antiquité qui se rattachent à Marsal. Nous avons vu par le titre de 709 que son nom était *Marsallum*; par celui de 777 il est nommé *Vicum Bodatium seu Marsallum*, ce qui prouverait que cette première dénomination, qu'on ne retrouve nulle part, était ou récente ou moins connue, et que, pour lever toute incertitude, on crût devoir ajouter *seu Marsallum*; mais nous croyons devoir soumettre ici quelques réflexions sur ce nom, *Vicus Bodatius*, donné à Marsal, en 777. Il nous paraît ne faire qu'un avec celui de *Vicus*

(1) ROBERTSON, Hist. de Ch. V, t. I et II.—*Id.* Hist. d'Amérique, t. I, p. 34. Édit. in 8°.

Bodesius donné à Vic par un titre de 933 (1). Voici sur quoi s'appuie notre conjecture.

Par le titre de 777, Fulrad donnait à l'abbaye de Saint-Mihiel, le droit de faire du sel à Marsal, et cet abbé de Saint-Denis, chapelain de Charlemagne, devait être riche en fonds de terre sur les rives de la Seille, puisqu'il avait aussi fondé et doté le prieuré de Salone près de Vic. Nous sommes porté à croire qu'il avait succédé à la propriété des domaines du comte Wulfoald. Il pouvait donc bien posséder aussi le *Vicum Bodesium*, intermédiaire à Salone et Marsal, et en avoir disposé ainsi que nous allons le voir. Il faut se rappeler que les propriétés étaient alors moins morcelées que de nos jours, et que les grands vassaux et le clergé avaient de vastes domaines concédés par le prince, ou extorqués par l'épée.

Le comte Wulfoald avait dit, en 709, « *Donamus inno ad sal faciendum in Vico et Marsallo.* »

L'abbé Fulrad disait en 777, « *Donamus patellas ad sal faciendum in Vico Bodatio seu Marsallo.* » Qui ne voit ici une répétition des mêmes termes, sauf le seul nom de *Bodatio* ajouté à *Vico*, et on le pouvait, puisque encore en 933 on retrouve ce même nom donné à Vic. Le seul mot *seu* au lieu de la conjonction *et* pourrait faire difficulté; mais, j'en appelle à tout archiviste, peut-on citer beaucoup de textes anciens où des copistes ne se soient permis (croyant expliquer ce qu'ils n'entendaient pas) de substituer un mot à

(1) D. CALMET, t. IV, 1^{re} partie, p. 333.

un autre, sans parler des fréquentes abréviations usitées pour des mots qui se reproduisent souvent. Nous pensons donc que le rédacteur de l'acte de 777, avait sous les yeux celui de 709; il n'a fait que répéter les mêmes expressions, qui, mal reproduites, ont fait à tort attribuer à Marsal le nom *Vicus Bodatius* appartenant à Vic, et *Vicus Bodatius*, si conforme à *Vicus Bodesius*, serait étranger à Marsal. Si nous voulons que *seu* ne soit pas une faute de copiste, nous n'y verrons que le choix laissé au légataire de faire du sel soit à Vic, soit à Marsal, et ce n'était plus qu'une simple restriction. On aura remarqué que le terme barbare *inno* est remplacé par *patellas* qui paraît devoir être traduit par chaudières d'évaporation.

Nous allons réunir ici tout ce qui nous est connu sur cette saline.

Examen fait du local, de la tradition et des vestiges, nous ne pouvons adopter l'opinion de La Sauvagère (1) sur la position de la source salée qu'il place sur la rive droite de la Seille, dans les marais au nord, entre Marsal et Harraucourt. Nous lui demanderions d'expliquer comment une ville qui, dès les temps les plus reculés du moyen âge, devait toute son importance à une saline, aurait laissé sans défense, hors de son enceinte, exposée à l'ennemi, aux inondations et à l'interruption de toute communication pendant plusieurs mois d'hiver, une source qui faisait sa richesse.

N'eût-on pas dû y bâtir, sur un terrain qui était

(1) LA SAUV., p. 243.

solide, hors des marais, et d'un abord plus facile pour les bois, la ville, ou tout au moins la saline, plus importante à protéger que des bâtimens qui n'avaient de valeur que par elle.

Pourquoi se serait-on donné la difficulté de diriger l'eau salée vers Marsal, à travers des marais sans fond?

On devrait retrouver des vestiges d'une chaussée, et du briquetage plus utile, plus nécessaire là que partout ailleurs, et cependant lorsqu'on fortifia la place dans les temps récents, on n'en a découvert aucune trace. Ceci n'eût pu échapper à l'ingénieur La Sauvagère, qui, par son grade, avait tous moyens de le vérifier, et qui a reconnu l'étendue du briquetage avec un soin particulier. Une source salée sur Harraucourt aura, n'en doutons pas, par sa proximité, décidé cet auteur à l'indiquer comme celle de Marsal; mais ces sources sont nombreuses dans tout le contour de la ville, et les affleuremens n'ont pu qu'augmenter depuis que le puits principal a été comblé. Ce fait est avéré. Suivons plutôt les données certaines de l'histoire, elles viennent confirmer la tradition et les vestiges, et plaçons l'ancien puits et la saline sur le terrain où l'on voit le logement du commandant, les jardins adjacens et la place d'armes.

La tradition sur cet emplacement subsiste, et le puits dont parlait Volkir en 1526 doit y exister. Il a pu être comblé vers 1699, lors de la destruction de la saline; et certes cet écrivain ne l'eût pas qualifié de *don divin et naturel*, si ce n'eût été qu'un réservoir pour la source située hors de la ville vers Harraucourt.

Ne cherchons donc pas des invraisemblances démenties par le terrain et les historiens, et disons que la source était dans le puits de la ville, dans les limites du briquetage, dans celles de la saline, là même où se sont retrouvés les fourneaux auxquels on voudrait donner la destination bien gratuite de dépendre d'une fonderie d'armes que rien d'ailleurs ne prouve y avoir existé ; là enfin où nous avons vu des scories, des débris de ferremens calcinés épars dans des couches épaisses de dépôts calcaire et gypseux sorties des chaudières, et que produisent en abondance toutes les eaux salées de la Seille lorsqu'on les concentre par le feu.

Quant à l'importance de cette saline, on peut en juger par l'exportation de ses produits en Alsace dès l'an 844, puis, par divers traités de paix et d'échange des temps plus récents, et enfin par son inféodation, en 1551, par le cardinal de Lorraine, moyennant 30,000 livres et 400 muids de sel en faveur de l'évêché de Metz. Il est vrai que dans cette somme, très forte pour l'époque, la redevance pour Moyenvic était comprise ; mais un acte d'échange sous la date de 1593 désigne 22,500 pour Marsal.

Un fait qui mérite notre attention, est la disparition d'un château fort du comte de Hombourg, dont les traces et le souvenir seraient aussi perdus, sans un récit des faits d'armes (1) d'Étienne, cinquante-deuxième évêque de Metz, en 1122. Voici le texte :

(1) Chroniq. des év. de Metz, premier appendice. — D. CALMET, t. IV, p. 63.

« Idem (Episcopus) in ipsa promotionis suæ recen-
 « tia... castrum Comitis de Hoëmborc, quod *Marsallo*
 « *adherens*, toti villæ onerosum, damnosumque diu
 « extiterat, in manu validâ destruxit et complanavit...
 « processu temporis Castrum Hoëmborc jure ab ipso
 « feodali descendens, post decessum Comitis Hugonis,
 « a Duce Lotharingiæ occupatum sibi et posteris suis
 « adquisivit. »

En ne consultant que la première partie du récit, on serait porté à croire que le fort se nommait *Hoëmborc*, ou *Hombourg*, et à chercher autour de Marsal les traces de ce nom ; mais nous devons voir l'ensemble de la narration, et distinguer un château fort situé près de cette ville et appartenant au comte, de celui de Hombourg, non détruit en 1122, mais ainsi que l'indiquent les termes *processu temporis*, réclamé et occupé par le même évêque, après que le duc de Lorraine s'en fut emparé. On ne pourrait confondre ces deux forts sans introduire contradiction dans le texte : l'un était très voisin de Marsal (son nom est resté inconnu) ; le second est le château de la famille de Hombourg, situé à quelques lieues au delà de Sarrebruck (1). Mais où était donc ce fort inconnu ? Aidons-nous de quelques rapprochemens.

Nous trouvons que l'abbaye de Salival fut fondée l'an 1157 (2), et dotée par une comtesse de Salm-

(1) Hombourg se trouve cité dans le partage fait en 870 entre les rois Charles et Louis. *V. D. CALMET*, t. IV, p. 310.

(2) *D. CALMET*, t. II, p. 88 ; t. III, p. cxv ; voir la carte de Cassini.

Hombourg. Salival est contigu à Marsal ; les deux territoires ne sont séparés que par une montagne, la plus haute de la contrée. Les comtes de Hombourg, propriétaires des vallées de Salival et des hauteurs adjacentes, n'ont dû, suivant l'usage de ces temps, construire le fort rasé en 1122, et qui dominait Marsal, nulle part ailleurs que sur cette même montagne ; sa position le rendait maître des deux routes, et protégeait en même temps les propriétés du comte contre la ville, avec laquelle il vivait hostilement.

Nous y trouvons de nos jours deux habitations, l'une l'ermitage Saint-Jean, l'autre Saint-Julien. La découverte récente de tombeaux, et la tradition certaine de constructions au dessus de Saint-Julien, pourraient faire donner la préférence à cette position pour un fort qui eût gêné la ville. C'est aussi vers ce point qu'était dirigée une route ancienne dont les vestiges se retrouvent vers Moyenvic, et dont un arceau de pont s'est affaissé en 1817. Nous savons aussi que la tradition y place deux maisons religieuses, un couvent de chanoinesses, une maison de Templiers supprimée en 1312, et que dans le dix-huitième siècle, des religieux de Saint-Vincent, qui étaient établis aussi à Saint-Julien, se retirèrent à Metz, et jouirent de son revenu jusqu'à la révolution. Les tombeaux d'une seule pierre trouvés sur ce point, et dont on a lieu de penser que le sol recèle un plus grand nombre, auront servi à la sépulture des religieux. Nous n'avons donc aucun indice certain pour y placer le fort du comte de Hombourg.

On prétend qu'un village nommé Saint-Martin a existé sur le plateau de Saint-Jean, vers l'ouest; mais cette position ne convient point aux expressions *Marsallo adherens* (1).

On assure qu'il a existé, à une époque dont la trace est perdue, des habitations et des fortifications sur une hauteur au sud de Marsal, nommée le *Haut des Demoiselles*. Sans être escarpée, cette position a dû être facile à défendre, parce qu'elle n'est pas dominée; elle manque d'eau, il est vrai; et son nom ne retracerait-il pas plutôt le couvent des Chanoinesses?

Nous observerons que la route dont nous avons parlé sous le nom de *Haie des Fées* a dû passer très près de cette hauteur et de ses habitations dans le moyen âge, et a dû leur être contemporaine.

Au milieu de ces incertitudes sur la position du fort de Hombourg, nous penchons pour Saint-Julien, comme étant plus d'accord avec le texte.

Il nous reste à décrire un mausolée placé dans l'angle intérieur de l'église, vers le nord-ouest, et sur lequel on n'a que des traditions vagues.

Sur une table de deux mètres de longueur et de huit décimètres de largeur, soutenue par des pilastres de neuf décimètres de haut, se trouve un chevalier cou-

(1) Nous ne parlerons pas des vestiges de constructions près de l'ermitage S.-Jean retrouvées en 1819, et qui portent l'empreinte d'une dévastation, parce que les monnaies gauloises qu'on y recueille nous obligent à remonter aux premiers règnes de l'empire Romain, pour en expliquer le cours simultané avec la monnaie romaine qu'on y trouve aussi.

ché, la tête nue, les bras posés sur la poitrine, et armé de toutes pièces; le visage paraît être celui d'un homme de cinquante ans, portant une barbe terminée en pointe, et des moustaches; le cou est garni d'un garde-collet avec fraise plissée; la cuirasse est sans faltes mais avec braconnières ou jupon évasé, les cuissarts cachés en grande partie; les jambières, les heuses à recouvrement pour l'articulation libre du pied, les brassards, se voient encore; mais les gantelets, le casque, l'épée, ont disparu; les mains paraissent avoir été nues et élevées; les pieds, mutilés, sont en partie perdus. A côté du chevalier est une femme de même taille, aussi couchée; elle est revêtue de l'habillement nommé *mahoitre*, très serré sur les reins, et formant au dessus de nombreux plis; une fraise couvre le cou, la tête est nue; les cheveux relevés, découvrant le front, sont tressés et fixés au sommet. Les statues, la table et les pilastres sont en gypse blanc veiné de gris et assez dur, d'un grain fin, et sculpté avec soin; elles retracent les armures et le costume du temps, mérite que n'ont pas toujours les monumens historiques du siècle actuel. Entre ces figures se trouve un lion debout dont les extrémités ont été mutilées, et qui ne peut être là, à la place qu'il occupait, lorsque le mausolée était intact. Aux pieds du chevalier, et sur un coussin, est un enfant enveloppé de langes, et long de quarante-trois centimètres. A côté, et aux pieds de l'épouse, est un autre enfant plus âgé, aussi emmaillotté, ayant cinquante-sept centimètres de longueur. Les coussins et le lion sont

d'une pierre calcaire très dure, d'un grain analogue à celle de Tincry, près de Château-Salins.

Le mausolée n'est plus dans sa place primitive : l'épouse repose sur une maçonnerie grossière en briques, mal raccordée avec la table ; l'état de dégradation des mains et des parties saillantes indique au moins un déplacement fait avec peu de soin. Nous penserions qu'il a été mutilé à dessein ; car les talons du chevalier étant supportés par la table, ils auraient dû moins souffrir d'un simple déplacement ; et le lion, qui, suivant l'usage voulu, se plaçait aux pieds du guerrier mort sur le champ de bataille, ou de blessures, n'appartient point au nôtre, puisque le chevalier a la tête nue. Le support du lion, la table qui soutenait l'épouse, manquent ; l'église elle-même a souffert des boulets dans son intérieur. Le mausolée peut en avoir été atteint ; on peut aussi penser qu'il aura été mutilé par les religionnaires, qui prirent la ville en 1589, y commirent des excès, et ne durent pas épargner l'église. Les plus anciens habitans ont toujours vu ce monument où il est et tel qu'il est : les uns pensent qu'il est celui du fondateur ; mais l'église existait avant le treizième siècle, époque où les armures des chevaliers étaient de forme différente, moins simples, et surchargées d'ornemens et de ciselures ; elles avaient à la cuirasse une pièce de rapport nommé faucré (1), espèce de languette de fer fichée sur le plastron, et qui soutenait le pied de la lance

(1) CARRÉ, *Panoplie française*, p. 415 et 423.

pendant l'arrêt : pièce qui fut abandonnée d'assez bonne heure.

Des fouilles faites il y a peu d'années sous le monument n'ont rien appris. Les costumes en fixent l'époque à la fin du quinzième siècle, et il ne peut appartenir au gouverneur Fouques de la Route, tué le 27 avril 1589. Son épitaphe se lit dans le chœur à droite, et ne fait point mention de femme ou d'enfans. D'ailleurs, ayant péri les armes à la main, il devrait, selon les usages de la chevalerie, avoir le heaume en tête, les gantelets aux mains, l'écu au bras, et le lion aux pieds. Rien de tout cela, car le lion n'est point du même travail. Nous ne pouvons donc, faute de documens historiques, assigner une époque certaine au monument. Il serait possible qu'il ait été transféré à Marsal lors de la destruction de maisons religieuses; et qui sait même si la variété de style et les diverses qualités de pierre n'indiquent pas des débris de plusieurs époques et de mausolées différens ?

Nous n'avions à traiter que des antiquités, nous avons présenté les opinions des auteurs récents sur l'origine de Marsal, sur son briquetage, ses salines, son importance; nous avons essayé d'éclaircir les doutes, sans croire que nous ayons réussi : mais ce sont des matériaux réunis et à mettre en œuvre par une main plus habile.



MOYENVIC.

Ætatis eujusque notandi sunt mihi mores.

Hon., de Arte poet.

Nous avons cru apercevoir et devoir développer une connexion particulière entre Marsal et Moyenvic, et ce motif nous a engagés à rechercher l'origine de ce bourg situé sur la rive gauche de la Seille, à environ deux mille toises au dessous de Marsal vers l'ouest. Son nom latin *Medianus Vicus* peut reporter sa fondation soit aux temps de la domination romaine, soit au moyen âge. Si nous voulons remonter jusqu'aux Romains, nous trouvons de nombreux exemples du terme *vicus* indiquant une réunion de quelques habitations. Suétone l'emploie lorsqu'il attribue à Auguste la distribution de Rome en différens quartiers, *spatium urbis in vicos divisit*. Il était alors accompagné d'une dénomination spéciale tirée d'un nom propre, ou d'une divinité, ou d'une particularité quelconque; tels étaient *Vicus Æmilianus* hors des murs près du champ de Mars, *Vicus Fortunæ dubiæ*, où cette déesse avait un temple, *Vicus Ursi pileati*, ainsi nommé d'une enseigne.

Vicus, employé pour signifier bourg, village, ou simplement quelques habitations, se trouve dans le récit que fait Ammien Marcellin du transport de l'o-

bélisque d'Héliopolis qu'Auguste fit débarquer à Ostie, et placer dans le grand cirque. *Defertur in vicum Alexandri tertio ab urbe lapide sejunctum.*

Vers le cinquième siècle, nous trouvons encore une autre signification du terme *vicus*. L'itinéraire d'Antonin indique en Arabie (1) le *Vicus Judæorum*, que la notice des dignités de l'empire désigne par *Castra Judæorum*, poste ou station militaire.

L'acception du terme *vicus* prise pour désigner un bourg et une réunion d'habitations peu nombreuses, se retrouve dans une foule de chartes du moyen âge, et tel que Vic-sur-Aisne, *Vicus ad Axonam*, on compterait en France plus de dix endroits dont le nom ne peut avoir d'autre étymologie.

Nous avons dû réunir et rappeler ces diverses significations du terme *vicus*, parce que celle de station militaire favoriserait l'opinion d'après laquelle on plaçait sur la Seille une ligne de défense des Romains, opinion qui ne nous paraît pas appuyée de preuves concluantes, ainsi que nous croyons l'avoir établi dans notre Mémoire sur Marsal. Les motifs que nous avons fait valoir pour un autre système de défense se reproduisent ici; et à défaut de preuves directes sur l'époque et les causes de l'établissement de Moyenvic, à qui nous refusons comme à Marsal une origine romaine, nous proposerons une conjecture appuyée de faits et de rapprochemens; la voici. L'épithète *mediæ* ajoutée au nom de *vicus*, est ici employée dans le

(1) Mém. des Inscr. et B. L., t. xxxvi, p. 107.

sens de celles de *haut* ou de *bas* que nous trouvons en France, et plus souvent sur cette frontière allemande, précédant le nom d'un village, ou d'une seule habitation, c'est-à-dire qu'elle suppose et sous-entend un troisième terme de comparaison (1), et avec les partisans de l'origine romaine, la condition se trouverait remplie, en désignant le fort de Tarquinpol et Vic pour les extrêmes, au milieu desquels Moyenvic aurait été construit; et ici, il ne pourrait y avoir d'incertitude que pour Tarquinpol.

Mais nous ferons observer que le mot *medianus* nous rappelle une latinité du moyen âge, et que le terme *vicus* est trop général pour n'avoir pas besoin d'un autre qui en caractérise la spécialité. C'est ainsi que la ville de Vic se nommait *Vicus Bodesius*, Moyenvic, *Medianus Vicus*; et si le troisième endroit a perdu le nom générique de *vicus*, il devra, pour que la condition soit remplie, avoir conservé son caractère distinctif, tellement connu des contemporains qu'ils laissèrent tomber en désuétude le nom de *Vicus* qui liait les trois habitations. Or, pour retrouver sa position, nous devons, d'après celle du *Vicus Bodesius*, remonter le cours de la Seille à une distance de Moyenvic, à peu près égale à celle qui le sépare de Vic. Tarquinpol, éloigné de trois lieues, ne peut nous arrêter, pas plus que Dieuze ou Mulcey. Salival ne fut construit que dans le douzième siècle, il ne nous reste donc que

(1) Mittel, ober-unter, nieder, etc., etc. Mittel-brunn, Nieder-brunn, etc., etc.

Marsal, et c'est le lieu auquel nous devons nous fixer, si nous faisons attention que son origine est due à la possession d'une saline; circonstance que nous regardons comme ayant formé le chaînon, le lien bien caractéristique, requis pour les trois bourgs, dont le nom propre était précédé de celui de *Vicus*. Ce dernier a dû facilement se perdre, puisque *Marsallum* rappelait, soit un marais salé, soit une source salée, ou tout autre dérivé d'une saline, ce que n'offraient ni Moyenvic ni Vic, quoique renfermant de pareils établissemens. Nous pourrions citer à l'appui le titre de 777, où il est dit *in Vico Bodatio seu Marsallo*, ce qui leverait tous les doutes sur le troisième *vicus*, mais nous avons avancé qu'il y était question du choix laissé par le donateur entre les deux salines; et nous nous bornons à la preuve d'identité des trois constructions; elle est peut-être unique en son genre, et par cela même concluante.

Si, depuis très peu d'années seulement, on a fait attention aux traces d'une habitation gauloise ou romaine sur la hauteur de St.-Jean, on pensera peut-être à nous objecter que la position de Marsal ne suffit pas pour y reconnaître le troisième *vicus* d'origine contemporaine, puisque sur une distance de trois quarts de lieue, il peut y avoir eu d'autres constructions que les guerres si fréquentes dans ces contrées auront fait disparaître. Nous répondrons que tout ce terrain livré à la culture n'offre aucun débris, ni des sources salées à préférer pour leur richesse, et que les localités ou la nature du sol ne laissent aucune probabilité à une telle découverte.

Il est au contraire de notoriété que de temps immémorial Marsal possédait une saline ; nous lui avons attribué son origine , son accroissement , son importance ; nous espérons l'avoir prouvé dans notre Mémoire sur cette ville.

Les salines de Vic ont été les plus renommées comme les plus productives, ce qui leur valut la protection particulière des souverains.

Celles de Moyenvic attirèrent de tout temps l'attention des évêques et des religieux qui les possédèrent.

Voilà donc trois établissemens analogues, uniformes dans leur procédé de construction, je veux dire le briquetage, peu distans, sans habitations intermédiaires, possédant une exploitation d'un genre tout particulier qui a dû encourager la population à s'y grouper le plus près possible, quoique sur un sol défavorable ; tous trois devaient leur existence, non pas à une cause éphémère, étrangère au sol, facile à déplacer, mais bien à une cause presque aussi immuable que les lois de la nature, c'est-à-dire aux trois sources salées, si utiles aux divers peuples qui se succédèrent sur le même sol. Ne sommes-nous donc pas autorisés, par le fait le plus irrécusable d'une durée supérieure à celle des monumens de la main des hommes, à reconnaître dans les salines l'origine des trois bourgs, leur connexion intime, suffisante pour en expliquer les noms, et faire retrouver le troisième terme inconnu. Ainsi en suivant le cours de la Seille, et d'accord avec le niveau du sol, Marsal a dû être

le premier *vicus ad saliam* ou *salniarum*; *vicus medianus* ou *medianus vicus*, Moyenvic, nous oblige à rechercher au dessous de sa position, le troisième qui, ayant perdu son nom propre *Bodatus* ou *Bodesius*, a conservé celui de Vic, dont l'origine n'est plus douteuse; et Moyenvic a retenu et transmis celui qui était le plus propre à déposer près des siècles à venir du lien qui unissait les trois établissemens.

A quelle date ont-ils été fondés? Nous ne connaissons pas de documens qui l'établissent avec précision; mais nous avons cherché à démontrer dans notre Mémoire sur Marsal, que les Romains n'avaient pas un intérêt direct à exploiter des salines dans l'intérieur de la Gaule, et que ce motif n'a pu exister que dans les siècles des guerres civiles entre les concurrens au trône de France sous la première race; aussi est-ce à ces temps que nous rapportons l'origine des trois villes dont les noms latins se ressentent de l'influence d'une langue étrangère, et sont d'accord avec celle que parlaient les religieux propriétaires et peut-être fondateurs des trois salines. En effet, les premiers documens écrits datent des huitième et neuvième siècles et contiennent des dispositions de propriété faites par des abbés et des évêques. Le latin, altéré par le mélange des dialectes du nord, s'écrivait, se parlait par le clergé, devenu dépositaire du peu de lumières de ces temps de barbarie; il nous fournit une induction en faveur d'une fondation contemporaine, et d'accord avec l'état des arts et de l'industrie à cette époque. Un argument puissant, pour ne pas remonter au delà

du moyen âge, se déduit de la circonstance que dans l'enceinte des trois bourgs, et notamment de Moyenvic, on n'a pas trouvé de monnaies ou d'autres antiquités attribuées avec certitude aux Romains, et que ce n'est qu'au dehors que de telles rencontres ont eu lieu. Pour ne pas nous écarter de l'ordre chronologique, nous allons décrire les objets d'antiquité recueillis ou examinés par nous-même.

Le plus ancien est sans contredit un dard en silex blond, retrouvé à la surface d'une terre récemment cultivée, au pied de la hauteur de St-Jean, au canton nommé les Oranges. On sait que les Gaulois des temps les plus reculés, ont fait usage d'armes en pierre, telles que des haches, des coins, des marteaux et des pointes de lance. Les traces des ateliers où ces armes et les dards, tout pareils au nôtre, se fabriquaient, se sont rencontrées dans divers cantons de la Gaule, mais surtout près de Périgueux, l'ancienne *Vesunna*.

Ce dard a de vingt-sept millimètres sur dix-huit, et cinq d'épaisseur au centre; les bords en sont tranchants, et la surface a conservé l'aspérité des éclats de forme conchoïde dont elle a été formée. Sa petite dimension pourrait faire soupçonner que cette arme a servi plutôt pour la chasse que pour la guerre. Les instrumens tranchans et les armes en pierre doivent appartenir aux premiers degrés de la civilisation de chaque peuple, avant qu'il connût les procédés de réduction des minerais de fer ou de cuivre à l'état de métal. Des motifs religieux en avaient consacré l'emploi et perpétué le souvenir chez les Juifs et dans le

culte d'Atys par les Phrygiens. La langue latine paraît en avoir formé le terme de *silex* (1); nous verrons plus bas que les Germains n'en avaient point d'autres du temps des premiers empereurs : cet accord unanime annonce donc un besoin de première nécessité, et le résultat de la plus simple observation d'un peuple, dans la recherche des moyens de se procurer sa subsistance ou de pourvoir à sa défense.

Mais à quelle époque reculée ne devrions-nous pas remonter en Gaule, contrée riche en métaux, et dont les habitans étaient habiles à les mettre en œuvre (2), si nous avançons l'opinion que les armes en pierre ont été abandonnées dès que l'on connut le fer ou l'airain. Le voisinage de Marseille, où, dès l'an 600 avant Jésus-Christ, les Phocéens apportèrent les arts de l'Asie ; la grande migration des Gaulois en Italie et en Grèce vers le même temps, où certes ils n'eussent pu se mesurer avec leurs ennemis au moyen d'armes aussi imparfaites, nous obligent à reconnaître l'emploi simultané des métaux, ou de restreindre à quelque cité peu puissante l'usage des dards en pierre pour suppléer ceux en fer dans quelque circonstance particulière, telle que la chasse, ou une attaque par des soldats armés à la légère.

(1) Dans le mot *silex*, ne pourrait-on pas retrouver des traces de cet ancien usage, puisqu'il paraît n'être qu'une contraction du mot *sicilex*, que *Festus* croit dérivé de *scindere*. *F. M.* des Inscr. et B. Lett., t. XII, p. 167.

(2) *CÉS.*, de B. G., l. VII, c. 22.

Nous savons que les usages des Germains, plus rélégués dans l'intérieur du continent que ne l'étaient les Gaulois, et par conséquent plus éloignés des peuples maritimes qui, par le commerce, propagèrent les arts nés de la civilisation, étaient très analogues à ceux des Gaulois du nord. Aussi Tacite, qui vivait sous Vespasien, nous apprend (1) que les Germains conservaient encore de son temps l'usage de ces armes en pierre : *Ne ferrum quidem superest sicut ex genere telorum colligitur*; et ceci a été confirmé par le grand nombre d'instrumens en pierre retrouvés dans les tombeaux de la Germanie (2). Le fer, le cuivre y étaient abondans; mais ces peuples, dont nous n'avons pas de monnaies, et qui en cela étaient encore moins avancés que les Gaulois, ne surent pas aussitôt employer les métaux à la fabrication des armes.

Les Germains, auxiliaires des Gaulois dans leurs premières guerres contre les Romains, ont bien pu apporter notre dard sur le sol de la Gaule Belgique, où ils firent aussi plus tard de fréquentes incursions lorsque les Romains s'en furent rendus maîtres; mais nous avons toujours, en faveur de son origine gauloise, la certitude qu'il en existait des ateliers dans le sud-ouest de la Gaule, où, parmi de très nombreux fragmens, et d'autres ébauchés ou devenus imparfaits

(1) TACIT., de Mor. Germ., c. 6.

(2) ECKARDT, de Rebus Franciæ orientalis, t. 1, p. 892, où se voit la figure d'un disque en pierre ayant une ouverture destinée, peut-être, à passer la courroie servant à le lancer.

sous la main de l'ouvrier, il s'en est retrouvé de si semblables au nôtre pour la matière, la fabrique et la dimension, qu'on ne peut douter qu'ils ne soient sortis d'un seul et même atelier.

Nous avons dit que, malgré sa petitesse, nous le croyons propre à la guerre : en effet, nous ferons observer que, destiné à être lancé à de grandes distances, plus de poids donné à l'extrémité d'une flèche eût retardé le mouvement en lui communiquant une tendance à s'incliner ; il faut aussi se rappeler que cette arme qui se lance avec un arc, dont l'étymologie peut se dériver *ab arcendo*, était plutôt destinée à tenir l'ennemi à distance qu'à le repousser de vive force : ce n'était pas une blessure dangereuse pour l'adversaire le moins couvert ; son effet ne pouvait guère se faire ressentir que sur les parties nues, et nous en avons la preuve dans l'ordre si connu, donné par César à ses vétérans à Pharsale, de diriger leurs traits au visage des soldats de Pompée, composés de nouvelles levées faites à Rome. Ce stratagème eût été inutile, si les blessures eussent été faites par une arme meurtrière : aussi voyons-nous le soldat romain dédaigner de se servir de ses traits, les jeter, et attaquer à l'arme blanche. *Pilis inter primam trepidationem abjectis temere magis quam emissis, pugna jam in manus, jam ad gladios, ubi Mars est atrocissimus, venerat* (1).

Comme arme de guerre, l'usage du dard en pierre dut être bientôt abandonné contre un ennemi que

(1) Tit.-Liv., l. II, c. 46.

défendaient une cuirasse, un casque et un bouclier, et dont la supériorité avait été si souvent éprouvée ; Tacite n'eût pas omis d'étendre sa remarque aux Gaulois, s'ils s'en fussent encore servis. Nous ne pouvons donc assigner à notre dard moins de dix-sept à dix-huit cents ans, même en supposant que, fabriquée en Gaule, cette espèce d'armes devenait un objet d'échange avec les peuples de la Germanie. C'est cependant un hasard bien singulier que ce dard, retourné cent fois par la charrue, mais que sa petitesse aussi bien que sa substance ont préservé des atteintes du temps et de l'homme, n'ait été retrouvé sous nos yeux (1) qu'au moment même où sa découverte (dont les circonstances n'admettent pas le plus léger soupçon) pouvait nous être utile. Nos recherches réitérées sur le même local pour y découvrir d'autres objets d'antiquité ont été infructueuses, et ne nous ont produit que des débris de vases en terre cuite, évidemment antiques, et sur lesquels nous reviendrons.

Non loin de là, sur la hauteur de Saint-Jean, se retrouvent des traces d'habitations ; la charrue avait tout nivelé, et sans l'ouverture récente de carrières, on n'eût pas été conduit à examiner une partie de la surface du plateau, distincte du reste par une couleur brune ; celle-ci n'est point due à une variation dans la nature des couches argilo-calcaires de la montagne ; elle n'est qu'accidentelle, et fournit un nouvel indice du séjour de l'homme. C'est là que, dans une couche d'ossements d'animaux noircis soit par le feu, soit par

(1) 2 Octobre 1822.

leur long séjour en terre, se rencontrent, avec des débris de poterie et de tuiles de fabrique romaine, des monnaies d'argent, de bronze et d'alliage : ces dernières sont des gauloises de petit module et grossièrement coulées, telles enfin qu'il en existe dans beaucoup de collections, et qu'on sait être composées en général de six parties de cuivre, deux de plomb et une d'étain.

Celles d'argent et de moyen bronze appartiennent soit à la série des consulaires des dernières années de la république, soit aux règnes d'Auguste et de Tibère, toutes médailles déjà publiées et n'offrant que peu de variétés. L'ensemble de leurs dates nous a paru comprendre un siècle ; la plus récente était la douzième puissance tribunitienne de Tibère, répondant à l'an 763 de Rome, ou l'an 10 de Jésus-Christ, et nous nous servons de ce fait pour chercher l'époque de la destruction de ces constructions.

C'est avec trois monnaies gauloises qu'a été trouvé un fer d'arme d'hast triangulaire et pesant, que nous pensons être le *gæsum* ou *gesum*, trait assez court des Gaulois, et que les Romains et les Francs adoptèrent. Nonnius le nomme *gæsum telum Galliarum* ; Festus le désigne par *grave jaculum* ; et lorsque Virgile (1) fait le portrait des Gaulois qui prirent Rome, il lui donne l'épithète d'*alpinum* :

..... Duo quisque alpina coruscant
Gæsa manu.

(1) *Æneidos*, VIII, V. 661.

L'adresse à s'en servir leur donnait un avantage décidé sur l'ennemi, et, suivant Servius, *viros fortes Galli Gæsos vocant*. D'après Orose⁽¹⁾, le nom de *Gæsatæ* se donnait à tous les Gaulois auxiliaires ou qui vendaient leurs services. Nous avons rapporté ces témoignages des contemporains, parce que des auteurs modernes ont avancé que le *gæsum* pouvait être une épée, ou la hallebarde des Suisses, nommée quelquefois *guisarme*. Mais il n'est pas naturel de supposer que chaque combattant eût deux épées en main, encore moins deux hallebardes ; et ce ne pouvait être qu'un dard ou fer de lance, mais assez fort pour causer de profondes blessures : or notre fer atteignait ce but, soit qu'on attaquât de loin ou de près, *eminùs* aut *cominùs* ; et dans ce dernier cas il convenait que le soldat en eût deux.

Dans notre premier mémoire, nous avons attribué la destruction de ces habitations aux ravages de la guerre ; nous allons développer notre opinion, et prouver que ce fut pendant l'une des révoltes de la Gaule, peu après la conquête par Jules César.

Ce mélange de monnaies romaines et gauloises démontre que leur enfouissement eut lieu à une époque où elles circulaient encore simultanément, c'est-à-dire vers les dernières années du règne d'Auguste qui priva les Gaules du droit de battre des monnaies autonomes.

Mais la médaille de Tibère, avec la date correspon-

(1) Hist., l. iv, c. 13.

dante à l'an 10 de notre ère, nous fournit une limite avant laquelle la destruction ne put avoir lieu; nous la chercherons peu en deçà, puisque le cours de la monnaie gauloise dut s'abolir bientôt, et que la parfaite conservation de la médaille de Tibère n'admet pas une longue circulation.

La guerre ne put porter ses ravages dans ce canton que par deux causes, soit par une irruption des Germains, soit par une révolte des Gaulois. Or, à cette époque, les victoires récentes de Germanicus et de Drusus, ainsi que la présence des légions de la haute et basse Germanie, stationnées sur le Rhin, depuis l'Helvétie jusqu'à l'Océan, ne permettaient plus aux Germains de songer à inquiéter les Gaules, les armées des Cattes et des Chérusques avaient été rejetées au delà de l'Elbe. C'est donc une guerre entre les Gaulois et les Romains que nous devons chercher. Nous trouvons dans les annales de Tacite (1), sous l'année 21 de J. C., une révolte des Gaules et en particulier de la cité des *Treviri*, dont nous avons dit que le territoire de Moyenvic a pu faire partie ou lui être contigu (2). Une démarcation exacte des limites de chaque cité nous importe peu ici, d'après la réflexion de Tacite que presque toutes prirent part à ce mouvement; et d'après le texte de cet historien, il nous suffit que Moyenvic se trouve dans la plus courte direction entre la cité des *Treviri* et celle des *Sequani*. « Eodem anno (A. U. C. 774. J.-C. 21.) Galliarum civitates...

(1) *Annal.*, lib. III, cap. XL à XLV. p. 197 à 201. Éd. de Brothier.

(2) Comme Moyenvic était du diocèse de Toul, il paraît certain qu'il n'appartenait pas aux *Treviri*, mais aux *Leuci*. E. J.

« rebellionem coeptavère : cujus exstimulator..... inter

« Treveros Julius Florus, apud OEduos Julius Sacrovir...

« Haud fermè ulla civitas intacta seminibus ejus mo-

« tûs fuit.... Florus insistere destinatis, pellicere alam

« equitum, quæ conscripta Treveris ut.... bellum inci-

« peret : paucique equitum corrupti.... petebantque

« saltus quibus nomen Arduenna, cum legiones utro-

« que ab exercitu, quas Visellius. » (Varro, inferioris

« Germaniæ legatus) « et C. Silius, adversis itineribus

« objecerant, arcuerunt.... Florus.... suâ manu ceci-

« dit.... isque Treverici tumultûs finis... »

« Apud OEduos major moles exorta. »

« Interim Silius cum legionibus duabus incedens....

« vastat Sequanorum pagos..... Augustodunum

« petit proprio agmine. »

Il résulte de ce récit que Florus fut cerné par les légions de Visellius et de Silius, qui, partant de deux points opposés des rives du Rhin (*adversis itineribus*), c'est-à-dire de la haute Alsace et de la Hollande, se dirigèrent vers la forêt des Ardennes; et que cette révolte des Trévirois étant bientôt étouffée, Silius, qui commandait dans la haute Germanie, dut revenir sur ses pas pour marcher à grandes journées sur Autun; mais que dans sa route il exerça sa vengeance sur les terres des *Sequani*. Or, d'après l'inspection de la carte de la Gaule, la direction la plus courte, soit en se portant d'abord sur les *Treviri*, soit en rétrogradant vers la Saône, fit traverser aux légions les cités des *Leuci* et des *Mediomatrici* (de Toul et de Metz), trop puissantes parmi celles de la Gaule Belgique pour que Tacite ne

les eût pas exceptées lorsqu'il nous dit, « *Haud
fermè ulla civitas intacta seminibus ejus motùs fuit.* »

Dans une marche hostile, elles durent éprouver plus ou moins une vengeance toujours plus implacable dans les guerres civiles ou les révoltes. Ce n'est donc pas une vaine conjecture que de comprendre parmi les terres dévastées en cette occasion, l'habitation peu étendue qui nous occupe, et dont les vestiges prouvent l'incendie et la dévastation de vive force. On n'ignore pas que, dans ces temps, les ravages donnaient le signal des hostilités, nous citerons à l'appui cette réflexion d'Hirtius (1) : « *Illud vulgare incursionis hostium signum quod incendiis ædificiorum intelligi consuevit,* » et il ajoute, « *accidit... ut sine timore ullo rura colentes..... ab equitatu opprimerentur.* » Il ne serait donc pas nécessaire qu'il y eût eu résistance sur cette hauteur, pour en expliquer la destruction, qui pouvait d'ailleurs, comme poste militaire, avoir succombé sous les premiers efforts des révoltés.

Si nous suivons l'état politique de la Gaule sous les successeurs de Tibère, nous ne trouvons plus de nouvelle révolte que dans les derniers mois du règne de Néron, celle de Julius Vindex. Mais elle nous reporte à l'an 68 de J.-C., date trop éloignée de celle où la Gaule perdit le droit de battre des monnaies autonomes, et de l'époque où l'introduction de la monnaie romaine dut en faire abandonner une aussi grossière et incommode que la gauloise ; d'ailleurs la ré-

(1) HIRTIUS, de Bello Gall., l. VIII, c. 4, p. 332 Ed. Grævii.

volte de Vindex ne s'étendit pas au-delà d'Autun et de quelques cités celtiques des *Arverni*.

Il ne peut donc y avoir un choix à faire sur l'époque et la cause de destruction de notre habitation; la preuve historique fournie par Tacite est si précise, et pour la date et pour les circonstances de la marche la plus directe des légions, que nous croyons céder à l'évidence en fixant sa dévastation à l'an 21 de J.-C. ou 774 de Rome. Le mélange des antiquités gauloises et romaines devient, par cette date, facile à expliquer; il en est même une conséquence obligée.

Sur cette hauteur de Saint-Jean, vers Salival, se trouvent des fragmens de vase d'une terre légère et fine, couverte d'un vernis rouge, solide, quoique très mince. Ils sont ornés d'arabesques disposées avec goût; ces débris se rencontrent sur divers points du territoire de Moyenvic, et dans toute la vallée de la Seille vers Dieuze. En les comparant avec ceux que nous avons observés vers Mayence, nous sommes porté à les regarder tous comme sortis d'une seule et même fabrique existante dans la *Belgica prima*. Le hasard nous en a procuré le rapprochement. Nous possédons une fort belle coupe de seize centimètres cinq millimètres de diamètre sur huit de profondeur très ornée, trouvée sous nos yeux, en 1810, dans les travaux des fortifications de Castel vis-à-vis de Mayence. Un fragment trouvé dans le bois de la Nachtweide près de Dieuze, nous présenta la même terre, le même vernis, et des ornemens si pareils, qu'on les croirait sortis du même moule: l'identité ne peut être plus complète,

et cette faible indication va nous conduire à fixer l'époque où cette fabrique versait ses produits dans la *prima Belgica*.

Les ouvrages en terre appartiennent, il est vrai, à tous les âges des peuples, ce fut le premier pas de l'industrie; mais pour que les Gaulois fussent arrivés au degré de perfection de ces poteries, leurs relations avec les Romains devaient être fort anciennes; les circonstances de la découverte de notre coupe le prouvent. En effet, elle fut trouvée placée sous une rangée de grandes briques de deux pieds de longueur, sur vingt-deux pouces de largeur, adossées en forme de toit et recouvertes d'une troisième de forme courbe imitant nos faitières. Sur plusieurs des briques carrées se lisaient en lettres en creux de trois pouces de hauteur LEG. IIII . FLAV. P. F. *Legio quarta flavia pia felix*. On sait que les tombeaux des simples soldats étaient ainsi construits. Mais les médailles nous offrent cette légion parmi celles de Gallien et de Victorin. Ce serait donc entre l'an 253 de J.-C., commencement du règne du premier, et l'an 267, où Victorin périt à Mayence, que peuvent être placés l'époque de ce tombeau et l'enfouissement de notre coupe. Plus de trois siècles écoulés depuis la conquête est un intervalle plus que suffisant, pour l'adoption d'un art tenant aux premiers besoins de la vie. Il est à observer que les fragmens de poteries épars sur les ruines de l'habitation gauloise sont formés d'une terre grise, sans ornemens, sans vernis, épais et grossiers. Une portion de cercle de l'un d'eux nous a donné un diamètre de trente-huit centimètres dont

trente-un pour l'ouverture seule du vase. Cette grande proportion et la forme aplatie du fragment nous rappellent le *dolium* qui servait à conserver les grains.

Au dessous de cette même hauteur de Saint-Jean, sur le versant de l'ouest, dans le lieu nommé les *Plantes*, on retrouve souvent quelques médailles romaines, quelques ustensiles; mais tout a été dispersé, et nous n'avons vu qu'une petite cornaline dont la monture est perdue. Elle a deux lignes d'épaisseur; un génie à l'autel y est grossièrement figuré: le travail en est romain, mais du temps de la décadence de l'art.

Au sud-ouest, à un quart de lieue de Moyenvic, au canton de Prêle, entre les deux sources d'eau douce qui alimentent les fontaines de la commune, ont aussi existé des constructions romaines. Lorsqu'en 1819 on répara la conduite, on y trouva, à environ quatre pieds de profondeur, une médaille en argent de l'empereur Marc-Aurèle de l'an 145 de notre ère (1) et des fragmens de tuiles. Nous parvîmes à recomposer l'une d'elles; elle mesurait quatorze pouces sur douze et dix de largeur et quinze lignes d'épaisseur; les rebords en saillie n'avaient que huit lignes. On sait que ces rebords servaient à fixer l'assemblage, et les autres tuiles courbes de recouvrement. Cet ensemble impénétrable à l'eau se nommait *tegulae hamatae*; il devait en résulter un poids énorme, qui explique l'emploi fréquent des voûtes dans les constructions antiques. Il suffisait de

(1) AURELIUS. CAESAR. AVG. PII. F. capite hudo. R. COS. II, spes gradiens.

bien fixer la rangée inférieure pour que tout l'assemblage ne pût glisser. De là vient que, sur quelques unes, on retrouve des restes d'un mortier fort adhérent qui, outre l'avantage d'empêcher les filtrations, formait une base à cette première rangée, et la fixait quelle que fût son inclinaison.

Était-ce la proximité de ces sources, les meilleures de cette vallée, qui avait motivé cette construction vers l'an 140 de notre ère? avait-elle déjà pour but de les réunir, de les diriger sur des points habités où les eaux de la Seille ne pouvaient servir à l'homme? Le sol ne présente aucun vestige, la charrue a tout nivelé; on ne peut donc asseoir d'autre conjecture plus probable que celle déduite de la rareté des eaux douces sur un sol imprégné de substances salines, et tellement pénétré d'eaux salées, que sur divers points il suffit de creuser à quelques pieds pour en faire jaillir de très concentrées. Le haut prix que les Romains attachaient à la salubrité de l'eau, nous ferait préférer l'opinion que la source et les constructions ont eu quelque connexion. Elles ont disparu depuis dix-sept siècles et la permanence du filet d'eau a été assurée par la disposition des couches où il se forme.

Nous retrouvons à Moyenvic le briquetage de Marsal. C'est surtout dans la partie de l'est et du sud-est que des fouilles peu profondes le mettent à nu. Nous l'avons observé par couches superposées de douze à trente pouces, dont les intervalles formés de terres noires et de débris de substances végétales attestaient l'affaissement qui avait nécessité une nouvelle fonda-

tion, afin de maintenir la surface du sol au dessus du niveau de l'eau. Tout cet ensemble de couches présente de nombreuses ondulations, résultat nécessaire du peu de consistance de ce sol conquis sur des marais. Le centre des habitations est aussi le point le plus élevé dont le briquetage embrasse la demi-circonférence vers le sud. Le diamètre peut être de deux cent quarante toises, d'où l'on peut juger de l'immensité de ces fondations que le sol plus solide vers le nord n'exigeait pas, quoique plus voisin de la Seille. Il faut rappeler ici que le lit de cette rivière n'a été redressé et reporté assez loin que depuis 1759⁽¹⁾, et qu'avant cette opération ses eaux se portaient, par leur direction et leur pente, vers le sud des habitations, dans des bas-fonds où elles produisaient des marais; c'était donc de ce côté que l'on devait chercher à s'élever par le briquetage. La principale source salée est aussi au centre de la circonférence et des fortifications de diverses époques.

Cette considération nous fournit une preuve que Moyenvic doit son origine à la saline, et qu'ici, comme à Marsal, le briquetage et les autres constructions particulières ou de défense ne furent qu'une portion accessoire des salines et la conséquence de la nécessité de se grouper autour, ou de se protéger contre les troubles et les fréquentes invasions du moyen âge. Nous observerons que tout cet espace, dans lequel les habitations ont été forcément circonscrites par la Seille

(1) Voir la note à la fin du mémoire.

et les marais, est trop peu étendu pour une population qu'une tradition confuse veut porter à quatre mille âmes. Il eût fallu que les maisons fussent très élevées, mais ce n'est pas dans les temps anciens, et encore moins dans les campagnes, qu'on a construit à plusieurs étages. Que des épidémies aient souvent décimé une population confinée au centre d'une vallée marécageuse, rien n'est plus probable, et c'est à cette cause que nous réduisons les variations d'une population proportionnée au peu d'importance qu'avait alors la saline. Le sol de la commune offre des inégalités; il s'est en général exhaussé, à en juger par les pavés superposés, et par l'enfoncement des plus anciennes maisons où l'on descend quelquefois par plusieurs marches. Mais les démolitions successives des mêmes habitations et des salines, le nivellement des ouvrages de fortifications, ont dû produire ce sol factice que la salubrité conseillait. L'influence s'en est bientôt fait ressentir, l'air, la constitution des habitans, se sont améliorés sensiblement depuis un demi-siècle, et une culture perfectionnée finira par assainir ce canton.

Nous passons aux documens qui concernent la saline. Nous n'en trouvons point de positifs avant l'année 836 (1). Nous voyons, sous cette date, Hlolarius (2), évêque de Toul, rétablir la règle monastique dans l'abbaye de St-Epvre, et lui donner des terres et fermages à Moyenvic.

(1) D. CALMET, t. IV, p. 258.

(2) Frotarius, vingt-septième évêque de Toul.

« Nihilominus in Mediano Vico, ubi salinae, eorum
 « usibus fiant, quae et eis Christophora quondam de-
 « dit. . . » L'acception du terme *quondam* désigne en
 quelque sorte une tradition dont le souvenir au-
 rait besoin d'être rappelé à la génération contem-
 poraine de la donation, plutôt qu'une circonstance
 indifférente ou récente. Nous devons donc y voir la
 preuve d'une existence des salines déjà bien antérieure
 au neuvième siècle, et par conséquent à la même épo-
 que que celles de Marsal déjà exploitées en 709. Nous
 rappellerons que, dès 661, les rives de la Seille se dé-
 signaient par *salniensis pagus*.

En 945, une charte d'Othon-le-Grand citait les sa-
 lines de Moyenvic comme fort anciennes.

En 958, la donation à l'abbaye de St-Épvre fut con-
 firmée par une autre charte d'Othon, en reproduisant
 les termes du titre primitif.

En 982, Gérard, évêque de Toul, donnait à l'abbaye
 de St-Mansuy une église située à Moyenvic, et qui était
 la propriété d'un certain Goderamnus (1), *Primiche-
 rius* de l'évêché.

En 1065, Udon, évêque de Toul, établit dans la même
 ville des chanoines près de l'église de Saint-Gengoulf,

(1) *Primicherius* pour *Primicerius* indiquait une dignité près d'une
 cathédrale. Dans les actes du martyr de S.-Maurice, et de la légion
 Thebaine, S.-Maurice est nommé *Primicerius*, c'est-à-dire premier
 officier de la Légion. Ce terme s'introduisit dans la basse latinité
 pour désigner le premier de quelque office que ce fût : il dérive
 de *primus in cerâ*, d'après l'ancien usage d'écrire sur la cire.

Præcipuam in tabulis ceram senis abstulit orbi.

JUVENAL, sat. IV.

dont il avait ordonné la restauration par une charte qui leur concédait « apud Medianum Vicum, ineam « unam salis cum sesso (1). »

Nous rappelons que ce terme *ineam*, auquel on substituait celui *inno*, d'origine aussi barbare, ne pouvait indiquer qu'une chaudière à fabriquer du sel, et que le mot *sesso* devait s'entendre de bâtimens nécessaires à cette fabrication.

D'autres titres prouvent que les mêmes chanoines en étaient encore en possession en 1102 et 1106 (2).

Moyenvic passa, on ne sait comment, ni à quelle date précise, à l'évêché de Metz, sur lequel il avait été usurpé par un seigneur voisin qui l'avait fortifié, lorsque, l'an 1120, Étienne de Bar, cinquante-deuxième évêque de Metz, le reprit et le ruina. L'auteur de la vie manuscrite de cet évêque ne nomme pas Moyenvic : mais on ne peut le méconnaître aux expressions que voici. « Munitionem inter Vicum et Marsallum, « in loco palustri sitam, in manû validâ destruxit, et « complanavit. »

Les guerres étaient fréquentes dans ces temps où la Lorraine se trouvait partagée entre plusieurs princes, trop peu puissans eux-mêmes pour maintenir la subordination, et empêcher entre leurs principaux vassaux des querelles, où l'épée était le moyen le plus fréquent de les terminer; elles offraient à quelques uns des occasions de pillage, et à d'autres un moyen prompt

(1) D. CALMET, p. 455. *Ineam* ne serait-il pas la corruption d'*æneam*, sous-entendu *patellam*. E. J.

(2) BENOÎT, Hist. du diocèse de Toul; in-4^o 1707.

de vengeance d'accord avec l'impétuosité des passions d'une noblesse chevaleresque peu familiarisée avec les détours de la diplomatie actuelle. Les guerres, d'autant plus désastreuses que la vengeance suivait de peu de jours l'offense, rendirent nécessaires cette foule de fortifications élevées sans frais par les vassaux, qui trouvaient une sorte de compensation de leurs travaux dans la sûreté d'une telle retraite pour leurs familles. Nous devons croire que Moyenvic, dont la fabrication du sel faisait, comme de nos jours, le principal moyen d'existence, dut ses retranchemens à la protection à donner à cet établissement lucratif, et il ne fut pas difficile aux propriétaires, clercs ou laïcs, de faire élever de très bonne heure des fortifications qui portaient ombrage aux évêques de Metz, toujours jaloux de réunir les salines au domaine de leur église.

Nous sommes porté à penser que Moyenvic n'avait pu se relever de ses ruines que long-temps après cet acte de rigueur peu chrétienne de l'évêque Étienne; car Richerius, auteur de la chronique de Senônes, qui vivait un siècle plus tard, vers 1215, nous apprend que Frédéric, prieur de Xures, village situé à environ deux lieues au sud-est de Moyenvic, voulant sans doute faire disparaître les traces de ce désastre, fit reconstruire les salines avec plus de solidité. « Sedes etiam « salinarias, ipsius prioratûs, apud Medianum Vicum « in domibus lapideis inclusit. » On peut aussi en conclure que la collégiale de Saint-Gengoulf dont ressortissait ce prieuré, avait conservé sans interruption la propriété de sa part dans la saline. Un siècle plus tard

encore, en 1346, les chanoines l'affermèrent à l'évêché de Toul, puis quelques années après aux religieux de la Crête, aux religieux et abbé de Notre-Dame de Vaux, et enfin en 1380 à l'évêché de Metz, moyennant la modique redevance de cinq muids de sel.

Ce faible produit devait bientôt s'accroître; on touchait à l'époque où les gouvernemens firent du monopole du sel une branche de revenu. On sait que ce fut sous Philippe VI de Valois que la gabelle (1) fut établie en France, par une ordonnance de 1345 qui désignait les magasins où les sujets devaient l'acheter; les finances étaient épuisées; la Lorraine était trop voisine, et l'exemple trop bon à suivre pour que les religieux qui concédaient la saline de Moyenvic, n'aient pas eu l'éveil sur la valeur de leur propriété; et s'ils ne le firent pas tout de suite, on ne peut l'attribuer qu'à deux causes, soit à un bail à long terme qui leur liait les mains, soit aux dévastations de l'évêque Étienne.

Avant 1402, le sel était en Lorraine une marchandise libre, et chaque propriétaire de saline pouvait en disposer à son gré; mais cette année les ducs de Lorraine qui, dès 1294, avaient réuni à leur domaine celle de Rosières, firent un traité pour dix ans avec les évêques de Metz, qui tenaient à bail emphytéotique les salines de Marsal et de Moyenvic, « pour la mise en

(1) Du mot saxon *gabe*, tribut, F. ANQUETIL, Hist. de Fr., t. III, p. 81. — Ou mieux selon M. E. J. de l'allemand *gabe*, don, présent, ce qui répond à peu près à *octroi*.

« valeur de leurs salines ; et l'on contraignit peu à peu
 « les sujets à se pourvoir de sel aux greniers du sou-
 « verain, surtout après la suppression des salines de
 « Vic, où la plupart des abbayes avaient des poèles
 « pour leur usage. » Ce terme d'usage peut nous ex-
 pliquer la faible redevance des cinq muids de sel, et
 nous faire conjecturer que les chanoines ne possé-
 daient qu'une très faible partie, ou une seule poêle
 de Moyenvic. Le traité avec les évêques fut renouvelé
 pour trois ans en 1413, et subsistait encore en 1432
 et 1449.

La possession à titre de bail emphytéotique avait
 été convertie en propriété pure et simple dès l'an
 1297 ; car nous apprenons par l'historien des évêques
 de Metz (1) que Gérard de Relange, aussitôt après son
 avènement, « fit l'acquisition des salines de Moyenvic,
 « qui étaient partagées à divers seigneurs et particu-
 liers. » La part des chanoines de St-Gengoulf y était-
 elle comprise ? C'est ce qu'il est difficile de décider.

Le même historien nous dit (2) que les chroniques
 latines de Metz rapportent que l'évêque Gérard fit
 bâtir entre Vic et Moyenvic, dans les marais, une
 maison de plaisance.

Le même fait est rapporté dans l'histoire de Metz,
 écrite par les bénédictins de la congrégation de Saint-
 Vannes (3). Elle ajoute qu'on croit que cet évêque y
 finit ses jours en 1302.

(1) Meurisse, Hist. des év. de Metz.

(2) *Id. Ibid.* p. 486.

(3) *Id. Ibid.* t. II p. 491.

Toute trace certaine de cette habitation a disparu, mais on retrouve vers l'ouest de Moyenvic, à la distance d'environ quinze cents mètres, sur la rive gauche et très à portée de la Seille, au milieu d'un terrain souvent inondé, un espace peu étendu, que son niveau plus élevé met à l'abri des inondations. Sa forme irrégulière indique, non pas un tertre naturel, mais de main d'hommes, et elle fournit une forte induction pour penser que des constructions y ont existé. Sa position à portée des marais, à distance à peu près égale de Moyenvic et de Vic, convient à celle de la campagne de l'évêque, et nos présomptions acquièrent un grand degré de force si nous faisons attention que le nom de *Chatry*, conservé à ce canton jusqu'à nos jours, est évidemment le dérivé de *Castrum*. A cette époque, l'habitation des évêques n'eût pas été respectée sans des fortifications, car en mettant eux-mêmes des troupes en campagne pour la défense de leurs droits temporels, ils s'exposaient à des représailles de la part des seigneurs, et ils ne pouvaient plus confier la garde de leur personne qu'à leur épée ou à des retranchemens. Une source salée existé au même lieu; il serait probable que l'évêque Gérard, qui attachait beaucoup d'importance aux salines de cette contrée, ait cherché à en accroître les produits par un établissement nouveau que sa présence encourageait; et les historiens, souvent portés à embellir, l'auront désigné comme maison de plaisance, ne réfléchissant pas que le local, entouré de marais et par conséquent fort insalubre, n'y convenait point et ne pouvait, par sa position au

plus bas de la vallée, procurer aucun agrément, Cinq cents ans d'abandon expliquent le peu de vestiges de ces constructions (1).

Dans un mémoire publié en 1821 à l'occasion de la découverte du sel gemme à Vic, il est dit qu'un certain Jean Poiret vint, en 1299, offrir à l'évêque Gérard de lui découvrir de grands amas de sel gemme dans le voisinage de ses salines, et d'en ouvrir des carrières, mais que, par prudence et par la crainte de perdre les sources, son offre fut rejetée. On a voulu en conclure que la mine était connue dès le treizième siècle. Une tradition aussi importante nous a paru mériter d'être vérifiée, et après être remontés à la source, nous la croyons authentique, étant extraite d'un manuscrit ancien, intitulé : *Notes historiques sur les richesses de la Lorraine*, dont le possesseur réside dans la Prusse Rhénane ; mais nous lui donnons une autre interprétation, en nous rappelant que la découverte récente des mines de Pologne en 1251 et 1289 ayant dû exciter l'attention non seulement des gens éclairés, mais aussi de ces hommes entreprenans et amis des recherches hasardeuses, ce Poiret aura réfléchi que le terrain des mines de Pologne, ayant recélé des sources salées, il pouvait conclure par analogie que le terrain de la Seille, où l'on en connaît un grand nombre, devait aussi receler du sel gemme, et ce n'est qu'à un raisonnement aussi simple qu'est due la découverte

(1) Les Suédois, commandés par le duc de Saxe-Weimar, établirent leur camp sur la colline voisine, le 1^{er} novembre 1635.

de Vic. Poiret se sera adressé aux divers seigneurs et particuliers qui possédaient Moyenvic; mais soit division d'intérêt et d'opinion, ou plutôt insuffisance de moyens pécuniaires, il aura été repoussé par eux, et aura jugé qu'un évêque puissant et connu par l'importance qu'il attachait aux salines, était l'homme qui pouvait accueillir ses plans, il serait venu lui offrir non pas la mine qu'il ne connaissait pas, mais l'entreprise de recherches, dont le succès était garanti par l'analogie et par des rapprochemens évidens. Voilà à quoi nous réduisons cette tradition sans l'infirmier, mais sans la rattacher à des notions de géologie, science inconnue alors, et qui a dû fournir en 1821 des preuves directes de l'existence du sel gemme dans la vallée de la Seille.

On sait que c'est aux monastères qu'est due la majeure partie des défrichemens du sol de l'ancienne France; on sait aussi que la langue latine plus ou moins altérée nous fournit l'étymologie de bien des dénominations données par les religieux à leurs propriétés. Celles de Salival, abbaye de Premontres, fondée en 1157, s'étendaient dans la vallée au sud-ouest du couvent vers Moyenvic, et se terminaient au moulin de *Corrupt*, nom du canton où il est situé; il nous paraît dérivé de *Colli ruptus*: c'est aussi de *ruptus* que les auteurs du moyen âge ont fait *rupticium* pour désigner un essart, un défrichement d'un sol boisé ou en friche. Celui-ci fut donc effectué dans le douzième siècle par les religieux, aussitôt après leur établissement, afin d'ouvrir la seule vallée qui

leur procurât une issue, et fertilisât leurs terres, en les découvrant du côté du midi. On aura remarqué la syllabe *rupt* terminant beaucoup de noms de cantons, de territoires ou de villages : nous n'hésitons pas à y voir une preuve des travaux du moyen âge pour la mise en valeur d'un sol que la main de l'homme n'avait peut-être pas encore forcé à produire. Nos recherches dans le glossaire de Du Cange (1) ont confirmé nos présomptions.

La conservation des salines avait été sans doute le premier motif des fortifications de Moyenvic, et la défense du passage de la Seille au point de réunion de plusieurs vallées dut en faire reconnaître l'importance. Nous réunissons ici ce que nous connaissons sur leur ancienneté et leur accroissement.

Nous avons vu que, dès l'an 1120, on donnait à Moyenvic le nom de « *Munitionem in loco palustrisitam.* »

La chronique de Metz nous apprend que, l'an 1369, Thierry de Boppart, évêque de Metz, le fit entourer de murailles.

(1) DU CANGE, Gloss. infimæ latinitatis :

Rumpere terram, agrum proscindere (chronicon ann. 1196, ex parvo Chartulario S.-Victoris Massil., fol. 188.) Item super Gaslo quod ruperat W. Bernardi, etc., et infra ita quod defensum ibi, nullum sit, excepto eo quod ibi ruptum et vel excultum est.

Ruptuarius, colonus qui agrum rumpit, proscindit, colit, atque inde nata vox *roturier* apud nostros, quâ viros ignobiles ac obnoxie conditionis indigitant: ejusmodi sunt coloni ac rustici. *Rupta terra* culta, vel *ruptariorum* cohors. Vide P. DANIELEM, de Milit. Franc., t. 1, p. 141.

Il était encore fermé de murs en 1526 (1).
 Il fut fortifié régulièrement en 1627 par le duc Charles IV et l'empereur. Nous en avons le plan. En le comparant au terrain, et eu égard aux mouvemens des cultures et des constructions depuis deux cents ans, sur un sol aussi mouvant, on reconnaît son exactitude quant à l'ensemble. L'exhaussement du sol indique l'emplacement des bastions, et l'un des ouvrages avancés dépassait la réunion des routes de Strasbourg et de Lunéville. Des deux portes principales, un arceau subsistait encore à l'ouest, vers Vic, et se trouvait dans le mur de la prison de la commune: il vient d'être démoli.

La saline avait ses fortifications intérieures et extérieures enclavées dans celles de la ville, et en 1716 ses deux portes étaient encore crénelées.

Sur une butte élevée de quelques toises, d'environ deux cents mètres carrés, située vers l'est, et dont le canon pouvait dominer les routes de Dieuze et Château-Salins, se trouvait une redoute dont l'entrée se reconnaît vers le sud.

En 1631, la garnison allemande devenant incommode aux possessions de la France, Louis XIII fit assiéger et prendre Moyenvic par le maréchal de La Ferté (2). Défendue par le baron de Mercy, qui y tenait garnison depuis le mois de mars, la place capi-

(1) VOLKIR. H. du duc Antoine, ch. XIII.

(2) Hist. de la naissance et de la décadence de l'hérésie dans Metz, par MEURISSE, in-4°, p. 566; 1670.

tula le 27 décembre, et fut cédée définitivement à la France par le traité de Munster, en 1648. L'éloignement progressif des limites de la France vers l'Alsace et le duché de Deux-Ponts fit négliger l'entretien des fortifications. Le plan de la saline de 1716, un autre sans date, mais plus ancien, nous apprennent qu'elles étaient déjà envahies en partie par la culture, et que les maçonneries avaient disparu. Le dernier plan, de 1761, n'en indique plus de vestiges, et aujourd'hui tout se réduit à quelques mouvemens du sol. Des fossés profonds et vaseux, où la Seille pénètre, en faisaient la principale force.

Outre la rencontre de médailles isolées, gauloises ou romaines, sur divers points du territoire, on y trouve aussi des monnaies modernes. L'une des plus importantes découvertes de ce genre s'est faite en 1819, dans les vignes du canton des Plantes, sous Saint-Jean : c'était un dépôt d'environ une livre et demie de monnaies en argent, du seizième siècle, au coin de François I^{er}, de Henri II, de François II, de Charles IX, et de divers princes de la maison de Brandebourg ; quelques unes d'Italie et d'Espagne.

De pareils dépôts se sont rencontrés depuis peu d'années dans les duchés de Bar et de Lorraine ; l'époque et l'occasion de l'enfouissement ne peuvent être douteuses : la première appartient aux années du règne des Valois, si désastreuses par les guerres des religionnaires. Ce parti était soutenu par les princes allemands, qui leur envoyaient de nombreuses bandes d'aventuriers connus alors sous le nom de reitres et de

lansquenets redoutables par leur indiscipline et leurs cruautés ; débouchant par l'Alsace et le pays de Deux-Ponts, sans solde régulière, ils ne connaissaient ni amis, ni alliés, ni la nécessité de se ménager une retraite, au milieu d'une population qui tôt ou tard devait les détruire. Les états de la maison de Guise durent être les moins ménagés, et les habitans, pour soustraire leur numéraire à leur rapacité, devaient l'enfouir. Nous allons prouver que ces bandes occupèrent cette contrée en 1590 ; nous avons donc l'époque de ce dépôt, dont le possesseur aura péri. Cette année même, le duc de Lorraine, Charles III, fut obligé d'assiéger et de prendre Marsal, pour mettre un terme à leurs brigandages, et déjà en 1552 la Lorraine avait été dévastée par les aventuriers à la solde d'Albert de Brandebourg. Mais les dates des monnaies du dépôt nous reportent à la seconde invasion de 1590 : on nous accordera que les ministres et les édifices du culte catholique durent être les plus exposés. Ceci se change en certitude historique par une inscription placée sur le mur d'enceinte de l'abbaye de Salival, vers l'ouest ; la voici (la pierre a dix-huit pouces de hauteur sur dix de large) :

HÆC . DOMVS . A
MILITIBVS . IBI . PRÆSIDIA.
TENENTIB . PENE.
SVBVERS . A . 1590 . A . R . P.
MATHEO . PIERSON.
ABBATE . RESTAVRATA
EST . 1591 .

Or, cette date coïncidant avec le séjour des troupes calvinistes à Marsal, ces soldats qui dévastèrent Sali-val, étaient un détachement de la garnison.

Ce que cette abbaye pouvait encore offrir d'intéressant sous le point de vue historique, les tombeaux des fondateurs, le cloître, l'église, viennent d'être détruits ; les inscriptions, les pierres sépulcrales, mutilées et vendues. Nous n'avons pu observer que les fragmens d'une seule : c'était une tombe de huit pieds de longueur sur trois de largeur, et dix-huit pouces d'épaisseur, transportée à Vic en 1824. Sur cette pierre se voyait la statue de ronde-bosse, couchée, revêtue d'une cotte de mailles et de ses armes de chevalier, que l'inscription, en caractères gothiques en relief, de six pouces de longueur dans le pourtour de la pierre, indiquait être le sire Nicolas de Salm, mort en 1343 ; il avait l'écu au côté, un levrier à ses pieds. Ce guerrier était sans doute l'un des descendans de la comtesse Mathilde de Salm, fondatrice du couvent.

Le souvenir des hommes laborieux qui ont défriché cette vallée, et tenu souvent ses produits en réserve pour en secourir l'indigence, ne tardera pas à s'éteindre ; et comment s'en étonner, lorsque nous ôtons à notre patrie, aux familles, les précieux témoins de leur gloire, de leur origine, et cela pour l'appât de quelques toises de terrain et de quelques matériaux dont l'homme de goût eût su tirer parti, ainsi qu'on l'a fait en Angleterre en conservant les monumens des Normands et les ruines des abbayes ? Combien de souve-

nirs ne se fût-on pas ménagés ! combien de demeures dépourvues d'agrémens et d'intérêt historique n'en eussent-elles pas été embellies !

Ne soyons donc pas surpris si, après avoir parcouru une période de près de dix-huit siècles, nous n'avons pu réunir que peu de notions sur Moyenvic ; l'insouciance a été de tous les âges, et les monumens ainsi que les traditions se sont perdus, autant par la volonté de l'homme que par les ravages du temps.

P. D.

NOTE.

Nous avons cru ne pas devoir passer sous silence quelques notions historiques, quoique récentes et étrangères à notre sujet ; mais leur importance pour cette vallée, et principalement pour Moyenvic, leur donne de l'intérêt. Nous voulons parler du dessèchement des marais, question souvent agitée, et toujours avec peu de résultats ; on aime à retrouver la preuve des généreux efforts faits par la haute administration. Voici ce que nous avons pu recueillir sur ce sujet.

En 1717, une dame de Trevoux qui avait des réclamations à faire au gouvernement, lui demanda la propriété des terrains qu'elle dessécheraient sur les territoires de Marsal, de Moyenvic et de Vic. Elle obtint à ce sujet des lettres - patentes, mais ne fit qu'un essai infructueux.

En 1729, des représentations ayant été adressées

par les trois communes, à M. de Coislin, évêque de Metz, propriétaire du moulin de Vic, l'une des principales causes des inondations, il consentit à baisser le règlement, en le réduisant à 26 pouces, mais on ne fit que diminuer le mal.

Il subsistait encore en 1739, lorsque le gouvernement fit curer, à ses frais, le lit de la Seille, ce qui ne procura qu'un bien passager. Cependant M. de Belle-Isle, gouverneur du Pays-Messin, n'abandonna pas le projet de dessécher les marais ou d'assainir la vallée en accélérant le cours d'eau; il chargea M. de Kerlondé, ingénieur à Marsal, de travailler à un plan général de dessèchement, et il obtint l'autorisation de rendre la Seille navigable, en y introduisant par les étangs du Stock et de l'Indre, un bras de la Sarre. Ce plan exigeant des dépenses trop considérables, il n'y fut donné d'autre suite que de faire supprimer des moulins près de Marsal et de Chambray; mais d'après l'opposition de l'évêché de Metz, le moulin de Vic, le plus essentiel, fut conservé. Celui de Marsal appartenait à Salival. En 1759, le même maréchal de Belle-Isle fit creuser en ligne droite un nouveau lit à la Seille, sur une longueur de 1113 mètres, il l'éloigna de Moyenvic, vers l'est, et son ancien lit près des jardins fut remplacé par un canal de flottage. M. de Belle-Isle étant mort en 1761, tous travaux de redressement furent abandonnés. Un mémoire sur les dangers des marais de cette vallée ayant été présenté à M. de Ségur en 1784, ce maréchal chargea MM. de la Prade et Drouard, officiers du génie à Marsal, de lui présenter un plan de

5 bis.

desséchement; mais malgré que ce mémoire ait été accueilli par MM. de Bouillé et de Caraman, et par les intendants de Metz et de Nancy, les changemens fréquens de ministère empêchèrent qu'il y fût donné suite. En 1825 le moulin de Vic a été supprimé. D'heureux résultats s'annoncent; le niveau des eaux entre Moyenvic et Marsal a baissé de près de 6 pouces; et, en été, elles sont toutes concentrées dans le lit étroit de la Seille. Des difficultés de répartition du prix d'achat du moulin entre les communes qui ont profité de cette suppression, dont quelques particuliers ont fait généreusement l'avance, prouvent combien il est difficile de faire adopter des mesures d'intérêt général.

SAMAROBRYVA,

ANCIENNE VILLE DE LA GAULE.

DISSERTATION *sur* SAMAROBRYVA, par M. MANGON DELALANDE, inspecteur des Domaines, membre de plusieurs sociétés savantes, et divers écrits auxquels cette dissertation a donné lieu.

RAPPORT fait à la société de Géographie par M. BOTTIN, janvier 1829.

Quelle a été la position de la ville gauloise *Samarobriva*, dont César et Cicéron, auteurs contemporains, ont, les premiers, fait connaître l'existence? A en juger par le nombre des écrivains qui ont traité cette question, et si on étudie ce qu'ils en ont dit, le sujet, jusqu'aujourd'hui, n'aurait présenté que la plus grande incertitude et les plus étonnantes contradictions. En effet, *Amiens*, *St-Quentin*, *Cambrai*, *Vermand*, et jusqu'au petit bourg de *Bray-sur-Somme*, prétendent à l'honneur d'avoir eu pour berceau l'antique cité, et chacune de ces localités se présente sous l'égide d'auteurs respectables.

Après plusieurs lustres de suspension d'armes, de nouveaux champions viennent de rentrer en lice pour débattre ce point de géographie ancienne.

D'abord, et à leur tête, est M. MANGON-DELALANDE, président de la société des sciences, arts et belles-

lettres de St-Quentin, qui, soulevant de nouveau la question et la considérant sous un point de vue dont personne ne s'était encore avisé, a publié en 1825 une dissertation dont il a fait hommage à la société de géographie, dans laquelle il croit avoir démontré par des calculs de distances géographiques dont il trouve les élémens dans les Commentaires de César, que la ville d'Amiens n'est point la *Samarobriva* de César, et que ce nom appartient à l'antique *Augusta Veromandorum* aujourd'hui *St-Quentin*, chef-lieu d'arrondissement au département de l'Aisne.

Après M. Delalande, vient d'abord : M. BRUNEAU, membre de la société centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai (Nord), qui, devançant les académiciens d'Amiens et chargé de rendre compte du travail de M. Delalande, a, dans un rapport imprimé dans le volume des Mémoires de la société de 1826, avancé avec *Ortelius* que l'on pourrait bien aussi, avec quelque probabilité de succès, chercher l'emplacement contesté sur le territoire de *Bray-sur-Somme*, petite commune située entre St-Quentin et Ham, qui paraît bâtie sur les ruines d'une ancienne ville et dont le nom semble, à M. Bruneau, s'accorder parfaitement avec le mot latin, *Samarobriva* ou *briga*.

2° Le docteur RIGOLLOT, médecin à Amiens, membre de l'académie d'Amiens, auteur d'un mémoire en réfutation de la dissertation de M. Delalande, imprimé par les soins de l'académie d'Amiens, et qui, ramenant la question à un seul point, décide que *Samarobriva* ne peut être qu'*Amiens*.

3. Enfin, M. LE COMTE D'ALLONVILLE, ancien préfet du département de la Somme, aujourd'hui préfet de la Meurthe, qui, dans une dissertation sur les camps romains du département de la Somme, imprimée en 1828, donne des éclaircissemens concernant la ville gauloise de *Samarobriva*, ou plutôt, dit-il, *Samarobriga*, et la place aussi à *Amiens*.

Ainsi, d'un côté, seul, M. Mangon-Delalande qui place *Samarobriva* à St-Quentin ;

De l'autre, MM. Bruneau, Rigollot et d'Allonville qui repoussent St-Quentin et plaident pour Bray-sur-Somme, ou pour Amiens.

Et en arrière des combattans, comme réserve, on aperçoit :

Pour l'opinion de M. Delalande, CHARLES DE BOVELLES, né à St-Quentin, et qu'on a surnommé *Samarobrinus* (1), MEYER, HEMERÉ (*Augusta Veromanduorum vindicata*), COLLIETTE, HORDRET, DELAFOURT, BEUDIER, ces trois derniers annotateurs des Commentaires de César, et aussi, en tant qu'ils sont contraires aux prétentions des *Ambiani*, HUBERTUS, PIRCKEYMER annotateurs de Ptolémée qui placent *Samarobriva* à Cambrai; BERTIUS, GLAREANUS, MARLIANUS, autres annotateurs des Commentaires de César qui restent incér-

(1) Voici ce que le célèbre CUSPINIAN, conseiller et ambassadeur de l'empereur Maximilien, en son commentaire sur les chroniques de Cassiodore (p. 78), dit de Charles de Bovelles: *Scriptis nostrâ ætate vir haud contemnendæ doctrinæ Carolus Bovillus SAMAROBRIANUS, etc.*

tains s'ils placeront *Samarobriva* à Cambrai ou à St-Quentin, mais penchent pour cette dernière ville.

Pour l'opinion qui serait favorable à Amiens, mais sans critique et sans discussion et comme ayant simplement accepté les positions données par d'anciennes cartes, SANSON natif d'Abbeville, DE THOU, L'ABBÉ DE FONTENU, WASTELAIN, D'ANVILLE, les traducteurs anglais de César W. DUNCAN, BLADEN, une chronique du huitième ou du neuvième siècle *de Gestis Nortmannorum in Franciâ*, dans laquelle on trouve ces mots : *Samarobriva Ambianorum civitas*, les chroniques de St-Bertin où l'on rencontre la même dénomination; enfin, pour l'opinion de M. Bruneau, en faveur de Bray-sur-Somme, le seul, mais savant ORTELIUS.

Afin d'éclairer le terrain, nous commencerons par écarter de la discussion, en premier lieu, *Cambrai* qui, étant situé sur l'Escaut et non sur la Somme, ou sur la Sambre, n'offre aucun parti à tirer d'une prétendue analogie entre les noms de *Cambrai*, *Sambre* et *Samarobriva*;

Secondement, *Bray-sur-Somme*, que M. Bruneau ne met d'ailleurs en avant que sur l'autorité d'un seul écrivain, et encore d'une manière conjecturale;

Vermand enfin, qui n'a pu être *Samarobriva*, parce qu'il n'est pas sur la Somme, mais bien sur l'Aumignon, et qu'on n'a jamais reconnu à Vermand que l'emplacement d'un camp, et non celui d'une ville; qu'il ne figure dans les *antiquités de la France* que parmi les camps romains les plus apparens; dont plusieurs plans levés depuis peu retracent la forme.

l'étendue et presque l'ancienne distribution, et où le sol, fouillé récemment par les soins de la Société de Saint-Quentin, n'a rien produit qui révélât la présence d'une ancienne population urbaine.

Nous écarterons de même, parmi les auteurs qui ont traité la question, d'abord ceux qui placent *Samarobriva* à Cambrai, ou qui sont incertains entre Cambrai et Saint-Quentin; ensuite Delafourt, Beudier, Colliette, Hordret, quoique tous placent *Samarobriva* à Saint-Quentin, M. Delalande refusant leur appui, par la raison, dit-il, qu'ils ont mal lu César, posé une fausse base, et qu'ils se sont à peu près copiés, sans sortir d'un cercle vicieux.

Il ne reste donc plus dans la lice que quatre champions : M. DELALANDE, qui ne veut pour toute arme que les Commentaires de César, et MM. BRUNEAU, RIGOLLOT et d'ALLONVILLE, qui produisent avec les mêmes Commentaires, qui sont aussi leur arme principale, *Ptolémée*, qui florissait sous Adrien, c'est-à-dire un peu moins de deux siècles après César, *l'Itinéraire d'Antonin*, que les uns attribuent à plusieurs auteurs, les autres à Ammien Marcellin, et la *Carte théodosienne, dite de Peutinger*.

C'est M. Delalande qui est attaqué : avant d'en venir au développement de son système, il commence par chercher à infirmer ces trois dernières autorités secondaires, que ses adversaires invoquent.

A la vérité, dit-il; *Ptolémée* est le plus ancien géographe qui ait parlé de *Samarobriva*, mais il est peut-être aussi celui qui a le moins vu par lui-même, celui

qu'on reconnaît généralement pour avoir commis le plus d'erreurs ; et en cela M. Delalande est d'accord avec l'abbé *Belley* et d'autres savans (1).

Dans ses cartes, Ptolémée a placé *Samarobriva* sur le fleuve *Phrudis* ; mais on ne sait pas bien si par ce nom il a désigné la rivière de la Somme. M. Delalande serait fondé à dire que Ptolémée n'a peut-être jamais eu l'intention de placer *Samarobriva* à Amiens, ou que, s'il l'a eue, il a commis une erreur évidente, ainsi que l'ont reconnu les principaux commentateurs, au nombre desquels brille en première ligne ce *Martialianus, vir sui temporis eruditissimus*, qui, partageant l'opinion de plusieurs autres savans commentateurs, dit positivement que quelques uns se sont plu à croire que *Samarobriva* était la ville de Cambrai, et que d'autres y reconnaissent plutôt la ville de Saint-Quentin, *hanc Cameracensium esse urbem quibusdam placet, sunt tamen qui Sancti-Quintini oppidum malunt.*

L'Itinéraire d'Antonin et la Carte Théodosienne dite de Peutinger ont été dressés d'après le texte de Ptolémée ; c'est dans Ptolémée que les auteurs, quels qu'ils soient, de ces deux monumens géographiques ont puisé leurs documens sur les noms et la position des villes ; et les erreurs du premier sont, dit M. De-

(1) En effet Ptolémée a été peu exact dans sa description des Gaules ; ainsi le dit, entre autres, Adrien de Valois. Parmi ses erreurs, on remarque qu'en parlant des Artésiens et des Soissonnais, il met les premiers sur la rivière de la Seine, et la cité des autres qu'il appelle du nom corrompu de *Vessones*, à l'orient de la même rivière, qui en est éloignée de 25 lieues.

lalande, applicables aux seconds. Que si, ajoute-t-il, c'est dans Ammien Marcellin qu'il faut, comme il y a apparence, reconnaître cet auteur, comme cet écrivain n'a pas nommé une seule fois *Samarobriva*, que loin de la placer à Amiens, il n'a désigné cette capitale que par le nom de son peuple, *Belgica secunda quæ Ambiani sunt urbs inter alias eminens*, il est évident que si sur la Carte théodosienne, et dans l'Itinéraire d'Antonin, Amiens est nommé *Samarobriva*, la faute n'en est pas à l'auteur, mais à ceux qui ont donné postérieurement des versions de ces ouvrages, versions qui fourmillent d'inexactitudes et de contradictions.

M. Delalande continue :

Amiens a été bâti, les uns disent par Antonin, qui l'aurait nommé *Samarobriva*, *Civitatem quam Antoninus pius cum filio Aurelio condidit et Samarabriam ab adjacente flumine appellavit* (Sigebertus); d'autres, et c'est l'opinion la plus probable, disent que cette ville doit son nom à Gratien, qui y reçut le titre d'Auguste le 24 août 367: *Gratiano suo dominio mancipatam mutato nomine fecit vocari*. Ces deux passages, recueillis par Lamorlière, auteur des antiquités d'Amiens, qui cependant ne raisonne que dans la seule hypothèse qu'Amiens est la *Samarobriva* de César, pourraient être des argumens assez forts; car si *Ambianum* est effectivement une ville de fondation romaine du quatrième siècle, comment César aurait-il pu y tenir les états des Gaules deux cents ans avant qu'elle existât? Mais M. Delalande renonce à cet argument, d'abord, dit-il, parce qu'il n'en a pas besoin, tout favorable qu'il soit;

ensuite parce que l'opinion de *Sigebertus* ne lui inspire pas assez de confiance, et que le mot *Samarabrium* lui paraît trop celtique pour avoir été créé par les Romains après deux siècles de domination, eux qui étaient si jaloux de leur langue, et si intéressés à en maintenir exclusivement l'usage dans toutes les provinces de l'empire.

Reste donc César avec ses Commentaires. Avant d'aborder un texte dans lequel chacun va chercher les élémens de la victoire par des calculs de distances accommodés à l'opinion qu'il soutient, il convient de bien s'entendre sur les moyens de mesurer ces distances. Or, M. d'Allonville, sur l'autorité des calculs de l'abbé Belley et de d'Anville, reconnaît que le pas romain équivalait à quatre pieds six pouces cinq lignes ancienne mesure de France, et que le mille (les mille pas romains) était à peu près égal, c'est-à-dire à une très légère fraction près, à sept cent cinquante-six de nos anciennes toises. Notre ancienne lieue de poste, de deux mille toises, équivalait aussi de bien près à deux mille six cent cinquante pas romains; et c'est en effet cette évaluation qu'a adoptée M. Delalande.

Il faudrait encore dire ici en quoi consistait ce *Belgium*, dont le point central était cette *Samarobriva*, où César venait de tenir les états des Gaules, lorsqu'il dispersa ses légions pour ne pas être gêné pour les subsistances, car c'est là que gît toute la difficulté.

Or : *Sanson* (1), le père *Lebret* et quelques autres

(1) *Sanson* place positivement le *Belgium* depuis Beauvais jusqu'à Bavay, le *Vermendois* au centre.

composent le *Belgium* du Beauvoisis, du pays d'Amiens, de l'Artois, du *Vermandois* et même du pays de Senlis.

D'Anville dit formellement que les *Bellovaci*, les *Ambiani* et les *Atrebates* composaient le *Belgium*.

H. Delière écrit que le *Belgium* est le pays d'alentour de Bavay en Hainaut; Blaise de Vigenère est de la même opinion.

Selon M. Rigollot, le *Belgium* ne comprenait que les *Bellovaci*, les *Ambiani* et les *Atrebates*, et l'académicien d'Amiens en exclut formellement les *Veromandui* (le pays de St-Quentin).

M. d'Allonville resserre encore plus le *Belgium*, en disant : il devait comprendre la presque totalité du pays des Ambianois, en même temps qu'une portion très considérable et la plus septentrionale du pays des Bellovaques, ou même ce dernier pays en entier, mais rien du territoire des *Atrebates* (1).

M. Delalande enfin, la carte de Sanson à la main, et s'appuyant de l'opinion de ce géographe, le seul, dit-il, qui se soit attaché à tracer les limites de cette subdivision de la Belgique, dit que le *Belgium* était

(1) Voici sur le *Belgium* une opinion curieuse et peu connue; elle se trouve dans le commentaire de Glareanus, p. 227, sur le 5^e livre de la guerre des Gaules par César:

« *Alii codices ex Belgis habent quod non displicet. Quanquam si Belgio legatur, ad eam formam dixisse videri potest ut Livius Sannium, pro Sannium regione, ita Belgium, pro Belgarum regione.* »

Ortelius a dit aussi: « Il y en a qui croient que César ait usurpé le mot *Belgium* pour *Belgica*; tout ainsi comme Tite-Live a usé du mot *Sannium* pour le pays des *Sannites*. »

une portion de la Gaule Belgique qui s'étendait du Beauvoisis jusqu'à Bavay, et il part de cette proposition géographique, pour tâcher de fixer d'une manière incontestable *Samarobriva* à Saint-Quentin.

Il dit donc, le texte des Commentaires de César sous les yeux :

« César venait de soumettre les peuples du Soissonnais et du Beauvoisis, et d'en exiger de nombreux ôtages. Après qu'ils lui eurent été livrés avec toutes les armes des villes dont il venait de s'emparer, et qu'il fait connaître sous les noms de *Noviodunum* et de *Bratuspantium*, il part de cette dernière ville qu'on croit être Beauvais ou Breteuil, et marche contre les peuples de l'Amiénois, lesquels ne tardèrent point à se rendre et à livrer tout ce qu'ils possédaient. *Ab eo loco in fines Ambianorum pervenit, qui se suaque omnia sine morâ dediderunt.*

« Les événemens furent tout autres relativement au Vermandois: les habitans de ce pays, réunis aux Artésiens, vont se joindre à ceux du Hainaut et marchent au devant de César. César eut long-temps à les combattre, et on sait combien cher lui coûta la victoire. Lui-même il ne nous laisse pas oublier qu'en vainqueur généreux, admirant leur bravoure, il leur rendit leurs terres et leurs villes, *Suisque finibus atque oppidis uti jussit.* »

Après cette expédition, le vainqueur n'entra pas chez les *Veromandui*; ce ne fut qu'au retour de la seconde expédition en Angleterre que César vint à *Samarobriva*, et ce fut aussi la première fois qu'il eut occasion de parler de cette ville.

« Ayant mis ses vaisseaux à sec, disent les Commentaires, et après avoir tenu les états des Gaules dans la ville de *Samarobriva*, *concilioque Gallorum Samarobrivæ peracto*, instruit, je copie M. Delalande, que cette année-là les blés étaient plus rares qu'à l'ordinaire, César se vit forcé de répartir ses légions chez plusieurs nations environnantes. En conséquence, il en envoya une chez les *Morini* sous la conduite de *C. Fabius*, une chez les *Nervii*, peuples du Hainaut, commandée par *Quintus Cicero*, une chez les *Essui* avec *L. Roscius*, une quatrième chez les *Remi*, pays de Reims, avec *T. Labienus*, qui alla camper sur la frontière des peuples de Trèves; il en plaça trois *in Belgio*, qu'il confia à *M. Crassus*, son questeur, à *L. Munatius Plancus* et à *C. Trebonius*, ses lieutenans; enfin, il fit partir une légion et cinq cohortes pour le pays des *Eburones* (peuples de Liège), sous les ordres de *Sabinus* et de *Cotta*.

« Ces troupes ainsi réparties sur plusieurs points, il obvia au manque de vivres, et quoique séparées par les distances, ces légions se trouvaient encore renfermées dans un rayon de *cent milles*, ou de trente-trois à trente-quatre lieues, *harum tamen omnium legionum hiberna millibus passuum centum continebantur.* »

Or, voyons comment M. Delalande place ses légions, quelles objections lui sont faites par ses adversaires, et comment il y répond; car ici les preuves historiques sont écartées, la mesure seule des distances rapprochées du texte de César doit tout décider.

Un simple tableau va tout dire.

C A M P S.	P O S I T I O N selon M. Delalande.	DISTANCE de St-Quentin.	DISTANCE d'Amiens.	P O S I T I O N selon M. Brunneau.	P O S I T I O N selon M. Higollet.	RÉPONSE DE M. DELALANDE.
DE ZARTUS, chez les Morini.	A Cassel. (<i>Castellum Morhorum</i>).	34 lieues.	24 1/2 lieues.	La même.	Comme M. Brunneau.	((
DE CRETAOS, chez les Nervii.	A Keiter, (Gastres, entre Bruxelles et Anderlecht.	31 lieues.	45 lieues.	M. Brunneau conteste particulièrement cette position et la recule près de Jourdun.	Comme M. Brunneau.	Ce camp est indiqué, entre Anderlecht et Bruxelles, par Orélius et d'autres anciens cartes, sous le nom de <i>Cicronis castra</i> . Il est possible, dit M. Delalande qu'il eût été une lieue plus loin; mais alors aussi il faudrait changer la position des camps de Sabinius et de Labienus; c'est ce qui sera démontré.
DE SARTUS EX DE CORTA, chez les Eburones.	A <i>Atuatica</i> , Namur.	33 lieues.	55 lieues.	La même.	Le place à Tongres; chez les <i>Eburones</i> à l'extrémité du pays de Liège.	Ce camp était sur la frontière des Eburones et des Atuarici, au milieu de cette frontière, dans le lieu où Sabinius et Cotta avient hiverner, à Namur, où Cotta plaça les bagages de ses troupes, à 53 ou 34 lieues de St-Quentin, et à 55 lieues d'Amiens.
DE TABERNUS, chez les Remi.	A Marquenoise sur l'ancien territoire des <i>Treveri</i> . La existe un camp romain, des mâtes conservés, et qui figure sur les anciennes cartes, sous le nom de <i>Labienii castra</i> .	15 lieues.	35 lieues.	L'éloigne un peu vers Mézières, ce qui l'éloignerait encore davantage d'Amiens.	Comme M. Brunneau.	Ce camp se trouve en effet, comme le veut M. Brunneau, sur l'ancien territoire des <i>Treveri</i> . Les anciennes cartes l'appellent <i>Labienii castra</i> . Si on le déplace, on serait-ce que d'une lieue, il faudrait encore changer, <i>en son contour</i> à M. Higollet, les camps de Labienus et de Cicéron.
DE MARCUS CAESARIS, question de César in <i>Belgio</i> .	A Condren, <i>Contra Aginnum del'incroire</i> , village qui n'a fait qu'un avec Chauny, sur la voie romaine qui se dirige de Saint-Quentin sur Soissons; position militaire parfaitement dans le système de la castamétation romaine.	8 lieues.	24 lieues.	Pense que ce camp ne pouvait être à Condren; puis que César avait placé Caesars dans le Beauvoisis.	Comme M. Brunneau.	Condren est sur la limite du Beauvoisis, du côté du Vermandois, in <i>Bellouacis</i> ; c'est-à-dire, sur la frontière du Beauvoisis; ainsi César après avoir placé Labienus in <i>confinio Treverorum</i> , lui envoya des troupes in <i>Treveris</i> .
DE MUGARRIS PRAECOS, in <i>Belgio</i> .	A <i>Pleux Laon</i> , près de Saint-Thomas, entre Laon et Neuf-Châtel; position parfaitement conservée et qui a été décrite avec soin dans le quinzième volume de la société royale des antiquaires de France.	14 lieues.	28 lieues.	Le croit hors du Belgium parce qu'il est près de Reims.	Le croit hors du Belgium.	Le <i>Belgium</i> devait comprendre la province Beauvoise, dont on sait que le Vermandois faisait partie. En plaçant le camp à Pleux-Laon, qui est à 7 à 8 lieues de Reims, ce n'étoit pas le mettre hors du <i>Belgium</i> .
DE C. TRASSORUS, in <i>Belgio</i> .	A Vermand, camp romain existant encore.	2 lieues.	16 lieues.	Non contesté.	Non contesté.	((

César, après la victoire qui délivra Cicéron , se rendit pour la seconde fois à *Samarobriua* avec trois légions qu'il mit en quartiers d'hiver dans les alentours de cette ville , et qu'il divisa en trois camps , *circum Samarobrivam trinis hibernis hyemare constituit*.

M. Delalande trouve aussi l'emplacement de ces trois camps , savoir :

A *Vermand*, qui est à huit kil. et vers l'ouest de St-Quentin , sur l'Aumignon (c'est un des sept dont il est parlé ci-dessus) ;

A *Castres* (Castra), qui est à huit kil. et au midi de St-Quentin , camp dont les traces ont presque disparu , mais dont le nom atteste l'origine ;

Et à l'ancien *Castel de Ribemont* qui présente des ruines respectables et semble marquer par sa position militaire une de celles que les Romains savaient si habilement choisir.

A l'appui des argumens tirés de ses calculs géographiques , M. Delalande ajoute en faveur de St-Quentin pour lui assurer le titre de *Samarobriua* des Gaulois , des considérations puissantes tirées :

1° Du martyr du chevalier *Quintinus* qui , jugé en première instance à Amiens , fut envoyé au tribunal suprême qui existait à *Augusta Veromanduorum* (St-Quentin), ce qui , dit-il , suppose assez une prééminence politique ;

2° De l'existence des restes des trois voies romaines qui y aboutissaient et qu'on a reconnues de nos jours ;

3° Des nombreux fragmens d'antiquités , médailles

gauloises et romaines qui, depuis deux siècles, ont été fournies aux cabinets des curieux de Hollande et de France, par les mouvemens de terre qu'ont occasionnés la formation et la destruction des remparts de cette place, célèbre par tant d'actes du plus glorieux dévouement. Mais Amiens peut aussi invoquer des titres de la même nature, et vouloir s'en étayer serait retomber dans la discussion historique, c'est-à-dire rendre la discussion interminable.

Au résumé :

M. Bruneau, étranger au pays, et dans un rapport aussi remarquable par l'érudition que par la précision et la convenance du style, s'est borné à déclarer qu'il ne peut être entièrement d'accord avec M. Delalande sur la position des camps romains qui existaient à portée de Samarobriva, qu'il croit être Amiens ; toutefois, il admet les camps de Fabius à Cassel, de Sabinus et de Cotta chez les Eburons, de C. Trebonius dans le *Belgium*, et ne conteste guère que la position du camp de Cicéron chez les *Nerviï*, qu'il déplace de quelques lieues. M. Rigollot, né à Amiens, habitant Amiens, a mis dans sa réfutation de l'opinion de M. Delalande cette chaleur qui ne donne pas toujours raison ; du reste il ne lui conteste sérieusement que le placement d'un de ses camps, celui de Sabinus qu'il établit à Tongres, au delà même et au nord de la ville de Liège, c'est-à-dire à une distance plus éloignée encore de St-Quentin, et par conséquent d'Amiens. Il est d'ailleurs peut-être fâcheux pour la cause d'*Amiens-Samarobriva* que la jalousie du sol natal, s'il est per-

mis de se servir de cette expression, ait emporté son défenseur jusqu'à laisser entrevoir la pensée de dépouiller même St-Quentin de son titre ancien d'*Augusta Veromanduorum*, pour ne lui laisser d'autre berceau que le modeste *Vicus Sancti-Quintini*.

Quant à M. Delalande, pénétré de son sujet, qu'il paraît avoir bien étudié sur le terrain, il répond aux argumens des deux seuls adversaires qu'il connaisse encore, avec un talent digne du leur, leur concède de bonne foi ce qu'il ne peut leur refuser; mais, se tenant ferme et inébranlable au centre du *Belgium* qu'il s'est formé, il en défend avec intrépidité les limites sous l'abri des camps de César qui les couvrent, et dont il peut en quelques heures centraliser toutes les forces.

En effet, si, même en mettant à part les auteurs qui, nés à Amiens, ont pu, en écrivant, obéir à une influence locale bien naturelle, la masse des autres autorités citées en faveur du chef-lieu du département de la Somme l'emporte encore par le nombre sur celle des autorités qui militent pour Saint-Quentin, il ne sera pas moins à peu près impossible de débusquer M. Delalande de ses camps-limites, tant que la position du *Belgium* n'étant pas déterminée par une autorité prépondérante, on pourra aller chercher le centre de cette contrée, point de départ des légions pour leurs camps respectifs, dans deux localités qui sont distantes entre elles de dix-neuf lieues de poste, tandis que d'un autre côté le *maximum* d'éloignement des points d'arrivée est fixé d'une manière très positive.

On a pu remarquer que jusqu'à présent M. d'Allonville n'a eu aucune part personnelle dans les réfutations de M. Delalande ; c'est que probablement les éclaircissemens concernant la ville gauloise de *Samarobriva* n'étaient pas encore venus à la connaissance du patron de *Samarobriva-Saint-Quentin* ; car , avec le zèle qu'on lui connaît pour le soutien de son opinion, il n'aurait pas manqué de faire observer au recommandable historien des camps romains de la Somme, que rien dans aucun de ces camps , qui s'éloignent vers l'occident , n'annonce qu'ils aient été occupés par César ou par ses lieutenans ; que César , dans ses *Commentaires* , n'a marqué aucun camp de ce côté ; que c'est au contraire vers l'orient et vers le nord qu'il a placé ses légions , ainsi qu'il l'annonce positivement par la dénomination des peuples sur les frontières desquels il établit ses camps , et ainsi que le reconnaissent MM. Rigollot et Bruneau ; qu'il les y a fait camper sous les Labienus , les Sabinus , les Cotta , les Quintus Cicéro , qui étaient ses véritables lieutenans , ceux qu'il nomme et nous fait connaître dans ses *Commentaires* ; qu'ainsi cette première partie de la dissertation de M. d'Allonville ne peut servir en quoi que ce soit à déterminer les distances dont on a besoin pour retrouver l'emplacement de *Samarobriva* ; il aurait fait remarquer que les trois camps plus rapprochés , qui , d'après le texte des *Commentaires* , doivent se trouver placés à l'entour de *Samarobriva* , se trouveraient , dans l'hypothèse de M. d'Allonville , sur une ligne à peu près droite , et non pas *circum* ; qu'ils

sont à l'occident, tandis que c'est à l'orient, au nord et au midi que César les place.

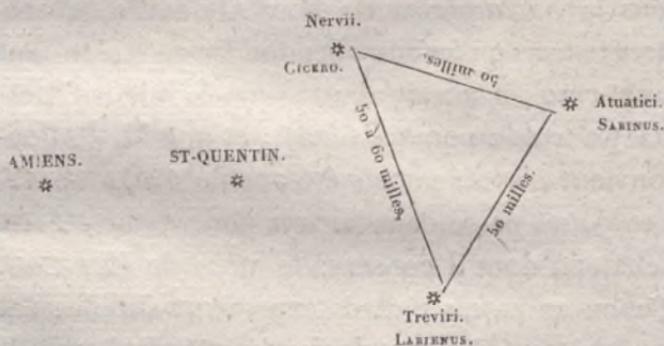
Suivant ensuite M. d'Allonville vers la frontière des Bellovaques, il aurait contesté la possibilité d'assigner au camp de Crassus la position de *Vieux-Catel*, à une demi-lieue de *Roye*, parce que *Roye* n'est pas sur la frontière des *Bellovaci*, et n'y était pas du temps de César; qu'il en est à sept lieues d'un côté et à huit lieues de l'autre; que *Roye* est à onze lieues de poste d'Amiens la *Samarobriva* de M. d'Allonville, c'est-à-dire à trente-trois milles romains, tandis qu'il n'en faut que vingt-cinq; il aurait ajouté que le *Vieux-Catel*, démoli il y a trois ou quatre siècles, et que M. d'Allonville convient n'avoir jamais été appelé *Camp de César*, a toujours passé dans le pays pour avoir été un vieux château dont il conserva le nom de *Vieu-Cati*, *Vieu-Catiau* en patois picard, exprimant simplement un vieux château; il aurait demandé à M. d'Allonville, qui fait partir Crassus du *Vieux-Catel*, dans le but de prouver par les distances que *Saint-Quentin* ne peut être *Samarobriva*, ce qu'il fera des distances obligées, c'est-à-dire de celles données par César lui-même de *Samarobriva* à ses divers camps, et de plusieurs de ces camps entre eux.

Il aurait dit enfin à M. d'Allonville, comme il peut le dire à MM. Bruneau et Rigollot: Changeons la nature de ma proposition, opérons mathématiquement, et marchons du connu à l'inconnu.

On ne peut contester la position de trois camps bien déterminés, et placés par César lui-même chez

trois peuples voisins, ou sur leurs frontières; camps dont les distances qui les séparent sont calculées et tracées, par l'auteur lui-même, de telle sorte que si on voulait en reculer un vers la droite ou vers la gauche, il faudrait faire faire aux deux autres le même mouvement, ce qui devient impossible.

Or, voici la position des camps de ces véritables lieutenans de César, *Quintus Cicero*, *Sabinus* et *Labienus*.



Maintenant, dit M. Delalande, écoutons César; il nous dit que « du camp de Cicéron à celui de Sabinus il y avait cinquante mille pas; que de celui de Sabinus à celui de Labienus il y avait à peu près la même distance » : *eductos ex hibernis (Sabini) milites aut ad Ciceronem, aut ad Labienum deducere, quorum alter millia passuum circiter quinquaginta alter paulo amplius ab his absit. Cæs. lib. 5, c. 27.* Puis il ajoute plus loin, que « du camp de Cicéron à celui de Labienus la distance était de soixante milles » : *ut, quum (Labienus) ab hibernis Ciceronis millia passuum L. abesset. Id. lib. 5, c. 51.*

Voilà qui est positif. Redisons maintenant quel était l'emplacement qu'occupait chacun de ces trois camps : le premier, celui de Cicéron, était chez les *Nerviï* ; le deuxième, celui de Sabinus, était chez les *Atuatici*, frontière occidentale des *Eburones* : ceci est bien à remarquer ; le troisième, celui de Labienus, était chez les *Remi*, frontière des *Treviri*. Nul doute maintenant qu'ils formaient un triangle obligé et presque équilatéral, comme M. Rigollot l'a justement observé, tout en se trompant dans les conséquences qu'il en a tirées. C'est aussi ce qu'avaient aperçu en partie les anciens géographes, tels que Ortelius, qui a placé le camp de Cicéron à *Kaster*, entre Audenarde et Bruxelles, et celui de Labienus à l'entrée de la forêt des Ardennes, placement qu'a également suivi le géographe Sanson.

Or donc, aurait pu continuer M. Delalande, parlons de ces trois camps, qui forment une base immuable et connue, et cherchons *Samarobriva* dans la distance où la place César, c'est-à-dire à trente-trois ou trente-quatre lieues environ. Nous la retrouvons, cette Samarobrive, nous la retrouvons positivement à Saint-Quentin, tandis qu'Amiens se trouverait éloigné de trente-cinq, quarante-cinq et cinquante-cinq lieues de la position donnée.

Et qu'on ne vienne plus nous dire ici que César a pu se tromper, ou lui ou ses copistes, lorsque, se plaçant à Samarobrive, il divise des légions, et les envoie dans divers cantonnements, mais sans les éloigner de lui de plus de trente-trois à trente-quatre lieues environ ; car le placement des *trois camps* dont il est

question sur les frontières de *trois peuples voisins*, et à des *distances marquées exactement entre ces trois camps*, ne peut laisser aucun doute sur la sévère exactitude de l'historien romain. Ces trois camps ne pouvant être déplacés, Samarobrive ne peut l'être davantage, et nous la rencontrons sur l'emplacement que lui assigne M. Delalande.

Lettre à M. Bottin, secrétaire-général de la Société des Antiquaires, sur deux inscriptions de Gran, et sur le culte de la foudre et du taureau ;

PAR M. ÉLOI JOHANNEAU.

Montreuil-Ies-Pêches, banlieue de Paris, le 10 novembre 1825.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Pressé par d'autres travaux, je ne vous ferai part en ce moment que de remarques bien hasardées, ou plutôt de mes divinations sur les deux inscriptions frustes de Gran que M. Jollois a publiées dans le mémoire que vous m'avez communiqué ; j'aurais même voulu m'en dispenser. Mais puisque vous y tenez, que vous croyez qu'elles pourront contribuer à jeter quelque lumière sur cette ville ancienne du département des Vosges, voisine de *Novimagus*, ou Neufchâteau, je vais essayer de vous satisfaire. Je tâcherai de vous en dédommager à la fin par des origines plus certaines. Permettez-moi donc de remettre d'abord sous vos yeux ces deux inscriptions, et l'explication qu'en donne le savant auteur du mémoire que je vous ai rendu, et que je ne citerai peut-être pas littéralement.

« On a trouvé, dit-il, à Gran un autel votif aux

« dieux mânes, dans les fouilles de l'amphithéâtre.
 « Deux de ses faces portent ces inscriptions.

EX IVSS°	D  N
DE DIA	M, C v F
SIOVIS. ^I H	V S
DELVSRA	
VRIT N	

« Il est difficile de saisir le sens de la première. On
 « voit seulement qu'elle a été placée par l'ordre des
 « dieux (*ex jussu deorum*). On lit le mot *Jovis* dans le
 « corps de l'inscription. Quelques mots indiqueraient
 « aussi des lustrations ou purifications de la part de
 « celui qui a fait l'acte de piété. La face contiguë ren-
 « ferme un cœur enflammé entre D et N, pour D et
 « M. initiales de *diis manibus*. La ligne suivante ren-
 « fermait probablement le nom de celui qui a rempli
 « son vœu, circonstance indiquée par ces deux lettres
 « V. S., initiales de *votum solvit*. »

Vous voyez, Monsieur et cher confrère, qu'il faut
 que la pierre de ces inscriptions soit bien fruste, pour
 que la copie de la première soit aussi imparfaite ou
 incomplète. Je vais cependant tenter de les restituer,
 en supposant au moins que la copie est fidèle.

Je pense qu'il faut lire ainsi la première : *Ex jussu deo*

rum Dialis (flamen) *Jovis hunc lucum* (ou *hunc locum* ou *hoc templum*) *delustravit fulguritum igni*. On trouve en d'autres inscriptions *ex jusso* pour *ex jussu*. Le *flamen Dialis*, ou de Jupiter, était chargé, chez les Romains, de faire la lustration des lieux frappés de la foudre. Cette lustration se faisait par le feu, par le soufre, par les parfums, par l'eau ou par l'air.

Je lis ce sigle H, *hunc lucum*, ou *hunc locum*, ou *hoc templum*, et parce qu'il faut un régime au verbe suivant, et parce qu'on trouve H pour H. L., dans Valerius Probus, qui l'explique par *hic locus*. Ce n'est donc pas un I, mais un L ou un T qui surmonte l'H. Si je préfère lire *delustravit fulguritum igni*, pour faire un sens complet, à *delustraverit igni*, comme semblerait l'exiger la copie si elle était fidèle, c'est qu'il faudrait *quòd* pour régir ce subjonctif, que ce mot manque, et que je n'en vois pas la place : *delustravit* est pour *dilustravit*, *lustravit omnino*, quoiqu'on ne trouve pas dans nos dictionnaires *delustrare* pour *dilustrare*. Il y a difficulté, il est vrai, dans l'une et l'autre leçon, mais plus dans la première que dans la seconde. En lisant *delustraverit*, outre qu'il manquerait une conjonction, il y aurait aussi un T et un E de moins dans le corps de ce mot. Au lieu qu'en lisant *delustravit*, dans DELVSRA, je n'ai seulement qu'à supposer qu'il manque un trait à l'R, pour en faire un caractère lié de l'R et du T. Pour lire *fulguritum igni*, je n'ai qu'à supposer qu'il manque FVLG avant VRIT, et I G

au commencement du mot suivant ; il y a la place de ces deux lettres : c'est ainsi qu'il manque également et évidemment L I, entre l'A et l'S, dans le corps du mot DIALIS.

La plus forte supposition d'altération ou d'omission est donc celle qu'il manque les quatre lettres FVLG pour faire *fulguritum*, mais l'état de la pierre, ainsi que le sens, autorise ma hardiesse. Quant à ce mot, pour le justifier, vous savez qu'un lieu frappé de la foudre s'appelait *fulguritus*, et qu'on trouve des inscriptions où on lit, FVLGVR DIVOM CONDITVM.

La première inscription signifie donc : « Par l'ordre des dieux, le flamen *Dialis* a fait avec le feu la lustration entière de ce temple ou de ce lucus de Jupiter, frappé de la foudre. »

Je crois avoir restitué également en entier l'inscription de la seconde face de cet autel votif, quoique n'étant composée que d'initiales. Voici comme je la lis : *Deorum numini Martius* (ou *Marcus* ou *Minutius*), *Caii filius votum solvit*. Cette inscription est complète, il n'y manque rien ; elle est une dépendance nécessaire de la première. La première dit ce qui a été fait par le flamen dialis pour la lustration du lieu ; que c'est par une inspiration des dieux, *ex jussu deorum*, qu'elle a été faite ; la seconde nous apprend qui en a fait le vœu, qui l'a acquitté, que c'est au *numen deorum* que ce vœu a été fait et acquitté. Peut-on rien lire de plus satisfaisant ? Il n'y a que le prénom du consécrateur de ce monument qui est incertain.

Mais il n'y avait que trois prénoms romains qui commençassent et s'écrivissent par la lettre M; car *Manius* s'écrivait M; et encore, comme on a trouvé à Gran une inscription au dieu Mars, *deo Marti*, avec deux boucliers sculptés aux deux bouts, et un autre bouclier en relief au milieu, il me paraît très probable que *Mars* y était honoré, et que le prénom de *Martius* devait y être plus fréquent que les deux autres qui commencent par la même initiale. Une autre inscription publiée par M. Jollois où on lit *numini* et *Antoninum*, justifie mon explication du sigle N. par *numini*, et me fait penser que les trois inscriptions pouvaient bien être du même temps, c'est-à-dire, du temps de l'empereur Antonin qui est nommé dans la troisième.

De la restitution et de l'explication que je viens de donner de ces deux inscriptions, il me semble, monsieur et cher confrère, qu'outre les conséquences que j'en ai déjà tirées, il suit de la première que *Jupiter* était aussi honoré dans la ville de Gran; qu'il y avait un *flamen Dialis*. Ce qui le confirme, c'est qu'on a trouvé dans les ruines de cette ville, entre autres monumens, une petite statue en bronze d'un prêtre romain, et une tête de Jupiter.

Le nom ancien de *Gran* que les dictionnaires écrivent mal par un *d*, pourrait bien venir d'Apollon *Grannus*, dont on a trouvé des inscriptions dans cette partie de la Gaule; ou de *κράνα*, en Dorique, pour *κρήνη*, fontaine, s'il y en a une; ou plutôt de *κράνον*, tête, *κρανίον*, crâne, tête chauve, nom du gymnase de Corinthe, *κραναός*, âpre, stérile, et répondre à ceux

de *Golgotha* et de *Calvaire*, de *Montchauve* et de *Montchauvet*.

« Rien de plus aride, dit le mémoire de Mansuy, rien de plus triste et de plus désolé que ce village et les campagnes environnantes. Il est élevé et découvert, son sol n'est humecté que des eaux de pluies; il n'y existe nulle rivière, si ce n'est celle dite *Maldite*, ou *Maudite*, qui n'a d'eau qu'en hiver, et se perd sous terre en été. » Je saurais mieux à quoi m'en tenir sur mes deux étymologies, si le nom ancien de Gran nous avait été transmis; mais il ne se trouve malheureusement ni dans la Table Théodosienne, ni dans l'Itinéraire d'Antonin, ni dans aucun autre auteur de l'âge romain, ni dans Valois. Aucune des inscriptions même des ruines de cette ville n'en fait mention. Il n'y a donc que la connaissance des localités qui puisse vous décider, vous et M. Jollois, entre l'une et l'autre des étymologies que je vous soumets.

Il me semble qu'il résulte encore de la première de nos deux inscriptions, que la ville de Gran, qui n'est aujourd'hui qu'un village, au milieu de vastes et d'importantes ruines et de nombreux monumens, avait un lucus, ou un temple consacré à Jupiter, puisqu'elle avait un flamen *Dialis*. C'est ce que je me propose d'examiner dans ma géographie archéologique des Gaules, où je consacrerai un article plus long et plus complet à cette ville ancienne, qui n'a pas obtenu encore des antiquaires et surtout des géographes toute l'attention qu'elle mérite.

La *lustration* était une purification, une expia-

tion. On faisait des lustrations des flottes, des armées, des brebis, des *pagi*, des champs, des bûchers, etc. On appelait *lustralia*, les torches, le soufre, le bitume, avec lesquels elles se faisaient, et la cérémonie dans laquelle le peuple était purifié par les quindécemvirs, et préparé à la célébration des jeux séculaires. « Au temps de la moisson, dit Zosime, II, 5, très peu de jours avant la célébration des jeux séculaires, les quindécemvirs, assis sur un siège élevé, dans le Capitole, (*temple consacré à Jupiter*), et dans le temple palatin, distribuèrent au peuple les *lustralia*, c'est-à-dire les torches, le soufre et le bitume. »

La *lustration* avait lieu aussi pour les endroits frappés de la foudre, qu'on appelait *loca fulgurita*, et au singulier, *locus fulguritus*. « *Fulguritum* dicitur *fulgure tactum vel exustum* », dit Nonius Marcellus. Les lieux qui en avaient été frappés devenaient aussitôt sacrés, religieux, parce qu'on croyait par-là qu'un dieu semblait se les être consacrés. « *Fulguritum*, dit Festus, id quod est fulmine ictum. Qui locus statim fieri putabatur religiosus, quod eum deus sibi dicâsse videretur. » C'est ce qui fut causé, comme le rapporte Dion, 49, qu'Auguste consacra et dédia à Apollon une place, *area*, qu'il avait achetée sur le mont Palatin.

La religion voulait qu'on brûlât dans le feu, ou qu'on enfouit en terre tout ce qui avait été atteint de la foudre, ou qu'on le purifiât. C'était le *flamen Dialis*, c'est-à-dire le flamen de Jupiter, de Ζεύς (au gén. Διός en grec), qui faisait ces lustrations ou purifications; et c'est sans doute de là que ce dieu avait le surnom

d'*expiator*. Les hommes qui avaient été tués par le feu du ciel étaient enterrés dans le lieu même où la foudre les avait frappés, à moins que ce ne fût un lieu public. De là cette loi citée par Quintilien, *Declam.* 264: « Quo quis loco fulmine ictus fuerit, eodem sepe-liatur »; et ce qui a fait dire à Tertullien: « *Qui de caelo tangitur, salvus est, ut nullo igne cinerescat*; » et à Pline, II, 54: « *Hominem ita exanimatum cremari fas non est: condi terrâ religio tradit.* »

Fulgur était distingué de *fulmen*, quoique l'un et l'autre vinssent de *fulgeo*: *fulgur*, dont nous avons fait *foudre*, signifiait l'éclair qui brille, *fulmen*, le feu du ciel qui est lancé comme un trait sur la terre. « *Est fulmen*, dit Nonius Marcellus, *telum ipsum quod jacitur. Ut Virgilius, Georg. I: Ipse pater media nimborum in nocte corusca fulmina molitur dextra. Fulgur ignis qui coruscat fulmine. Unde et fulgetra dicuntur, et fulgor.* »

On donnait le nom de *divine* à la foudre, *fulgur divum*; et on l'appelait *fulgur divum conditum*, quand on avait élevé sur le lieu où elle était tombée un autel, ou un *puteal*, c'est-à-dire un couvercle ou une couverture de puits. On lit dans Festus, *fragm. in Scribonianum*: « *Fulgur conditum, quod cum scitur, nefas est integri, semper foramine ibi aperto caelum patet.* »

Quoique l'adjectif *divus* ait le même sens que *dius*, *fulgur dium* n'a pas la même signification que *fulgur divum*: il signifie, si l'on en croit Festus, qui semble le dériver de *dies*, la foudre de jour, ou plutôt du père du jour, de *Diespiter* ou Jupiter, pour la distinguer

de la foudre de nuit, ou du père des ténèbres, de *Summanus*, ou Pluton, laquelle était nommée *fulgur Summanum*. « *Dium fulgur*, dit-il, appellabant *diurnum*, quod putabant Jovis. Huic *diurna* fulmina tribuebant, quod *diei* esset pater. »

Præversum fulmen, dit-il encore ailleurs, appellatur, quod ignoratur noctu an interdiu sit factum. Itaque *Jovi fulguri* et *Summano* fit quod *diurna* Jovis, *nocturna* *Summani* fulgura habentur. »

Mais je crois que *dium*, dans *dium fulgur*, ainsi que *dialis*, vient plutôt du grec *Δίος*, gén. de *Ζεύς*, d'où l'adjectif *δῖος*, issu de Jupiter, divin, céleste: ce qui le confirme, c'est que *dius* et *divus*, ainsi que *δίοκλητος*, frappé par Jupiter, c'est-à-dire de la foudre, étaient des surnoms de Jupiter; ce qui ne m'empêche pas de croire qu'on a pu l'entendre en effet, comme le prétend Festus, de la foudre de jour, pour la distinguer de celle de nuit qu'on attribuait à *Summanus*.

Il était naturel qu'on honorât la foudre sous le nom de Jupiter, puisque ce dieu, comme vous savez, était regardé comme le père de la foudre, du tonnerre et des éclairs, et de là surnommé en latin, *fulgur*, *fulgurator*, *fulgens*, *fulminator*, *fulminans*, *tonans*, *ultionans*, *tonitrualis*; en grec *ἀστειροπητής*, qui lance la foudre, *στειροπηγέτης*, qui rassemble et fait briller les éclairs, *κεραύνιος* ou *κεραύνειος*, le foudroyant, *ἀργικέρανος*, qui lance la foudre étincelante, *ἀργικέρανος*, le maître du tonnerre, *ἰγχειέρανος*, à qui la foudre sert de pique, *τερπικέρανος*, ou *τερψικέρανος*, qui aime à lancer la foudre, *βρονταίος*, le tonnant, d'où l'inscription *JOVI BRONTONTI*, à Jupi-

ter tonnant (qui est à Rome), *βροντησικέραυνος* ou *βροντηκέραυνος*, qui fait gronder le tonnerre et briller la foudre, *ώιολοζρέντης*, qui lance rapidement le tonnerre, *εργιδούπος*, ou *βαρύγδουπος*, qui fait un bruit épouvantable, *ορσοκτύπος*, qui fait grand bruit en haut, *ύψιθρεμέτης*, qui tonne dans le ciel, qui fait retentir l'air du bruit du tonnerre.

Il n'est donc pas étonnant que la foudre ait été prise pour ce dieu lui-même. Appien nous apprend que la ville de *Séleucie* ayant été frappée de la foudre, lorsqu'elle fut bâtie par *Seleucus*, on regarda la foudre, *Κεραυνός*, comme un dieu, et que toutes les fois qu'il éclairait et tonnait, on faisait des danses sacrées en son honneur, et on célébrait ce dieu *Ceraunus*, par des hymnes et des cantiques. L'Écriture Sainte nous dit aussi que les Hébreux, qui sont un peuple de la Syrie, ont dansé autour du veau d'or, pendant que Moïse leur donnait sa loi au milieu des foudres et des éclairs, sur le mont Sinaï; et l'on prétend que les Juifs naguère encore sortaient de leurs maisons et dansaient de joie aux portes lorsqu'il tonnait, parce qu'ils espèrent que le Messie, qu'ils attendent pour leur donner sa loi, descendra au bruit du tonnerre sur la terre; et que c'est en effet au solstice d'été, époque où il éclaire et tonne le plus, que le soleil commence à descendre pour remonter ensuite au ciel.

Ces rapprochemens sont frappans; en voici d'autres qui le seraient encore plus s'ils étaient développés. On lit dans l'Exode, ch. 32, que lorsqu'Aaron eut fait le veau d'or que les Hébreux lui demandaient pour marcher devant eux, comme le bœuf qui marcha de-

vant Cadmus de Phénicie en *Béotie*, dont le nom signifie la *demeure du bœuf*, et qu'il eut érigé à ce dieu un autel, et proclamé sa fête, ils lui offrirent des victimes, chantèrent et célébrèrent des chœurs de danses en son honneur. On y lit de plus, ch. 34, que lorsque Moïse descendit ensuite de cette montagne sainte, tenant les deux tables de la loi à la main, ce législateur avait des cornes au front, comme le jeune taureau auquel son frère avait dressé un autel et que les Hébreux adoraient.

Ces rapprochemens frappent encore bien davantage, quand on sait que des pampres ornaient le temple de Jérusalem, que la mer d'airain était portée sur quatre taureaux; que le premier des *Séleucus*, fondateur du royaume, de la dynastie des *Séleucides*, et de la ville de *Séleucie*, où on adorait le dieu foudre, *Κεραυνός*, est représenté avec des cornes de taureau aux tempes, sur ses médailles (voy. M. Mionnet, *Descr. des Méd.*, tome 5, p. 1); que le troisième des *Séleucus* fut surnommé *Ceraunus*, le foudre ou la foudre; quand on sait que Bacchus, qui est représenté également sur les médailles de Campanie avec une face et des cornes de taureau, et qui pour cela avait les surnoms de *βουκέρας*, qui a des cornes de bœuf; de *δίκερος*, qui a deux cornes; de *ταυρόκερας*, qui a des cornes de taureau; de *ταυροκέφαλος*, qui a une tête de taureau; de *ταυρόμορφος*, qui a la forme d'un taureau; de *ταυροπός*, qui a la face d'un taureau; de *ταῦρος*, taureau, de *ταυροφάγος*, qui mange le taureau (qui détruit le veau d'or, comme Moïse); de *βουγενής*, le fils du bœuf; d'*Hébon*,

le jeune taureau, d'*ἰταλός* ou *vitulus*, le veau, d'où le nom de l'*Italie*; avait aussi celui d'*Ignigena*, le fils du feu, né, au milieu des éclairs et des foudres, dans le palais embrasé de Cérès-Sémélé ou *Simila*, fleur de farine, c'est-à-dire de la vierge porte-épi, commencement de l'année grecque; qu'il avait enfin celui de *βρόντιος*, le tonnant; quand on fait réflexion que la ville de Séleucie était dominée par le mont *Casius*, située au pied du mont *Pierius*, et surnommée *Pieria*, comme colonie des Macédoniens, en mémoire du mont *Pierius*, séjour des Muses, qui, ainsi que la contrée *Pieria* et le mont *Olympe*, était sur les confins de la Macédoine et de la Thessalie, où les géants ont été foudroyés par Jupiter; qu'on y adorait la foudre, *κεραυνός*, c'est-à-dire Jupiter foudroyant, Jupiter *Casius*; qu'il l'était aussi sur le mont *Casius*, ainsi que sur l'*Olympe*, sur l'*Etna*, sur l'*Ida*, sur l'*Atabyre*, sur le *Capitole*, sur la *Roche Tarpéienne*, et de là surnommé *Casius*, *Olympius*, *Ætneus*, *Idæus*, *Atabyrius*, *Capitolinus*, *Tarpeius*; qu'en outre, il avait le surnom de *ταυρόμορφος*, parce qu'il avait pris la forme d'un jeune taureau pour enlever *Europe*, nommée pour cela *ταυροπάρθενος*, la vierge-taureau ou du taureau, et qu'en l'honneur de ce dieu, on célébrait à Athènes, une fête du taureau, les *βουρόνια*, qui se terminait comme celle du veau d'or par le lui immoler; quand enfin on remarque que lorsqu'Adrien rebâtit Jérusalem, dont le temple, comme celui du *Capitole* à Rome, était élevé sur une montagne sainte, et dont une des collines s'appelait *Golgotha*, ou calvaire, nom qui a la même signification que celui de *Capitole*,

dérivé de *caput*, tête, tête chauve, il lui donna le surnom de *Capitolina*, comme on le voit sur ses médailles.

Je pourrais vous rappeler encore, monsieur et cher confrère, comme tenant au même culte de Jupiter foudroyant, à celui de l'aigle qui portait la foudre, et qui servait d'enseigne aux légions romaines, la fable de la *Légion fulminante*, composée de soldats chrétiens qui, dans un combat contre les *Marcomans*, sauvèrent l'armée de *Marc-Aurèle* (notez ce rapport de noms, comme celui d'*Hercule*, plus bas), prête à périr de soif comme celle de Bacchus et celle d'*Alexandre-le-Grand*, dans un désert aride, en attirant sur elle, par leurs prières, une pluie d'orage abondante, et une grêle mêlée d'éclairs et de foudres sur ces nouveaux Titans; et vous faire remarquer que c'est à peu près ainsi que furent foudroyés par Jupiter même, au lieu de l'être par l'aigle qui portait sa foudre, les géans qui combattirent contre lui dans les champs phlégréens en Thessalie et en Campanie, et ceux qui combattirent en Gaule contre *Hercule*, et qu'il accabla, à la prière de ce héros, d'une grêle de pierres, dans le *Campus Lapideus* ou le champ de la Crau, nommé ainsi d'après cette tradition et cette croyance très anciennes.

Je pourrais vous rappeler la même fable renouvelée encore des Grecs depuis, sous le nom de *Légion thébaine*, c'est-à-dire de Thèbe d'Égypte, ou *Diospolis*, la ville de Jupiter, légion composée aussi de chrétiens et commandée par saint Maurice, qui fut martyrisé avec soixante-dix de ses compagnons à Apamée,

ville nommée aussi *Séleucie*, comme fondée par le premier *Séleucus*, et rendant sans doute le même culte que celle de Syrie, au dieu foudre ou Céraunus; ou qui, selon une autre légende, fut foudroyée tout entière par Maximien *Hercule*, dans les Alpes grecques, à *Aganum*, dont le nom qui vient d'ἀγών, combat, lieu de combat, et celui de *saint Maurice*, que porte aujourd'hui ce lieu, semblent attester la vérité de la légende, et n'attestent qu'une croyance fauleuse plus ancienne dans la même contrée, qu'une allégorie mythologique qui a été prise pour un fait historique, comme tant d'autres fables.

Mais je m'arrête, parce que ces rapprochemens et ces origines en font naître bien d'autres qui me mèneraient trop loin, et qui trouveront leur place ailleurs.

P. S. En terminant cette lettre, je trouve, en Macédoine, l'origine du culte de Jupiter *Ceraunus*. Je lis dans Justin, VII, 1, que *Ceraunus* (pour *Ceraunus*), appelé en Macédoine, par un oracle, y vint à la tête d'une nombreuse colonie grecque; qu'ils s'empara d'*Edesse* à la faveur d'une grande pluie d'orage et d'une nuée qui déroba sa marche, et s'y introduisit en suivant un troupeau de chèvres que l'orage chassait vers la ville; qu'il s'établit en ce lieu, et donna, par reconnaissance à la ville d'*Edesse*, le nom d'*Egœ* (la ville des chèvres); qu'il unit, comme Thésée, en un seul corps de nation, les peuples divers de la Macédoine, et fut le fondateur de cette monarchie.»

D'après ce passage, il est évident que c'est de lui qu'un des princes *Séleucides*, originaires de Macédoine, a pris le surnom de *Ceraunus*; que c'est aussi de la ville d'*Edesse* de la même contrée, comme l'a remarqué d'Anville avant moi, que la capitale de la Mésopotamie a reçu le même nom sous le règne d'un de ses princes; que c'est ainsi que le nom de l'*Oronte*, qui était le principal fleuve de la Macédoine, a été appliqué au fleuve principal de la Syrie, et que bien d'autres noms d'une même origine y ont été transportés. sous les Macédoniens, à des villes et à des contrées; que *Ceraunus*, prétendu fondateur de la monarchie macédonienne, est Jupiter *Ceraunus* ou foudroyant; que la chèvre qui lui servit de guide pour entrer dans la ville d'*Edesse* ou *Egœs*, est la chèvre *Amalthée* qui nourrit Jupiter, surnommé *Egiuchos*, et *A'γίας οὐρας*, c'est-à-dire le *Capre*, qui est le premier, le fondement des signes du Zodiaque; que la nuée enfin accompagnée d'orage qui l'y conduisit, est celle qui conduisit Moïse sur le mont *Sinai*.

Lettre à M. Bottin, secrétaire de la société des antiquaires de France, sur les inscriptions des pierres sigillaires de Bayeux, de Vieux, de Brumath et d'Ingweiler; et sur celles de deux cachets antiques du musée de Strasbourg;

Par M. ÉLOI JOHANNEAU.

Montreuil-les-Pêches, banlieue de Paris, le 31 octobre 1825.

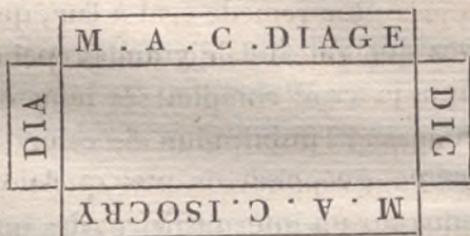
MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Vous savez que j'ai fait de grandes recherches et un travail que je crois complet sur les pierres sigillaires, bien avant la publication de celui de M. Tochon; et même que c'est de moi et de vous aussi qu'il a obtenu, par un intermédiaire, des explications de plusieurs inscriptions qui avaient été mal lues jusqu'alors, quoiqu'il ne nous ait pas cités. Je ne suis donc pas surpris que vous ayez songé à me communiquer les empreintes des nouvelles pierres sigillaires de Bayeux, de Vieux, qui ont été envoyées à la Société royale des antiquaires par M. Pluquet, et celles de Brumath et d'Ingweiler que vous a communiquées votre ami le savant M. Schweighœuser, lors de la dernière visite que vous lui avez rendue à Strasbourg. Veuillez en recevoir mes sincères remerciemens. Pour répondre à votre confiance et à votre attente, j'ai l'honneur de vous soumettre, ainsi qu'à la Société des antiquaires, les observations suivantes que j'ai faites sur les ins-

criptions de ces pierres, et sur les explications qui ont été données de quelques unes.

§ I. *Pierre sigillaire de Bayeux, ou des Baiocasses.*

Je commence par celle de Bayeux. La notice qui a été envoyée sur cette pierre à la Société, par M. Pluquet, est très bien faite: elle mérite d'être imprimée en entier (1): on y reconnaît l'antiquaire et le pharmacien. J'ai cependant une correction importante à vous proposer sur la manière dont il lit et explique l'inscription qui est ainsi figurée :



Selon l'auteur de la notice, « les syllabes *dic* et *dia* qui se trouvent aux deux bouts de la pierre paraissent être les finales des mots sur les côtés; de sorte qu'on doit lire d'une part M . A . C . DIAGEDICUM, et de l'autre, M . A . C . ISOCRYDIA. »

Je pense, moi, que ce dernier mot en fait deux, et qu'il faut lire les deux inscriptions ainsi :

M . A . C . DIAGEDIC.

M . A . C . ISOCRY DIA.

D'où vous voyez, monsieur et cher confrère, que

(1) M. Rever a donné, en 1825, la description de ce cachet dans le tome 1 des Mémoires de la Société des antiquaires de la Normandie, pages 484 et suiv. Ce cachet, dit l'auteur, est, de tous ceux qu'on

je fais deux mots des deux initiales ISOCRY. DIA., que M. Pluquet lit *isocrydia*, en un seul mot. J'ai trois raisons pour lire ainsi; la première c'est qu'*isocrydia* n'est ni grec ni latin; la seconde, c'est que *dia* est une particule grecque, initiale de composition des noms de remèdes, laquelle, par conséquent, ne peut pas se trouver à la fin d'un de ces mots; la troisième, c'est qu'*Isochryson* et non pas *Isocrydia*, comme le croit M. Pluquet, est le nom d'un fameux collyre que le médecin oculiste, M. J. Chariton, dont parlent Celse et Galien, avait mis en vogue; et que ce nom signifie, en grec, un remède égal à l'or, qui vaut de l'or, et non pas comme il le dit une préparation d'or.

Mais quel est ce collyre dont le nom commence par *dia*, et auquel l'inscription donne ici l'épithète d'*isochrysos*? Pour répondre à cette question, je n'ai que des conjectures à vous offrir, parce que *dia* est l'initiale d'un grand nombre de remèdes: *dia* peut être l'initiale de *diacalamynthes*, préparation de Galien; de *diaceratus* (*διακέρματος*), espèce de collyre; de *diachereale*; de *diacedonion*, autre préparation de Galien,

a publiés, le seul qui soit gravé de cette manière. Il est aussi le plus petit de tous ceux que l'on connaît; il ne pèse que 4 grammes un quart. Il est d'un travail beaucoup mieux fini qu'aucun de ceux qu'on a publiés: la taille même de la pierre est soignée. Les caractères ont une forme agréable: les traits sont assez purs, les traits bien vidés; les filets qui encadrent les lettres sont bien conduits et bien raccordés. Ces inscriptions, dit encore M. Rever, ne sont textuellement gravées dans aucun des cachets connus, ne se trouvent dans aucun médecin de l'antiquité, et n'offrent pas de rapports marqués avec des collyres. M. Rever croit que ce cachet est de la fin du deuxième siècle ou du commencement du troisième.

BOTTIN.

compositio Galeni; de *diacodion*, préparation ou composition d'Oribase; de *diacrocon* ou *diacrocos* de Celse; de *diaglaucium*, préparation de Galien contre le mal d'yeux; de *dialepidos* ou *dialepidium*, de Dioscorides; de *dialibanum*, de *dialoëspira*, de *diamysios* ou *diamysium* ou *diamysus*, etc., etc. Alors, *isochrysos* doit prendre dans cette inscription la finale du genre du nom de la préparation ou du collyre dont ce mot est l'épithète distinctive.

Je dois vous faire remarquer cependant qu'on trouve *isochryss*, pour *isochryson*, comme substantif dans l'inscription de la pierre de Dijon: M. JUL. CHARITONIS ISOCHRYS. AD CLAR., et dans une autre de *Nasium*: JUN. TAUR. ISOCHRYS. AD SCABRIT. ET CLAR., publiée par M. Tochon; mais dans cette seconde inscription, il a oublié ou omis *op.*, initiale d'*opobalsamum*, et dans la première, le substantif ou le nom du collyre, dont *isochryson* est l'épithète, est sous entendu, au lieu qu'il est exprimé en partie dans la pierre de Bayeux, comme dans celle de *Nasium*.

Je ne puis également que vous offrir des conjectures sur les initiales M. A. C. des noms des médecins. Je ne connais aucun nom de médecin oculiste ancien dont les initiales soient les mêmes, puisque celui de *M. Julius Chariton*, de la pierre de Dijon, diffère de celui de la pierre de Bayeux, par le nom de *Julius*.

Quant au collyre *diagedicum* de la première inscription, il m'est tout-à-fait inconnu: c'est la première fois que je le rencontre dans les inscriptions sigillaires.

et c'est ce qui donne plus de prix à la pierre de Bayeux. Je sais cependant ce que ce nom a dû signifier, puisqu'il doit venir du grec διακεδάω ou διασκειδάζω *dissipo, disjicio, dispergo; διασκεδαστικός, dissipandi et dispergendi vim habens.*

§ II. Pierre sigillaire de Vieux ou des Viducasses. (1)

Passons aux deux inscriptions de la pierre sigillaire de Vieux, dont M. Pluquet vous a aussi communiqué la copie suivante :

T. L. FRONIMI
ISO THEON. AD

T. LOLLI. FRONIMI
LENE PENICILLVM.

« La première inscription, dit M. Pluquet dans la lettre qu'il vous a écrite à ce sujet, ne paraît point achevée. La pierre forme un carré presque parfait. Les deux bouts ne sont pas gravés. Peut-être est-ce un cachet non achevé? »

Il est vrai que la première inscription n'est pas finie, et qu'il y manque le nom de la maladie, mais je ne pense pas qu'il s'ensuive que ce cachet d'oculiste ne soit pas achevé. Le remède *isotheon* était alors sans doute si connu, que son nom suffisait pour indiquer

(1) Ce cachet fut trouvé il y a quelques années. La pierre vert-noirâtre a près de 4 mill. d'épaisseur; chaque côté est à peu près de 4 centim. Le carré n'est pas exact, les angles sont de fausse équerre et les côtés parallèles ne sont pas même égaux; les chamfreins ne sont point parallèle aux bords; le travail de la taille n'a point d'exactitude, d'après la description de M. Rever. (BOTTIN.)

au médecin et au malade le mal auquel il était propre, ou bien il convenait à un si grand nombre de maux, qu'on ne pouvait les énumérer dans une si courte étiquette. C'est ainsi et pour la même raison, que dans la seconde inscription, le nom du mal n'a pas été ajouté après *lene penicillum*.

Au surplus ces deux inscriptions ne présentent aucune difficulté ni pour les lire ni pour les expliquer. Le médecin T. *Lollius Fronimus*, ou plutôt *Phronimus*, est sans doute le même que celui qui est nommé *Phronimus*, sans nom ni prénom, dans les quatre inscriptions de la pierre sigillaire d'Iéna, publiées par Walchius et par Saxius. Mais la pierre de Vieux a sur celle-ci l'avantage de nous en faire connaître le prénom et le nom qui y manquent. Elle a aussi celui de nous faire connaître le nom du collyre *isotheon* qu'on ne trouve dans aucune autre inscription sigillaire, et qui vient du grec *ισόθεος*, égal à un Dieu, comparable à un Dieu. Quant à *lene penicillum* qu'on lit dans la seconde inscription, il en existe une autre où on lit *penicillum lene*. Ces deux mots signifient une éponge légère, douce et fine qui servait de pinceau pour appliquer le blanc d'œuf à l'œil. Pline en parle et la recommande, livre 31, chap. 47. Du reste, on voit assez, que le **L** renversé dans *penicillum* est composé de deux **JL** liées et réunies en une seule, sans que je le fasse remarquer.

§ III Pierre sigillaire de Brumath ou de Brocomagus
ville des Triboci (1).

M. Weinum, à qui cette pierre appartient, lit et explique trois des quatre inscriptions qu'elle contient :

1^{re}. GAI (i) CAEC (ilii) NOBI (le).

forsan

STACTUM OPOBAP forte *balsami*.

2^e. CATODI ALBVM L .

ENEM AD IMP . LI .

Lenimentum forte Lippi.

3^e. CATODI DIAL

EPIDOS CROC (*odes* ou *odilium*).

De ces trois inscriptions c'est la première qui offre le plus de difficultés; mais comme dans la seconde et la dernière, le nom du médecin est évidemment *Catodi* au génitif; et que le B de la première ligne de la première inscription dans l'empreinte qu'il en donne, est certainement un D surmonté d'un I, ce dont je connais bien d'autres exemples; comme de plus, le caractère A de la même inscription peut être un A lié avec un T ou surmonté d'un T, ainsi que dans la première et la seconde inscription de la pierre d'Ingweiler, je pense que la première ligne de la première inscription qui est ainsi figurée dans l'empreinte :

(1) Ce cachet d'oculiste est en serpentine ou stéatite jaunâtre.

GALCAICAOB, doit se lire CAI CAECILII CATODI, au lieu de GAI CAECILII NOBILE.

Dans la seconde ligne de la même inscription, au lieu de STACTVM OPOBAP OU OPOBALSAMI, comme lit M. Weinum, je lis STACTVM OPOB. AD, c'est-à-dire *stactum opobalsami* (ou *opobalsamatum*) *ad.*, en sous entendant après *ad*, *cicatrices veteres*, comme dans la pierre de Mandeure, ou *claritatem*, comme dans celle de *Nasium*.

Dans la seconde inscription je lis : CATODI ALBUM LENEMENTUM AD IMPETUM LIPPITUDINIS. Je n'ignore pas cependant qu'il est des antiquaires qui, en d'autres inscriptions sigillaires, ont expliqué *lenem* par *lene medicamentum*, et qu'on trouve *lenia medicamenta* dans Celse; mais l'adjectif *album* ne permet pas de supposer qu'il y ait ici un second adjectif, et d'adopter une autre explication que celle que je vous soumetts.

Dans la troisième je lis comme M. Weinum : CATODI DIALEPIDOS CROCODES OU CROCODILIUM, mais je préfère *crocodes*, parce qu'on lit *crocodes* en entier sur la pierre de Maestricht. Quant à la leçon de *dialepidos*, dont il paraît douter, elle est certaine.

La quatrième inscription JUNI HELII DIAMISUS, pour *Junii helii diamysus*, ne présente aucune difficulté. Je vous prie seulement de remarquer avec moi qu'elle nous fait connaître encore un médecin oculiste, ainsi que les trois autres inscriptions de la même pierre et celles de la pierre suivante.

§ IV. *Pierre sigillaire d'Ingweiler* (1)

Le savant à qui vous devez la communication des quatre inscriptions de cette pierre les a très bien lues. Je vous ferai seulement observer que DELACRIMATORI dans la seconde est pour *delacrymatorium* mentionné dans Marcus Empiricus, et qu'il faut lire dans la troisième TOLLendam au lieu de TOLendam, parce qu'il est évident que le caractère Ξ est composé d'un E et de deux IL dont une est retournée et liée à l'autre.

§ V. *Les deux empreintes circulaires.*

Je pense que les deux empreintes circulaires qui suivent celles des quatre inscriptions de la pierre d'Ingweiler sont celles de deux anneaux qui servaient de cachets. On lit sur l'une *spe*, par l'espérance, dans l'espérance ou avec l'espérance, de la victoire, sans doute, comme l'indique la palme qui est au dessus de ce mot. C'est ainsi qu'on lit *spes publica* sur les médailles des empereurs chrétiens; qu'on y voit le *labarum* avec la légende *in hoc signo vinces*. Cet anneau était donc celui d'un général romain ou gaulois.

(1) Ce cachet d'oculiste en serpentine vert-noirâtre est conservé à la bibliothèque publique de Strasbourg, musée de Schœfflin. Il porte sur chacune de ses quatre tranches deux lignes:

- L. Sexti Marciani diamysus ad
Veteres cicatrices compl (*endas*).
- L. Sexti Marciani talas
eros delacrymatori
- L. Sexti Marciani dialepidos
Ad aspritudinem tole (*ndam*)
- L. Sexti Marciani Diasmur
nes post impetum lippi (*tudinis*).

La seconde empreinte est ainsi figurée L S M. Ces trois lettres me paraissent être les initiales : l'S du mot *sigillum*, cachet ; l'L et l'M du prénom et du nom du possesseur de l'anneau, et qui pourraient être ceux de *Lucius Marcellus* au génitif. C'est ainsi qu'on lit AV. Z , à rebours, planche VIII, n° 115, des Antiquités trouvées au Luxembourg, et publiées par feu M. Grivaud, notre confrère, pour *Sigillum Avli* ou *Aviti*, je crois.

Je vous prie, monsieur et cher confrère, de vouloir bien soumettre toutes ces observations à la Société royale des antiquaires de France, lui offrir l'assurance de l'intérêt que je prends à ses travaux et à sa gloire, dans ma retraite; et agréer pour vous-même celle de mon entier dévouement.

ELOI JOHANNEAU.

 ANTIQUITÉS CELTIQUES

DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

MÉMOIRE lu à la Société d'amateurs des sciences et des arts de Lille, dans la séance publique de 1813, sur quelques monumens celtiques, découverts dans le département du nord; par Séb. Bottin, secrétaire général de la préfecture, président de la société.

L'auteur de l'ouvrage le plus complet que nous ayons sur la statistique du département du Nord, écrivait, il y a dix ans encore, qu'il ne se trouvait dans ce pays aucun monument d'une date antérieure à l'époque romaine. C'était une erreur, et je la partageais. Depuis, j'ai lu les savans écrits des *Lattour d'Auvergne*, des *Cambry*, des *Dulaure*, des *Barraillon*, et surtout les intéressans mémoires de l'Académie celtique, et un pressentiment m'a dit qu'avec de nouvelles recherches, je trouverais dans notre pays à ajouter à la nomenclature des monumens celtiques nationaux. Pour le prouver, il est nécessaire que j'établisse, d'après les écrivains les plus recommandables, ce que l'on doit entendre par monumens celtiques; après avoir préalablement déclaré que je n'entends ici par monumens celtiques que ceux que je crois appartenir exclusivement aux époques antérieures à l'arrivée des conquérans du monde.

Or, après les monnaies d'or et d'alliage à l'effigie grossière du cheval gaulois, que les entrailles de la terre et le fond des marais, des tourbières, nous restituent de loin en loin; après les haches et couteaux de silex, pareils à ceux trouvés récemment sur le territoire d'Izel-lez-Equerchin près de Douai; après les tombeaux creusés en auge dans une seule pierre, tels que celui que j'ai reconnu, il y a un an, dans les ruines de l'abbaye de Saint-Amand; après quelques fondations de tours, d'édifices, les monumens les plus marquans et les moins contestables qui nous restent des Celtes, des Gaulois, sont de cinq sortes, savoir: les *barrow* ou *mallus*, mottes; les *menhir* ou pierres debout; les *dolmen* ou pierres levées; les *pierres branlantes*, et les *cercles druidiques*.

1° Les antiquaires désignent par *barrow*, *mallus*, des tertres ou monticules, plus ou moins considérables, pratiqués au milieu des champs, dans les bois, sur le bord des rivières, sur des éminences, ordinairement recouverts de gazon, entourés d'un fossé, et se terminant en cônes tronqués, tels que ceux qui existent en grand nombre dans la vallée de la Somme qui ont été, la plupart, ouverts dans le siècle dernier, et dans lesquels on a trouvé diverses armures et quelquefois des haches et couteaux de silex.

2° Les *menhir* ou *peulven* sont des pierres brutes et sans inscriptions, presque toujours d'un seul bloc, longues de 3 à 7 et 8 mètres, plantées debout, les unes perpendiculairement, les autres sur un plan incliné, ordinairement sur des lieux élevés, ayant quelquefois

un trou latéral, d'autres fois la sommité creusée en forme de bassin, généralement carrées et brutes, dont les unes s'amoindrissent et les autres s'élargissent vers le sommet, sans aucune proportion d'architecture.

3° Les *dolmen* ou pierres levées sont formés d'un assemblage de 3 ou 4 pierres courtes et fort brutes, soutenant un recouvrement large et plat, dont le tour est ordinairement arrondi ou à peu près. On les désigne aussi par le nom de *lec'h* ou *liac'h*, lieu par excellence.

Des monumens analogues, beaucoup moins nombreux que les précédens, qui sont toujours monumens religieux, et que l'on peut rapporter aux *dolmen*, consistent en de longs cabinets, dont les murs latéraux sont composés de pierres énormes placées de champ et recouvertes d'autres pierres plates qui partent horizontalement d'une cœtière à l'autre; posées bout à bout, elles forment un appartement haut d'environ 2 mètres.

4° Les *pierres branlantes*: leur forme est extrêmement variée, et elles n'ont de ressemblance entre elles qu'en ce que, sur plusieurs roches très grandes, la faite est si artistement posé en équilibre, qu'un homme peut le remuer du doigt sans le renverser, ce qui pouvait les rendre entre les mains des Druides des instrumens propres à en imposer au peuple, à faire des épreuves mystérieuses, à dicter des oracles. (1)

(1) Les noms de la *roche aux cocus*, de la *roche aux vierges*, que l'on donne dans plusieurs endroits à ces sortes de pierres, semblent

5° Enfin les *cromlec'h* ou *cercles druidiques*, que l'on appelle aussi *thèmes célestes*, consistent en une réunion de pierres brutes plus ou moins grandes, plantées debout en nombre qui varie, et en forme circulaire, de manière à offrir une enceinte.

Les caractères communs à ces monumens en pierres sont, comme on l'a vu, d'être bruts, sans inscriptions; ils sont le plus souvent placés sur des hauteurs, dans des bruyères, sur des terrains incultes. J'ajouterai que généralement dans l'esprit du peuple des idées de *fées*, de *sorcières*, de *diabes*, se rattachent à ces pierres, à ces grottes monumentales, ce qui me paraît devoir être un indice de leur origine antique pour quiconque voudra trouver avec moi dans la dénomination de *chaussées-Brunehaut* donnée encore aujourd'hui aux voies romaines que cette reine a fait réparer au sixième siècle, une preuve irrécusable que de grands souvenirs peuvent se propager entiers ou très peu altérés, de génération en génération, pendant une longue série de siècles.

Or, pour preuve qu'il reste encore au département du Nord de ces monumens heureusement échappés aux coups de la politique religieuse, de la cupidité, ou à la faux destructive du temps, je pourrais citer et cette *Pierre-croute* élevée au dieu Belus sur le terri-

aire présumer, dit un écrivain moderne, que chez les Gaulois, qui passent pour avoir été aussi jaloux qu'adorateurs passionnés du beau sexe, ces pierres servaient aux Druides à faire connaître les maris dont les femmes avaient trahi la foi conjugale, et les filles qui avaient manqué à l'honneur.

toire de *Bellignies* près de Bavay, qui n'a pu être déplacée qu'à l'aide de 32 chevaux; et ces étonnantes cavités, toutes creusées de main d'homme, qui semblent faire du coteau où était cet autel brut et colossal une bourgade souterraine; et ces pyramides de grès brut, légèrement inclinées et vénérées dans une plaine au sud de *Solre-le-château*, comme ayant servi de pause à saint Martin voyageant dans le pays (pierres de *marte*, *martel*, *pierres martines*, dans d'autres contrées); et la *Pierre de dessus bise*, de *Sarspoterie*, qui est placée sur un monticule au bord d'un chemin profond dans le village; et la pierre longue et à demi enfouie, située dans un carrefour du hameau *des Vallées*, commune de *Prisches*, laquelle passe dans le pays, pour avoir été un autel consacré aux idoles; et ces *pierres jumelles* de Cambrai sur l'origine desquelles il me paraît que l'on s'est trompé jusqu'à présent; et la *Pierre Brunehaut* décrite par les savans Sélis et Debast, qui, de la frontière du département, s'aperçoit sur le territoire d'Hollain, sombre et imposante comme un vieux chêne qui s'incline sous le poids des années; et ce *mont de Van-oiten*, *mallus* ou tertre près de Comines, sur lequel je donne un essai; et ce *mont des Tombes* de Sainghin-en-Mélantois qu'il faudra bien fouiller un jour; et les *deux camps de César* des bords de l'Helpe et de l'Escaut, dans les arrondissemens d'Avrèsnes et de Cambrai, qui pourraient bien n'être, comme plus d'un autre lieu désigné sous ce nom dans les Gaules, que des restes d'enceintes de temples druidiques; et enfin les *fondations Gauloises* pratiquées



sur la sommité du mont Cassel, sur lesquelles les païens et les chrétiens ont successivement édifié aux dieux de leur croyance. Mais ne m'étant proposé de donner dans ce moment qu'une notice partielle, je me bornerai à signaler trois monumens différens entre eux, quoique rapprochés, qui sont depuis plusieurs années l'objet de mes recherches, dont aucun auteur n'a parlé, auxquels on n'avait pas encore fait attention, à la connaissance desquels je n'ai pu parvenir qu'en suivant la filière d'un préjugé populaire, et qui cependant sont bien de nature à porter à l'ame de celui qui les visitera, ce sentiment religieux dont on ne saurait se défendre en présence de ces antiques témoins des siècles, de ces contemporains de nos premiers aïeux.

*Tombeau de Chawatte. Épierre. Sept Bonnettes,
dans les environs de Lécluse.*

Il existe sur un coin du canton d'Arleux, arrondissement de Douai, dans l'espace qui s'étend entre les cours parallèles de la Scarpe et de la Sensée, une contrée remarquable par le déchirement de son sol, l'étendue de ses marais, la profondeur de ses clairs ou flaques, la richesse de sa tourbe, et le caractère particulier de ses habitans; des coteaux pittoresques bordent ses marais; plusieurs villages y sont assis, parmi lesquels tient le premier rang Lécluse, bourgade ancienne qui donnait son nom à une châtellenie éten-



due, lieu jadis important comme poste militaire, qui avait un château-fort dont on montre l'emplacement, et qui conserve encore des restes curieux de ses anciens remparts. Des actes d'une date reculée attestent que ce pays, quoique d'un aspect rude et sauvage, était très habité dans le moyen âge; des médailles et des poteries romaines rencontrées dans ces marais, la belle chaussée romaine de Tournai à Arras décrite par Caylus, qui les traverse encore et y reste comme suspendue, privée de l'appui de la tourbe que l'on en extrait, reculent cette origine jusqu'à l'entrée de ces conquérans dans les Gaules. Le pays de Lécluse fixa mes regards; je savais que l'on trouvait fréquemment en fouissant, dans des couches de tourbe de six, huit et dix mètres de profondeur, des bois de chevreuils, de cerfs, de daims; j'avais décrit deux énormes cornes d'urus, retirées il y a quelques années de ces vastes marais, près de Sauchicourt, et un pressentiment me disait qu'avec quelques recherches je trouverais des témoins plus irréfragables de la haute antiquité de la population de ce pays. Elles n'ont pas été vaines, et la simplicité d'un villageois a été pour moi un guide heureux.

Un jour, en 1805, je demandais à un habitant de Hamel, village situé sur une voie romaine, dont le territoire est contigu à celui de Lécluse, s'il ne connaissait, dans son pays, aucun monument remarquable. Non, me répondit-il, si ce n'est dans le bois de Hamel, la *cuisine des sorciers*, qui a plusieurs fois

servi de retraite aux *Caramaras* (1), et d'où ils allaient mendier dans les villages de la farine et autres choses nécessaires à la vie. La naïveté de cet homme et l'émotion qui se peignit sur son visage en nommant les *Caramaras* me firent prendre la résolution de visiter la *cuisine des sorciers*. Hamel est à un myriamètre de Douai; son territoire est séparé des marais de Lécluse par un bois qui couronne la sommité d'un coteau: le maire de la commune eut l'attention de m'y conduire. Nous cheminions à-peu-près depuis vingt minutes, l'horizon qui commençait à se dessiner dans les éclaircies des arbres, nous avertissait que nous touchions à la partie du bois qui se précipite par une pente rapide sur le marais, lorsqu'à trente pas du chemin, à droite, après avoir écarté quelques branches, je me trouvai en présence d'un monument que tous ses détails rendaient neuf pour moi. Six pierres colossales le composent, quatre sont posées de champ, laissant entre elles un espace vide long de cinq mètres, et dont la largeur varie depuis un mètre jusqu'à un mètre trente centimètres: une autre pierre plate, d'un volume plus que double et d'une forme pentagone, couvre des trois cinquièmes de son étendue une partie de cet espace, et en fait une grotte profonde de trois mètres sur deux d'ouverture, à laquelle ce qui reste à découvert fournit une sorte de vestibule.

(1) Il faut observer que par *Caramaras* on entend, dans ce pays ces Bohémiens nomades qui s'y montraient encore de temps en temps, dans le cours du dix-huitième siècle.

Cette pierre énorme (1), qui pèse au moins sept mille kilogrammes, ne repose que sur trois des pierres de champ, et comme s'il y avait eu quelque intention mystérieuse dans l'assemblage, elle n'y repose que sur les deux tiers de son étendue, et n'a de contact avec celles-ci que par trois arrêtes, l'une de treize, la seconde de cent huit, et la dernière de cent vingt-deux millimètres; tout le reste porte à faux. Cette circonstance donne lieu de soupçonner que cette table a, dans le principe, été une de ces *pierres branlantes*, dont les oracles passent pour avoir été si terribles. Les six pierres sont de grès très fin et très dur, tel qu'on l'extrait dans le pays; elles sont brutes et sans inscription; seulement on aperçoit sur la partie extérieure de la table de recouvrement des lignes très légèrement tracées, et qui semblent se rattacher, en divers sens, à une vingtaine de cavités obliques, de la capacité d'un verre à boire ordinaire, dont cette superficie est parsemée. La principale entrée de la grotte regarde le midi; c'est dans cette direction que se trouve, au bas d'un coteau très rapide, environ à cent trente mètres de distance, une fontaine abondante, d'une eau extrêmement limpide, et qui est renfermée dans un bassin formant un carré régulier de pierres de taille, et très fréquentée à cause de sa vieille renommée. A l'issue du vestibule de cet antique sanctuaire, commence la pente escarpée qui conduit à la fontaine et à Lécluse. De ce point Lécluse et ses

(1) Son plus grand diamètre est de 3^m400, dans un autre sens elle a 3 mètres; son épaisseur est de 0^m410.

marais, et leurs noires échancrures et leurs vastes amas d'eau, cités pour la grosseur des poissons qu'ils nourrissent, et les profondes tourbières auxquelles chaque siècle a des débris à redemander, et les huttes semées çà et là, qui rappellent les habitations des sauvages, offrent à l'observateur un spectacle sévère, auquel ne peut qu'ajouter l'aspect rembruni d'une pierre colossale qui se dessine dans l'horizon lointain, au sommet d'un coteau qui est en face.

C'est le second des monumens que j'ai à décrire. Il est connu dans le pays, sous le nom d'*Épierre* ; c'est une aiguille de grès plantée perpendiculairement sur la partie la plus élevée d'un coteau, au penchant duquel est assis Lécluse. Mesurée avec la plus grande attention, elle offre quatre mètres trois quarts environ d'élévation, sur une largeur qui est de deux mètres vingt centimètres jusqu'au tiers de sa hauteur, et va en diminuant mais irrégulièrement jusqu'au sommet qui se termine par une échancrure oblique d'un mètre. Son épaisseur n'est que de moitié de sa largeur. De ses deux côtés longs, l'un fait face, du côté du nord, au dolmen du bois de Hamel; l'autre regarde le midi. Ce monument, entièrement brut, ne présente aucune inscription; seulement la sommité paraît être légèrement excavée. En ne lui donnant de profondeur en terre que la moitié de sa hauteur (1), la pierre

(1) Les habitans du pays assurent unanimement qu'il y a environ trente ans, l'ancien seigneur fit fouiller au pied de cette aiguille, et qu'il fut reconnu que la partie enterrée était égale à celle qui est au jour.

aurait plus de sept mètres, et son poids ne pourrait pas être évalué à moins de 15,000 kilogrammes; poids énorme, si l'on considère que cette masse n'a pu être placée là que de main d'homme, le sol étant uni, dépourvu de carrières et de rochers.

Il y a deux ans, je ne connaissais encore que le *dolmen* du bois de Hamel et la longue borne ou *peul ven* de Lécuse. J'étais loin de me douter que tout près de là, se trouvait, dans une correspondance remarquable, un monument de la troisième espèce de ceux que j'ai indiqués, moins étonnant, il est vrai, par les masses, mais qui se rencontre bien plus rarement, et qui offre à la fois un *mallus* et un thème céleste. A cinq kilomètres de Lécuse à l'ouest, sur le territoire de Boiry N. D., à un kilomètre au nord de cet antique village, se remarque un cercle druidique appelé, dans une carte dressée il y a plus de 300 ans, le *signal aux feux*, et qui n'est plus connu aujourd'hui que sous les noms de mont des sept *bonnettes*, des sept *fillettes*, des sept *marconnettes* : c'est un tertre en gazon présentant la forme d'un cône tronqué, élevé environ de cinq mètres. Ce tertre est établi sur un carré parfait de terrain en friche, de quarante mètres de côté, qui est lui-même dessiné sur la partie supérieure d'une éminence prolongée en amphithéâtre que bordent, de trois faces, de vastes marais. La plate-forme du cône tronqué a vingt-quatre mètres de circonférence; six pierres de grès y sont plantées circulairement à la distance égale de deux mètres entre elles, et forment un circuit ré-

gulier d'environ quinze mètres. Ces pierres sont des espèces de bornes carrées qui ont quatre-vingts et quatre-vingt-dix centimètres d'élévation ; elles sont brutes comme les grès que l'on pique pour les routes, et ne présentent des traces du ciseau que dans leur partie intérieure. Là se trouve pratiquée à chacune, à une hauteur uniforme de vingt centimètres, en partant de la sommité, une entaille dont il résulte un cran profond de dix centimètres.

La première idée qui se présente à celui qui veut expliquer ce cran, est qu'il a servi à retenir, en l'accrochant par une des extrémités, un corps mis en équilibre sur une autre pierre établie au milieu du cercle. Effectivement à peu près dans le centre de la plate-forme, on voit un trou peu profond, où les anciens du pays assurent qu'il y a eu une septième pierre⁽¹⁾ ;

(1) Depuis la lecture de ce mémoire, à la quatrième séance publique de la société d'amateurs des sciences et arts de Lille, j'ai trouvé, dans le volume de supplément des planches de l'Encyclopédie, un monument semblable, qui paraît avoir échappé aux recherches de l'Académie celtique, c'est celui que les curieux vont visiter dans la presqu'île de Purbeck, province d'Orcester en Angleterre. Voici son article dans ce supplément :

« Aggleston (*hist. ant., cérémonies superstitieuses*), c'est-à-dire pierre sacrée ou idole de pierre, monument singulier de la superstition des anciens Bretons. C'est une pierre monstrueuse, telle qu'on la voit représentée sur une des planches de ce supplément ; elle est sur une élévation. Sa forme est celle d'un cône renversé, sa circonférence de soixante pieds au bas, de quatre-vingts au milieu et de quatre-vingt-dix à sa surface supérieure. Sa plus grande largeur, en haut, est de trente six pieds sur dix-huit, et en bas de dix-huit sur quatorze ; il y a à la surface supérieure trois cavités.

c'est pourquoi le monument est appelé le mont des sept *bonnettes*; malheureusement cette septième pierre a disparu, et nous ignorons si par la conformation, par le volume, elle différerait des autres.

Comme il vient d'être décrit, le cône tronqué en gazon, sur lequel sont plantées les *bonnettes*, pourrait bien avoir été une tombelle; il faut même qu'à quelque époque on ait pensé que cette éminence recelait dans ses entrailles des objets précieux, car une excavation a été commencée sur un de ses flancs, et le bruit commun est, dans le pays, que le chercheur de trésors n'a renoncé à son entreprise, que parce qu'il a été cruellement maltraité par l'*esprit*, par le *démon*, à qui la garde de celui des sept *bonnettes* est confiée.

Voilà tout ce qu'ont pu m'apprendre la tradition et les croyances populaires sur ce monument. Les révélations de l'histoire seraient bien plus éloqu岸tes pour celui qui, se plaçant au centre de ce thème céleste, voudrait interroger avec attention tous les points d'un vaste horizon que chaque siècle, en remontant aux

Ici se termine la description à laquelle l'inspection du monument, tel qu'il est gravé, me donne lieu d'ajouter ce qui le rapproche de celui que je décris: c'est l'existence de plusieurs bornes de pierres, plantées symétriquement autour, d'une hauteur neuf fois environ moindre que celle de la pierre cône. En supposant donc que la septième pierre qui existait sur le mont des *bonnettes*, ait été un cône renversé, et jugeant par analogie, il devait avoir deux mètres de circonférence à fleur de terre, deux mètres vingt millimètres au milieu et quatre mètres cinquante millimètres à l'extrémité supérieure.

plus reculés , semble s'être étudié à enrichir de quelque souvenir durable (1).

En me résumant , forme , matière et mode de construction , circonstances de lieu , silence des dépôts publics , indices tirés des traditions , des préjugés populaires , ressemblance parfaite enfin avec une foule d'autres monumens du même genre , épars dans d'autres parties de l'Europe , décrits et gravés dans le savant ouvrage de M. Cambry , dans les mémoires de l'académie celtique et dans le dictionnaire encyclopédique , tout concourt à prouver que les pierres colossales de Ha-

(1) D'abord tout autour , à une distance à peu près égale , *Bair* *N. D.* , ancien domaine de l'antique métropole de Cambrai , dont l'étymologie celtique est bourg , palais , tombeau , et les six communes qui partagent le marais ; puis *Hamblain* , *Biache* , où les Espagnols enlevèrent , en 1674 , un convoi ; *Vis* , où l'on vient de découvrir des ornemens antiques en or ; *Gemmapes* , où Villars campa , en 1710 ; *Ham* , *Honnecourt* , *Creveœur* autrefois *Fincy* connu déjà au sixième siècle , pris et repris si souvent , et marqué au huitième siècle par un champ de bataille mémorable ; *Bourlon* , qui signifie château dans les bois ; le mont Joui , *mons Jovis* , qui domine le *fanum Martis* des Romains ; les hauteurs d'*Haussey* , dont Philippe d'Alsace brûla le château fort en 1185 , et au pied desquelles l'antiquaire instruit peut encore visiter avec intérêt l'*Hermoniacum* , récemment reconnu , de la carte de Peutinger ; *Estain* , où fut défait le frère de l'amiral de Coligny ; *Lécluse* , qui doit son nom à une tenue d'eau qui desséchait le pays , à l'époque où fut construite la chaussée romaine décrite par Caylus ; *Vitry* , fisc royal des rois de la première race , où Frédégonde fit assassiner Sigebert et Chilpéric élever son fils Clotaire II ; et le *mont des fées* , le *signal aux feux* , à quelques kilomètres de là , dans une correspondance directe avec le *signal aux feux des sept fillettes* ; et le *mont Saint-Eloy* , ce point si connu des naturalistes , où l'on rencontre encore un *min-hir* ou pierre debout , reste du culte des Druides , auxquels succédèrent des moines , au sixième siècle.

mel, de Lécluse, et les bornes plantées en cercle de Boiry, sont des monumens celtiques. Mais à quelle classe appartient chacun de ces monumens, quels ont été le but de son établissement, sa destination première?

Ici encore, aucune tradition positive qui puisse servir de guide, excepté peut-être les inductions faibles que l'on pourrait tirer de la dénomination de *tombeau de chawatte*, que quelques uns donnent au dolmen du bois de Lécluse, et celle de *signal aux feux*, donnée par les anciennes cartes au monument de Boiry. A défaut de tradition, je suivrai pour guide de mes conjectures les écrivains laborieux qui, depuis quelques années, cherchent à défricher, avec tant d'assiduité, ce champ depuis si long-temps en jachère. L'un d'eux, un auteur distingué (M. Bauduin de Maison Blanche), divise les pierres celtiques en pierres *religieuses*, pierres *funéraires*, pierres *historiques*, et pierres *itinéraires*. Selon lui les pierres purement *religieuses* sont toujours placées sur des lieux hauts, où l'on sait que les Druides tenaient de préférence leurs assemblées de culte, et elles se présentent dans la forme d'obélisques ou de pierres brutes longues et debout, de trépieds recouverts d'une pierre plate, ou de cabinets formés de la réunion de plusieurs pierres placées de champ, dont le toit est une table d'une surface et d'une épaisseur considérables, ou de pierres branlantes, ou enfin de pierres plantées en cercle.

Les *monumens funéraires* les plus connus que nous aient laissés les Celtes, les Gaulois, sont des éminences ou tertres côniques de terres rapportées, qu'ils

amoncelaient sur la sépulture des grands, des personnes qui leur étaient chères, pour rendre leurs cendres inviolables. Ceux en pierre sont beaucoup plus rares: ce sont ou des pierres debout dont les angles sont rabattus, ou des tables, des grottes de pierres brutes toujours colossales; encore ne faut-il déterminer cette destination qu'à l'aide de l'étymologie des lieux ou d'une tradition quelconque.

Les *pierres itinéraires* des Celtes sont toutes de grandes pierres aplaties qui ont cela de particulier qu'elles s'élargissent paraboliquement de haut en bas.

Enfin, les *pierres historiques* sont de grandes pierres plantées en terre, dont le nom rappelle ordinairement quelques batailles, quelques grands événemens: elles sont inclinées lorsqu'elles doivent perpétuer le souvenir d'une catastrophe.

En rapprochant ces notions de la description, telle que je l'ai donnée, des trois monumens des environs de Lécuse, on ne trouve guère d'indices, ni dans la forme, ni dans une tradition de quelque poids, qui puissent les faire classer parmi les monumens celtiques des trois dernières sortes; on trouvera au contraire que les caractères principaux qui signalent les monumens religieux leur appartiennent, si l'on veut rapprocher toutes les circonstances telles que je les ait décrites; celle surtout de leur position est déterminante en faveur de cette opinion: établis précisément sur les points les plus éminens du pays, et aperçus de très loin, ces tertres, ces masses énormes, ne paraissent-ils pas avoir été placés ainsi, pour indiquer

des lieux de réunion aux disciples des Druides , aux sectateurs de leur culte? On sait que ces ministres de la religion alors dominante signalaient le moment de la célébration de leurs mystères par des feux ; or , la position de nos trois monumens , dont un était encore nommé au seizième siècle , *signal aux feux* , était telle que l'illumination devait correspondre avec celle des Druides du mont Saint-Eloy , où se trouve encore un *peul ven* , du mont de Vitry , appelé également *signal aux feux* , du *Belgemont* près de Crevecœur , et par les hauteurs de Haussy avec les habitans d'*Hermenage* , par le bois de *Bourlon* avec le *mont Joui* sur Famars , avec les *pierres jumelles* de Cambrai , et peut-être par celles-ci avec la pierre *Brunehaut* des environs de Tournai. Qu'il devait être sublime , observé dans l'obscurité d'une belle nuit , ce concert immense d'adoration , marqué par celui des feux qui brillaient dans le même moment sur toutes les élévations d'une contrée!

D'ailleurs quelle autre intention qu'une intention religieuse a pu placer dans un espace aussi borné , trois monumens de formes différentes en vue l'un de l'autre , composant ensemble le triangle mystérieux , une sorte de grand thème céleste , au centre d'un horizon vaste dont l'intervalle rempli par des bois , des eaux , des sites les plus pittoresques , offrait aux leçons des ministres de la divinité , une page éloquente du grand livre de la nature? Car les Druides n'étaient pas seulement des ministres de culte , l'instruction publique entraînait encore dans

leur mission sacrée. César, dans ses Commentaires, et, après lui, un écrivain du quatrième siècle, nous apprennent que les leçons qu'ils donnaient à leurs disciples, roulaient en grande partie sur la nature et le mouvement des astres, sur l'histoire naturelle, sur la nature et la puissance des dieux immortels. Pour étudier le mouvement des astres, nos savans ont des observatoires au milieu des cités; les Druides choisissaient les leurs dans le vaste domaine de la nature. Si, quittant le ciel, ils voulaient parler à leurs élèves de géographie, l'espace immense dessiné circulairement autour d'eux par l'horizon était bien propre à leur prêter des argumens sur la *commensuration* de la grandeur du monde et des terres: les rivières, les rochers, les fontaines, les marais semés çà et là sur ces vastes rideaux, les arbres qui les ombrageaient, les bêtes fauves qui habitaient les bois, les insectes qui voltigeaient ou se traînaient, la terre enfin que tous foulaient, leur fournissaient un texte inépuisable de leçons sur l'histoire naturelle. Enfin quel autre point qu'une éminence où l'homme est, en quelque sorte, lancé dans l'immensité, fut jamais lieu plus convenable pour y entretenir la jeunesse de la puissance des dieux immortels? Oui, je n'en doute pas, le résultat des méditations de ces hommes de la nature, qui sont encore trop méconnus par quelques uns, la clôture de chacune de leurs leçons sublimes, dut être un acte de reconnaissance pour l'être invisible dont la puissance est attestée par de si nombreux, par de si éloquens témoins.

Mont de Van-oiten, près de Comines.

Sur la rive gauche de la Lys, à deux kilomètres de cette rivière, et à égale distance du pont qui sépare les deux Comines, existent les imposans débris d'un monument ancien, dit le mont de *Van-oite*, *Van-oiten*. On les aperçoit facilement de la plate-forme qui couronne le beffroi de Comines, département du nord.

En août 1810, M. Marcotte, maire de cette commune, eut la complaisance de me conduire sur le terrain; j'étais accompagné de feu M. Deswarlet, architecte distingué de Lille. On y arrive, en suivant, sur la rive gauche de la rivière, le grand chemin qui conduit à Warneton.

Le mont de *Van-oiten*, tel qu'il existait il y a quelques années, offrait un tertre régulièrement circulaire et recouvert d'un antique gazon. Sa circonférence était de 129 mètres au pied, sur 75 à 90 à sa sommité, et son élévation de 15 à 16 mètres. Le terrain sur lequel se trouve cette motte est une espèce de prairie très aquatique, ou plutôt un marais long d'environ 60 mètres, sur une largeur inégale, qui peut être réduite à 35 mètres, ne produisant que de grosses herbes, et que l'on ne peut parcourir qu'avec précaution, à cause des sables mouvans qui s'y présentent quelquefois, notamment à l'entrée près du chemin de Warneton, et à l'ouest le long du fossé que les Autrichiens avaient pratiqué autour d'une batterie dont il sera

bientôt question (1). Ce terrain est borné au nord et à l'ouest par deux fossés tirés en ligne droite, formant presque équerre à leur rencontre, et dont les bords sont plantés de saules têtards; au sud, par un ruisseau dit la becque de *Korte-cker*, *Courtenkerque*, (de la cour de l'église), qui le longe en serpentant, sur une étendue de 140 mètres; à l'est, par le chemin de Warneton et le pont de *Korte-cker*.

La motte, dans son état actuel, est distante d'environ 33 à 35 mètres des crêtes les plus rapprochées des fossés de l'ouest et du nord, de 40 à 48 mètres des deux points les plus voisins du ruisseau, et de 100 mètres du chemin. Ce n'est plus un cône tronqué; à sa place, nous avons trouvé un massif de terre, offrant l'aspect d'un carré presque régulier, taillé à peu près à pic, et dépourvu de gazon, excepté sur son sommet. La bêche avait ainsi dénaturé ce *barrow*, en vertu d'un bail qui a laissé à un particulier de Comines la jouissance, pendant vingt neuf ans, de tout le terrain, à condition de l'aplanir. Il y avait quatre ans que les ouvriers y avaient été mis pour la première fois; ils en ont déjà détruit une bonne partie, et cependant la vue de ce qui reste produit encore dans l'ame de l'observateur une grande et forte impression.

Il pleuvait à verse, la glaise céda sous nos pas, et

(1) Des imprudens y ont, dit-on, quelquefois enfoncé jusqu'au cou. Le fait, c'est qu'en toisant le terrain, nous avons dû, dans certains endroits, marcher avec précaution.

ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que nous parvîmes à la sommité, par un sentier très étroit, pratiqué sur un des flancs; nous n'y trouvâmes plus cette plate-forme unie et circulaire qui, autrefois, couronnait le cône tronqué. En 1793, les Autrichiens avaient établi une batterie sur le mont *Van-oite*; c'est de là qu'ils tiraient sur Comines; nous en reconnûmes les traces dans les angles et les embrasures qui y sont encore bien marqués.

Dans son état actuel, cette plate-forme, mesurée diagonalement, présente, en largeur, 22 mètres 40 centimètres, du nord-ouest au sud-est; 18 mètres 50 centimètres, de l'ouest à l'est; 16 mètres 75 centimètres, et 14 mètres dans deux autres sens, et sa hauteur est encore, à un mètre près, la même que primitivement. La masse en est formée de terres rapportées, ce qui se voit par les nuances des couches alternatives d'argile, de terre sablonneuse, et par des morceaux de tuiles, de pannes, de poteries vernissées, par des scories de briqueterie qui s'y trouvent éparses. J'en ai rapporté un têt de vase, d'une couleur brune, qui, par sa légèreté et la finesse de sa pâte, ressemble en tout à ces belles poteries des anciens qui, aujourd'hui encore, sont admirées des connaisseurs. J'y ai aussi trouvé un morceau de chaux carbonatée fétide, espèce de faux marbre des environs d'Avesnes, qui est connu sous le nom de pierre bleue, et aussi des morceaux de sable ferrugineux, tels qu'on en trouve beaucoup sur les monts des environs de Cassel. J'ou-

bliais de rapporter une circonstance qui peut paraître essentielle, c'est que dans toute la largeur du côté latéral qui regarde le ruisseau, au midi, on remarque une couche ocreuse de 210 à 300 millimètres d'épaisseur, et qui paraît être le résultat de briques pourries (1) ; puis, une couche à-peu-près égale de glaise, recouverte d'une couche de 33 centimètres et plus, se prolongeant dans toute la face, d'une terre noire, dans laquelle se trouvent surtout des briques brûlées, des scories et les morceaux de sable ferrugineux dont j'ai parlé.

Le merveilleux s'attache toujours aux monumens dont la date est inconnue et la destination primitive incertaine. On nous avait parlé d'armures trouvées dans les déblais, d'une vaste charpente d'un tombeau. Le locataire venait effectivement d'en faire enlever plusieurs voitures de quartiers de chênes, de madriers non équarris, de 54 à 81 millimètres de diamètre, à demi consumés et noirs comme ébène, trouvés dans la partie latérale où la démolition est le plus avancée; nous en avons vu encore plusieurs sur place, de la hauteur de 2 à 3 mètres, dont les uns étaient plantés circulairement, à la base du cône, comme des pilotis, sans cependant avoir de pointes, et les autres placés transversalement en dedans et appuyés après

(1) Serait-ce le reste d'une ancienne maçonnerie, qui aurait été pratiquée à cette hauteur, ou bien seulement le résidu d'un fond de briqueterie, dont on se serait servi en construisant cette motte?

les premiers, à différentes hauteurs, formant une sorte de châssis. Ces bois nous ont paru n'avoir été à d'autre usage qu'à former une première enceinte destinée à retenir les terres qui ont donné le noyau du monument, et il est à présumer qu'on en trouvera autant sur les autres faces. On a aussi trouvé, par-ci, par-là, dans le terrain quelques voitures de grès, taillés pour pavé et presque neufs, dont on s'est servi, et enfin deux énormes défenses de sanglier.

Quant aux armures, tout ce que nous avons pu recueillir sur cet objet, c'est que, sur la fin du dix-septième siècle, des antiquaires, chanoines de l'église de Tournai, obtinrent du prince de Chimay, seigneur de la terre de Comines, la permission de faire une fouille dans ce tertre; que cette fouille a été pratiquée par une galerie horizontale, au côté latéral qui regarde l'ouest; qu'elle a procuré des coins de bronze creux, et d'autres armures, telles que haches, traits, etc. Les anciens du pays, questionnés par moi, ont été unanimes pour attester cette trouvaille, mais ils ne le sont pas sur la destination qui a été donnée aux objets trouvés. Les uns assurent qu'ils ont été déposés dans la bibliothèque des *anciens prêtres*, à Tournai; d'autres, qu'ils ont été transportés à Paris, chez le duc d'Orléans; enfin, une personne digne de foi, qui existe encore à Lille, m'a confirmé la trouvaille de coins de bronze, et assuré que le nombre en est porté à plus de 300, dans une notice en latin écrite de la main d'un des chanoines antiquaires, qu'elle a vue et lue dans la bibliothèque de la cathédrale de Tournai; elle

m'a ajouté qu'au manuscrit de cette notice étaient joints quatre ou cinq de ces coins. (1)

Il est plus facile de décrire des monumens du genre de celui du mont de *Van-oiten*, que d'en assigner l'origine et surtout la destination. Est-ce un monument religieux? Nos légendes sacrées font foi que très souvent il est arrivé, à l'époque du passage de l'idolâtrie au christianisme, que des chapelles, des églises ont été érigées au dieu *Un*, sur les ruines même des temples, des lieux sacrés du polythéisme.

Les habitans racontent qu'à une portée de fusil au nord-ouest, a existé jadis une maison de Templiers, qui, ayant été brûlée par méchef, fut transférée un peu plus loin, au-delà du ruisseau au sud. Cette maison de Templiers n'était-elle pas elle-même assise sur l'emplacement d'un temple druidique, dont le mont *Van-oiten* aurait été une dépendance? L'existence prétendue de cette maison de Templiers fût-elle même contestée, la preuve tirée de l'étymologie du nom du ruisseau, *Courten-herque*, qui le longe au midi, laisse toujours dans toute sa force l'idée d'un temple, d'une église, d'un lieu consacré au culte.

Les Celtes célébraient leur culte en plein air, la nuit, sur des élévations, s'avertissant réciproquement par des feux allumés qui établissaient correspondance entre toutes les réunions religieuses d'une même peuplade. La partie supérieure du mont de *Van-oiten*

(1) Qu'est devenu ce manuscrit? que sont devenus ces coins de bronze? On présume que feu M. Camus les aura envoyés à Paris, à l'époque de la réunion de la Belgique à la France.

porte des traces frappantes de combustion, de calcination ; de sa plate-forme, on aperçoit le cours de la Lys, le clocher de Messine, antique abbaye fondée dans le onzième siècle, celui de Warneton, les deux Comines, points les plus anciennement habités du pays.

Serait-il un monument funéraire ? c'est l'opinion la plus accréditée dans le pays ; on croit qu'un général, un grand personnage du nom de *Van-oite*, y a eu la sépulture. On sait que les anciens ont quelquefois élevé de pareils tombeaux à leurs chefs. Le corps était placé en terre, et chaque soldat le recouvrait de sa charge de terre ou de pierres. J'ai dit que, depuis le pied jusqu'au haut, c'était toute terre rapportée : cette opinion est donc assez raisonnable. Un des motifs des anciens, en élevant ces buttes énormes sur les restes de leurs héros, était de rendre plus difficile la profanation de leur sépulture ; le placement de celle-ci au milieu de sables mouvans que l'on ne pouvait franchir qu'avec crainte, était peut-être une précaution de plus.

On pourrait aussi, renonçant à la douce illusion que cause la découverte d'objets présumés très antiques, dire que c'était un lieu où l'on tenait les plaids dans le moyen âge : mais alors les monumens historiques, les archives, devraient en laisser des traces. Ce mont était, à la vérité, enclavé dans la terre ou seigneurie de Comines, il a été vendu avec elle depuis la révolution ; mais on ne connaît pas qu'il ait été chef-lieu de quelque juridiction, et la tradition ne révèle aucune circonstance d'où l'on puisse tirer là-dessus la moindre induction.

Si je devais émettre mon opinion particulière , elle serait pour le monument funèbre , suffisamment annoncé par la nature , la forme , le lieu où est placée cette tombelle ou *mallus* , et par les armures qui ont déjà été trouvées lors des premières fouilles.

MÉMOIRE *sur des cercueils récemment découverts* (en 1826) *dans la commune de Drouville, département de la Meurthe, par M. BEAULIEU, avocat à Nancy, correspondant de la Société Royale des Antiquaires de France.*

Tant de tombeaux anciens ont été découverts et décrits, qu'il devrait paraître superflu d'en parler de nouveau ; mais lorsque parmi ceux que le hasard nous fait encore rencontrer, il s'en trouve qui présentent des particularités remarquables, il est toujours utile d'en publier la description pour qu'on puisse à loisir les comparer, reconnaître à quel peuple, à quel temps ils appartiennent et en tirer des inductions précieuses pour l'histoire de diverses nations qui tour à tour ont occupé le sol de notre patrie, à ces époques éloignées où les sources historiques nous manquent tout-à-coup. Je crois concourir à ce but important, en hasardant quelques observations sur des cercueils trouvés récemment dans le département de la Meurthe.

Je savais depuis long-temps qu'au milieu du village de Drouville, et dans un emplacement peu éloigné du cimetière actuel, on trouvait fréquemment des cercueils d'une forme toute particulière. A peu de distance, on remarque des fondations qui paraissent avoir appartenu à un vaste édifice. L'antique tradition du

lieu rapporte qu'il se trouvait sur cet emplacement un temple et un cimetière druidiques.

D'autres circonstances venaient à l'appui de cette tradition. On avait trouvé, en fouillant le sol, un vase en pierre, creusé en rond et décoré à l'extérieur de sculptures bizarres. Ce vase avait pu servir à contenir l'eau lustrale. Long-temps auparavant, j'y avais aussi rencontré, outre des fragmens de tuiles romaines à rebords, un torse assez bien sculpté, ayant dû représenter un homme nu, tout couvert de longs poils, et sans aucune apparence de sexe. (1) L'étymologie probable du nom du village confirmait encore mieux cette tradition. En effet le nom de Drouville paraît être formé du celtique *derv* ou *dero*, du grec *δερ* chêne, et du latin *villa*, qui signifie village. On observera que ce village, situé au fond d'une vallée, est encore aujourd'hui entouré de belles forêts de chênes.

Afin de voir si quelque nouvelle preuve viendrait encore à l'appui de ces conjectures, je résolus de faire déterrer un de ces cercueils. Je fis donc fouiller l'endroit indiqué, et à quatre-vingts centimètres environ de profondeur on rencontra des madriers en chêne fort épais, mais presque entièrement pourris, et divers ossemens humains confondus avec de la terre et des pierrailles. Mon but ne se trouvant pas rempli, je fis continuer la fouille sur le côté, et bientôt on découvrit un cercueil formé du tronc d'un chêne devenu,

(1) Symbole de la pureté et de l'excellence des dieux chez les Gaulois et les Français.

par le temps et l'humidité du sol, d'un beau noir d'ébène, ayant deux mètres trente-trois centimètres de longueur, sur deux mètres de circonférence, et recouvert d'un épais madrier du même bois. Dans ce tronc on avait creusé au ciseau une place suffisante pour contenir un corps d'environ deux mètres de longueur : cette place paraît avoir été faite d'après des mesures prises d'avance sur le défunt dont les ossemens remplissaient toute l'étendue, et qui s'y trouvait comme dans un moule, la tête plus élevée que le corps; en effet l'endroit destiné à recevoir la tête n'avait qu'une profondeur de vingt-un centimètres; cette profondeur allait en augmentant à l'endroit du cou jusqu'à l'emplacement du corps, où elle était partout de trente-quatre centimètres sur quarante-cinq centimètres de largeur, aux épaules, et aux pieds, de trente-quatre centimètres.

On avait pris la précaution d'entourer le cercueil d'une couche d'argile bien battue, d'environ vingt-quatre centimètres d'épaisseur, afin d'empêcher l'eau d'entrer dans son intérieur, ce qui n'avait pas réussi, car je l'en trouvai entièrement plein. Les ossemens qu'il contenait étaient assez bien conservés et d'une couleur noire; la largeur des os du bassin me fait présumer qu'ils ont appartenu à un individu du sexe féminin. Les pieds étaient tournés vers l'orient et les habitans du lieu qui déterrent souvent de ces cercueils, pour les vendre aux ébénistes, ou pour les faire servir d'auges à porcs, m'ont assuré que tous les corps se trouvaient près l'un de l'autre, dans la même position.

Du reste, on n'a jamais rencontré, dans les diverses fouilles qui ont été faites, aucune médaille ni inscription qui pussent faire conjecturer à quelle époque ils ont été enfouis.

Le chêne, enfoui dans un sol humide, peut bien se conserver 1,800 ans, mais les ossemens étaient encore en trop bon état pour qu'on puisse leur supposer une origine antérieure à l'époque Romaine; d'ailleurs un chimiste célèbre, M. Braconnot de Nancy, qui a bien voulu se charger de les analyser, a trouvé qu'ils contenaient encore beaucoup de gélatine. J'ajouterai que ce n'était pas la coutume chez les Gaulois ni chez les Romains d'enterrer les morts dans le voisinage des édifices consacrés à la religion, tant à cause de l'infection de l'air qui pouvait en résulter, que parce qu'ils auraient regardé la présence de ces corps comme une profanation. Les chrétiens seuls adoptèrent cet usage et l'ont conservé jusqu'à ce jour, au moins dans les campagnes. On m'objectera peut-être que le législateur de Sparte, Lycurgue, voulant accoutumer les Spartiates à n'avoir pas peur des morts, ordonna qu'ils seraient enterrés dans l'intérieur des villes, et proche des temples (1); mais cet usage fut bientôt abandonné par les Grecs, qui, ainsi que les Romains, continuèrent, comme par le passé, à enterrer les morts hors des villes et sur le bord des chemins.

Il en était de même chez les Gaulois. Quand l'un d'eux mourait, si son corps n'était pas livré aux flammes,

(1) PLUT. Apophl. Lac. — GUICHARD, F^o 226.

on l'enterrait indifféremment partout, en observant de placer près de lui son arc, sa hache, ou quelque ornement qu'il avait plus particulièrement affectonné. J'ai observé plus haut qu'on ne trouvait absolument rien que des ossemens dans les cercueils de Drouville.

Ces corps auraient-ils été déposés dans ce lieu à la suite d'une bataille? on ne pourra le penser si l'on considère le temps qu'il aurait fallu pour creuser tous ces cercueils au ciseau, ainsi que l'état de décomposition plus ou moins avancé du bois et des ossemens. Tout annonce plutôt qu'ils n'ont été que successivement confiés à la terre et qu'ils appartenant à des chrétiens.

Mais si nous ne pouvons faire remonter l'époque de leur enfouissement au temps de la conquête des Gaules par Jules César, ni même à la période Celto-Romaine; si nous sommes forcés de rejeter les traditions locales, au moins ces places creusées au ciseau d'une manière depuis long-temps inusitée, la belle couleur d'un noir d'ébène que ces cercueils ont contractée et que le chêne n'acquiert qu'après plusieurs siècles, la position des corps, la tête élevée et la face tournée vers l'orient, enfin ce mélange d'usages païens avec d'autres consacrés par la religion chrétienne, tout nous annonce qu'ils sont d'une antiquité très reculée, et qu'ils doivent appartenir au commencement du sixième siècle, c'est-à-dire au temps où les Gaules n'avaient pas encore totalement adopté notre religion: je vais essayer de le prouver.

J'admets qu'il y ait eu un temple gaulois dans la vallée de Drouville: ce temple fut certainement détruit ainsi que tous ceux consacrés aux divinités du paganisme, lorsque Clovis, après la bataille de Tolbiac (1), embrassa la religion chrétienne. Le premier soin du conquérant fut d'ordonner aux peuples qui lui étaient soumis, de suivre son exemple. Alors cette religion qui avait commencé à s'établir dans les Gaules vers le milieu du troisième siècle (2) n'avait pas encore fait de grands progrès, surtout dans les campagnes; les cérémonies du polythéisme y étaient toujours en usage et les ordres du roi ne suffirent pas pour les abolir. Il éprouva en cette occasion qu'il est bien plus facile de soumettre les hommes que les consciences. Les Gaulois haïssaient naturellement leurs vainqueurs, et cette haine, jointe à l'attachement que le peuple conserve pour ses anciennes coutumes, dut retarder long-temps les progrès de notre religion. Nous trouvons dans l'histoire beaucoup de traces de cet attachement au polythéisme. Procope nous apprend que le roi Théodebert I^{er} ayant passé en Italie, à la tête d'une grande armée, et s'étant rendu maître du pont de Pavie, ses gens offrirent en sacrifice les femmes et

(1) En l'an 496.

(2) Cette opinion est fondée sur deux passages, l'un de Sulpice-Sévère, l'autre de Grégoire de Tours. La plupart des églises des Gaules rapportent, il est vrai, l'époque de leur fondation au temps des apôtres; mais en cela elles ont moins cherché la vérité que la vanité et le plaisir de passer pour être plus anciennes qu'elles ne le sont effectivement.

les enfans des Goths qu'ils surprirent, car, ajoute l'historien, les Français, tout chrétiens qu'ils sont, observent encore en grande partie leurs superstitions, etc. (1). Saint Éloi nous donne dans ses homélies un détail très circonstancié des superstitions religieuses de son temps(2); il se plaint que dans le pays chartrain il y avait encore des bourgs entièrement païens. Au reste, on peut facilement juger de la peine avec laquelle le peuple des campagnes a dû abandonner son culte primitif, en parcourant plusieurs provinces de France, où l'on retrouve encore les mœurs, les usages et même une grande partie des superstitions celtiques. Les prêtres chrétiens sentirent bientôt l'impossibilité de détruire tout d'un coup la religion existante, aussi n'y procédèrent-ils que par degré: ils employèrent envers les Gaulois la même méthode dont on a fait un crime aux jésuites de s'être servis dans leurs missions en Chine. Ils composèrent en quelque sorte avec les opinions reçues, et s'attachèrent à profiter de la vénération que le peuple conservait encore pour certains lieux consacrés à son ancien culte, pour y placer des signes de notre religion: alors, une modeste croix surmonta l'antique dolmen: on vit un autel de la vierge s'élever sur les débris d'un oratoire consacré à Esus, à Cybèle ou à Mercure: la fontaine sacrée dont les eaux miraculeuses guérissaient la fièvre ou rendaient le mouvement

(1) Religion des Gaulois.

(2) Il mourut en 659. Sa vie est écrite par saint Ouen, et traduite par l'abbé Lévêque en 1693.

à un membre paralysé, conserva toujours ses vertus premières, mais l'habitant des campagnes finit par les attribuer à l'intercession de l'image miraculeuse qu'on avait placée près de sa source.

Ce fut d'après ce plan de conduite que les prêtres durent choisir de préférence les emplacements des anciens temples pour profiter de leurs débris et élever des églises à leur place. Telle est l'origine de nos anciennes basiliques, et l'expérience prouve chaque jour la vérité de mon assertion; j'en citerai pour preuves l'église Notre-Dame de Paris, la cathédrale de Reims, celles de Toul, Metz, Verdun, aux environs desquelles on a trouvé des restes d'anciens temples ou de constructions gauloises et romaines.

Il en fut de même pour l'église de Drouville qui paraît avoir été primitivement élevée dans des proportions très vastes, ainsi que l'indiquent les anciennes fondations qu'on voit encore sur la place publique. Elle fut sans doute détruite ainsi que le village pendant les invasions des Germains, des Huns, ou les guerres désastreuses qui ravagèrent la Lorraine à différentes époques. Plusieurs siècles après, lorsque la tranquillité fut rétablie, on la reconstruisit telle qu'elle est aujourd'hui, mais dans des proportions beaucoup plus petites qu'auparavant. L'ancien clocher, que l'épaisseur de ses murs avait conservé en partie, fut rétabli tel qu'on le voit actuellement. Le nouveau cimetière fut placé à la droite de la nef; quant à l'ancien, dans lequel se rencontrent les cercueils de chêne, il fut totalement oublié, et bientôt

des jardins et des maisons recouvrirent le sol qu'il occupait.

Nous avons dit plus haut que les corps placés dans les cercueils de Drouville avaient tous la tête élevée et la face tournée vers le soleil levant. Cet usage, que les Gaulois et les Francs conservèrent encore longtemps, fut un effet du même principe de tolérance, alors adopté par le clergé catholique envers les nouveaux convertis. Il existait chez les Romains. Leur coutume était de déposer les corps dans un cercueil tout d'une pièce, en guise de coffre. Ces cercueils étaient faits en marbre, en choïn (1) ou en pierre. La partie sur laquelle reposait la tête, était un peu plus élevée comme pour servir d'oreiller au défunt (2). « Les Gaulois, dit dom Ruinard, avaient coutume de « placer sous la tête du mort la hache dont il s'était

(1) Le choïn est une pierre coquillière fort commune en divers endroits de la France, et notamment aux environs de Lyon. Comme elle est très facile à tailler, on l'employait fréquemment pour les sépultures. Je pense que c'est avec cette pierre, qui ressemble assez à du mortier mêlé de coquilles, que l'on a fait les tombes trouvées dans le département d'Ille-et-Vilaine, dont parle M. Rallier, tom. 4 des mémoires de la Société Royale des Antiquaires. On m'objectera peut-être qu'on ne trouve aucune pierre de cette nature dans les environs: je répondrai à cela que la carrière d'où on l'a tirée a pu être perdue ou abandonnée, et qu'en outre les gens riches faisaient venir des cercueils de fort loin, quand la pierre propre à cet usage manquait dans le pays, ainsi qu'on peut le voir par les tombeaux trouvés à Vezelize en 1812 et 1825, qui sont presque tous faits de grès ou de pierre de Savonnières dont les carrières sont éloignées de 25 lieues.

(2) GREG.-GYRALD.—GUICHARD, chap. 7.

« servi. Cet usage , auquel le peuple tenait beaucoup ,
« ayant été aboli par la religion catholique , on y sup-
« pléa en élevant la tête des morts comme si les haches
« y étaient (1) »

La position des corps ayant la face tournée vers le soleil levant fut aussi tolérée par le même motif. Cet usage est de la plus haute antiquité ; on le trouve chez les Athéniens qui paraissent l'avoir reçu des Celtes (2). Les Grecs modernes le pratiquent encore aujourd'hui (3) ; il indique l'espoir d'une vie à venir et la croyance de l'immortalité de l'âme , dogme principal de la religion primitive de nos ancêtres.

(1) On y plaçait quelquefois une pierre.

(2) DIOG. LAERT.—GUICHARD, F^o 278.

(3) Chants populaires de la Grèce par FAUREL.

TRADITIONS des dragons volans dans le nord de la France, par Séb. BOTTIN, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, secrétaire de la Société Royale des Antiquaires de France.

Au nombre des questions proposées par l'Académie Celtique (1) aux savans nationaux, dans la vue de porter quelque lumière sur les ténèbres qui couvrent le berceau des Gaulois, se trouve la suivante :

Porte-t-on des serpens, des dragons dans les cérémonies civiles et religieuses, les fêtes publiques, les processions ?

Déjà il a été satisfait à cette question pour plusieurs points de la France, et j'ai lu avec autant d'avidité que d'intérêt dans les mémoires de cette société, les détails qui y ont été consignés par MM. A. Lenoir, et le baron Dupin sur le *Graouilli* de Metz ; par M. A. Lenoir, sur le *dragon* de *Saint-Marcel* de Paris ; sur la *Gargouille* de Rouen, par M. Jouyneau Desloges ; sur la *Grand-Gueule* de Poitiers, par le même ; par M. Eloi Johanneau, sur le *dragon* de *Niort* ; par M. Lerouge, sur le *dragon* de *Lyon* ; par M. Girault, sur le monstre que sainte Marthe,

(1) Mémoires de l'Académie Celtique, tom. 1^{er}, page 72.

au premier siècle, attacha avec sa jarretière, et dont la représentation, nommée *tarasque*, est encore aujourd'hui portée en procession dans la ville de *Tarascon* (Bouches du Rhône), le lendemain de la Pentecôte; par M. Noual de la Houssaye, sur le dragon long de neuf à dix toises, dont triompha, vers la fin du quatrième siècle, saint Bienheureux, près de Vendôme.

Je sais aussi que le tome IV du même recueil annonce deux nouveaux dragons ou serpens volans, à Comminges, à Bordeaux; que, tout récemment, M. Eusèbe Salverte a cité dans sa très curieuse dissertation (1), et le dragon épouvantable de l'île de Batz, près de Saint-Pol de Léon, qui fut précipité dans la mer par la vertu de l'étole et du bâton de saint Pol, mort en 594; et le dragon qui dévorait les hommes et les animaux près du château de la Roche Maurin; et le dragon horrible détruit par saint Julien au village d'Artins près de Montoire; et le dragon ailé dont un monument attestait la destruction non dans le village de Torcy, près de Lunéville, ainsi que le dit l'auteur, d'après le crédule Don Calmet (le département de la Meurthe n'en a pas de ce nom), mais dans le bois de Thorey, situé au pied de la montagne de Vaudémont (2), même département; et le dragon de l'abbaye de Fleury, sur Loire.

Je sais qu'on pourrait raisonnablement chercher la

(1) Des dragons et des serpens monstrueux qui figurent dans un grand nombre de récits fabuleux ou historiques: Paris, in-8°, 1826.

(2) Ce monument était une simple croix tumulaire portant une figure de dragon ailé, qu'on voyait encore il y a trente-cinq ans

tradition de quelque dragon volant ou serpent dévastateur, dans la cérémonie annuelle qui, à Orléans, rappelait celle de la Gargouille de Rouen ; dans celle qui, à Reims, offrait se promenant dans les rues le jour de Pâques, un grand dragon d'osier, nommé le *Bailla*, dont on faisait mouvoir les mâchoires par des ressorts, et dans la gueule duquel on jetait de l'argent et des friandises (1) ; dans la cérémonie non moins plaisante qui, jusqu'en 1761, a vu, à Provins, département de Seine et Marne, porter, dans les processions des Rogations par les chapitres de Saint-Quiriace et de Notre-Dame, des animaux en bois, fichés au bout d'une longue perche, et dont la mâchoire mobile agissait au moyen d'une ficelle (2) ; et enfin, dans l'hiéroglyphe de deux énormes serpens à tête humaine, que l'on voit dans l'église de Saint-Laurent de Grenoble, et dont l'explication a occupé M. Champollion.

Ne suis-je pas enfin fondé à penser qu'en suivant les errements d'une lettre de M. Lollier, insérée page 425 du tome premier des Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France, on pourrait se mettre avec succès sur la trace du dragon ou serpent qui, causant de grands ravages dans les en-

au cimetière de Dommarie, village dont Thorey est une dépendance. Je suis du pays, et certain que la tradition qui a conservé la mémoire de ce fait, vrai ou supposé, ne fait mention d'aucun ravage causé par le monstre.

(1) Description historique de la ville de Reims, par Jacob Kolb, 1825.

(2) Le sonneur de St-Quiriace portait un dragon, et celui de Notre-Dame un lézard, et il était d'obligation pour eux de mettre ces

virons de Neuilly-Saint-Front, arrondissement de Château-Thierry, fut attaqué par un thaumaturge, vaincu et forcé de se perdre dans l'intérieur d'une pierre qui se voit encore sur le territoire, et qu'on pourrait de même en découvrir un dans quelque coin du département de la Haute Saône, d'après les détails d'une image miraculeuse de la Sainte Vierge, qui reposait dans l'église des RR. PP. Capucins de la ville de Gray, en Franche-Comté, et dont j'ai découvert une gravure en 1817, dans les cartons du cabinet des estampes du Roi? Cette gravure grand in-4^o représente la statue d'une belle femme qui tient sur

deux animaux aux prises, lorsque les deux processions, dont la marche était calculée en conséquence, se rencontraient. Ces simulacres, qui figuraient, sans doute, le mauvais et le bon génie, étaient ornés de lilas et d'autres fleurs. Celui des deux combattans qui laissait sur place une plus grande quantité de fleurs, était vaincu. Une anecdote plaisante paraît avoir mis fin à cette cérémonie à la fois religieuse et burlesque.

En 1760, le chapitre de Saint-Quiriace avait un sonneur nommé Jacob Frelon. Cet homme d'un caractère facétieux, s'imaginant que cette lutte des deux animaux symboliques ferait bien plus d'effet si elle présentait les feux de l'enfer, qui attendent le monstre vaincu, s'avisa cette année d'emplir la gueule de son dragon de pétards, qui prirent feu au moyen d'une mèche suspendue, au moment de la rencontre des deux processions. On peut facilement se faire une idée de l'épouvante qui s'empara des assistans, lorsque surtout la carcasse de l'animal qui n'avait pas la vertu de la Salamandre, s'enflammant par l'effet de la détonation, le dragon jeta feu et flammes sur les perruques et sur les surplis des chanoines. La frayeur ne cessa qu'après l'immersion des débris enflammés dans le bassin de la fontaine Saint-Ayoul, près de laquelle la scène avait eu lieu. Cette anecdote a fourni à M. Dusommerard, de qui je l'ai empruntée, le sujet d'un agréable cul de lampe pour l'ouvrage pittoresque et historique qu'il a publié sur Provins.

son bras un enfant ; elle est placée sous un dais que soutiennent quatre colonnes. La mère et l'enfant ont une couronne sur la tête ; la première foule aux pieds un énorme serpent ailé, dont la tête terminée par un bec d'aigle, à demi ouvert, se lève avec menace, tandis que la queue, qui finit par un dard, fait deux replis en anneaux. Dans l'enfoncement, on voit à gauche la ville, à droite la capucinière, et en avant dans les champs une procession des bons pères, précédée de la croix, des chandeliers, etc. Sur un autre point, deux paysans, dans l'attitude de la fuite, paraissent invoquer un capucin. Quoique rien n'indique l'espèce de fléau contre lequel ces invocations sont dirigées, il me paraît assez probable, d'après l'action principale, qu'il s'agissait encore d'un dragon ailé.

Voilà donc déjà vingt dragons monstrueux et voraces connus en France, mais aucun n'appartient encore aux départemens du Nord proprement dits : la Société apprendra peut-être avec quelque intérêt qu'en même temps que, sur l'indication vague de simples villageois, je découvrais, pendant ma longue résidence dans l'un de ces départemens, des pierres celtiques qui étaient restées inaperçues malgré l'énormité de leur volume, les archives, les anciennes chroniques et les légendaires du pays me mettaient sur les traces d'anciens dragons, qui avaient long-temps effrayé l'imagination des bons Flamands.

À Lille on appelait *Sermens* les compagnies d'archers, d'arbalétriers, d'arquebusiers, dont l'existence remontait au moyen âge, et qui figuraient dans toutes les cérémonies publiques. Au dix-septième siècle,

ces compagnies avaient encore à leur suite ou à leur tête des dragons mêlés avec des fous et des diables. J'ai vu dans une chronique manuscrite figurer ces accessoires lors des réjouissances publiques qui eurent lieu le 29 juin 1704 à l'occasion de la naissance du duc de Bretagne (1).

A Douai, chef lieu d'arrondissement, à la procession des Rogations faite par la paroisse Saint-Jacques, on portait, avant la révolution, au bout d'une perche, un dragon doré, accosté de deux gonfanons carrés longs de soie écarlate. Ce dragon ouvrait la marche de la procession. La croix et les prêtres suivaient, laissant entre eux et le dragon un intervalle de trois à quatre mètres, que les gens du peuple traversaient pour être préservés, disaient-ils, de la peste. Cette croyance leur venait du souvenir des différentes épidémies dont la ville avait été attaquée (la dernière date de 1666) : mais la crédulité populaire confondait ici cette procession avec celle du *recordare*, établie en actions de grâces de la disparition de la peste, et fixée, pour la paroisse Saint-Jacques, au dernier dimanche d'août, et, pour les autres paroisses, au dimanche suivant; elle commençait par Saint-Jacques, parce que ses habitans avaient été guéris les premiers de la pestilence.

C'est à mon honorable ami, M. Guillemot, bibliothécaire de la ville de Douai, investigateur zélé de tout

(1) Pour célébrer cet événement, on éleva une pyramide sur le marché avec cette inscription : *Serenissimo Britanniae duci magno proavo avo patrique offerebant senatus populusque Insulensis*. Le clocher de Saint-Etienne fut illuminé; six cents coups de canons tirés des remparts, cent coups tirés aux marchés par les *Sermens* et le son des grosses cloches, marquèrent cette journée.

ce qui a rapport à l'histoire et aux antiquités de son pays que je dois ces détails : il a bien voulu les accompagner de ses conjectures sur l'origine de ce dragon de la paroisse Saint-Jacques.

Il est connu, dit M. Guillemot, que l'institution des Rogations fut introduite en Flandre par un évêque de Cambrai et d'Arras, dont les habitans de Douai étaient les diocésains ; que cet évêque s'en fit un mérite dans un concile tenu à Reims ; que ce concile ou un autre du temps de cet évêque, profitant de la circonstance d'une très faible récolte, supposa, comme il conste de ses actes imprimés, une lettre de Jésus-Christ, portant que le démon avait mangé le blé dans les épis, parce qu'on refusait de payer la dîme ; que le peuple, étonné, se laissa prendre à l'imposture, paya la dîme, et représenta le démon mangeur de blé par un dragon qu'il implorait plutôt qu'il ne le conjurait.

Le département du Nord comptait au nombre de ses plus riches comme de ses plus anciennes abbayes celle de Saint-Amand ; cette abbaye, située dans la vallée de la Scarpe, au diocèse de Tournay, se glorifiait d'avoir eu pour fondateur saint Amand, que Jean Cousin, historien de Tournay, représente habillé en évêque, avec un dragon à ses côtés, et dont il raconte ainsi les premières années (1).

« Saint Amand, né au pays d'Aquitaine, guères loin
« de la mer Océane..... abandonna ses parens et sa

(1) JEAN COUSIN : histoire de Tournay, Douai, 1619, tome 1^{er}, liv. 2, fol. 29.

« patrie et se transporta en l'île nommée *Ogia* (1), où
 « il fut bien reçu des religieux du monastère qui était

(1) *Ogia* doit s'être dit par contraction pour *Ogygia*; *Ogygia insula* est donc l'île d'*Ogygès*, roi de Thèbes, sous lequel arriva le déluge d'*Ogygès*, qui était un géant à pieds de serpens, par conséquent un serpent monstrueux, gigantesque. Son nom est composé de l'article grec *ô*, et, comme celui du géant *Gygès*, sous lequel arriva aussi un déluge en Lydie, de *γίγας*, le géant, mot formé de *γῆ γίγας*, né de la terre. Ces deux déluges sont donc les mêmes que celui de Deucalion, dans lequel naquit à Delphes, de la terre putréfiée par les eaux, le serpent *Python*, ainsi que l'indique son nom, qui vient de *πύλω*, pourrir, putréfier; comme dans le déluge d'*Ogygès* naquit à Thèbes le serpent de Mars, dont triompha Cadmus. Le dragon ou serpent monstrueux que saint Amand, enfant, mit en fuite dans l'île d'*Ogygie*, après avoir quitté l'*Aquitaine*, lieu de sa naissance, dont le nom est dérivé de *aqua*, est donc aussi le même que celui dont triompha Saint Pol de Léon, dans l'île de Bata, saint Paul, l'apôtre, dans l'île de Malte, et Apollon, enfant, dans l'île de Delphes, après avoir quitté celle de Délos, où il venait de naître, et qui est au midi de Delphes, comme l'*Aquitaine* est au midi de la ville de Saint-Amand. Je dis dans *l'île de Delphes*, car le serpent *Python* habitait sur le Mont-Parnasse, près de *Πυθώ*, ou Delphes, *Δελφοί* (*vulve*), que les anciens nommaient non seulement la matrice, le nombril de la terre, mais l'île, comme nous nommions naguère l'*île de France*, le territoire qui environne la ville de Saint-Denis, qui elle-même est une île, la montagne de Montmartre, et l'île de la cité des *Parisii*, près de laquelle était la tombe du géant Isoire, dont le talisman était un serpent d'airain, et dont une rue porte encore le nom de rue *Cocatrix*, c'est-à-dire du basilic ou serpent né d'un œuf de *coq*, du *coq des Galli*. Ce nom d'île venait sans doute de ce qu'on croyait que le Mont-Parnasse avait été environné des eaux du déluge comme une île, comme l'arche de Noé sur le mont Ararat, ainsi que me l'apprend encore l'étymologie du nom du *Parnasse*, en grec *Παργασσός*, qui a été formé par contraction de *παρά*, auprès, au delà, et *γασσός*, en dorique pour *γασσός*, île, d'après cette croyance fabuleuse, c'est à-dire d'après cette fable allégorique prise ensuite pour un fait, pour une histoire.

ÉLOI JOHANNEAU.

« en ladite île. Il se fait religieux.... Un jour, comme
 « il lui fut commandé, sous obéissance, de circuir la-
 « dite île, il rencontra en son chemin (ce que lui-
 « même soulaît raconter) un si étrange serpent qu'il
 « n'est mémoire d'en avoir vu un si horrible en cette
 « île, ni depuis, ni auparavant. De quoi le jeune enfant,
 « selon l'âge qu'il avait, fut si épouvanté qu'il ne sa-
 « vait ce qu'il devait faire ; néanmoins incontinent,
 « aidé de la grâce de Dieu, eut recours aux prières, et
 « tout à l'heure, s'étant prosterné en terre, et adonné
 « à oraison peu de temps, fait le signe de la croix contre
 « le cruel serpent, et lui commanda tout aussitôt de
 « se retirer ; à quoi le serpent soudain obtempérant
 « s'enfuit, et depuis ne fut vu en ladite île. »

L'estampe, dans l'historien Cousin, représente un dragon à quatre pattes, ayant une queue énorme en quatre plis, des oreilles de chien et presque un bec de chauve-souris. D'une patte il saisit la crosse de l'évêque qui tient dans ses mains une châsse. Sur l'espace qui environne, et qui paraît être un terrain marécageux, on aperçoit à la gauche du saint, dans le lointain, une barque conduite par trois hommes, et à la droite en deux endroits comme de grosses pierres, plantées dans des marais.

Dans la partie souterraine de l'église, actuellement en démolition, de l'abbaye de Saint-Amand, j'ai encore vu la *crypte* où était conservé le corps du saint, à côté d'un puits d'eau vive, et parmi les démolitions, une pierre de 2 mètres 274 de haut, et d'environ 1 mètre 250 de large, offrant en relief l'image de saint

Amand, qui écrase un dragon ailé du bout de sa crosse qu'il lui tient dans la gueule. A toutes les faces de la tour de cette église que l'administration a eu le bon esprit de faire conserver comme un monument hardi, mais bizarre de la munificence et du goût de l'abbé Dubois qui en a été l'architecte (1), on a sculpté dans la pierre, à deux tiers de l'élévation, un énorme dragon ailé, posé en spirale.

Dans le Cambrésis, la famille *Dragon de Ramillies* était, si l'on en croit l'historiographe Charpentier (2), une des plus anciennes du pays. Selon lui, cette famille possédait, avant l'an 950, les seigneuries de Ramillies, d'Erre, d'Escaueuvre, d'Esvars, et tout ce qui était arrosé des eaux de l'Escaut, depuis le Melz de St-Aubert jusqu'au château de Thun : elle portait jadis d'azur au dragon d'or. « Un seigneur de Ramillies, nommé Jean (Gélic ne marque point l'année), voyant que tous ses sujets se débauchaient (3) et quittaient leur demeure, à cause qu'ils étaient journellement en proie, avec leur bétail, aux furieuses attaques d'un dragon, après avoir eu recours à la prière en l'église de Saint-Géry de Cambray, dont il était vassal et avoué, prit résolution, pour procurer le repos à ceux qui étaient sous sa protection,

(1) L'abbé Dubois, mort en 17..., et connu par ses courageux démêlés avec l'évêque de Tournay.

(2) Histoire de Cambrai et du Cambresis, pag 513.

(3) Le mot *se débaucher*, dans les Pays-Bas, n'indique pas toujours un dérèglement de conduite : il signifie aussi l'affliction, le découragement.

« d'aller combattre cette épouvantable bête qui gla-
 « çait tous les cœurs, au seul son de sa voix effroyable.
 « Ce champion donc, tout en feu et en éclairs, armé
 « d'une lance et d'un bouclier, va chercher cette bête
 « dans sa tanière qui était comme un cimetière de
 « corps morts, l'attaque, la frappe, et, criant à haute
 « voix : *saint Géry!* la tue en un moment de sa lance,
 « et par cette admirable défaite rappela le calme dans
 « la contrée et raffermir les cœurs de ses habitans
 « ébranlés. Les moines de Saint-Géry, pour honorer
 « ou plutôt pour immortaliser la vertu et la gloire
 « du libérateur qui, en action de grâces leur avait
 « donné tous ses biens, prirent, depuis, un dragon
 « jetant feu pour leurs armes, et ils les ont portées jus-
 « qu'à leur suppression. »

Mais de tous les dragons ailés dont la contrée a conservé le souvenir, il n'en est pas de plus renommé que le dragon de Wasmes, dont, chaque année, les sanglans exploits sont rappelés à l'imagination du peuple par deux célèbres processions. Voici le fait tel qu'il est rapporté presque textuellement dans un petit livre publié à Mons en 1771 (1) sur l'autorité des historiens du pays (Wasmes est aujourd'hui situé dans la province du Hainaut, Pays-Bas, à trois lieues de la

(1) Histoire admirable de N. D. de Wasmes, écrite en faveur de la confrérie canoniquement érigée sous ce titre en l'église paroissiale de Wasmes, avec la bulle des indulgences (de 600 ans) accordées à la dite confrérie par N. S. P. Clément XIV : dédiée à M. le révérendissime prélat de St. Guislain. — Mons, chez J. B. Varret, 1771.

frontière de France), Bossu, dans son histoire de Mons, Vinchant et le P. Ruteau, dans les annales du Hainaut : « Une bête effrayable, un monstre d'une
 « grandeur énorme, désolait le pays et le rendait
 « désert par ses courses affamées et ses hurlemens
 « épouvantables : il ne sortait de son trou, qui se voit
 « encore dans Wasmes, que pour s'élancer sur quelques
 « bestiaux ou quelque voyageur pour en faire sa nour-
 « riture. Tout le pays était dans la consternation,
 « tout le monde fuyait, lorsqu'un généreux cavalier
 « nommé Gilles de Chin, chambellan de Baudouin IV,
 « comte de Hainaut, inspiré de Dieu, prit la résolution
 « de combattre ce monstre. » Déjà, disent les mêmes
 historiens, ce seigneur s'était fait connaître par un
 premier trait de bravoure, lorsqu'étant à la guerre
 sainte de Syrie, il avait terrassé et percé de sa lance
 un lion furieux qui fondait sur lui. Baudouin, qui ai-
 mait son chambellan, lui avait long-temps refusé la
 permission d'aller combattre le dragon de Wasmes :
 enfin elle fut accordée. D'abord, Gilles de Chin « se
 « prépara au combat par le jeûne et la prière ; il
 « choisit entre ses domestiques trois ou quatre des
 « plus forts et des plus adroits à la lance (arme qui
 « était celle du temps), fit faire une machine à peu
 « près ressemblante au monstre, et après avoir habi-
 « tué ses chevaux et ses chiens à lutter contre cette
 » figure inanimée, il partit de Mons avec sa petite
 « troupe pour aller combattre la bête monstrueuse. »

Son premier mouvement, dès qu'il fut sur les lieux,
 fut d'entrer dans l'antique chapelle de la vierge de

Wasmes : après s'y être prosterné aux pieds de l'autel
 et avoir demandé la victoire, il remonte à cheval et se
 précipite de là à la tête de sa troupe vers l'ancre affreux
 où le monstre avait sa retraite. « Ils ne le cherchèrent
 « pas long-temps, continue l'historien, cette bête flai-
 « rait de loin : elle tenait dans son trou, selon quel-
 « ques auteurs, une jeune fille qu'elle allait dévorer,
 « lorsqu'à la vue des cavaliers, elle quitte sa proie et
 « d'un vol rapide va droit à eux : elle a les yeux pleins
 « de feu et étincelants de colère, sa gueule béante pré-
 « sente une denture d'un sinistre augure, mais la con-
 « tenance des chevaux épouvante le monstre : il hésite,
 « recule, bondit de rage, revient à la charge en bat-
 « tant ses ailes avec force, cherche par mille détours
 « à surprendre la troupe. Chin s'en approche ; la bête
 « vient à lui jetant des regards affreux, et le combat
 « commence ; le monstre est d'abord repoussé ; de
 « colère, il frappe la terre à grands coups de sa queue
 « massive, il revient à la charge, s'élançe avec furie,
 « étrangle des chiens, terrasse des chevaux ; la vic-
 « toire paraît incertaine : Gilles de Chin lève les yeux
 « au ciel, appelle la vierge à son secours, enfonce sa
 « lance dans la gueule ouverte du monstre, au mo-
 « ment où celui-ci s'élançe, et lui perce la gorge d'ou-
 « tre en outre : les domestiques le frappent en vingt
 « autres endroits. » Le dragon vaincu tombe, effraie
 le pays de ses hurlemens épouvantables et expire
 noyé dans son sang. Le vainqueur reconnaissant re-
 tourne à la chapelle, se prosterne devant l'image de
 la vierge, qu'il a vue combattant à ses côtés, dépose

dans le lieu saint sa lance comme un monument de sa victoire, fait des fonds pour l'ornement de la chapelle, et finit par faire donation de ses biens à l'abbaye de Saint-Guislain, où son corps fut inhumé en 1137. On lisait encore en 1789 dans le caveau, sépulture des religieux, l'épithaphe suivante :

« Cy git noble et vertueux chevalier, messire Gilles
 « de Chin, seigneur de Berlaimont et chambellan de
 « Hainaut : aussi par sa femme Idon, dame de Chièvres,
 « personnage vraiment digne de mémoire, de haut
 « courage et d'entreprise et qui grandement fut re-
 « nommé par sa vaillantise et vertu militaire, non
 « seulement en Hainaut, ainsi aussi par toute la France
 « et l'Allemagne : aimé des bons, craint des malveil-
 « lans, grand zéléteur de l'honneur de Dieu et service
 « d'icelui, et fait beaucoup de bien à la maison de
 « céans : entre autres bienfaits mémorables, il a occis
 « de ses propres mains, aidé de la vierge Marie, mère
 « de Dieu, un monstre effroyable et de merveilleuse
 « grandeur, ayant la similitude d'un dragon ; il mou-
 « rut percé d'une lance à Roucourt, l'an 1137. »

J'ai passé dix jours dans les environs de Mons. Tenté de m'assurer si ce qu'on écrivait il y a un demi-siècle sur le terrible dragon de Wasmes se répétait encore aujourd'hui, je me suis rendu à Wasmes, ai visité l'église, le curé, parcouru la légende de son bréviaire, questionné des habitans et y ai trouvé la croyance au dragon de Wasmes, et à la victoire de son vainqueur, dans toute sa force, et perpétuée d'ailleurs par deux fameuses processions commémoratives

qui se font tous les ans au village même le mardi de la Pentecôte, et à Mons, chef lieu de la province, le jour de la Trinité.

Le village de Wasmes, situé à une lieue et demie de Mons dans le *Borinage*, contrée curieuse par les mœurs particulières des habitans, et par leur attachement aux usages qu'ils tiennent de leurs ancêtres, n'était qu'une très petite commune il y a soixante et dix ans: aujourd'hui c'est un grand village établi dans un vallon resserré et très pittoresque. La houille s'y trouve à fleur de terre, c'est l'extraction de ce fossile qui a amené la prospérité du lieu. A Wasmes existe encore dans l'esprit du moindre enfant la tradition du dragon ailé et celle de son vainqueur, que le peuple y appelle familièrement *Chin-Chin*.

Je ne devais pas manquer de demander à voir la caverne (1) qui servait de repaire au monstre. On me donna un guide. A quinze minutes de l'église, en remontant le chemin qui mène à Pâturages, au lieu d'un désert rude et sauvage, tel que la tradition le décrit, je trouvai un terrain cultivé. Il forme un demi-cercle autour d'une petite maison à laquelle il sert de jardin; c'est une pente rapide de sept à huit mètres d'élévation, sur laquelle on ne remarque plus aucune trace de caverne, la terre végétale en recouvre toute la su-

(1) Avant de savoir qu'il y eût une caverne, j'avais deviné que *Wasmes* devait venir de *bâme* pour *baume*, antre, grotte, caverne, d'où la *sainte Baume* de Provence; je savais qu'il n'y avait pas de dragon ou de Cacus sans antre, et je connais un lieu qui s'appelle la *Basme*. ÉLOI JOHANNEAU.

perficie qui est cultivée en jardin. Quelques fragmens de pierre que j'y ai ramassés étaient de cette sorte de grès que les mineurs appellent *querelle* et entre les couches duquel le charbon se rencontre. Des bancs de cette même pierre que j'ai vus à découvert dans le chemin qui conduit à l'établissement de Lescouffiaux et dans les interstices desquels on avait extrait une sorte de terre noire qui est un charbon imparfait, ofraient, depuis cette extraction, des cavités semblables probablement à celle qu'habitait le prétendu dragon ailé.

Quoiqu'il en soit, comme je l'ai dit, une procession commémorative de cette victoire symbolique, se fait à Wasmes tous les ans, le mardi après la Pentecôte. A deux heures du matin, le curé dit la messe, à quatre heures le cortège se met en marche : on y porte l'image vénérée de la vierge de Wasmes. Elle est précédée d'un drapeau, sur lequel on voit le combat de Gilles de Chin contre le dragon, et la Vierge qui lui apparaît. Sur le même drapeau sont écrits en gros caractères les deux vers suivans :

Attaque, Gilles de Chin, ce dragon furieux,
Et tu seras de lui, par moi, victorieux.

La procession fait le tour du territoire, s'arrête en stations dans deux hameaux qui dépendent de Wasmes, puis, sur le territoire d'Hornu, à un vieil arbre qui touche la concession charbonnière de Lescouffiaux et auquel est adossée une haute pierre plate avec l'effigie d'une femme tenant un enfant dans ses bras et

cette inscription: N. B. D. B. S. (1) Avant 1789, le drapeau était escorté avec beaucoup de pompe par six nombreuses confréries, dont les membres étaient costumés de différentes manières et tous montés. Dans l'espace de quatre lieues qu'elle parcourait, elle avait droit de passer partout, même à travers les récoltes.

Aujourd'hui, la cavalcade n'est plus si nombreuse et l'on paraît user avec plus de ménagemens du prétendu droit dont je viens de parler; mais on tient toujours fortement à la procession qui entre dans l'ensemble des divertissemens de la kermesse (2) de Wasmes, laquelle a lieu les mêmes jours qu'autrefois, et surtout à la tradition des événemens merveilleux qui y ont donné lieu.

L'église de Wasmes est située à l'extrémité du village opposée à celle où l'on montre l'emplacement de la caverne: il est environ midi lorsque la procession y rentre. Cette église est assez grande et ornée d'un jeu d'orgues (3): là, un vieux tableau est conservé comme seconde preuve de l'authenticité de la tradition du dragon ailé. C'est une peinture grossière qui ne représente que la première scène de l'acte, c'est-à-

(1) La procession de Wasmes trouve sur son chemin une fosse à charbon dite *le Ballon*. Cette fosse est ainsi appelée depuis que l'aéronaute Blanchard, dans une de ses ascensions faite à Valenciennes, est venu descendre tout auprès sur un arbre où son *ballon* fut déchiré.

(2) On donne dans la Flandre le nom de *Kermesse* ou *Ducasse* aux fêtes patronales annuelles.

(3) J'ai remarqué dans l'église de Wasmes une grande pierre sur laquelle est gravée une transaction passée au milieu du siècle dernier entre l'abbaye de St.-Guislain et la communauté de Wasmes, touchant la propriété d'un bois; il y est dit que le parchemin de cet

dire le moment où le noble chevalier vient aux pieds de la Vierge se préparer saintement au combat. On y voit le chevalier, des domestiques, des chevaux, des chiens, mais rien n'indiquerait le but de leur expédition sans l'invocation suivante, qui se lit au bas du tableau.

Sainte Vierge, en ce jour,
Je viens pour t'implorer
De détruire en ce jour
Un dragon qui vient nous dévorer.

On m'a parlé, dans le pays, d'un tableau plus ancien sur lequel figurait le monstre : mais il n'en reste plus qu'une petite gravure que l'on dit être assez fidèle, qui avait été placée à la tête d'une histoire du dragon et de son vainqueur, que l'on vendait dans l'église de Wasmes, pour l'entretien de la Vierge. Cette gravure dont j'ai été assez heureux pour me procurer un exemplaire, représente un homme à cheval, cuirassé et le casque en tête, en présence d'un monstre quadrupède ailé, dans la gueule duquel il enfonce le fer de sa lance; aux pieds du monstre est un chien renversé, qu'il déchire avec une de ses pattes armées de griffes; d'autres chiens s'élancent de loin et semblent seconder l'action de leur maître: derrière le cheval est un domestique à pied, et dans les airs, apparaît, dans un nuage, l'image de la Vierge, te-

acte repose au ferme de l'église. Ce ferme est une armoire de fer pratiquée ordinairement dans la tour de l'église, précaution qui est commune à la plupart des villages des Pays-Bas, et aura probablement été conseillée par la fréquence des guerres dont ces pays ont jusqu'à ce jour été le théâtre.

nant l'enfant Jésus sur son bras. Le costume et les atours sont ceux de Notre Dame de Wasmes. Au bas de l'estampe on lit ce verset tiré du psaume xc ; « Vous marcherez sur l'aspic et le basilic, et vous foulerez aux pieds le lion et le dragon. »

J'ai dit que la Vierge de Wasmes était l'objet d'un grand concours de dévotion dans le pays. L'inscription du tableau prouve que cette dévotion remonte au douzième siècle au moins. La Vierge a son autel particulier et son effigie ; dans son affublement et ses atours, elle représente, comme à l'ordinaire, une sorte de triangle aigu. Elle n'est pas seule commensale du lieu saint à Wasmes : on m'a fait remarquer quatre autres figures de saints établies sur des espèces de leviers, au moyen desquels elles sont portées sur les épaules dans les cérémonies publiques. Une de ces figures est tout simplement une de ces grandes poupées en peau et en plâtre, que l'on vend dans les foires pour les enfans : cette figure de femme qui est fixée comme les autres sur son brancard, soutenue par un bâton que cachent les vêtemens, est remarquable par le volume du sein qui est hors de toute proportion avec le reste du corps. Les filles du village habillent cette marotte les jours de fête, et la vivacité des couleurs appliquées sur un plâtre très blanc, en fait probablement, aux yeux des *Borins*, la plus jolie sainte du pays.

NOTICE *sur les antiquités de Corre*, par M. Eusèbe
Salverte.

Le village de Corre (1), situé sur la rive droite du Coney, au-dessus du confluent de cette rivière et de la Saône, renferme des antiquités moins connues qu'elles ne méritent de l'être. On ne les a encore qu'indiquées à l'attention de la Société des Antiquaires de France (2). Elles ont fourni, en 1824, à feu M. Humblot, médecin et membre de la Société d'agriculture du département de la Haute-Saône, le sujet d'un mémoire qui prouve beaucoup d'érudition et d'esprit. Malheureusement les descriptions de M. Humblot sont peu fidèles, et les dessins dont il les accompagne, encore moins exacts: il a restauré ou défiguré les objets, pour les présenter tels que les lui faisait voir son imagination.

C'est donc avec réserve que, dans ce document resté manuscrit, j'ai puisé quelques traits pour rendre mon propre travail moins incomplet. Mes descriptions auront principalement pour bases les observations que j'ai faites moi-même au mois de septembre 1826, et les renseignemens qu'ont bien voulu me fournir les habitans de Corre, et particulièrement

(1) Corre : canton de Jussey, arrondissement de Vesoul, département de la Haute-Saône.

(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome III, pages 20 et 21.

M. Bruillard, propriétaire, dont l'obligeance égale la modestie.

L'agrément de la situation de Corre, et son importance pour le commerce, ne pouvaient échapper à l'attention des Romains. Suivant Humblot, dont les recherches méritent d'être connues lors même qu'elles ne seraient pas exemptes d'erreurs, Corre était le point de réunion de trois voies romaines dont, en beaucoup d'endroits, les vestiges sont reconnaissables.

La première se dirige vers le nord. A *Esclé*, où elle passe, on a découvert deux lions sans tête, et une tête d'homme: ces trois objets sont en pierre du pays, et d'une proportion colossale. Plus loin, à *La Mercy*, on a rencontré diverses antiquités: on peut suivre cette voie jusqu'à *Châtel-sur-Moselle*, d'où probablement elle se prolongeait jusqu'à Trèves.

Les deux autres voies traversaient le Coney sur un pont dont on aperçoit, sous l'eau, les pilotis et quelques débris.

L'une se dirige vers l'est, conduit à Luxeuil, traverse l'Ognon aux environs de *Lure*, et se prolonge jusqu'à *Mandeure*, station romaine, autrefois célèbre, et qui recèle de nombreuses antiquités. La dernière voie se dirige au midi: on en suit les vestiges jusqu'à *Cussey*, où elle traversait l'Ognon sur un pont dont il subsiste des restes; puis jusqu'à Besançon. Dans le voisinage de Jussey, sur un point où cette route est bien conservée, il en sort un embranchement qui se prolonge directement vers Langres, et où l'on remarque une borne milliaire marquée d'un X, et des pierres destinées à servir de *montoirs*.

Cet embranchement est traversé lui-même par une voie romaine, dont Humblot paraît avoir le premier signalé l'existence, et qui se dirige de Jussey à Morey. On sait que les Romains avaient à Morey un camp retranché permanent; une tradition constante assure qu'il en existait un semblable à Jussey: il est certain que, dans l'un et l'autre endroit, on a recueilli un grand nombre de médailles romaines.

Le sol de Corre n'est pas moins riche en antiquités de ce genre. On en a retiré beaucoup de médailles des empereurs, depuis Néron jusqu'à Marc-Aurèle. Dans le nombre était un Othon en grand bronze, d'une belle conservation. Je n'ai pu savoir en quelles mains est tombée cette médaille, unique, si elle est de bronze romain, et très rare encore, si elle a été frappée à Antioche (1).

On déterre tous les jours des fragmens de tuiles, dont l'épaisseur et les dimensions attestent l'origine; quelques unes portent sur leurs bords un dessin régulier et remarquable.

Je dois à l'obligeance de M. Bruillard un petit bronze trouvé non loin du Cône, en février 1828. C'est une tête, ou plutôt un masque creux, de 32 millimètres de longueur. Le nez aplati, les oreilles redressées le long des tempes, en forme d'oreilles de

(1) Eckel, renouvelant l'opinion soutenue et ensuite abandonnée par H. T. Chifflet, prononce que tous les *Othons* en bronze sont des pièces fausses. Le savant Mongez (*Encyclopédie méthodique, Antiquités*, art. ΟΘΗΟΝ) admet l'existence de médailles d'Othon en bronze frappées à Antioche: il en cite même une qui fait partie de la collection du Cabinet des Antiques, à Paris.

chèvre, caractérisent la figure d'un faune ou d'un satyre. Une cavité ronde, pratiquée sous la lèvre supérieure, et terminée par l'abaissement de la lèvre inférieure qui se perd dans l'épaisseur de la barbe, semble indiquer un masque comique.

Les Romains avaient aussi enrichi le pays d'un aquéduc souterrain, dont, en 1823, on a reconnu les restes sur la rive droite du Coney, à une demi-lieue de Corre. Non loin de là, les fouilles firent découvrir des étriers d'une forme singulière, et un objet que Humblot a cru être une dent d'éléphant. Que sont devenues ces antiquités? Personne n'a pu me l'apprendre; on n'a d'ailleurs donné aucune suite à la découverte de l'aquéduc. Si des cercueils trouvés en très grand nombre dans le voisinage ont attiré plus d'attention, c'est que les cultivateurs s'en servent volontiers en place d'auges, pour abreuver les bestiaux. Ces cercueils sont en grès ou pierre de sable. Ils se rétrécissent à l'une de leurs extrémités, et portent chacun un couvercle en pierre qui s'y adapte exactement. Ils ne présentent ni sculptures ni inscriptions. Nous rappellerons, en passant, que l'on a découvert, il y a quarante ans, près du hameau de Lyons, dépendant de Romilly sur Seine (1), plusieurs cercueils de pierre, absolument semblables à ceux que nous venons de décrire.

Sur la voie qui se dirige vers le nord, on a exhumé

(1) Arrondissement de Nogent-sur-Seine, département de l'Aube. En 1823, on en a découvert de semblables, en craie, près de Joigny, département de l'Yonne (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tom. VII, pag. 21.)

une pierre sépulcrale, portant cette inscription, en partie fruste :

D. M.
TIBERI.
MASC. . .
ANO AS (1)

Cette pierre fait partie de la collection de M. Bruillard, qui a donné l'exemple, à Corre, de réunir et de préserver de la destruction les nombreux restes d'antiquité que l'on y découvrait.

On voit aussi chez lui, 1^o une tête d'homme, coiffée à la romaine, assez belle, mais défigurée ; 2^o un bloc formant une niche peu profonde, surmontée d'un tympan triangulaire. Dans la niche est sculptée, en ronde-bosse, une figure, petite nature, vue de face, jusqu'au dessous des épaules, vêtue d'une espèce de froc ; la tête presque absolument saillante porte des cheveux très courts. Dans le tympan, sur une ligne qui suit extérieurement la courbure de la niche, on lit :

ADITI EDTOSTIAAI.

Ces deux monumens sont d'une pierre rougeâtre dont on ne connaît point de carrière dans le pays. De la même pierre est un beau torse nu, portant une bandelette de droite à gauche. Sur l'épaule gauche, on reconnaît une portion de la chevelure flot-

(1) Entre l'O et l'A de la dernière ligne, Humblot a cru voir une lettre semblable à un *lambda* minuscule retourné.

tante qui ornait la tête : ce signe semble caractériser une statue de Bacchus ou d'Apollon.

Vers le milieu du dernier siècle , on découvrit une statue de femme en marbre blanc , bien conservée , très belle et absolument nue. Des habitans de Corre se souviennent que leurs parens l'ont vue autrefois. Mais le curé de Corre ne tarda pas à la faire briser comme un objet scandaleux : il n'en conserva que la partie de l'abdomen , qu'il fit creuser en bénitier. On voit ce bénitier dans l'église du village. Ses dimensions indiquent que la statue était de proportion colossale.

M. Bruillard a conservé une pierre de 44 centimètres de haut , 44 de large et 76 de long : sa base est ciselée , sa face supérieure est creusée en bassin , avec une entaille en forme de rigole. On croit que c'était un autel : on n'y voit aucune inscription.

On avait trouvé à Corre un autre autel d'un mètre et demi de long , sur un mètre de large. Il était percé , au milieu , d'une ouverture large de quatre décimètres et longue de cinq. Ce morceau curieux a disparu depuis que Humblot l'a décrit : il a sans doute été employé dans quelque bâtisse. Deux tronçons de colonnes ont eu un sort semblable ; ils n'offraient , dit-on , qu'un travail grossier.

Le même malheur n'a pas encore atteint une frise dont la sculpture représente des raisins , et un chapiteau d'ordre composite , de grande proportion , portant sur chacune de ses faces une tête humaine sortant du milieu de feuilles d'acanthé. Deux des têtes subsistent : on reconnaît la place qu'ont dû occuper les deux autres.

Ces objets sont beaux : ils méritent d'être conservés. On doit aussi préserver de la destruction le tronçon d'une colonne de petite proportion, portée sur une base attique : autour du fût monte une vigne chargée de raisins, sculptée avec assez de légèreté et d'élégance.

Ce tronçon, et tous les monumens dont il nous reste à parler, sont en pierre de sable, sorte de grès commun dans le pays.

Nous citerons d'abord trois bas-reliefs :

1^o Une tête de femme dont la physionomie est riante ; 2^o une figure d'homme vue à mi-corps ; la main gauche élève un grand pli d'étoffe à la hauteur de l'œil gauche ; 3^o trois têtes vues de face, placées sur la même ligne ; l'une est âgée et barbue ; la seconde est celle d'une jeune femme ; la dernière celle d'un jeune homme imberbe.

Cette disposition, où semblent réunis un père, son fils et sa fille ou sa femme, se retrouve dans un monument funéraire, formé d'un seul bloc oblong, d'environ 2 mètres de hauteur. Dans la partie supérieure est creusée une niche semi-circulaire, où sont placées les trois têtes ; la tête de femme est ornée de trois bandelettes. Sur la partie inférieure est sculpté un cippe funéraire entre deux patères. Dans la partie moyenne, on lit cette inscription (1).

D. M.
 MONIMEN AMA
 HI SIMVL CARAIAXO
 RAMANDINI FIL CVRA
 AAANO LIII.

(1) Humblot lit, à la troisième ligne, EI au lieu de HI., et à la cinquième, RAANO LXII.

Ces divers objets font partie de la collection de M. Bruillard, ainsi qu'un bloc creusé en niche, d'où ressort, avec une saillie de près de vingt-huit centimètres, une tête de femme, coiffée avec beaucoup de cheveux qui forment par derrière une touffe en forme de limaçon. Cette coiffure rappelle celle qui distingue, dans les médailles, la tête de Faustine, épouse de Marc-Aurèle.

Dans une niche semblable, nous avons remarqué la figure en ronde bosse d'un enfant : au-dessus de la tête est une inscription, écrite sur une ligne courbe.

O. RAMIOP..

Sans nous arrêter à une statue d'enfant, cassée à la moitié du corps, ou à quelques fragmens peu remarquables, hâtons-nous de décrire des monumens d'un genre très singulier. Que l'on se représente des blocs de pierre de deux mètres de long, sur une largeur qui varie de sept décimètres jusqu'à un mètre et davantage; leur hauteur est au moins de cinq décimètres. Ils sont creusés plus ou moins profondément en forme d'auge oblongue, que surmonte un fronton plein, formant un triangle légèrement tronqué au sommet de l'angle supérieur. Ces monumens, dont on a trouvé un grand nombre, sont, pour la plupart, endommagés; mais il en subsiste deux dans un bel état de conservation.

Dans chacune de ces auges ou niches, on voit sculptées, en ronde bosse, tantôt une seule figure et tantôt deux, debout, et vêtues d'une tunique gauloise. S'il

n'y a qu'une figure, elle élève de la main gauche et presse contre sa poitrine une coupe en forme de calice; à la main droite est suspendu par une anse, un panier ou coffre conique, la pointe tournée en bas, ou bien une sorte de seau ou de réchaud. Quand il y a deux figures, la première joint sa main droite à la main gauche de l'autre, et semble l'aider à soutenir la coupe; et de la main gauche, elle supporte, comme la seconde de la main droite, le seau ou le panier conique; on en remarque une qui porte une bourse (1).

Quel que soit le sexe ou l'âge des figures, toutes sont ornées de ces attributs. Il est probable que toutes aussi étaient accompagnées d'inscriptions. On en lit sur les deux monumens les mieux conservés.

Dans le premier, la figure est celle d'un jeune homme. Sa main gauche soutient la coupe sur sa poitrine; à sa main droite est suspendu le panier conique. On lit dans le tympan :

L.

SOLINI CESTI.

Les lettres D. M. sont à droite et à gauche sur les bords de l'auge.

La figure du second est celle d'une jeune femme,

(1) M. C. X. Girault (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome II, pages 358-367) nous apprend que, parmi les fragmens de sculpture antique découverts à Dijon, l'on distingue souvent des personnages tenant en leurs mains des bourses et des gobelets. Il ajoute (pag. 365) que des gobelets de la même forme se remarquent entre les mains de certains personnages de la Table Isiaque. Ceux-ci sont absolument semblables à nos gobelets communs, et les figures qui les portent semblent les offrir à d'autres.

pressant sur sa poitrine la coupe, et tenant le seau ou réchaud. Sous ses pieds est cette inscription (1) :

D. M.

MEM. DRILE. CVCVMILE FILIE.

Dans le tympan sont sculptées deux petites figures dont les bras et les jambes sont extrêmement grêles, et la tête plus grosse que le corps. Entre elles est une cuve, dans laquelle ces hommes ou ces monstres semblent piler quelque chose. Au sommet du fronton, j'ai remarqué une rainure droite qui a pu servir à supporter quelque ornement métallique.

Cette observation induit à croire que les monumens étaient dressés de manière à montrer la figure debout, et non pas couchée. Il semble même qu'ils devaient être isolés, en sorte qu'on en pût voir les quatre faces, puisqu'on a trouvé plus d'une fois sur le revers de l'auge, une guirlande de palmettes. Les faces latérales

figures : la coupe sculptée sur les monumens de Corre a constamment la forme d'un calice, et elle est toujours pressée sur la poitrine du personnage qui la tient. M. Girault explique par une conjecture ingénieuse l'emploi du *gobelet* dans les monumens; il ne dit rien de la *bourse* : nous n'avons vu à Corre qu'une seule figure décorée de ce dernier attribut.

Au nombre des Antiquités découvertes à Scarponne (Charpagne), département de la Meurthe, sont des pierres sépulcrales ornées de figures sculptées. Presque toutes les figures tiennent de la main droite une bourse, et de la gauche une bouteille. On en distingue deux qui tiennent une sorte de gobelet ou de vase, et une qui porte une corbeille. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tom. VIII, pag. 199-206.)

(1) A la seconde ligne, Humblot lit, mais, je crois, à tort, MEMORIAE...; il est certain que le sixième caractère est peu reconnaissable, mais *mem.* doit être pour *memoriae*.

n'étaient pas non plus dépourvues d'ornemens. On en voit une sur laquelle est sculpté un vase, d'où s'élève une forte palme surmontée d'une fleur. Sur d'autres étaient des figures d'enfans. M. Bruillard possède une de ces figures dont le corps bien formé et nullement endommagé ne porte le signe d'aucun sexe. Cette singularité est d'autant plus remarquable que de deux autres figures dont l'existence m'a été attestée par des hommes dignes de foi, l'une représentait un jeune garçon absolument nu; ses jambes croisées faisaient ressortir des parties sexuelles très marquées. Sur l'autre, dont il ne subsistait que la moitié inférieure, et que Humblot a dessinée, était sculptée une jeune fille, les jambes croisées, et montrant avec une sorte d'affectation, ce que l'art a toujours su dérober aux yeux dans les nudités de la sculpture antique.

Il n'est pas impossible qu'une attitude semblable ait motivé la destruction de la statue de marbre blanc, dont il ne subsiste qu'un fragment transformé en bénitier : la tradition assure que l'indécence de cette image décida son arrêt.

Le même motif a pu faire disparaître les deux autres sculptures dont je viens de parler. Mais malheureusement, on n'a pas eu besoin de recourir à un prétexte si plausible pour ravir aux curieux la connaissance du plus grand nombre de ces monumens. Ceux que l'on a voulu conserver ont été (à l'exception d'un seul) encastrés dans des murs qui n'en laissent voir que la face la moins endommagée. Le plus grand nombre a péri sous le marteau des tailleurs de pierres.

Leur perte n'est pas irréparable. Presque tous ces monumens ont été trouvés dans la plaine qui borne le village vers le sud, entre la Saône et le Cônev, et à deux cents mètres environ au-dessus du confluent des deux rivières. Tous étaient enfouis, entassés pêle-mêle, sous les fondations d'un couvent qui n'existe plus. Humblot conjecture, et avec vraisemblance, que sur le terrain que le couvent occupait, s'éleva jadis un temple. L'imagination se plaît à replacer dans les avenues du temple, de nombreux monumens, dressés sur leurs bases, couronnés d'ornemens métalliques, offrant sur leurs faces extérieures des sculptures emblématiques, et dans leur intérieur la représentation de personnages chéris ou célèbres. La terre doit en recéler encore un grand nombre. Les fouilles ont été faites avec peu d'activité, une somme trop faible ayant été allouée pour subvenir aux frais de cette opération. Un champ assez étendu n'a point encore été exploré, parce que le propriétaire ne voulait point y consentir. Il paraît que l'on est parvenu enfin à vaincre sa répugnance, et que de nouvelles fouilles seront exécutées dans le courant de l'automne. On peut espérer qu'elles seront fructueuses, et que l'on recouvrera dans leur intégrité quelques uns de ces monumens où la religion et les habitudes locales se trouvent combinées, d'une manière peu commune, avec les usages romains et l'emploi de la langue latine.

Peut-être aussi obtiendra-t-on quelques données sur l'époque de leur érection. Quant à présent, on peut seulement présumer que, postérieurs à la conquête et à l'établissement des Romains, ils sont antérieurs

à l'introduction du christianisme : sur aucun l'on n'a trouvé de signes qui rappellassent la nouvelle religion. Le travail, sans appartenir aux beaux temps de l'art, n'est pas absolument à dédaigner. Les fautes qui paraissent exister dans les inscriptions, et qui en rendent l'explication difficile, indiquent seulement des ouvriers peu familiers avec la langue qu'ils voulaient écrire, et il s'en trouvait de tels, dès le siècle d'Auguste, dans toutes les provinces de l'empire romain.

EUSÈBE SALVERTE.

RECHERCHES sur l'ancien port de QUENTOVIC, détruit
 en 842 par les Normands; par M. BOUCHER, d'Abbe-
 ville, correspondant de l'Institut.

Les géographes ont fait de longues recherches pour retrouver la place des villes romaines de l'ancienne Gaule. Ils en ont déterminé un grand nombre; mais il en est plusieurs dont les noms seuls sont rappelés, et qui restent à reconnaître. L'incertitude est la même pour des établissemens plus récents qui remontent aux premiers temps de la monarchie française. Les historiens ont beaucoup parlé de *Quentovic*, port riche et commerçant de la province de Picardie; mais ils n'ont rien dit de positif sur sa situation: ils s'accordent toutefois à le placer entre l'Authie et la Canche en Boulonnois.

J'ai consulté en grand nombre les chartes, les diplômes, les ordonnances de nos rois et les chroniques religieuses: j'en ai extrait tout ce qui a rapport à ce sujet. J'en vais présenter ici l'analyse avec mes observations.

La preuve la plus ancienne de l'existence de *Quentovic* est tirée des Capitulaires de Charlemagne: il y est désigné comme port d'embarquement pour l'Angleterre. Bède, qui vivait au VII^e siècle, le nomme *Quentavic*, et la traduction saxonne *Quentawich*.

Les lettres de Dagobert lui donnent simplement le nom de *Wick* ; on trouve dans les monétaires *Vicus* et *Wicus*. Mais ce que nous possédons de plus authentique , c'est l'ordonnance de Charles-le-Chauve, datée de *Piste*, qu'on croit être le village de *Pitres*, situé en Normandie, au confluent de la petite rivière d'Andelle avec la Seine. Il résulte de cet édit que la fabrication de nouveaux deniers est autorisée à *Quentovic*, pour avoir cours le 5 octobre de la même année 854. La légende devra porter le nom du roi, avec le monogramme ou chiffre au milieu, et l'abrégé des lettres de son nom ; tandis que le revers présentera la croix et l'indication de la ville où la pièce aura été frappée.

Les lieux de fabrication sont, 1^o le palais des rois, 2^o Quentovic, 3^o Rouen, 4^o Reims, 5^o Sens, 6^o Paris, 7^o Orléans, 8^o Châlons-sur-Saône, 9^o Metullo (Melle), 10^o Narbonne.

Quentovic, placé immédiatement après la demeure des rois, était certainement une ville de grande importance : non seulement on y battait monnaie en vertu de l'ordonnance citée, mais il est prouvé que d'autres y avaient été frappées antérieurement. Le-blanc en a fait graver dans son ouvrage, avec la désignation de *Wicus* ou *Wico*, qui revient à Quentovic.

Le numéro 12 de la planche 10 a pour revers un navire, emblème certain d'un port de mer.

Je possède un denier d'argent trouvé près d'Amiens en 1826 ; sa grandeur est celle d'un franc. On y reconnaît le monogramme de Charles-le-Chauve, avec

ces mots : *Gratia Dei Rex* ; au revers, la croix , deux bésans , et la légende *Cuentavici*. Le nom du prince n'y étant pas , on peut croire cette monnaie antérieure à l'édit de Piste.



En considérant que les bésans sont sur la plupart des pièces du Ponthieu , on en tire la conséquence que Quentovic était une dépendance de ce comté.

Ce denier dont je donne ci-dessus la figure , n'a jamais été gravé ; ses marques sont semblables à celles des autres des villes de France qui ont obtenu plus tard la permission de battre monnaie pendant la longue durée du règne de Charles-le-Chauve.

Ceux qui désirent connaître le texte de l'ordonnance du 25 juin 854 feront bien de consulter les antiquités gauloises et françaises du président Fauchet , page 386. Leblanc l'a rapportée en entier dans son ouvrage , et y a ajouté la version française. Cet auteur a fait graver , à la page 124 , trois deniers d'argent , ayant d'un côté la croix , et de l'autre le monogramme ^R s , avec le nom du roi Charles , ou CARLVS REX FR . Ces deniers sont des fabriques d'Arles , de Mons , de Roucy , et de Cormicy près de Reims. Briet , d'Abbeville , auteur du Parallèle de la Géographie moderne publié en 1648 , y a joint une carte de la vieille Gaule où *Quentovicus* est indiqué. On lit à la

page 362 : « Ambiani , Cuentavicus , Cantuick , prope
« Waben , cujus ruinæ tantum ostenduntur ad mare. »

Il existe effectivement des ruines à Waben , ancienne résidence des comtes de Ponthieu ; mais le village , situé à droite de l'Authie ne peut pas être dans l'emplacement de Quentovic , dont le nom latin est *Vicus ad Quantiam* , qui signifie ville ou bourg sur la Canche. Le mot *prope* apprend que cette rivière n'en était pas éloignée , tandis que Waben en est à plus de cinq milles.

Nicolas Sanson , géographe célèbre , a donné dans sa *Britannia* le résultat de ses recherches sur l'antiquité d'Abbeville , sa patrie. Il observe que la province de Picardie faisait partie du *Belgium* , et prétend qu'aucune place ne représente mieux l'ancienne *Britannia* qu'Abbeville. Le père l'Abbe l'a victorieusement réfuté dans sa *Géographie royale* , qui a paru à Paris en 1637.

Abbeville , selon lui , n'était que la maison de campagne de l'abbé de Saint-Riquier , et n'a été fermée de murs que sous le règne de Hugues-Capet.

La Chronique de l'abbaye de Fontanelle rapporte qu'en l'année 844 , Quentowich fut totalement détruit par les Normands. Cet événement est reporté , dans les Annales de Saint-Bertin , au mois de décembre 842 , ce qui s'explique par deux invasions successives de ces barbares.

Dans le Lexicon de Ferrarius on trouve ce passage : « Quentovicus oppidum Galliaë , in Picardiaë
« provincia , et in pontivo tractu vulgo *Saint-Josse*
« *sur mer* , teste Balusio. »

Quentovic et Saint-Josse sont ainsi confondus dans une seule et même ville. De toutes les opinions émises à ce sujet, celle-ci est sans contredit la plus vraisemblable.

L'abbé de Longuerue a fait mention de Quentovic dans le Dictionnaire de la France ancienne et moderne: «Outre le port de Saint-Valery, dit-il, le Ponthieu en avait un autre à l'embouchure de la Canche (*Cantia*), et ce port s'appelait *Vic* ou *Cuentavic*, à cause de sa proximité de cette rivière.»

La Canche, suivant les anciens historiens, s'appelait *Canci*; d'autres plus modernes lui ont donné le nom de *Quantia*, *Quenta*, *Quantum* ou *Quent*: de là vient le nom de *Quentovic*, ville célèbre par son port et par le grand commerce qui s'y faisait.

Voici la copie du passage de Longuerue :

« Hinc natum nomen loci, portu et commercio
 « olim celeberrimi, *Quentawich*, quasi *Vicus ad*
 « *Quantam*. *Quentavicum* vocat imperator Ludovicus
 « pius, in divisione regni inter filios; *Quentavicum*
 « Carolus calvus in capitulis, Chronicum Fontanel-
 « liense, in anno 844. Quo anno a Normannis mise-
 « rabili clade vastatio est. Alii *Vicum* nominant et
 « more Germanico *Wicum*. In his Alcuinico et ve-
 « teres nummi, nummos publicavit Claudius Botta-
 « riotius (Boutteroue) inscriptos modo: WICO FIT et
 « WICCO FIT; quare hic locus et portus, si quæ sunt
 « reliquiæ, si qua vestigia, ad ostium *Quantia* posi-
 « tus fuit et non longe a *Stapulis* (*Étaples*) aut a cella
 « monasterioque *Sancti-Jodoci* (*Saint-Josse*). »

Si on consulte la Gaule Belgique de Vastelin, on

lit : L'endroit le plus remarquable du Ponthieu est le port de *Vic*, *Vicus* ou *Quantovicus*. On croit que la dénomination de *Quantavicus* vient de sa situation vers la Canche. Ce port, ruiné depuis plus d'un siècle, a été détruit par les Normands. Étaples, bâti plus bas sur la rive opposée, lui a succédé.

Runicum était une solitude proche l'ancien port de Vic, où saint Josse, fils d'un roi de la petite Bretagne, se retira et fit bâtir un monastère.

Il s'ensuit que saint Josse, placé sur le côté méridionale de la Canche, n'est pas Étaples, qui a toujours été sur la rive opposée, et plus rapproché de la mer. Son agrandissement remonte au temps de la destruction de Quentovic, en 842 et 844. Briet, et plus récemment M. Henry, qui a donné en 1810 la Topographie du Boulonnois, ont commis une erreur en mettant Quentovic sur la gauche de la rivière de Canche.

Je passe aux explications données par Boute-roue dans son *Traité des Monnaies des rois de France de la première race*, dont l'édition in-folio, devenue rare, a paru à Paris en 1566.

La planche VI représente, aux numéros 15 à 23, plusieurs deniers frappés à *Vicus* ou *Quantavicus*. Les têtes avec le diadème sont tournées à droite. Les numéros 15 et 16 sont bordés de perles ; d'autres ont la croix à pied, et l'inscription : ANGIO MONET — EGA OU ELA MONET — FLICUS MONET — DOMO LUNO — FLUCO MONET pour *monetario*, et la légende : WICO FIT, ou WICUS FIT.

L'auteur, à l'occasion du numéro 22, fait sur Quentovic les réflexions suivantes :

Wicus, dit-il, était un lieu fort considérable... avec un port, dont les habitans, suivant le père Labbe, se nommaient *Wicarii*. On trouve dans ses *Mélanges*, au sujet du titre rapporté par Doublet dans l'histoire de saint Denis :

Omnes civitates in regno nostro, maxime ad Rhotomo porto et *Wicus porto* qui veniunt ad mare; et plus bas : Illi saxones, *Wicarii* et Rhotomagenses.

Dans l'ordonnance de Charles-le-Chauve des kalendes de juillet 854, l'article 11 établit plusieurs hôtels de monnaie, dont un à Quentovic, où il existait déjà plus anciennement.

« Ut in nullo loco moneta fiat, nisi in palatio nostro, et in *Quentavico*, quæ moneta ad *Quentavicum* ex antiquâ consuetudine pertinet. »

La fondation de Quentovic remonte donc au-delà du règne de Charles-le-Chauve; mais on manque de renseignemens antérieurs à celui de Charlemagne.

Quentovic et Rouen se suivent dans l'ordonnance de 854. Aimoin en rapporte une autre où il est question de *Vicus* ou *Quentavicus*.

Les ports de Rouen et de Quentovic étaient alors les plus fréquentés du nord de la France.

Le mot *Quantavicus*, continue Boutteroue, s'explique par *Vicus Quanticæ*. Ce bourg était en effet sur la Canche, non loin de son embouchure. Sanson a cependant soutenu que *Quend le Viel*, à la gauche de l'Authie, était l'ancien Quentovic. J'ai visité les lieux

et je n'ai rien vu dans ce hameau qui annonçât les traces d'anciennes constructions.

Boutteroue, qui s'était d'abord rangé de l'avis du géographe Sanson, a fini, étant mieux informé, par changer d'opinion, ainsi que l'exprime le passage suivant :

Depuis l'impression de cet ouvrage, ajoute-t-il à la fin de son livre, ayant réfléchi sur ce qui a été écrit au sujet de *Quentovic*, je ne puis demeurer d'accord que ce soit *Quend*, mais plutôt quelque place située à l'entrée de la rivière de Canche, d'où il est nommé *Quantice Vicus*.

Il est dit dans la Vie de saint Wandrille, abbé de Fontanelle, que les religieux appréhendant que les Normands qui entraient souvent dans la rivière de Seine, ne pillassent leur maison, ainsi que les tombeaux de saint Ansberg et de leur patron, enlevèrent leurs corps pour les porter dans un lieu plus éloigné nommé *Blandulfi Villa*, qui leur appartenait; qu'à leur approche, les marguilliers de l'église et les habitants vinrent les recevoir à *Mitispons* sur l'Authie; qu'ayant passé le pont, ils dressèrent une croix de bois à l'endroit où ils s'étaient reposés.

Blandulfi était donc à peu de distance de *Quentovic*, comme l'indique le traité *De Tribus Dagobertis*, du père Heinschenius, anno 858, folio 216, où il dit en propres termes : *Ad villam Blandulfi prope Quentovicum*.

Dans l'ordonnance de Louis-le-Débonnaire, pour le partage de ses états entre ses fils, *Quentovic* est noté comme dépendant du pays de Ponthieu, qui finissait

à la Canche : « Ad Bajuvarium totam Toringiam , a
« Dertensis , Tervunensis , Bolensis , *Quentovico* ad
« Aquitaniam , Mettianum , Ambiansi et Pontium us-
« que ad mare. »

En parcourant la vie de saint Riquier dans les Mélanges du père Labbe , page 476 , on s'arrête à l'indication suivante :

« Vade ad Franciam ad plagas boreales et perquire
« venerabilis Sancti Richarii (*Saint-Riquier*) monas-
« terium , quod situm est spatio quindecim leugarum ,
« a portu *Quentowig*. »

La lieue gauloise , suivant Ammien Marcellin , était de quinze cents pas romains.

« Quarta leuca signabatur et decima , id est unam
« et viginti millia passuum » ou deux mille pas , fai-
sant la lieue commune de France.

Saint-Josse , autrefois *Quentovic* , est précisément à dix lieues de Saint-Riquier , ce qui revient à la distance indiquée.

Après avoir extrait de *Boutteroue* tout ce qui pouvait nous éclairer , je ferai la même recherche dans l'ouvrage de Leblanc , intitulé : *Traité historique des Monnaies de France* , 1690 , in-4°. L'auteur s'est aidé des manuscrits de *Boutteroue* , qu'il s'était procurés , et a réuni tout ce qui a été écrit de plus complet sur le port de *Quentovic*.

La planche numéro 22 présente une pièce de Louis-le-Débonnaire. Cet empereur a la tête laurée , et autour l'inscription : H LVDOVICVS — IMP. — AVG. Le revers présente un vaisseau à un seul mât , avec la légende : * QVENTO WICVS.

Le nom *Quentovicus*, observe Leblanc, a donné beaucoup de travail aux antiquaires qui ont tâché de découvrir la situation de ce port. Le vaisseau représenté sur ses monnaies suppose un établissement maritime comme ceux que les Romains nommaient *Emporium*.

Les Annales de saint Bertin rapportent qu'en l'an 842, une armée de Normands aborda dans un lieu de grand commerce appelé *Quentovic*, et qu'elle le sacagea.

La relation des miracles de saint Wandrille apprend qu'un certain Grippo avait le rang de *præfectus Emporii Quentovici*, etc.

Dans l'acte de partage de l'empire de Louis-le-Débonnaire, *Bolensis pagus* (le Boulonnois) se trouve placé entre Térouenne et Quentovic. Tous les auteurs affirment d'un commun accord que *Quentouvicus*, *Quentavicus* et *Quentovicus* ne sont autres que *Quantia Vicus*, ville située sur la rivière de Canche, dont l'ancien nom latin est *Quantia*.

Les monnaies gravées dans la cinquième planche de Leblanc portent le lieu de leur fabrication, entre autres *Wicus*, dont l'origine remonte aux premiers temps de la monarchie française, et peut-être à celui de l'occupation du pays par les Romains.

Doublet, dans l'Histoire de saint Denis, fait mention de *Wicus* comme d'un port de mer dans la phrase suivante :

« Omnes civitates in regno nostro, maxime ad
« Rhotomo et *Wicus porto* qui veniunt de ultra
« mare, etc. »

Alcuin est encore plus précis lorsqu'il place la cellule de saint Josse à *Wicus*, et dit : « *Martinus in Wicos apud Sanctum-Jodocum infirmus remansit.* »

Quentovic était donc un lieu habité, bâti dans l'emplacement actuel de Saint-Josse, où le saint se retira. La dénomination de Saint-Josse a prévalu lorsque des fondations religieuses eurent remplacé les ruines de Quentovic. On en voyait encore des restes en 1807.

Les auteurs que j'ai cités n'ont parlé de Quentovic qu'accessoirement ; mais M. Sangnier d'Abrancourt, d'Abbeville, a fait insérer dans le Journal de Verdun, tome LXXXIII, janvier 1758, une dissertation intitulée : *Remarques sur Quentovicus*, ville ancienne du Ponthieu.

Cet écrivain observe que la Picardie renferme les vestiges de beaucoup de villes romaines, telles que *Bratuspantium*, *portus Iccius* et *Uterior portus*, dont la position géographique est à peine connue. Celle de Quentovic n'a jamais été clairement établie : elle fait le sujet de ses recherches.

Quentovicus ou *Vicus ad Quantiam*, continue-t-il, est ainsi nommé de sa position sur la Canche. Il ne pense pas que ce soit une colonie romaine ; mais son port était déjà connu sous le règne du roi Dagobert. Aimon, duc de la France maritime, y faisait sa résidence. Saint Josse, frère de Judicaël, roi ou comte de la Bretagne armorique, quitta son pays pour se retirer dans le Ponthieu, où il embrassa l'état ecclésiastique, et desservit la chapelle du duc Aimon pendant neuf ans, et fut même parrain d'un de ses enfans. Il

se retira ensuite dans diverses solitudes, entre autres à *Brahie* (La Broye), et en dernier lieu à *Quentovic*, où il termina ses jours dans un bois du voisinage, là où a été bâtie depuis l'abbaye de Saint-Josse, dont le fondateur est le célèbre Alcuin, contemporain de Charlemagne.

Dans les premiers temps de la monarchie française, Quentovic était considéré comme un grand port, ouvert au commerce étranger. On s'y embarquait pour l'Angleterre. La Vie de saint Benoît apprend que ce saint accompagna saint Théodore lorsqu'il se rendit à la cour du roi de *Kent*, qui avait demandé un évêque au pape. Ces deux prélats étaient contemporains d'Ebrouin, maire du palais, sans la permission duquel ils n'auraient pas osé traverser la France.

Le royaume avait alors plusieurs entrepôts de commerce, et Quentovic était du nombre. Ils étaient ordinairement placés à l'entrée des rivières navigables, et avaient des péages, des hôtels de monnaie, etc. La police y était administrée par un comte ou duc du canton, ayant le titre de *procurator*.

Louis-le-Débonnaire est le premier de nos rois qui ait permis de battre monnaie à Quentovic : l'ordonnance de juillet 854 est du moins le plus ancien titre qui en fasse mention. On connaît toutefois des deniers d'une époque plus reculée, marqués *Wicus*, et ayant un vaisseau pour devise.

Le port de Quentovic tirait son importance du grand nombre de vaisseaux qui y affluaient, de ses foires et marchés, et de la résidence d'un intendant, *praefectus Emporii*, qui présidait à son commerce.

Nous avons dit que l'un d'eux s'appelait *Grippon*.

En 842, les Normands surprirent Quentovic pendant la tenue d'une foire considérable. Les marchands se sauvèrent à la hâte, abandonnant leurs marchandises, qui furent pillées ou brûlées. Les Normands se retirèrent ensuite, mais pour bien peu de temps; car, suivant Longueval, Histoire de l'Église gallicane, tome V, page 492, ils revinrent l'année d'après, et commirent des ravages affreux, saccageant et brûlant tout ce qu'on ne racheta pas.

Il paraît toutefois que la ville fut rebâtie; car elle subsistait encore en 854, ainsi que le prouve l'édit de Piste de la même année. On ignore si son anéantissement total fut encore l'ouvrage des peuples du nord: l'histoire du X^e siècle n'en fait pas mention.

M. Sangnier discute ensuite les opinions diverses des écrivains de Quentovic. Il relève une erreur de Sanson, qui, trompé par l'analogie des mots *Quend* et *Quentovicus*, a placé Quentovic à *Quend-le-Viel*; mais, comme ce hameau, dépendant de *Quend-le-Jeune*, est sur la gauche de la rivière d'Authie, une telle supposition est inadmissible.

Jean Eccard a pareillement pris le change lorsqu'il a fait de Quentovic le *portus Iccius* où César s'est embarqué, et qu'on retrouve à Wissant; d'autres l'ont confondu avec l'*Uterior portus*, reconnu à Sangate.

Ceux qui s'attachent aux étymologies se fondent sur le rapprochement des mots *Iccius* et *Wicus*, et en infèrent que *Quentovic* a dû être le lieu du départ de César pour son expédition de la Grande-Bretagne. On objectera que sa position est hors des limites qu'il

indique dans ses Commentaires pour la longueur du trajet. La seule supposition admissible, c'est que des bateaux sont partis de Quentovic pour se joindre à la grande flotte, et en faire partie.

Quoi qu'il en soit, on regrette que M. Sangnier, dont les observations sont très judicieuses, n'ait pas résolu, dans ses conclusions, la question du lieu où était placé Quentovic. Il est vrai qu'il a incliné pour la plage de Berck; mais son opinion aurait été différente s'il eût considéré que Berck est éloigné de la Canche, et qu'on n'y rencontre aucuns vestiges d'un port ni d'anciennes constructions.

Velly, l'un des auteurs de l'Histoire de France, nomme bien Quentovic parmi les villes qui ont obtenu de l'empereur Charles-le-Chauve le privilège de battre monnaie; mais il ne parle ni de son commerce, ni de sa navigation, ni de l'invasion des Normands.

On s'étonne que M. Depping, dans son Histoire de l'expédition des Normands, écrite en 1816, n'ait rien dit de l'apparition de ces barbares à Quentovic, et du sac de cette place en 842 et 844.

M. Henry, adjudant du génie, a publié en 1810 une Statistique du Boulonnois, in-4°, accompagnée de deux cartes, l'une de l'ancien, l'autre du nouveau littoral; il y a marqué les ports fréquentés par les Romains, *Ulterior portus* à Sangate, *portus Citerior* à Ambleteuse, *Gesoriacum navale* à Boulogne. Quentovic est à droite de la Canche, à l'endroit où est aujourd'hui Étapes. Ils'appuie, pour lui assigner cette position, sur l'autorité d'Adrien de Valois, qui, ainsi

que ses copistes , a confondu Etaples avec Saint-Josse.

L'ouvrage de M. Henry est terminé par un Précis historique et chronologique des événemens du Boulonnois. Il rapporte qu'en 842, les Normands, courant la mer avec plus de six cents vaisseaux, surprirent Quentovic le 6 décembre, pendant la foire; qu'ils massacrèrent tout ce qu'ils rencontrèrent, et ne ménagèrent que les églises, qui furent rachetées à prix d'argent. Cette invasion est encore racontée dans la Chronique de l'abbaye de Saint-Wandrille, ainsi que dans les Annales de celle de Saint-Bertin. On y lit qu'en 842, Quentovic fut totalement détruit par les Normands.

A l'embouehure de la Canche, continue M. Henry, s'élevait une ville considérable portant le nom d'une rivière qui facilitait sa navigation et ses relations avec l'étranger. Cette place était *Quentavicus*, aussi appelée *Cuenta-vicus*, comme qui dirait ville de la Canche, *Vicus ad Quantiam seu Quantam*. On n'en retrouve aujourd'hui aucunes traces. Elle devait être d'une grande importance, à en juger par son hôtel de monnaie, et la présence d'un intendant, *procurator*, à qui était confié le recouvrement des droits et des impôts.

Louis-le-Débonnaire, qui fit en 817 le partage de ses états entre ses fils, laissa à l'un d'eux Quentovic et, comme son père, exempta Bernalde, évêque de Strasbourg, de tout péage dans ses domaines, en exceptant seulement *Quentovic*. (Voir les diplômes de Dom Bouquet.)

Après la destruction de Quentovic, on vit s'élever, à l'embouchure de la Canche, Etaples dont le port devint très fréquenté. Le mot latin *Estapula*, signifiant foire, marché, lieu rempli de boutiques, fait supposer qu'il s'y faisait un grand commerce.

Etaples est le seul port navigable de la rivière de Canche : tous les autres ont été ruinés ou recouverts par les sables qui forment la plage.

La Chronique de Centula (Saint-Riquier) fait mention d'un ancien port nommé *Quentowich*, où saint Riquier s'embarqua pour la Grande-Bretagne. Ce port, que les Normands ont brûlé plusieurs fois, était la Marseille du nord. On a fait long-temps de vaines recherches pour en retrouver la place. Elle est enfin reconnue dans l'emplacement de Saint-Josse sur mer : il y existe encore les traces d'un camp et d'un aqueduc ; on y rencontre aussi des médailles qui peuvent faire soupçonner que le pays était anciennement habité par les Romains.

En jetant les yeux sur la carte de M. Henry, on reconnaît, dans la vallée qui baigne le pied du village de Saint-Josse, la position la plus avantageuse pour l'établissement d'un port, avant le retrait des eaux ; on y voit la mer baignant le littoral, presque en ligne droite, depuis *Gesoriacum navale* (Boulogne) jusqu'à la Canche. Plusieurs ruisseaux qui y apportaient leurs eaux entretenaient son bassin formé par la nature. Ces courans sont encore indiqués dans la carte de Cassini ; mais le terrain s'est exhaussé par les relais de la mer : là où s'étendait son domaine et une vaste baie, on ne voit plus qu'une plaine sablonneuse, et

des marais que la main des hommes s'efforce de fertiliser.

Étant en 1810 à herboriser du côté de Berck, la proximité de Saint-Josse m'engagea à visiter la place où l'on croyait qu'avait été Quentovic. J'étais avec M. Traullé, correspondant de l'Institut, et deux Abbevilleois. Nous remarquâmes au bas de la colline où est bâti Saint-Josse une longue excavation avec une entrée au milieu, tournée vers la mer. Un fossé récemment creusé laissait apercevoir de vieilles pièces de bois semblables à des débris de navires anciennement enfouis.

Ces deux excavations, aujourd'hui presque comblées, avaient tant de ressemblance avec le bassin d'un port et son entrée, que nous jugeâmes unanimement que ce devait être l'ancien port de Quentovic, et tous ceux qui connaissent le local ont partagé notre opinion.

En résumant ce qui précède, je conclus que Saint-Josse-sur-mer, village de l'arrondissement de Montreuil-sur-mer et du département du Pas-de-Calais, a remplacé l'ancienne ville de Quentovic. Elle était bâtie sur la hauteur, ainsi que le monastère et les établissemens religieux, tandis que le port était au bas de la côte.

Pour le prouver il suffit de citer :

- 1^o Le passage du *Lexicon Ferrarii*, qui place Quentovic à Saint-Josse-sur-mer, en Picardie;
- 2^o L'accord unanime des écrivains, qui mettent ce port à l'entrée de la rivière de Canche;
- 3^o Le mot latin *Quentavicus*, dont la signification

est *Vicus ad Quantiam*, c'est-à-dire, ville ou bourg sur la Canche ;

4° L'Extrait de la Gaule-Belgique de Wastelain, où dit que *Vic*, *Vicus* ou *Quantavicus* était sur le bord méridional de la Canche, tandis qu'Etaples est sur la rive opposée ;

5° L'époque de la fondation ou de l'agrandissement d'Etaples, dont la navigation n'a pris faveur qu'après la destruction du port de Quentovic ;

6° Le passage d'Alcuin, qui place la cellule de Saint-Josse dans *Wicus* ;

7° Enfin la reconnaissance du terrain et des ruines qui y sont apparentes, tandis qu'il n'en existe pas d'autres à proximité de la Canche.

Ainsi, Saint-Josse occupe incontestablement l'emplacement de l'ancienne ville de Quentovic, dont le nom s'est perdu lorsque son port et son commerce ont été détruits. Le monastère fondé par saint Josse a donné son nom à ce qui restait des anciennes constructions, et à celles qui se sont successivement élevées.

Abbeville, 1^{er} mars 1829.

ourg

n, où
bord
sur la

ement
après

le de

ruines
e pas

l'em-
ont le
merce
Josse
s con-
ement

bourg

n, où

bord

sur la

ement

'après

le de

ruines

ne pas

l'em-

ont le

merce

Josse

s con-

ement



C. 27. 27

.....
D
Z
A
per
che
per
son
la
sai
pa
lag
pla
fai
son
on
me
et
de
po
C
qui
rts
C
var
C

PL. 27.

MAYFLEET.



.....
DE
F
A
S
L

per
che
per
son
la
sai
pa
lag

pla
fai
son
on
me
et
de
po

(
qui
art
(
par
(

DES ARBRES CONSIDÉRÉS COMME MONUMENTS,
par M. JORAND, membre de la Société royale des
Antiquaires de France ; extrait de l'introduction des
Siècles de la monarchie française , art. 11 de la
partie encore inédite (1).

Les arbres, considérés comme monuments, si l'on peut s'exprimer ainsi, sont restés plus que toute autre chose l'objet de la superstition ou de la dévotion des peuples. C'est sous la protection de leur ombrage que sont placées souvent, comme nous l'avons remarqué, ou la croix même, ou l'image de la Vierge, ou celle des saints auxquels les habitants du lieu rendent un culte particulier. Là, le voyageur, en goûtant le repos, soulage aussi son cœur par de ferventes prières.

Il est encore d'usage dans quelques provinces de planter au pied de ces arbres révéérés des petites croix faites avec des brins de bois (2). Cette coutume a sa source dans la dévotion que des gens de la campagne ont pour les images des saints. Lorsqu'on porte un mort en terre, le convoi s'arrête devant ces arbres, et ceux qui le composent plantent chacun au pied de la chapelle rustique le témoignage de son respect pour la relique qu'on y a déposée. Ensuite on fait

(1) On attend avec impatience la publication de cet ouvrage, qui sera un monument remarquable, surtout pour l'histoire des arts en France, depuis la fondation de la monarchie.

(2) J'ai été témoin de cet ancien usage de dévotion dans le département de la Mayenne. Pl. 27. (Note de M. Jorand.)

On lit dans *La France au quatorzième siècle*, par M. de Mar-

une courte prière pour le repos de l'ame du défunt (1).

changy, tom. II, pag. 80: Si le cercueil passe devant une croix, on attache à la base de cette croix une autre petite croix de bois, cela s'appelle rafraîchir la dévotion.

(3) Dans la contrée la plus éclairée de la France, à l'est, subsiste encore aujourd'hui un monument bien frappant de la plantation des petites croix. A gauche de la grande route qui conduit de Mirecourt à Nancy, le voyageur, lorsqu'il est arrivé vis-à-vis du village de Ludres, que domine l'ancien camp romain dit *Cité d'Afrique*, a la vue frappée de l'aspect d'un grand nombre de petites croix de bois, fichées en terre, sur un espace d'environ un mètre carré que borne le fossé de la voie publique; et pour peu que la singularité du spectacle le détermine à s'arrêter quelques instans, il n'est pas rare qu'il aperçoive des campagnards qui font la même route que lui, quittant le chemin pour aller, d'un air recueilli, ajouter au singulier monument la petite croix qu'ils viennent de former avec des brins de bois empruntés à une haie voisine. Il y a plus de soixante et dix ans que ce pieux usage a lieu, sans qu'il ait été interrompu dans ces temps même de la révolution, où le signe de la croix était presque devenu un signal de proscription. L'étonnement cesse lorsqu'on apprend que cet hommage expiatoire est rendu à la mémoire d'un curé de Ludres qui, en 1757, fut condamné au feu et exécuté sur ce lieu même, qui alors était un *paquis* ou terrain communal.

Le supplice avait-il été mérité? Quelques uns ont dit que le curé de Ludres était un mauvais prêtre, plus mauvais pasteur encore. Mais l'opinion qui domine toujours dans le pays, qu'elle ait ou non été suggérée dans le temps par le clergé, est que cet ecclésiastique a péri victime de la haine aidée des plus infames dénonciations, et si le pauvre curé de Ludres ne passe pas tout-à-fait pour un saint martyr, au moins est-il certain que sa mémoire restera bien des années encore l'objet d'un culte de commisération et de pitié parmi les bons Lorrains du département de la Meurthe.

J'ai vu, il y a quelques années, dans le cimetière, près de l'église de Notre-Dame de Sion, à trois lieues de Ludres, une sépulture couverte également de petites croix. On m'a appris qu'elle renfermait les restes d'une femme anachorète, qui, après les secousses de la révolution, était venue se construire une petite cellule

La superstition n'a pas non plus négligé ces vieux arbres. C'est toujours sous le *Grand-Arbre* du carrefour que se promènent, à la faveur des ombres de la nuit, la *Dame-Blanche*, la *Fileuse*, le *Loup-Garou*. C'est là qu'ordinairement les simples d'esprit, les dupes ou sorciers évoquent le *Diable* et la *Poule-Noire* (4).

Nous avons dit qu'un grand nombre de pierres celtiques avaient désigné, particulièrement dans le moyen âge, des lieux propres à rendre la justice. Les arbres eurent aussi cette honorable destination : plus d'une fois l'histoire le confirme. Là, le soleil luisait pour tous, et l'ombrage protecteur de l'arbre n'avait point de préférence : aussi ce justicier opérait-il des réconciliations. Il servait à fixer le lieu des rassemblements, et il devenait le point de départ pour de grandes entreprises militaires : tel était le fameux *Ormeteau* (5) de branchages, après un des revers de la vénérée montagne, et y avait vécu plusieurs années dans la plus austère réclusion.

(Note de M. Bottin.)

(4) Dans l'ancienne province du Maine, on va au carrefour des *Genêts* vendre la poule noire au diable, qui l'achète sans la marchand.

(5) « L'*Ormeteau ferré* était un orme d'une grosseur prodigieuse, et dont le feuillage abritait six mille hommes. L'archevêque de Tarentaise y fit des miracles ; saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, y vint implorer contre le roi d'Angleterre la protection de Philippe-Auguste ; c'est sous le même arbre que ce prince et Henri II se réconcilièrent ; c'est là qu'à leur exemple, le duc de Bourgogne et les comtes de Flandre, de Champagne, de Soissons, de Nevers et de Vendôme, reçurent la croix des mains du légat du Pape et de l'Archevêque de Tyr.

« Alors apparut, au milieu de la foule exaltée, une croix flamboyante, dont nos rois ont perpétué le souvenir miraculeux, en décorant les armes de Gisors d'une croix *engrêlée d'or*. Quelques années après, les Anglais vinrent camper sous cet orme royal, bravant l'ardeur du soleil sous une verdure qu'avaient épaissie les

de Gisors. On jurait aussi, au pied de ces arbres, foi et hommage; on y faisait des traités ou d'autres transactions, et très souvent les seigneurs, ou même les rois (6) y rendirent la justice. Ordinairement ces fameux pas d'armes (7) et ces joutes en usage au temps de la féodalité, n'avaient pas d'autre théâtre; aussi

« siècles; ils raillaient les Français exposés en rase campagne aux
 « après rayons de la canicule. Nos archers, pour se venger, firent
 « entre eux la gageure de venir couper l'arbre pendant la nuit, ce
 « que les Anglais ayant appris, ils le bardèrent de cercles de fer,
 « et l'orme cuirassé émousa, sur ses flancs invulnérables, la coi-
 « gnée de nos gens d'armes. (*La France au quatorzième siècle*,
 « tom. III, page 148 et suiv.) »

Pendant long-temps ceux qui avaient à traiter d'affaires importantes ou de transactions, se donnaient rendez-vous auprès de ce tronc revêtu de fer. Cet emplacement est encore connu aujourd'hui sous le nom de l'*Ormeteau ferré*; on lui a donné aussi le nom de Champ sacré.

La philippide de Le Breton contient une description de cet arbre fameux, et de la bataille dont il fut le prétexte.

(6) Joinville dit, en parlant de saint Louis à Vincennes : « Après
 « qu'il avait ouï la messe en été, il allait esbattre au pied d'un chêne
 « et nous faisait asseoir tout emprès lui, et tous ceux qui avaient
 « affaire à lui venaient à lui parler sans ce que aucun huissier ne
 « autre leur donnast empêchement. »

(7) Dans *sa France au quatorzième siècle*, Marchangy fait tenir à Tristan le discours suivant : « Non loin de Ploërmel, je me trouvai à
 « la croix Helléan; je m'arrêtai sous le chêne de *mi-voie*, et, ôtant
 « respectueusement ma barette, je regardai tant que je pus ces lieux
 « où le sang des braves avait coulé pour la patrie, ces lieux qui
 « naguère ont retenti du choc des boucliers et du cri de la victoire.
 « Les branches de l'arbre sacré fléchissaient sous le poids des écus-
 « sons, des heaumes et des glaives, nobles trophées suspendus par
 « la main des chevaliers, qui depuis plusieurs années choisissaient
 « de préférence cet endroit pour le rendez-vous de leurs *pas d'armes*
 « et de leurs joutes. Le sol héroïque était jonché de troncs, de
 « lances rompues, de mailles de fer, et de tous les débris de com-
 « bats à outrance, livrés sans cesse en souvenir du courage des
 « trente. » (Tome II, page 12.)

ornait-on de trophées ces vieux rameaux et les décorait-on de chaînes, de colliers, de bracelets d'or, et d'autres objets précieux, sans que personne osât y porter une main profane ou infidèle. (8) Quelquefois ces arbres étaient l'organe du Destin; car le moyen-âge eut aussi des oracles de Dodone. (9) C'était encore au pied de ces chênes, ou d'autres arbres renommés, tel que l'orme Saint-Gervais à Paris, que l'on venait payer de certaines rentes, (10) des redevances et tenan-

(8) « Le bon duc Rollon, voulant éprouver la probité de ses sujets, suspendit une chaîne d'or d'un riche poids à l'un des arbres de la forêt de Roumare, qui est près de Rouen; les habitants des villages voisins ont conservé cette tradition, et montrent encore avec respect le lieu où cette chaîne fut suspendue. Elle y resta plus de trois ans, pendante à tous les yeux, sans tenter personne, et finalement, elle ne fut dérobée que par un étranger. » (*Tristan le voyageur au 14^e siècle*, tome II, page 327.)

Cette même probité était commune aux Anglo-Saxons : « Des bracelets d'or restaient suspendus aux arbres sur les chemins, sans que personne fût assez hardi pour y toucher. » (*Angleterre ancienne, etc.*, tome I, page 99.)

(9) « Il y avait sur les bords de la Loire un grand chêne où les plaideurs allaient s'asseoir, par un grand vent et en présence de témoins. Celui du côté duquel tombait la première feuille de l'arbre aux oracles, gagnait tout bonnement son procès. Dans la saison où l'arbre était dépouillé, les plaideurs apportaient sur une éminence, près de Nantes, des gâteaux qu'ils posaient séparément, puis s'éloignaient à certaine distance. Celui dont les corbeaux venaient goûter l'offrande avait gain de cause, au dire des témoins. » (Ed. Richer, *Voyage de Nantes à Paimbœuf*, page 38.) « Voyez aussi *la France au 14^e siècle*, tome II, page 29.

(10) « Près de Lanhouarneau, je vis, dit Tristan le voyageur, le seigneur de ce bourg (Falgoet) sous un chêne, dont le vent frais faisait doucement murmurer les rameaux, assis gravement sur une chaise de pierre, ayant deux chiens à ses côtés. Le seigneur de Kerjean, qui était son vassal, l'aborda en lui présentant avec respect la rente annuelle qu'il lui devait; en outre, un morceau

ces (11). On voit qu'en tout ceci, les ormes, les tilleuls ou même d'autres grands arbres, étaient souvent assimilés aux chênes. Le sire de Joinville rapporte que Louis IX alla s'asseoir sous une grande cerisaie, (12)

« de pain, deux œufs durs et une bouteille de vin. Quand il eut bu
« et mangé à sa convenance, le seigneur de Lanhouarneau se leva
« de son trône rustique, fit siéger à sa place le sire de Kerjean, et
« le servit comme il en avait été servi lui-même. » (*La France au*
14^e siècle, tome II, page 94.)

(11) Voici ce que rapporte Jaillot, dans ses recherches sur Paris, au sujet de l'orme Saint-Gervais, tome III, page 33. « En face de
« cette église (Saint-Gervais) est un orme qu'on a eu soin de re-
« nouveler de temps en temps, quoiqu'il offusque le portail et gêne
« la voie publique. Guillot en fait mention, et l'appelle l'*Ourmetiau*.
« Un usage assez ancien, et qui se conserve encore en quelques en-
« droits, a été de planter un orme devant les églises, les maisons
« seigneuriales et dans les carrefours. C'est là que s'assemblent les
« paysans après l'office; c'est le rendez-vous du village pour les
« affaires, ou pour les divertissements. C'était là que se plaçaient les
« juges *pédanées*, qu'on appelait aussi *juges de dessous l'orme*. Les
« juges des seigneurs y tenaient leur juridiction, et les vassaux y
« venaient reconnaître ou payer leurs redevances. Je suis porté à
« croire que celui de Saint-Gervais n'a peut-être eu ni une autre
« origine, ni une autre destination. Dans un compte de 1443,
« on trouve une déclaration des vignes et terres appartenant à M. le
« duc de Guienne, à cause de son hôtel du Pont-Perrin, près la
« Bastille (a). »

(12) Au rapport de Joinville, on voyait dans le jardin du roi, au palais de justice à Paris, entre deux grandes *cerisaiies*, un gazon où maintes fois le roi Saint-Louis siégea sur des tapis; avec lui Joinville, Pierre Desfontaines, Etienne Boislève et autres prud'hommes des vieux temps.

(a) « Compte du domaine de Paris, 1443. En la fin dudit compte, avant
« celui du hallage, est un chapitre intitulé; c'est la déclaration de certaines
« vignes et terres appartenantes à l'hôtel de M. le duc de Guienne, nommé
« le Pont-Perrin, séant à Paris, près de la Bastille St-Antoine, dont les
« noms des personnes qui icelles vignes et terres tiennent, sont ci-dessous
« nommés et doivent les aucuns d'eux payer la rente que elles doivent à
« l'Orme St-Gervais, à Paris, le jour de la St-Rémi, et les autres à la
« St-Martin d'hiver, sur peine de l'amende, en tel cas accoutumé, etc. »
(*Sauval*, tom. 3, page 341.)

dans son jardin du palais de justice de Paris, pour entendre les différends du roi de Navarre et du duc de Bretagne; tant il est vrai que les anciens usages conservent leur empire et survivent aux hommes.

De tout temps, et chez presque tous les peuples de la terre, les arbres ont été l'objet d'une sorte de culte. L'idolâtrie les avait adorés comme des divinités. (13) Une religion plus éclairée leur a confié seulement de

Ce fut sous ces ombrages célèbres que, choisi entre tous les sages de la terre pour prononcer sur les contestations des grands, il termina les différens du roi de Navarre et du duc de Bretagne, des barons d'Angleterre et de leur souverain, du roi d'Arménie et du prince d'Antioche. (*Vie de Saint-Louis par le confesseur de la reine Marguerite.*)

(13) Picot, dans son *Histoire des Gaulois* : « Ils portaient, en particulier, du respect aux arbres et aux forêts; quelques uns, comme les Gandaviens (peuplade des environs de Gand), adoraient tous les arbres sans distinction. La plupart avaient une vénération spéciale pour les chênes; ils les regardaient comme sacrés, et leur rendaient les honneurs dus à la divinité. Maxime de Tyr (*oratio* 38) dit que le simulacre de Jupiter, chez ces peuples, était un chêne élevé.

« Les Gaulois étaient fortement attachés au culte qu'ils rendaient aux chênes, aux forêts et aux fontaines. Les actes des divers conciles tenus à Arles, à Tours, à Nantes et à Rouen, montrent combien on a eu de peine à abolir les cérémonies par lesquelles ils adoraient ces êtres imaginaires. » (Ouvrage cité, tom. III, pag. 54.)

« Sur le Mont Jura, ou plutôt Jorat, à une lieue au-dessus de la petite ville de Lutri, entre Lausanne et Vevay, au lieu dit la Gantteraz, existait, depuis un temps inconnu, un chêne d'une épaisseur si énorme, qu'on avait placé dans l'intérieur une table et neuf chaises. Les branches du chêne étaient successivement tombées en poussière; il ne vivait que par l'écorce, qui, chaque année, poussait quelques faibles rameaux. Enfin, il y a environ quinze ans (a) qu'il fut frappé de la foudre, et qu'un ouragan le renversa. On avait conservé le tronc; mais dernièrement, comme on voulait en arracher les restes pour mettre en valeur la place qu'il occupait,

(a) Ce récit a été écrit en 1809.

saintes images. Des pontifes (14), en mettant leurs soins à faire perdre à ces arbres une vénération superstitieuse, ont vu avec satisfaction s'élever sous ces paisi-

on fut fort étonné de retrouver parmi les racines plusieurs coupes patènes et plats de terre cuite de *Vendonissa*, des débris de couteaux et autres instruments en cuivre. Déjà, quelques années auparavant, le propriétaire avait trouvé plusieurs objets de ce genre, en faisant creuser une cave dans sa maison de Ganteraz. Les antiquaires consultés ont jugé que l'emplacement de cette maison avait été occupé par les Druides, et qu'à l'époque de leur expulsion, qui remonte au cinquième siècle de l'ère chrétienne, ils cachèrent en terre, sous leur domicile, et dans le creux du chêne à l'ombre duquel ils célébraient leurs sacrifices, les vases et les instruments sacrés. A l'objection de l'âge que ce récit supposait au chêne, on répondit que ces objets se trouvant parmi les racines, il est possible qu'après le temps où les Druides les auront cachés sous terre, un gland ait germé dessus; sans quoi il faudrait supposer au moins seize cents ans à cet arbre. »

« Une partie de ces antiquités est conservée au château de Dailans, à trois lieues de Lausanne, du côté d'Yverdon (a). »

(14) Dans une lettre écrite en 598 à la reine Brunehaut, le pape saint Grégoire se plaint de ce que la collation des ordres sacrés se fait à prix d'argent. Il exhorte cette princesse à s'occuper de ramener la concorde et l'unité parmi ses sujets, dont quelques uns se livraient au schisme et se séparaient de l'église. Il lui recommande aussi d'employer son zèle à déraciner l'idolâtrie. « Nous vous exhortons encore, dit-il, à maintenir vos autres sujets dans les règles de la discipline; empêchez le culte des arbres et des idoles, de même que les sacrifices d'animaux. N'est-il pas affreux d'entendre dire que plusieurs chrétiens vont aux églises, sans renoncer au culte du démon? C'est cependant ce qu'on nous a rapporté. Cette conduite déplaît à notre Dieu, qui veut qu'on soit entièrement à lui. Ne permettez pas que ces abominables coutumes subsistent longtemps parmi vos sujets: ayez soin de les réprimer, dans la crainte que le sacrement du saint baptême, loin d'opérer leur salut, ne contribue à leur attirer les châtimens éternels. » (Voyez Sauvigny, *Recueil de lettres écrites, sous la première race, par des personnes considérables, rois, reines, etc.*, II^e partie, lettre XX, page 133.)

(a) Mémoires de l'Académie celtique, tome IV, pages 314 et 315.

bles ombrages les signes de la foi ; témoin ce *Chêne-Chapelle* qui se trouve dans le cimetière du village d'Allouville, à une lieue d'Yvetot, dont la description a été faite en 1822 par feu M. Marquis, correspondant de la société des antiquaires (15).

(15) Le Chêne-Chapelle, qui se trouve dans le cimetière du village d'Allouville, à une lieue environ d'Yvetot, est plus extraordinaire encore ; nous allons emprunter à M. Marquis quelques passages de la description qu'il en fait dans sa brochure publiée à Rouen, en 1822.

« La circonférence du chêne d'Allouville est de trente-quatre pieds au-dessus de ses racines ; à hauteur d'homme elle est de vingt-six. Son élévation ne répond nullement à sa grosseur ; c'est en largeur que s'étend surtout sa cime. D'énormes branches naissant du tronc à sept à huit pieds de sa base, s'étalent horizontalement de manière à couvrir de leur ombrage un vaste espace.

« Le tronc, depuis les racines jusqu'au sommet, présente une forme conique très prononcée, et l'intérieur de ce cône est creux dans toute sa longueur. Diverses ouvertures dont la plus grande est inférieurement, donnent accès dans la cavité.

« Tout l'intérieur de cet arbre étant détruit par le temps, ce n'est plus que par les couches extérieures de l'écorce qu'il existe. La partie inférieure de la cavité a été transformée en une chapelle de six à sept pieds de diamètre, soigneusement lambrissée et marbrée. L'image de la vierge Marie décore l'autel. Une porte grillée clôt cet humble sanctuaire. Au-dessus de la chapelle, et close de même, est une petite chambre contenant une couche, habitation digne de quelque nouveau stylite, et où conduit un escalier qui tourne autour du tronc. Le sommet couronné depuis bien des années, et qui offre, au point où il se termine, le diamètre d'un très gros arbre, revêtu de bardeaux et couvert d'un toit en pointe, forme un clocher surmonté d'une croix de fer. Au-dessus de l'entree de la chapelle on lit cette inscription : *érigé par l'abbé du Détrouit, curé d'Allouville*, en l'année 1696.

« Au-dessus de la porte de la chambre supérieure : *A Notre-Dame de la Paix.*

« A certaines époques de l'année, la chapelle du Chêne sert aux cérémonies du culte.

« C'était un usage assez commun autrefois que de placer des images de la Vierge dans des arbres, et surtout des chênes. La tradi-

Il n'est pas surprenant que les arbres et les forêts aient été enfin l'objet d'un culte chez les Celtes, qui n'avaient pas jugé convenable d'adorer la divinité ailleurs que dans la sombre épaisseur des forêts, faisant allusion par là à cette grande idée, que l'univers est son temple. Aussi rencontre-t-on encore beaucoup de ces pierres celtiques dans les bois. C'est là que sou-

« tion populaire d'une Vierge trouvée dans un chêne d'une forêt
 « voisine de Jumièges, et qui, transportée de là par des moines
 « dans leur église, revint d'elle-même, et par deux fois, à son ar-
 « bre chéri, prouve du moins l'opinion vulgaire dans ce pays, que
 « la mère du Christ ne se plaît nulle part mieux que sous un om-
 « brage solitaire. Une chapelle construite depuis à la place même
 « où ce miracle eut, dit-on, lieu, et où des pèlerins se rendaient
 « de fort loin pour guérir de diverses maladies, subsiste encore au-
 « jourd'hui. Les anciens logeaient souvent ainsi de petites images
 « de leurs divinités, dans des niches pratiquées dans le corps des
 « arbres dont ils ornaient alors les rameaux de bandelettes.

« Le chêne croît lentement. C'est dans sa jeunesse, jusqu'à qua-
 « rante ans environ que son accroissement est le plus rapide. Après
 « cette époque, il devient moins sensible et se ralentit progressive-
 « ment. Suivant M. Bose, un chêne de cent ans n'a pas ordinairement
 « plus d'un pied de diamètre. Si l'évaluation donnée par M. Bose
 « paraît faible, relativement au premier siècle de la vie du chêne,
 « elle devient, au contraire, trop forte si on l'applique aux siècles
 « qui suivent, à cause du ralentissement progressif de la végétation,
 « effet naturel de l'âge.

« D'après cette base, le chêne d'Allouville, offrant dans la par-
 « tie moyenne de son tronc plus de huit pieds de diamètre, il fau-
 « drait lui accorder plus de huit cents ans d'antiquité, même en
 « supposant, ce qui n'est nullement admissible, qu'il ait toujours
 « continué de grossir d'un pied par siècle. Certainement cet arbre,
 « arrivé à la décrépitude, ne croît plus depuis bien long-temps
 « dans cette proportion. On peut même penser que son accroisse-
 « ment a été fort peu sensible depuis cent - vingt - cinq ans qu'il a
 « été converti en chapelle.

« On ne saurait donc donner à l'arbre d'Allouville moins de huit
 « à neuf cents ans. »

vent, à la clarté des feux, le sang des victimes inondait la pierre du sacrifice: le peuple n'approchait qu'en tremblant de ces lieux sacrés.

La bonne intelligence qui s'établit entre les Romains et les peuples germaniques sur les deux rives du Rhin, et depuis le Danube jusqu'à l'Océan, cet état de paix, suite des victoires rapides de Stilicon dans le quatrième siècle, fut sans doute le coup le plus décisif porté au culte si long-temps exercé dans les forêts par les Druides; on peut s'en convaincre en lisant dans C. L. Claudien: « les Suèves cultivent leurs campagnes. Les Sicambres ont rompu leurs armes pour en faire des instruments propres à moissonner les champs; le voyageur ne sait plus distinguer laquelle des deux rives du Rhin appartient aux Romains. Le Belge peut impunément mener ses troupeaux paître sur les terres de la Germanie; ceux des Gaulois peuvent parcourir, sans aucun danger, les montagnes des Francs, et s'avancer jusqu'à l'Elbe. La chasse est libre et tranquille au milieu des vastes solitudes de la forêt d'Hircinie. Nous pouvons, quand il nous plaît, aller y chercher du bois, et *abattre les arbres que les Barbares respectent comme des divinités.* »

César avait déjà beaucoup osé en frappant de sa hache profane les arbres de la forêt sacrée; le premier il avait sapé les fondements de la religion des Druides, et il avait montré par là qu'on pouvait impunément braver la puissance de Thor et d'Esus.

Voici comme s'exprime Lucain à cet égard: « On voyait dans ce lieu un bois sacré que, de temps

« immémorial , la hache sacrilège n'avait jamais
 « entamé. Les branches entrelacées des arbres y for-
 « maient un dôme obscur , que l'air pénétrait à peine.
 « Les rayons du soleil n'y avaient point d'accès ; une
 « ombre épaisse et humide régnait seule sous les hau-
 « tes cimes de cette forêt. Pan et les autres dieux
 « amis des campagnes , les Sylvains , adorés dans les
 « bois , les Dryades n'y étaient pas révévés. Des rites
 « barbares , un culte atroce y étaient célébrés ; on y
 « voyait des autels destinés à d'affreux sacrifices. Tous
 « les arbres étaient arrosés de sang humain , offert en
 « libations.

« César ordonne que cette forêt soit abattue , et que
 « le fer l'attaque de tous côtés. Voisine de son camp,
 « elle pouvait être coupée incontinent. Les guerres
 « précédentes l'avaient épargnée. Elle dominait seule
 « sur les collines nues d'alentour ; mais les mains in-
 « trépides des soldats de César tremblèrent à cet or-
 « dre. Émus par la majesté religieuse de ce bois sacré,
 « ils appréhendèrent qu'en frappant de la hache ces
 « chênes sacrés, elle ne revînt sur eux pour les frap-
 « per eux-mêmes. Dès que César s'aperçut que ses
 « cohortes intimidées hésitaient à lui obéir , il eut l'au-
 « dace de frapper à grands coups un de ces chênes.
 « Ayant ainsi violé cette forêt, et plongé le fer dans
 « son sein : *Qui de nous, s'écria-t-il, craindra main-
 « tenant de suivre mon exemple et d'abattre cette fo-
 « rêt? Je me charge seul des suites de l'attentat.* Tous
 « les soldats , encouragés par ce discours , mais non
 « exempts de craintes , obéirent. Le courroux de Cé-
 « sar et des dieux contrebalancèrent leur frayeur.....

« Les Gaulois, témoins de cet attentat, gémirent ;
« mais leurs guerriers, renfermés dans la ville, s'en
« réjouirent. Lequel d'entre eux, en effet, aurait pensé
« que la majesté de leurs dieux pût être outragée im-
« punément ? (16) »

Sur les différentes modifications du culte rendu aux
arbres, on peut consulter le dictionnaire des reliques.

(16) Trad. de Picot, histoire des Gaules, t. 3 p. 51 et 52.

Il est surprenant que César ne fasse aucune mention de cette
circonstance, dans ses commentaires, où il n'a rien négligé de ce qui
était à son avantage. Voici seulement ce qu'il dit au sujet du siège de
Marseille : « Les assiégés, après une grande perte, se retirèrent sans
« aucun succès. Trebonius se mit à réparer ses pertes, et fut se-
« condé par la bonne volonté du soldat, qui voyait le fruit de tant
« de fatigues s'écrouter, et la trahison insulter à sa valeur rendue
« inutile ; mais comme les matériaux étaient épuisés, et les
« arbres abattus au loin sur le territoire de Marseille, on ne pou-
« vait songer à rétablir les ouvrages sur la même place, etc. » (Voyez
les Commentaires de César, liv. 2, traduction de Toulangeon, t. 2
pag. 84.)

FRAGMENT SUR UNE CHAUSSÉE ROMAINE DANS LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN, *extrait d'une lettre de M. DELAPYLAIE, correspondant de la société royale des antiquaires de France.*

« C'est près de Sainte-Anne-d'Auray, à l'extrémité du bourg, du côté de l'est, que j'y ai fait faire une tranchée; elle m'a donné occasion de remarquer dans la construction de cette chaussée quelque différence avec celles dont Bergier a décrit la disposition intérieure. Celle-ci n'a que deux pieds d'épaisseur, et au lieu de ce *statumen* ou lit de chaux qui doit en former la base, je n'ai rencontré qu'une couche d'une terre blanchâtre, sans pierres, et dont la dureté annonce qu'elle avait été fortement battue. Elle forme un lit épais de cinq pouces sous la première assise de pierres qu'elle enveloppe, et au-dessus desquelles elle s'étend encore jusqu'à une certaine hauteur.

« Un nouveau lit de pierres qui m'ont paru généralement plus petites que les précédentes, se trouve étendu sur cette couche. Elles sont accompagnées d'une terre sableuse qui se distingue en outre de la précédente par sa couleur jaune: elle ne remplit que les interstices, sans s'élever sensiblement au-dessus de ces pierres, sur lesquelles on a étendu une nouvelle couche de la terre blanche du *statumen*, seulement épaisse de

deux pouces et demi. Au-dessus est un lit de pierres couchées à plat, recouvertes par la même terre; mais qui devient mêlée de plus en plus avec la terre brunâtre, analogue à du terreau: elle va former le passage avec le *summa crusta* qui n'est que ce terreau totalement semblable à celui des champs.

« Cette terre mêlée, que nous pourrions nommer *couche de transition*, renferme le *rudus*, ici confondu avec le *nucleus*: ce sont des pierres disposées confusément. Enfin, le *summa crusta*, composé de ce terreau noirâtre fort pur, lie ensemble des petits morceaux de pierres concassées la plupart presque à l'état de gravier: les plus grosses n'ont environ qu'un pouce et demi de diamètre. Toutes, celles-ci principalement, sont posées leur côté plat en dessus et se trouvent si bien ajustées les unes auprès des autres, qu'il semblerait qu'on aurait pris la peine de les poser chacune à la main. La solidité avec laquelle elles se trouvent incrustées dans la couche de terreau qui les lie ensemble, prouve non seulement que ce terreau était en pâte quand on l'employait, mais encore que ce dernier lit était fortement battu ainsi que tous les précédens, une fois qu'il était placé. Ce qui est remarquable dans les couches inférieures, c'est que toutes les pierres y sont distantes les unes des autres, comme si la solidité de la construction ne devait dépendre, en quelque sorte, que du rapprochement des parties terreuses sous les coups du battoir. Dans d'autres parties, j'ai rencontré la masse inférieure composée d'une terre sablonneuse ou graveleuse toute semblable, sur une épaisseur de quinze pouces: les plus grosses en occupaient la partie

inférieure, sur laquelle elles reposaient à plat. De moindres (le *rudus*) étaient pêle-mêle avec beaucoup de sable entre elles, au-dessus de celles-ci jusqu'au *summa crusta*, qui ne différait plus de celui que je viens de décrire.

« Dans les trois endroits où j'ai fait ouvrir cette route, j'ai toujours rencontré sous la couche inférieure une terre argileuse très liante, brunâtre, sans aucun caillou, dans laquelle je pouvais enfoncer un bâton avec assez de facilité jusqu'à deux pieds de profondeur. »

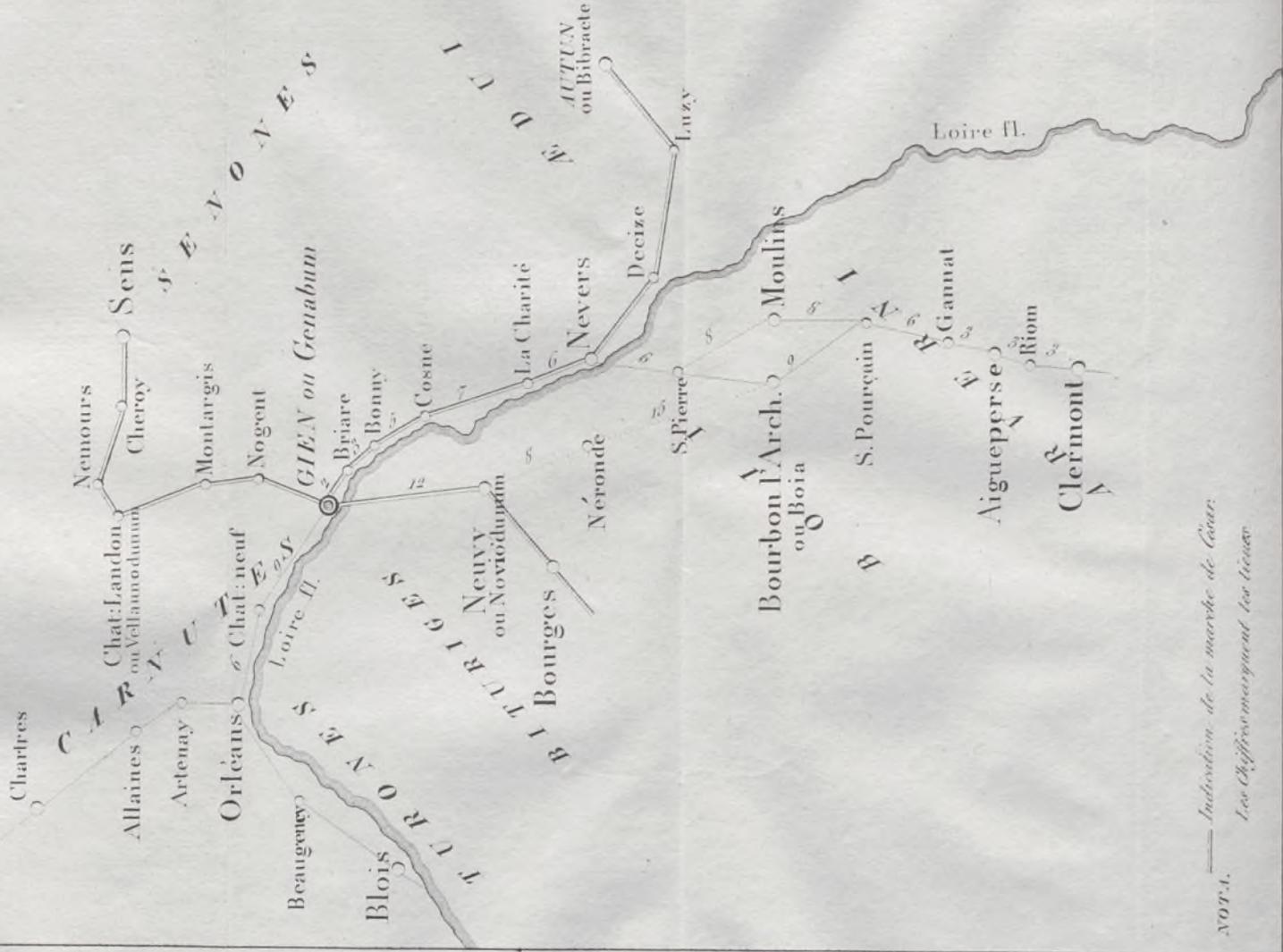
De
up
au
je

tte
fé-
ans
un
de

à plat. De
e beaucoup
ci jusqu'au
lui que je
ouvrir cette
uche infé-
âtre, sans
foncer un
pieds de

Itinéraire de J. César sur Genabum.

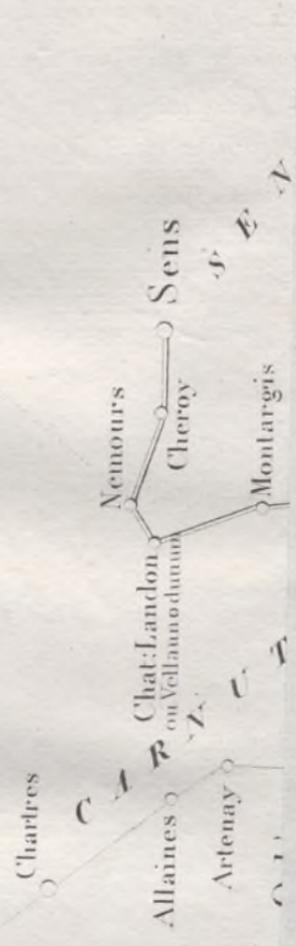
○ Proviens



NOTA. — Indication de la marche de César.
Les chiffres marquent les lieues.

Itinéraire de J. César sur Genabum.

o Provins



NOTA. — Indication de la marche de César.
 Les chiffres marquent les lieux.

DISSERTATION sur GENABUM, ancienne ville de la Gaule; par M. MANGON DE LALANDE, membre de plusieurs Académies; Président honoraire de la Société académique de St-Quentin; correspondant de la Société des Antiquaires de Normandie, et de la Société royale des Antiquaires de France.

L'esprit de critique et d'analyse qui semble caractériser notre époque, fait rechercher avec avidité tout ce qui est du domaine de l'histoire, et particulièrement ce que les siècles ont obscurci, ont dénaturé ou fait oublier. Sous ce rapport, il est un champ vaste à parcourir : la religion, les lois, les mœurs, les usages de nos pères; leur amour pour l'indépendance nationale; cette vaillance, ce courage, cette ardeur guerrière des vieux Gaulois; que de sujets à traiter ! Mais il ne m'est pas donné de m'élever aussi haut. Je veux borner mes efforts, et je croirai encore avoir payé ma dette, si je parviens à éclaircir quelques points historiques, à fixer l'opinion sur quelques passages du célèbre écrivain qui, le premier, qui seul, peut-être, nous a fait connaître notre antique patrie; si enfin je suis assez heureux pour rétablir une vérité géographique.

César, dans ses Commentaires, liv. 7 et 8, a parlé

de *Genabum* comme d'une ville gauloise qu'il a trouvée fermée et défendue; il en a déterminé la position par les distances et par les événemens, de telle sorte qu'avec un peu d'attention et de bonne foi, il eût été difficile de méconnaître que *Genabum* a existé dans l'ancien pays des *Carnutes*, sur le sol actuel de la ville de Gien, département du Loiret; et cependant on se demande encore aujourd'hui: est-ce à Gien, est-ce à Orléans qu'appartient réellement la dénomination de *Genabum* ?

On a longuement et souvent disserté sur cette matière. Plusieurs savans ont émis des doutes; d'autres ont tranché la question sans examen, et ont traduit le mot *Genabum* par le mot Orléans. Cette traduction est passée en usage, sans, peut-être, qu'on y ait mis de conséquence; et maintenant, presque tous nos dictionnaires, presque tous les ouvrages et les cartes géographiques ont consacré une erreur qu'il importe de détruire dans l'intérêt de l'histoire et de la vérité.

C'est ce que je vais essayer, en réunissant une masse de preuves que je crois incontestables.

J'établirai d'abord en principe que de tous ceux qui ont traité cette question, il en est peu qui aient fait une analyse raisonnée et assez approfondie, assez calculée des différens passages des Commentaires de César, et cependant c'est dans César seul qu'il faut puiser tout ce qui peut réellement fixer l'opinion, puisque c'est un fait avancé par lui qu'il s'agit de constater. Loin de là, on s'est attaché à des auteurs secondaires tels que Strabon, Ptolémée et autres qui, eux-mêmes, n'ont écrit que d'après César, et qui

n'ont point eu à discuter la position de *Genabum*.

On a fait plus; on s'est servi de l'itinéraire d'Antonin, et de la table Théodosienne ou de Peutinger, pour déterminer des distances que César avait données 400 ans avant l'établissement de ces cartes; et il est notoire que ces cartes, tracées long-temps après la confection des voies romaines, sont remplies d'erreurs de noms et de mesures. Une observation d'ailleurs très essentielle à faire, c'est que les voies romaines, malgré leurs diverses dénominations de *chemins de César*, de *chaussées des Romains* et autres, n'existaient pas du temps de Jules César; qu'elles n'ont été commencées que sous le règne d'Auguste; qu'elles n'ont été continuées que sous les règnes suivans, et jusque sous ceux d'Alexandre-Sévère, de Maximin et de Philippe, ainsi que l'attestent les colonnes milliaires existantes encore, entre autres celles que j'ai pu moi-même découvrir dans le département de la Haute-Loire.

A ce qui précède oserai-je ajouter que, croyant donner du poids à l'opinion qu'on voulait faire adopter, on a interrogé les ruines des monumens romains trouvés dans le sol d'Orléans, afin de mettre cette dernière ville en parallèle avec celle de Gien, « où il ne s'est trouvé, dit-on, aucune des décorations qui annoncent l'importance d'une des villes des temps reculés. » Mais jusqu'à quel point donc a-t-on méconnu une vérité irrécusable? Il semble qu'on ait fait exprès d'oublier que *Genabum* ne pouvait être de création romaine puisqu'elle existait avant la venue de César; que par conséquent, elle était une ville gauloise, ainsi que nous l'indiquerait encore son étymo-

logie, si nous avons besoin d'assertion. En effet, *Genabum* est un dérivé de *Gen*, dont la prononciation est même conservée dans le mot actuel de *Gien*, mot qui signifiait un port chez les *Celtes*.

D'ailleurs cette ville gauloise ou celtique, qui ne devait avoir rien de romain, comment a-t-on pu perdre de vue qu'elle a, en quelque sorte, disparu du sol, par le fait même de César qui l'a pillée, saccagée et brûlée; que ses habitans faits prisonniers ou mis en fuite à plusieurs reprises, ont fini par abandonner même ses ruines, et se sont réfugiés sur un autre point? Voilà pourtant des réflexions qui auraient dû former la base de tous les raisonnemens, et qui semblent avoir échappé aux différens écrivains dont j'ai consulté les mémoires.

A mon tour, pour ne pas tomber dans la même faute, ce ne sont pas mes réflexions que je veux mettre en avant; c'est César lui-même que je dois laisser parler; c'est la seule autorité admissible, je le répète, puisque *Genabum* n'a été connu que par ses écrits, par ses immortels Commentaires; aussi les passages que je vais rapporter suffisent-ils pour décider seuls la question; et afin de fixer les idées, j'analyserai d'abord, en peu de mots, les causes qui ont amené les événemens racontés par César.

« C'était sous la conduite de ce grand capitaine, que les Romains venaient de conquérir la Gaule. Comme ils voulaient y maintenir leur domination, ils y laissèrent leurs armées sur les points les plus importants; et César, ayant mis ses troupes en quartier d'hiver, partit pour l'Italie où sa présence était devenue nécessaire.

« Instruits de l'absence de César, les Gaulois, impatiens d'un joug étranger, se communiquent leur animosité et conviennent d'un soulèvement général.

« Les *Carnutes*, ou Chartrains, donnent le premier signal (ce qui ne doit pas étonner puisque Chartres était le chef-lieu de leur gouvernement, le collège central de leurs Druides); ils partent de leur cité, se portent en force sur *Genabum*, ville frontière de leur dépendance, importante pour le commerce par sa position sur la Loire. Et comme César avait placé dans cette ville un intendant des vivres chargé de l'approvisionnement des troupes, et qu'une foule de citoyens romains s'y trouvaient pour négocier (*cives romanos qui negotiandi causâ ibi constiterant*), les *Carnutes* entrent à l'improviste, tombent sur tout ce qui portait le nom romain et en font un horrible carnage. Leur premier soin est d'informer toutes les peuplades voisines du résultat de cette expédition, et ils y mettent la plus grande célérité. »

Ce court exposé nous a conduit à la citation principale et la voici :

« *Nam quæ Genabi oriente sole gesta essent, ante primam confectam vigiliam in finibus Arvernorum audita sunt: quod spatium est millium passuum circiter centum et sexaginta.* »

Ce que la traduction de Dablancourt et Wailly a rendu ainsi : « De sorte que ce qui s'était passé à Orléans, au soleil levant, fut su en Auvergne avant neuf heures du soir, quoiqu'il y ait entre ces deux pays environ quatre-vingts lieues de distance. »

Il y a dans cette version des inexactitudes qui au-

torisent toutes les erreurs, ou qui, du moins, obscurcissent la vérité, parce que rien n'échappe plus facilement qu'un faux calcul, surtout dans la *réduction des mesures*; que, d'un autre côté, on a omis de rendre le mot *finibus*, qui est très important puisqu'il précise les lieux, et que, sans autre examen, on a traduit, par le mot *Orléans* le mot *Genabum*.

En général, les traducteurs auraient fait tomber dans beaucoup moins d'erreurs si, par exemple, comme l'a fait M. Boutidoux, dans sa traduction des Commentaires, ils avaient rendu le nom des villes par les propres expressions des auteurs, et s'ils avaient traduit littéralement les distances. Voici, au surplus, comment je pense que doit être traduit le passage précité :

« Car, ce qui s'était passé à *Genabum*, au soleil levant, fut connu *sur les confins de l'Auvergne* avant neuf heures du soir, et cependant il y a, de distance, cent soixante mille pas environ. »

Or, comme d'après l'Académie, d'après Cassini, Paucton et autres, trois mille pas romains font une de nos lieues ordinaires, il n'est pas possible de traduire cent soixante mille pas romains par quatre-vingts lieues françaises, mais bien par cinquante-trois lieues et quelque chose. On n'a donc augmenté ici l'espace de vingt-sept lieues que pour mettre la distance en rapport avec la position d'Orléans; mais cette distance est loin encore de s'accorder avec celle qui existe réellement entre *Orléans* et les *confins* de l'Auvergne, lors même qu'on prétendrait reculer ces confins jusqu'à Riom, ou jusqu'à l'antique Gergovie qui en était

le chef-lieu. Aussi le mot latin *finibus* n'a-t-il pas été rendu dans la traduction, afin que toutes les erreurs de calcul passassent inaperçues.

Il est donc sage de s'arrêter uniquement à ce qu'a dit César. Ceux que j'entreprends de réfuter n'ont pu s'empêcher eux-mêmes d'invoquer son témoignage comme base principale de leurs recherches historiques; et, puisqu'on est parfaitement d'accord sur sa sévère exactitude dans les descriptions et dans les distances topographiques, ne nous attachons qu'à ses propres expressions, et pesons-en toute la valeur. Il a écrit : « *millium passuum centum et sexaginta*, puis « il a ajouté scrupuleusement *circiter*; » c'est-à-dire cent soixante mille pas environ, ce qui fait environ cinquante-trois lieues.

Ici tout doit céder à la puissance des nombres; il y aura toujours soixante-huit lieues d'Orléans à Aigueperse, qui est le premier bourg sur la frontière septentrionale de l'Auvergne, tandis que les cinquante-trois lieues marquées par nos cartes géographiques, d'*Aigueperse à Gien*, resteront pour confondre les faux calculs et toutes les opinions complaisantes, conjecturales ou systématiques.

D'ailleurs n'était-il pas déjà assez difficile, et César lui-même en exprime son étonnement, qu'en douze ou treize heures au plus on ait pu faire connaître, à cinquante-trois lieues de distance, des événemens qui avaient besoin d'être racontés pour être appréciés?... C'était faire parcourir à une nouvelle, qui ne pouvait être portée que verbalement, plus de quatre lieues à l'heure. En effet, on n'a pu rendre compte de l'action

pendant qu'elle s'exécutait, et, comme elle s'exécutait *au lever du soleil*, il devait être au moins huit heures du matin lorsqu'il fut possible de faire partir les émissaires pour instruire les Auvergnats. La saison était alors trop avancée pour que le soleil se levât avant six ou sept heures; car il ne faut pas oublier qu'à cette époque les troupes romaines étaient déjà depuis quelque temps en quartier d'hiver, et que César était lui-même parti pour l'Italie.

Quant à l'usage des Gaulois de s'avertir par des cris qu'ils faisaient dans les campagnes, ce moyen devait être insuffisant dans la circonstance. Aussi, en donnant à connaître cet usage, César ne dit-il pas qu'il fut alors employé; il n'en parle que comme de la possibilité de faire concorder la réception de la nouvelle avec la distance qu'il fallait lui faire parcourir en si peu de temps; ce qui vient à l'appui de mes réflexions.

J'ai dit que de simples cris n'auraient pas suffi dans une si grave circonstance: en effet, il s'agissait d'exciter et d'encourager le soulèvement des autres peuples de la Gaule, et, pour y réussir, il devenait indispensable de raconter ce qu'on avait osé faire à *Genabum* pour s'affranchir du joug des Romains. Il fallait préciser l'événement et indiquer les moyens à prendre pour obvier aux suites qui pouvaient en résulter, et en supposant même que c'eût été au moyen de cris jetés d'espace en espace, il aurait au moins fallu qu'il se trouvât des courriers, ou des coureurs postés exprès pour recevoir les détails, les porter et les rendre, car César a dit positivement: *quæ Genabi gesta essent in*

finibus Arvernorum AUDITA SUNT; ce qui exige un temps moral difficile à calculer, et que l'on peut à peine faire concorder avec les cinquante-trois lieues de distance.

Ainsi, quoi qu'en ait dit M. Lancelot (t. 8 des Mémoires de l'Académie des inscriptions); « que quinze « lieues entre Orléans et Gien ne seraient d'aucune « considération dans une pareille occasion, attendu « la célérité qu'on devait y mettre, » moi je ne crains pas d'assurer que ce serait s'appuyer sur des invraisemblances presque fabuleuses si, dans une telle conjoncture, on raisonnait d'après la supposition d'un espace plus long encore; et comme le nombre cinquante-trois est positif et qu'on ne peut y substituer ni les soixante-huit lieues qui existent réellement d'Orléans à Aigueperse, ni les quatre-vingts lieues prétendues de la traduction, fût-ce jusqu'à la capitale même de l'Auvergne, j'en tire la conséquence que *Genabum* n'a jamais existé sur le sol actuel d'Orléans, et qu'au contraire la ville de Gien doit rester en possession de tous ses droits comme seule et légitime héritière du nom français de *Génabie*, nom qu'a conservé et que porte encore le faubourg oriental de cette ville.

Ici pourrait se terminer toute la discussion; mais comme il est d'autres passages des Commentaires qui donnent de la force à mon opinion, il n'est pas inutile de les consulter.

On lit au même livre 7 que César, instruit des événemens, et craignant une révolte presque générale de la Gaule, quitte l'Italie, se rend à Narbonne, fran-

chit les Cévennes *couvertes de six pieds de neige*, traverse le Vivarais, le Dauphiné, les pays d'Autun et de Langres, laisse à *Agenticum* (1) le bagage de l'armée avec deux légions, et marche vers le Bourbonnais, « *ad Boios proficiscitur.* »

D'*Agenticum*, il arrive le lendemain à *Vellaunodunum* (Château-Landon); il en fait le siège, le soumet en trois jours, et, sans s'arrêter davantage, il se porte sur *Genabum*, ville dépendante du pays de Chartres; il y est rendu à la fin de la seconde journée, mais trop tard pour livrer l'assaut qu'il est forcé de remettre au jour suivant.

Deux choses ici sont à remarquer : d'abord, de Château-Landon à Gien il y a quinze lieues qui, surtout en hiver, exigeaient bien les deux journées de marche employées par César; ensuite, se dirigeant sur le Bourbonnais, qui, entouré de peuples en révolte, tenait encore pour lui, il devait prendre le chemin le plus court puisqu'il avait à craindre par-dessus tout que les Boïens se décourageassent. Or, en tirant une ligne de Château-Landon sur *Boia*, ou Bourbon-l'Archambault, cette ligne passe par Gien, tandis qu'Orléans est à la pointe d'un triangle hors de la ligne; qu'en prenant cette fausse direction la route se serait trouvée allongée de quinze lieues, et que, par suite, César n'aurait pu, comme il l'a fait, arriver en deux jours aux portes de *Genabum*.

Cette considération est certainement d'un grand poids, et M. Lancelot, déjà cité, l'a tellement senti.

(1) *Sens* selon quelques auteurs, et *Provins* selon d'autres.

que, dans sa dissertation sur *Genabum*, il est forcé d'avouer « que César, pour venir de Sens en Berri, « n'a pas suivi la ligne droite, et qu'il a fait douze « lieues de plus; mais qu'il lui fallait trouver un pont « et qu'il l'a été chercher partout où il était. »

Alors, dans l'espoir de fortifier son opinion, M. Lancelot essaie de déplacer *Vellaunodunum* par des conjectures qui deviennent sans but pour ceux qui consultent les localités, puisque ces conjectures, même en les admettant, ne peuvent concorder avec le temps, l'espace, ni la marche de César; mais c'est ce dernier qu'il faut suivre pas à pas; je continue mon analyse.

Il arrive au soir devant *Genabum*, et comme il était forcé de remettre l'assaut au lendemain, que d'un autre côté il craignait qu'à la faveur de la nuit les habitans épouvantés profitassent du pont dont ils étaient maîtres, pour fuir et lui échapper, « il ordonna que deux légions entières restassent sous les « armes.

« En effet, un peu avant minuit, les Génabiens sortent en silence et commencent à passer le fleuve. « César, averti par les sentinelles, fait brûler les « portes et s'empare de la ville, en y introduisant les « légions qu'il avait tenues sur pied. Un très petit « nombre des habitans parvint à s'échapper; presque « tous furent pris, parce que le peu de largeur du « pont et des chemins arrêta la foule dans sa fuite. « (*Pontis atque itinerum angustiae multitudini fugam « intercluserant.*)

« César saccage et brûle la ville, abandonne le butin aux soldats, fait passer la Loire à son armée, et

« entre sur les confins du Berri. (*Exercitum Ligerim
« transducit, atque in Biturigum fines pervenit.*) »

Voilà encore une position bien déterminée et des localités tellement indiquées qu'on ne peut s'y tromper. En effet, *Genabum* était bâti sur la rive droite de la Loire, du côté où César arrivait à la tête de ses troupes; le pont était à l'autre extrémité de la ville et servait à passer de la rive droite à la rive gauche, c'est-à-dire du pays des *Carnutes* dans celui du *Berri*, ces deux pays n'étant là séparés que par la Loire. Le *Berri* est vis-à-vis Gien. Le faubourg même, qui est à l'entrée du pont, se nomme et s'est toujours nommé faubourg de *Berri*. On sait au contraire qu'on n'entre pas dans le *Berri* en sortant d'Orléans, mais bien dans le pays des *Turones*.

C'était pour avoir ce passage que César dut s'emparer de *Genabum*, et c'est alors que *Genabum* a cessé d'exister, parce que César, ayant à venger le massacre des citoyens romains, fit prisonniers tous les habitans qui ne purent s'échapper, et ordonna le pillage, le sac et l'incendie de la ville.

Lorsqu'ensuite il eut passé la Loire et pénétré dans le *Berri*, il poursuivit sa marche vers le Bourbonnais; mais il lui fallait s'emparer de *Noviodunum*, forteresse qui se trouvait sur sa route (*positum in via Noviodunum*) (1); et là il eut à essuyer une nouvelle révolte, ou plutôt une espèce de trahison, dont ses premiers officiers et une partie de ses troupes faillirent être les victimes. Arrêté alors, et contrarié dans

(1) Neuvy, en *Berri*, sur la rive gauche de la Loire, entre Saucerre et Bourges.

ses dispositions militaires, il se vit forcé d'aller mettre le siège devant Bourges.

Comme on le voit, rien n'est forcé, rien ne se contrarie dans le récit de ces événemens, en laissant *Genabum* à Gien où l'historien l'a placé; et, sans système hasardé, sans vaines suppositions, sans calculs altérés, on y trouve unité de temps, de lieux et d'espaces.

Voyons maintenant si, dans des événemens postérieurs à ceux que je viens de rapporter, nous ne trouverons pas encore une réfutation naturelle de plusieurs fausses assertions. Il est quelques passages du huitième livre des Commentaires dont je trouve à tirer une conséquence absolument opposée à celle qu'en ont tirée les écrivains d'une opinion contraire à la mienne. Voici l'analyse de ces passages :

« Les habitans du Berri ayant fait demander à César du secours contre ceux du pays de Chartres qui s'étaient déclarés en guerre contre eux, César *quitte Bibracte* (aujourd'hui Autun), où il n'était que depuis quinze jours en quartier d'hiver, et *marche avec deux légions contre les Carnutes*. Ceux-ci, effrayés de la nouvelle que les Romains s'avançaient contre eux, prennent la fuite de toutes parts.

« César alors étant entré sur le territoire des Chartrains, satisfait d'avoir par sa présence déconcerté les complots et empêché la guerre; d'un autre côté, *ne voulant pas exposer ses troupes aux rigueurs de la saison, campa sur les ruines de Genabum, dans les maisons à demi détruites et dans les cabanes abandonnées qu'il fit au plus vite couvrir de paille;*

« et cependant il fit poursuivre les fuyards par sa cavalerie et par son infanterie légère, lesquelles revinrent bientôt après chargées de butin. »

Tels sont les événemens dont on a tiré la conséquence que *Genabum* était plutôt sur le sol d'Orléans que sur celui de Gien, parce qu'Orléans est plus près de Chartres. J'avoue que je n'ai pas pu m'expliquer le motif de ce raisonnement, à moins de voir la chose en sens inverse, comme l'a vue M. Lemaire, auteur de l'Histoire d'Orléans, qui prétend que César vint cette fois de Chartres à *Genabum*, tandis qu'il venait d'Autun qui est absolument à l'opposé. Je ne puis pas être davantage de l'avis de M. Lancelot, « qui ne se prononce point, dit-il, dans cette circonstance, parce qu'il ne voit rien dans cette expédition qui puisse servir à fixer précisément la situation de *Genabum*, attendu que la route de César n'est pas détaillée. »

Je vois moi, très positivement, que César, venant d'Autun au secours des habitans du Berri, a dû suivre la route qui servait de communication d'une ville à l'autre; qu'ainsi il a passé nécessairement par *Alisincum*, *Decetiam*, *Noviodunum Eduorum*, *Condate* et *Briodurum*, c'est-à-dire par Luzy, Decise, Nevers, Cosne et Briare, et qu'arrivé à Gien, en suivant la rive droite de la Loire, il se trouvait à portée ou d'aller en avant jusqu'à Chartres même, s'il était nécessaire, ou d'entrer dans le Berri par le pont de *Genabum*, si les secours y devenaient indispensables. En effet, les habitans du pays de Chartres ayant fui à son approche et cessé toute espèce d'hostilités, il devenait inutile

qu'il fatiguât ses troupes par une marche plus longue et extrêmement pénible à cause des rigueurs de la saison. Il devait même entrer dans ses vues, essentiellement militaires, de conserver une position d'autant plus importante qu'elle lui ouvrait le Berri en même temps qu'elle le protégeait; en conséquence, il se contenta d'y placer en quartier d'hiver ses deux légions, sous le commandement de C. Trébonius, l'un de ses lieutenans; et il retourna vaquer à d'autres opérations.

A cette nouvelle preuve, qui résulte encore de la situation des lieux et de la marche de l'armée romaine, je ne vois plus de citation à ajouter, et je ne continuerai la discussion que par de simples réponses aux objections de ceux dont mon intime conviction m'a rendu l'adversaire.

Objections en faveur d'Orléans et Réponses en faveur de Gien.

1° « Il y a dix-huit lieues de Briare à Orléans, ce qui s'accorde avec les trente-sept milles de l'itinéraire d'Antonin. Il est difficile que les partisans de *Genabum* pour Gien répondent à cette preuve. »

(M. LANCELOT.)

R. Il est au contraire très facile de répondre, et deux mots suffisent; c'est que pour déterminer les positions données par César, il ne faut pas s'autoriser d'un itinéraire qui est postérieur à César de plus de 400 ans.

J'ajouterai que depuis sa première apparition, cet itinéraire a reçu des additions, des altérations, des changemens tels qu'on y voit figurer des noms de peuples, de villes et de bourgs inconnus au temps des Romains; que ces noms, ainsi que les noms véritablement antiques, y ont été placés suivant l'opinion de ceux qui, selon les temps et les circonstances, écrivaient sans contradiction comme sans critique; que dès lors il a bien fallu que les distances concordassent avec les écrits des diverses époques, puisque les uns et les autres se prêtaient un mutuel secours.

Et, relativement à ces distances que M. Lancelot trouve si concluantes, il y aurait des réflexions très essentielles à faire dans l'intérêt général des vérités à rétablir. En effet, il est remarquable que pour en prouver l'exactitude, M. Lancelot est obligé de méconnaître la réduction des mesures établie par nos grands auteurs, et de prendre pour base de ses calculs la réduction des milles romains en *lieues gauloises*, quoique ces lieues ne soient que de quinze cents pas, tandis que nos lieues françaises actuelles, qui lui servent de preuve, sont de trois mille pas. Pour rendre sensible cette observation, voici les propres expressions de M. Lancelot :

« De *Brivodurum* (Briare) à *Genabum* (Orléans), trente-sept milles.»

Voici maintenant les réflexions que fait naître ce passage: afin de trouver ses dix-huit lieues de Briare à Orléans, M. Lancelot prend la moitié des trente-sept milles et il en fait dix-huit lieues; mais comme il faut trois mille pas pour faire une de nos lieues,

c'était le tiers et non pas la moitié qu'il fallait prendre. C'est ce qu'il n'a pas fait parce qu'il n'aurait trouvé que douze lieues un tiers, et que c'était un tout autre nombre qui lui était nécessaire dans l'intérêt de son système. Il en a été ainsi lorsque l'on a fabriqué, changé ou contrefait l'itinéraire dit d'Antonin. Il est évident que la distance de *Brivodurum* à *Genabum* y a été établie de manière à la faire concorder avec les suppositions des historiens secondaires, qui, sur ouï dire, je veux le croire, et sans autre examen, ont placé *Genabum* à Orléans.

Voilà, et on ne le sait que trop, comment les erreurs se sont accumulées, propagées et établies au point de ne plus pouvoir les déraciner aujourd'hui sans les plus grands efforts de logique et de calcul.

2° « Strabon a placé *Genabum* vers la moitié du cours de la Loire. » (M. LANCELOT.)

R. A cause des sinuosités d'un fleuve qui, comme la Loire, coule à travers une si grande étendue de pays, il serait très difficile de déterminer positivement quelle est la moitié de son cours à quelques lieues près; mais ce qu'il y a de particulier ici, c'est que d'après toutes les cartes, l'observation de Strabon s'appliquerait plus exactement à la position de Gien qu'à celle d'Orléans.

3° « Gien pouvait bien ne pas exister sous César;

« il n'y a pas de preuve qu'il y ait eu un pont; ainsi
« César a pu prendre par Orléans pour se rendre chez
« les Boïens, quoique ce soit le plus long.»

(M. LANCELOT.)

R. M. Lancelot fait ici une supposition gratuite (1), mais, pour être en droit de la faire, il aurait au moins fallu prouver l'existence d'Orléans du temps de César, par les vestiges de quelque vieux pont de construction gauloise, ou par d'autres restes de monumens celtiques, comme nous prouverons tout-à-l'heure qu'il s'en trouve encore aujourd'hui à Gien.

4^o « Le nom latin de Gien, qui est *Giemum*, est un
« nom nouveau.» (MM. LEMAIRE et LANCELOT.)

R. Comme les premiers traducteurs et les plus anciens écrivains ont ravi d'abord, sans examen et sans y mettre de conséquence, le nom de *Genabum* à la ville de Gien, pour le donner à Orléans, il a bien fallu forger, au moyen âge, un nom latin pour exprimer ce-

(1) On sera étonné qu'un homme de la réputation de M. Lancelot ait fait des suppositions aussi singulières; mais voici deux mots qui le feront juger; ils sont d'un savant dont l'opinion fait autorité.

« En parlant du monument mithriaque de St.-Andéol (Acad
« des inscript., mém. t. VII, pag. 238), Lancelot en fait une descrip-
« tion si bizarre qu'il est aisé de se convaincre qu'il ne l'a pas vu, et
« qu'il n'a pas même lu la dissertation du P. Guillaume. (Millin,
« voyage dans le midi, tom. 2, pag. 118)»

lui d'une ville qui s'était relevée sur ses ruines anti-ques; en conséquence, le mot *Giemum* fut créé et il porte bien le cachet du temps.

5° « Les auteurs du moyen âge ont confirmé l'opi-
« nion en faveur d'Orléans, parce qu'on a établi le
« siège des évêchés dans les villes principales. »

(MM. LEMAIRE et LANCELOT.)

n. On aurait dû se rappeler que *Genabum* fut dé-
truit par César long-temps avant notre ère, long-temps
par conséquent avant les institutions du christianisme.
Orléans au contraire, lors de l'établissement des évê-
chés, avait succédé à *Genabum*, et avait recueilli
depuis plusieurs siècles ses habitans, ses dépouilles et
ses ressources; peut-être même la circonstance qu'on
veut faire valoir ici nous fournit-elle la filière la plus
certaine de l'usurpation du nom de *Genabum* par la
capitale de l'Orléanais.

En effet, tout partisan qu'il est des anciennes er-
reurs géographiques, Adrien de Valois ne nous dit-il
pas dans sa *Notitia Galliarum*, pag. 590, que les
noms anciens des peuples et des villes furent souvent
transférés ou ajoutés aux noms des habitans des villes
nouvelles et à ces villes elles-mêmes, lorsqu'elles de-
venaient le siège des évêchés; il donne pour exemple
la ville du Puy-en-Velay, qui, ayant vu transférer
dans son sein le chef-lieu du diocèse, reçut le titre

de *civitas Fellavorum*, lequel jusque là avait appartenu à l'antique *Ruessium*, et il s'appuie de ces autres preuves : *Sic civitas Albensium, nunc Vivarium; civitas Veromanduorum, quæ nunc Noviomagus; civitas Tungrorum, quæ nunc Leodium; civitas Lausanna, quæ priùs Aventicus Helvetiorum; etc.*

Ainsi les objections même de MM. Lemaire et Lancelot pourraient servir à les combattre et à les réfuter.

6° « Pirrus Anglebermeus, docteur régent en l'université d'Orléans, prouve que *Genabum* est Orléans, « parce que cette ville a un *pont large et spacieux* qui « se rapporte à celui que décrit César lorsqu'il assié-
« gea cette ville. (M. LEMAIRE.)

R. Au contraire, César en parlant du pont de *Genabum* dit que le pont et les chemins étaient étroits : *pontis atque itinerum angustiae*. En effet, l'ancien pont de Gien-le-Vieux était très étroit, ainsi que l'annoncent ses anciens fondemens dont les vestiges existent encore sous les eaux.

7° « Il y avait, du temps des Romains, un chemin « dit le Chemin de César, qui établissait la commu-
« nication entre Chartres et Orléans. On y voyait des
« colonnes milliaires. » (M. LANCELOT.)

R. Ce sont positivement ces colonnes milliaires qui prouvent que le chemin en question n'a été construit

que sous le règne d'un empereur postérieur à César ; et, d'ailleurs, avant cette chaussée romaine, il fallait bien qu'il y eût des chemins de communication d'une ville à l'autre. Or, comme il en existait nécessairement un de Gien à Chartres, il devait passer sur le sol actuel d'Orléans. On ne peut donc tirer aucune conséquence de ces sortes d'établissements pour retrouver et indiquer la position d'une ville gauloise.

8° « *Genabum* a toujours été une ville de commerce, « même du temps de César, et ceci se rapporte bien « plutôt à Orléans qu'à Gien. » (M. LEMAIRE.)

R. On oublie que *Genabum* a été pillé, brûlé et détruit sous César même, et que ses habitans se sont retirés sur un autre point où il a dû s'élever une ville nouvelle.

Qu'Orléans ait été cette ville nouvelle, sous le nom primitif d'*Avenium*, c'est ce qui paraît vraisemblable et ce qui mériterait des recherches approfondies.

9° « *L'emporium* ou marché des Carnutes eût été « trop loin de Chartres s'il eût été à Gien. Aurait-on « placé un marché à trente lieues de la capitale? »

(M. LANCELOT.)

R. A-t-on pu ignorer que l'usage des Gaulois était d'avoir leurs marchés sur les frontières, c'est-à-dire à

extrémité de chaque division territoriale? Le mot *marché* dérive même des mots celtiques *mark*, *merk*, qui veulent dire *marches* ou *frontières*; cet usage s'est conservé jusque sous la domination romaine. Le nom de *Forum* leur fut donné à cette époque, à cause de leur situation sur les confins de la cité, *foris*, *foras*, dehors; d'où est venue ensuite la dénomination de *foires*. La position de Gien sur la Loire présentait sous ce rapport un double avantage, et cette ville, quelque peu importante qu'elle soit devenue, comparativement à Orléans, a conservé long-temps des foires considérables; elle en a plusieurs encore et une entre autres qui, peut-être par suite d'un ancien souvenir et d'une antique habitude, s'appelle encore *Cours de Gien*, du mot latin *concursum*, qui exprimait le *concours* des peuples qui s'y rendaient.

10° « *Genabum* est Orléans et non Gien, puisqu'il
« ne se trouve *aucun* auteur qui donne à Gien ce nom
« de *Genabum*. » (M. LEMAIRE.)

M. Lemaire ne s'est plus souvenu qu'il a cité lui-même deux auteurs dont l'opinion était prononcée en faveur de Gien; le premier de ces auteurs est *Blaise de Vigenère*, traducteur et savant commentateur de César. Né à St-Pourçain, en Bourbonnais, l'étude de la matière qu'il a traitée, et ses connaissances locales, donnent un grand poids à son autorité.

Le second de ces auteurs est *Hotman*, savant juris-

consulte qui a enseigné à Bourges, c'est-à-dire près des lieux dont il n'a parlé qu'avec connaissance de cause.

M. Lemaire aurait pu consulter aussi les écrits d'un de ses contemporains, l'érudit *André Duchesne* qui, dans ses *Antiquités et Recherches*, n'a pas hésité à se prononcer en faveur de Gien, *comme étant*, dit-il, *l'opinion la plus raisonnable*.

Mais, depuis, combien d'autres ont soutenu cette dernière opinion! c'est le *P. l'Empereur* dans une dissertation historique sur divers sujets d'antiquité; c'est le *P. Leblanc* dans une dissertation manuscrite sur *Avaricum*; c'est l'*abbé Lebeuf*, chanoine d'Auxerre, savant archéologue, et qui écrivit aussi sur les lieux même; c'est le géographe *Delamartinière* qui, personnellement convaincu, mais désirant accorder tout le monde, dit dans son grand ouvrage (6 vol. in-^o, 1768), « qu'on peut regarder *Gien* comme représentant, par sa situation, le *Genabum des Commentaires de César*, et que ce *Genabum* ayant été détruit par les Romains, a pu être rebâti par la suite, quelques lieues plus bas, sur la même rivière et du même côté.»

Dans une foule d'autres ouvrages, je retrouve encore la même opinion en faveur de Gien, particulièrement dans la carte de l'ancienne Gaule, par *D. Bouquet*; dans les *Annales des voyages* de M. Malte-Brun, où l'auteur a établi victorieusement son opinion (1); et jusque dans le dictionnaire de *Vosgien*,

(1) L'auteur du *Mémoire* est M. Paultre de Lamotte, alors lieutenant-colonel, qui, avant la composition de son ouvrage, est venu

dont l'auteur, se rendant à des preuves géographiques, vient, dans son édition de 1825, de restituer à la ville de Gien le nom de *Genabum*, qui lui avait été ravi dans des éditions précédentes, pour le donner à Orléans.

Ici je dois m'arrêter afin de ne pas trop prolonger une discussion déjà fort ingrate, et, saisissant la dernière idée de M. Delamartinière pour fortifier celle que je m'étais faite, je n'hésite point à dire que *Genabum* détruit, et ses habitans plusieurs fois mis en fuite, ceux-ci s'étaient rassemblés sur d'autres bords de la Loire, dans une position à peu près semblable et plus rapprochée d'*Autricum* ou Chartres leur métropole, et que là ils formèrent le noyau d'une ville nouvelle, d'une ville destinée à effacer un jour le souvenir de son aînée.

En effet, le bourg d'*Avenium*, qui forme encore aujourd'hui un quartier de la ville d'Orléans, sous le nom corrompu de rue d'*Avignon*, paraît avoir pris un accroissement rapide sous les premiers empereurs romains, et, du sein de ce bourg, est sortie, selon toute apparence, cette cité riche et florissante qui brille aujourd'hui parmi les plus belles de la France.

Maintenant arrivons aux preuves que j'ai laissé entrevoir sur l'origine toute gauloise de *Genabum*,

visiter les lieux. Je regrette de n'avoir pu me procurer ce mémoire, dans lequel, sans doute, j'aurais trouvé réunis de précieux matériaux.

preuves matérielles et palpables qui, je l'espère, ne laisseront plus l'ombre d'un doute dans l'esprit des hommes d'un sens droit et réfléchi.

Qu'*Orléans* se lève!... qu'il nous fasse remarquer ses antiquités et ses voies romaines!... qu'il étale devant nous ses nombreuses médailles de *Marc-Aurèle*, trouvées sous les décombres de ses anciens monumens!

Gien se levera pour lui répondre: Oui, vous êtes en droit de reporter votre illustre origine jusqu'à ce peuple fier et conquérant qui vainquit et domina les Gaules....; mais moi je suis Gaulois.... et mon origine est à la vôtre ce que sont aux ruines d'Athènes les masses colossales de l'Égypte!... Je vois avec orgueil visiter mes tristes débris; ils attestent à notre âge, ils attesteront aux siècles à venir la haine de nos pères pour un joug étranger, leur amour pour l'indépendance de la patrie et pour l'honneur national!... Il n'est pas une de mes pierres sur laquelle on ne lise ces mots devenus la devise de la société royale des antiquaires de France: *Gloriæ majorum*.

O vous amateurs de l'étude et de la vérité, qui venez interroger les monumens pour les faire revivre dans l'histoire! réclamez l'extrême obligeance d'un vénérable pasteur (1) que ses profondes recherches ont éclairé sur tout ce qui touche à la gloire de son pays; parcourez avec lui le sol de *Genabum*, ou de *Gien-le-Vieux*; là, du milieu des ruines éparses, vous découvrirez l'enceinte de la ville antique; vous vous

(1) M. Vallet, ex constituant, curé de St-Louis à Gien, chanoine honoraire d'Orléans, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

représenterez cette place immense où venaient aboutir douze rues étroites et sinueuses qui étaient fermées à leur extrémité par autant de portes; vous apprendrez, sur les lieux même, que l'une de ces portes qui avait conservé jusque là le nom de *porte César*, vient d'être seulement détruite en 1824, malgré d'instances et de respectables réclamations; enfin, vous parcourerez ce chemin étroit (*itinerum angustiae*), appelé aujourd'hui chemin *Pera* ou *Pierré*, conduisant au pont qui existait là sur la Loire, pont fatal aux Génabiens, et par lequel, comme il a déjà été dit, l'armée romaine sortit de *Genabum* pour entrer dans le Berri. C'est en cet endroit qu'il faut jeter, jusque sous les eaux, un regard observateur. Lorsque la Loire est très basse, on y distingue parfaitement les restes d'anciennes culées en pierres, assez rapprochées pour faire reconnaître ce *pont étroit* si exactement décrit par César (1); et, comme rien n'est à négliger lorsqu'il s'agit d'appuyer ses preuves, il faut ajouter que ce même pont se trouvait en face du domaine qu'on nomme encore le port *Gallié* (*portus Galliae*), port de la Gaule où se rendaient ceux qui venaient là pour affaires de commerce (*qui negotiandi causâ ibi constiterant*.)

C'est aussi non loin de là qu'il est bon d'aller visiter le hameau et les vignes qui ont conservé la dénomination de *Bois de Gien*, le *nemus sacrum* où s'assem-

(1) Plusieurs fois des bateaux étant venus se briser contre ces restes de piles antiques, le balisage d'Orléans en a fait arracher de fortes portions, et à différentes reprises, afin d'éviter de nouveaux malheurs en cet endroit de la Loire.

blaient nos vieux druides. Telle est l'opinion vulgaire, telle est aussi l'opinion qu'on s'en forme en se faisant conduire dans les nombreux souterrains qui y ont été découverts dans le dernier siècle (1), souterrains qui sont tous de forme ronde, elliptique ou carrée.

Mais ce qui est resté debout, ce que les siècles ont respecté, ce qu'ils respecteront tant que le monde existera, c'est ce monument extraordinaire, cette roche devenue fameuse autant par les souvenirs traditionnels, que par les idées religieuses qui y sont demeurées attachées : c'était, disent les vieillards, et ils se le sont dit de génération en génération, c'était l'*autel des druides*; c'était là que ces anciens prêtres de la Gaule offraient à Dieu leurs sacrifices. Là s'allumaient tous les ans, aux deux solstices, ces feux par lesquels nos pères exprimaient leur joie au retour et lors de la plus haute élévation du soleil, usage qui s'est conservé le 24 juin de chaque année, jusqu'en 1757, époque où de religieux missionnaires sont venus démontrer aux fils des antiques Génabiens que, dans ces sortes de réjouissances, ils ne faisaient que perpétuer les cérémonies et les erreurs du paganisme.

Alors ont cessé les fêtes, mais le souvenir n'est point effacé de la mémoire des hommes; de respectables vieillards existent encore qui y ont assisté, et plusieurs ont vu de leurs propres yeux, lorsqu'on fouilla pour planter des vignes, retirer du pied de la roche

(1) Il est avéré qu'il s'est trouvé dans ces souterrains des instrumens propres à frapper la monnaie, et aussi plusieurs pièces monnoyées en cuir et en métal sur lesquelles on a remarqué, dit-on, les mots ANTH..... APT..... etc.

celtique des cornes de cerfs et des défenses de sangliers, restes matériels des anciens sacrifices offerts à la divinité.

Je pourrais ajouter beaucoup d'autres détails, et les preuves deviendraient bientôt surabondantes; je dois me borner à faire connaître l'espèce, la position et la forme de cette roche célèbre parmi nos plus hautes antiquités nationales. C'est un énorme bloc en silex, que la nature a posé dans un riant vallon appelé *Buffière*(1), à quelques pas du faubourg *Génabie*. Cette roche a l'air d'une grosse tour irrégulière, dont le sommet a été aplati par la main de l'homme et dont la base semble former une grotte oblongue. Sa hauteur est de dix à douze pieds hors de terre. Plusieurs autres roches plus petites se voyaient autrefois çà et là autour d'elle; des grottes nouvellement détruites existaient de chaque côté; d'autres existent encore à une distance de cent pas environ. Tout ici dénote le monument druidique le plus complet; et, si on ajoute que, comme la pierre celtique posée à six lieues de Blois et que l'on voit tourner à minuit le jour de Noël, *la roche de Genabum* tourne de même à midi, on ne révoquera en doute ni son origine gauloise, ni son primitif emploi à la célébration des mouvemens solaires.

On éprouvera cependant un regret si l'on s'attend à tout voir; car, ainsi que le dit si gaîment le docte

(1) On croit que ce nom prend sa racine dans la langue celtique que les Druides ont grécisée. En effet, ce nom viendrait des mots grecs Βοῦς, bœuf, et Φερα, faire paître; ce qui s'appliquerait parfaitement à la prairie et au vallon de *Buffière*.

curé de Gien : « On va bien encore aujourd'hui pour
« regarder tourner le rocher, mais, comme on ne voit
« pas le mouvement, on se console en disant qu'on
« est arrivé ou trop tôt, ou trop tard. »

Mais ne nous écartons pas de notre sujet. C'est également à quelques pas de Gien-le-Vieux que se trouve un autre monument naturel qui est encore là comme le témoin des siècles; je veux parler de cette fontaine *Riodine* si connue parmi nos monumens celtiques, si souvent visitée par les antiquaires de toutes les époques.

Située au pied de trois montagnes qui la bordent à l'est, au nord et au midi, et qui semblent en défendre ou en protéger l'accès, cette fontaine est de forme ronde; elle a été disposée ainsi de main d'homme. Son eau bienfaisante ne tarit jamais; de petites roches superposées la couronnent de toutes parts. Ces roches accumulées sont ombragées par des broussailles et des arbres de toute espèce, qui donnent au monument un aspect sombre et mystérieux parfaitement approprié aux idées religieuses et au culte des eaux si révééré chez nos anciens Gaulois. Aussi la fontaine *Riodine* conserve-t-elle, dans son étymologie celto-grecque, la preuve de son origine druidique (1).

C'est essentiellement à ces sortes de preuves que je m'attache, puisqu'il s'agit de constater que Gien ne fut pas une ville de construction romaine, mais bien ce *Genabum*, cette ville de la Gaule qui existait avant la venue de César et que César a détruite.

(1) Le nom *Riodine* est composé de *Rios*, qui coule, et de *Δίος*, ouvrage dont la forme est arrondie. En celtique *riou*, *riu*, ruisseau.

Aussi je ne parlerai pas du camp romain dont on aperçoit les vestiges sur la colline dite le *Mont-Brunot*, à peu de distance de la ville; non plus que des antiques chaussées dont les restes sont encore apparens et qui, toutes, se dirigent vers Gien-le-Vieux. Ce camp, ces chaussées, pourraient ne remonter qu'à l'époque de la domination romaine, et, comme je l'ai dit, c'est toute autre chose qu'il m'importait de découvrir.

D'ailleurs il est temps de terminer; il ne faut pas que je m'empare des détails qui appartiennent à l'histoire même de Gien; histoire pour laquelle le respectable M. Vallet réunit les plus précieux matériaux.

Actuellement il ne me reste qu'un vœu à former avant de quitter la plume; c'est de voir traiter, un jour, à fond les questions qui se sont élevées sur la véritable origine d'Orléans; c'est d'apprendre que la société académique qu'elle possède, a confié au zèle, aux lumières et au talent de ses membres le soin de rechercher les titres de la cité et de fixer l'opinion sur la réunion de ses premiers habitans; sur la fondation du bourg d'*Avenium* qui paraît en avoir été le berceau; enfin sur l'étymologie certaine du beau nom d'*Aurelianum* (1) qui lui est resté, nom qui lui assure la plus grande illustration, soit qu'il lui vienne de l'empereur *Aurelien*, soit que, remontant à un siècle antérieur, il lui rappelle les bienfaits d'un prince magnanime et vertueux, du sage *Marc-Aurèle*, la gloire et l'honneur du peuple romain.

(1) *Aurelianum*. Ce nom vient de Marc-Aurèle, ou d'Aurelien; c'est à-dire qu'Orléans n'a pu le porter avant l'an 160 au plus tôt, et l'an 275 au plus tard. Quels sont les actes du deuxième ou troisième siècle qui donnent le nom de *Genabum* à Orléans ?... On n'en connaît pas.

MONUMENS CELTIQUES EN FRANCE.

Première lettre à M. le comte L. de S... sur les monumens celtiques du département du Morbihan, par M. Jorand, membre de la société royale des antiquaires de France.

MON CHER AMI,

Vous me demandez mon opinion sur les monumens druidiques de la Bretagne, et particulièrement sur ceux de Carnac et de Locmariaker. Le titre de membre de la société royale des antiquaires de France vous a sans doute prévenu en ma faveur, et vous en avez conclu que je devais être savant et même érudit. Je ne suis ni l'un ni l'autre; j'ai seulement le désir de m'instruire, et mes faibles productions n'ont pour but que de reproduire, à la faveur d'un peu de pratique dans les arts, les monumens tels que je les ai vus; ainsi n'attendez de moi qu'une suite de dessins fidèles, que des descriptions de lieux et quelques traditions locales.

Quant à vous révéler les mystères des temps celtiques, ou à tenter de dissiper les ténèbres qui enveloppent les premiers âges de notre belle et vaillante patrie, je n'ai point assez de savoir ni assez de témérité pour entreprendre une pareille tâche; d'ailleurs je n'aime point les conjectures, et je préfère qu'on

dise : je ne sais pas, que de répondre par des systèmes; cependant vous en trouverez dans le cours de ces lettres, mais ils ne sont pas de moi ; vous y trouverez aussi l'indication de plusieurs ouvrages qui contiennent des renseignemens curieux sur les monumens de ces époques reculées.

Sans plus de préambule, je commence.

Route d'Auray à Carnac.

PIERRE DE LA MONTAGNE DE LA JUSTICE. — En mars 1823, accompagné d'un Cicérone, homme du pays, plein d'intelligence et de vivacité (c'était un ancien militaire), je quittai la petite ville d'Auray de grand matin pour me rendre au bourg de Carnac.

On trouve sur le bord de la route et à peu de distance de la ville, un monolithe nommé la *Pierre de la montagne de la Justice* ; il est haut de six pieds. Sur la face qui regarde la route on voit des caractères en creux, ainsi que la représentation de deux croix au-dessus l'une de l'autre ; elles séparent les lettres, qui elles-mêmes sont placées sans ordre. Au revers de cette pierre se trouve également une croix, mais sans inscription.

Ces caractères sont très frustes et n'offrent rien d'intelligible, du moins jusqu'ici ils n'ont point été expliqués. J'ai mis tous mes soins à les reproduire le plus exactement possible, mais il faudrait peut-être en faire un fac-simile pour entreprendre d'en déchiffrer le sens. Je n'ai eu en vue, en dessinant ce monu-

mes;
ces
erez
rien-
s de

mars
ays,
ancien
grand

dis-
e de
Sur
es en
c au-
qui
s de
sans

rien
t été
re le
-être
échif-
onu-

Devised Feat. 1859.

*View of the Mountains of the Justice,
Route of Aricaq à Lima.*



Arch. de l'ingénieur

MODRBIHAN.

PL. I.

MORBIHAN.

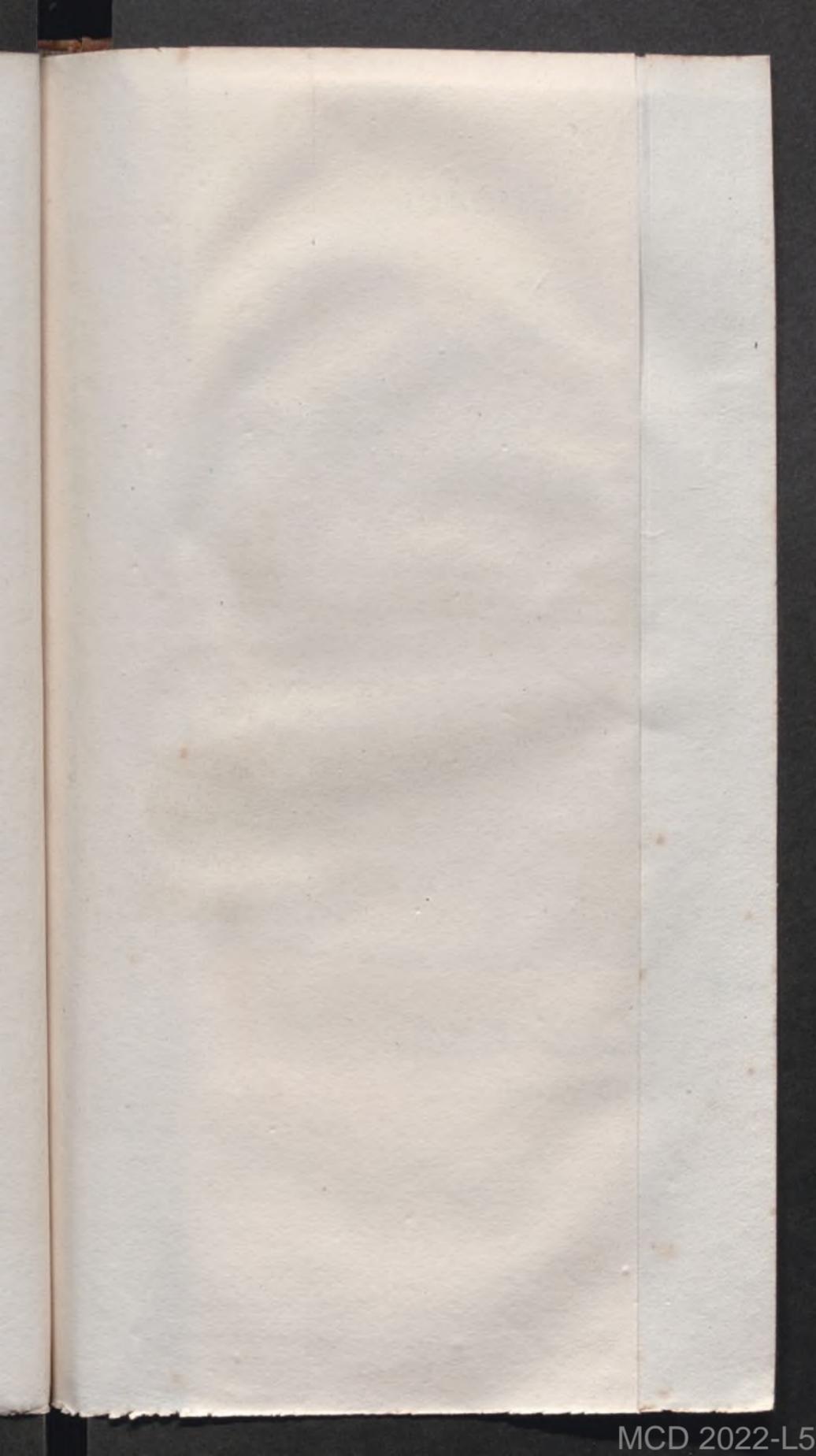
Pl. I.

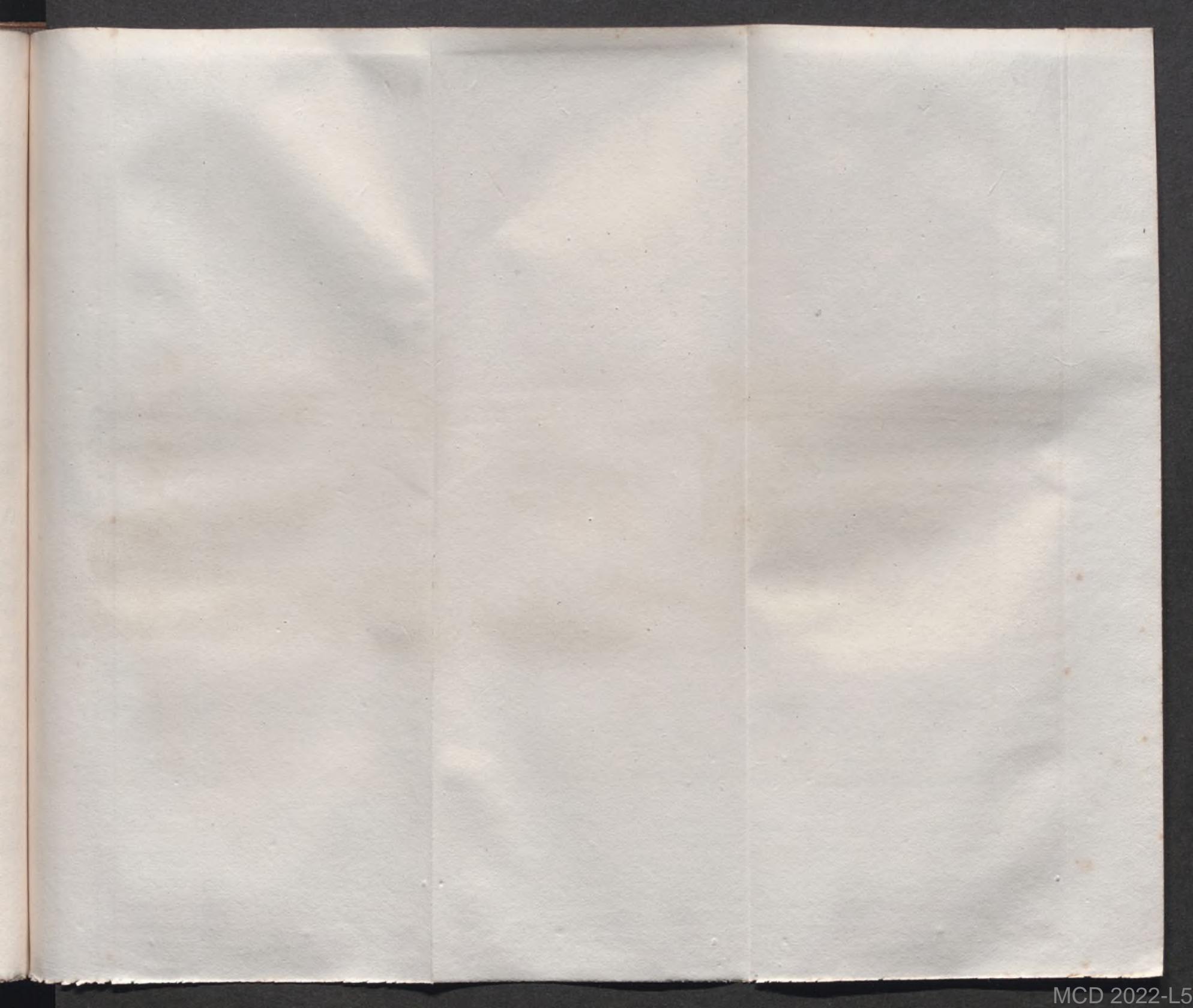


Engraving from 1839

Route de la Montagne de la Justice,
Route d'Autry à Evranec.

W. J. G.



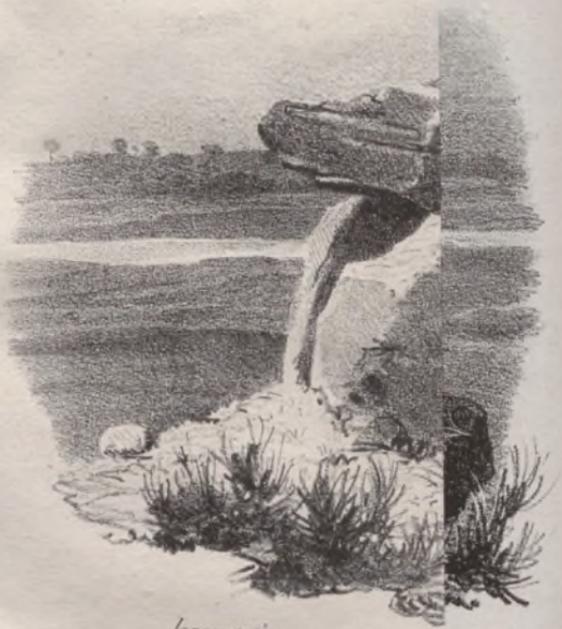


MORBIHAN.

Pl. 2



*L. Amin près de la petite Chapelle de la Madelaine,
à une lieue de Carnac.*



Terre de l'océan 1829

Lola

m
d
s

c
q
é
c
si

li
M
de
La
pi
l'o
au
et
de
pl

Jol
« e
« e

(
M
M. e
Cet
la p
table

ment des premières époques du christianisme, que d'attirer l'attention des savans sur les inscriptions qui s'y trouvent. Voyez la planche première.

Je dois vous observer que je suis loin de regarder cette pierre comme appartenant aux époques celtiques, mais bien, ainsi que je viens de le dire, comme étant de ces premiers monumens qui ont succédé à ceux des druides. Je n'ai pas cru devoir le passer sous silence, quoique n'en faisant point partie.

DOLMEN DE LA MADELEINE. — A la distance d'une lieue de Carnac, on rencontre près du hameau de la Madeleine plusieurs pierres celtiques. Les plus dignes de remarque sont celles reproduites planches 2 et 3. La vue n^o 2 représente un *dolmen* recouvert de deux pierres qui probablement n'en faisaient qu'une dans l'origine; ces deux pierres sont soutenues par sept autres. Ce monument se trouve placé dans une lande et près des ruines peu intéressantes de la petite église de la Madeleine, à peu de distance de la mer. Son plus grand point d'élévation peut être de six pieds.

Voici l'étymologie du mot *Dolmin* selon M. Eloi Johanneau (1): « *Dolmin*, ou mieux *Dolmen* signifie « en breton table de pierre, de *taol*, table, contracté « en *tol*, qui, en construction ou employé dans le

(1) Page 299 de l'ouvrage intitulé :

Monumens celtiques ou recherches sur le culte des pierres, par M. Cambry, 1805, un vol., On lit à la page 385 la note suivante : Cet article (le Vocabulaire étymologique) depuis la page 290 jusqu'à la page 385, ainsi que les étymologies du corps de l'ouvrage et les tables sont de M. Eloi Johanneau.

« discours, se change en *dol*, par les lois de l'euphonie
 « propres à cette langue, et du singulier *men*, ou du
 « pluriel *mein*, pierre. »

CROM-LECH DE LA MADELEINE. — La planche n° 3 représente un *Dolmen* qui se trouve dans le voisinage du monument que je viens de vous décrire; il est à une portée de fusil de la chapelle de la Madeleine; la pierre superposée de ce *Dolmen* est inclinée, ne porte que sur deux pierres, et a une de ses extrémités qui pose à terre. Sept pierres qui l'entourent ou lui servent de base, caractérisent le *Crom-lech*.

LA ROCHE Kerdaniel. — Ce *Dolmen* (ou demi-*Dolmen*, la table étant faiblement inclinée,) est situé près du hameau de *Kerdaniel*; il est peu élevé: cependant comme on en a creusé le sol, un homme placé dessous peut s'y tenir debout. On y compte 7 pierres, dont trois supportent la table, qui a sept pieds de long. La partie qu'on pourrait considérer comme devant être l'entrée, regarde le levant et la mer. Très près de ces pierres il s'en trouve une autre, ainsi qu'on peut le voir dans la planche n° 4. Je crois que c'est de ce monument que M. de Fréminville donne la description dans le huitième volume des Mémoires de la société des Antiquaires de France, page 130. Voici le passage de son mémoire: « Près d'une chétive mé-
 « tairie qui porte le nom de Kerdaniel, nous vîmes le
 « premier monument druidique; c'était un dolmen
 « incliné, c'est-à-dire un de ceux dont la table n'est
 « inclinée que par une de ses extrémités, et repose par

Pl. 5.



L'île de Kingelmarin.

Madelaire,

MORBIHAN.

Pl. 5.



Jorand scul. 1829

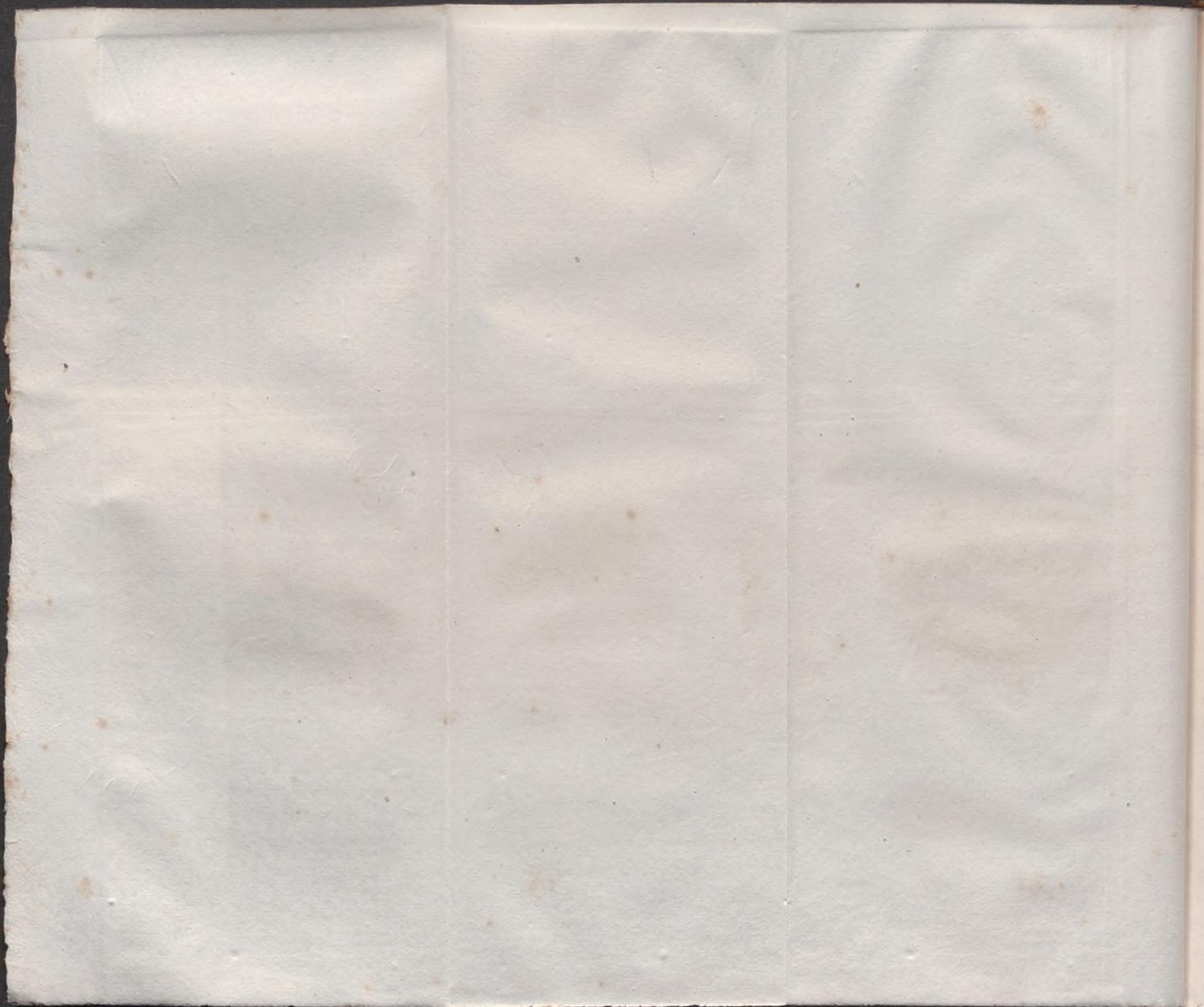
Lith. de Bachelmann.

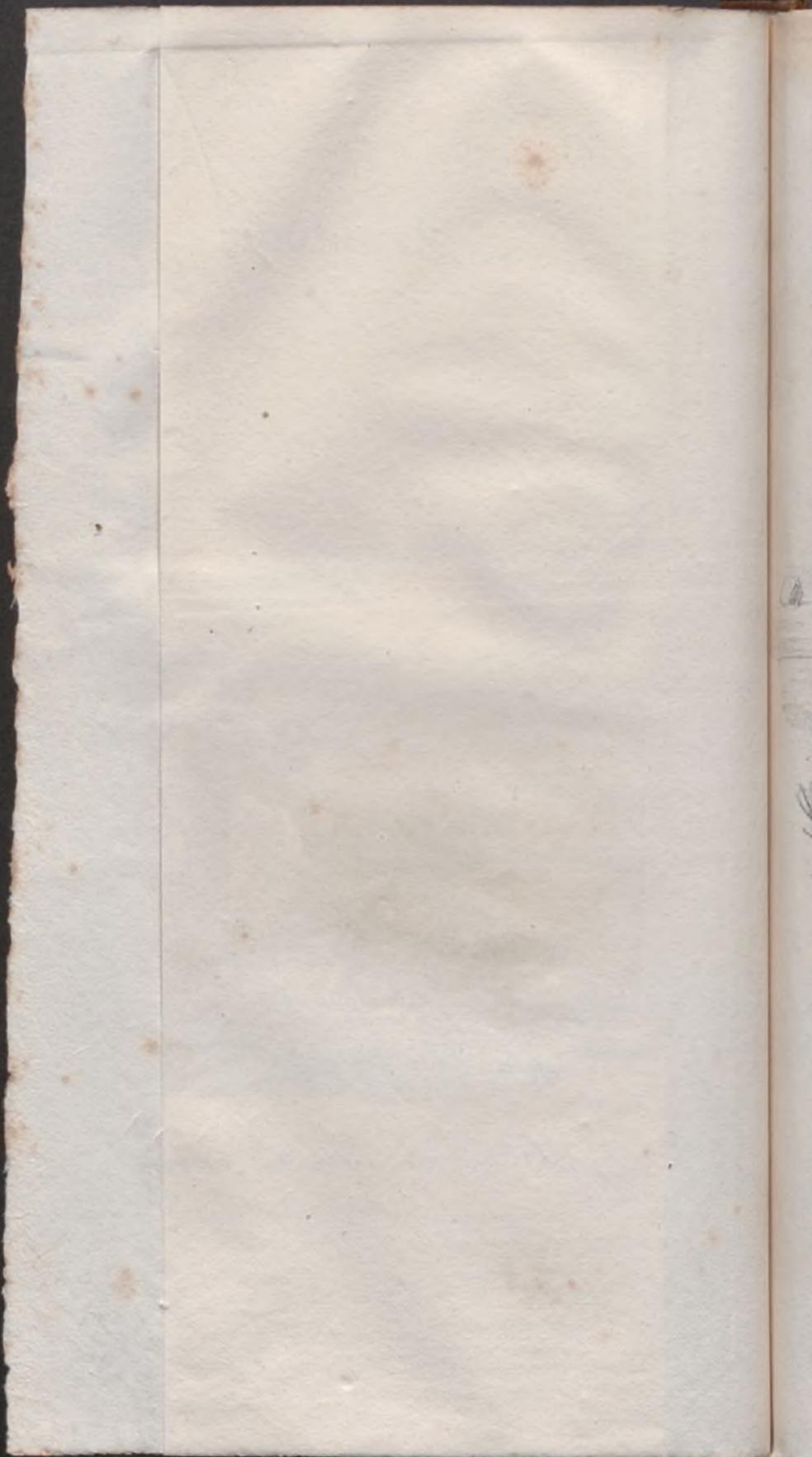
*Dolmen dans les environs de la Chapelle de la Madeleine,
Route d'Arzay à Lannac.*

phonie
ou du

n° 3
voisi-
re; il
Made-
incli-
de ses
entou-
n-lech.

demi-
st situé
é : ce-
e placé
pierres,
eds de
me de-
r. Très
, ainsi
bis que
onne la
ires de
o. Voici
ve mé-
imes le
dolmen
le n'est
ose par





Pl. 4



Lith. de Engelmann.

MORBIHAN.

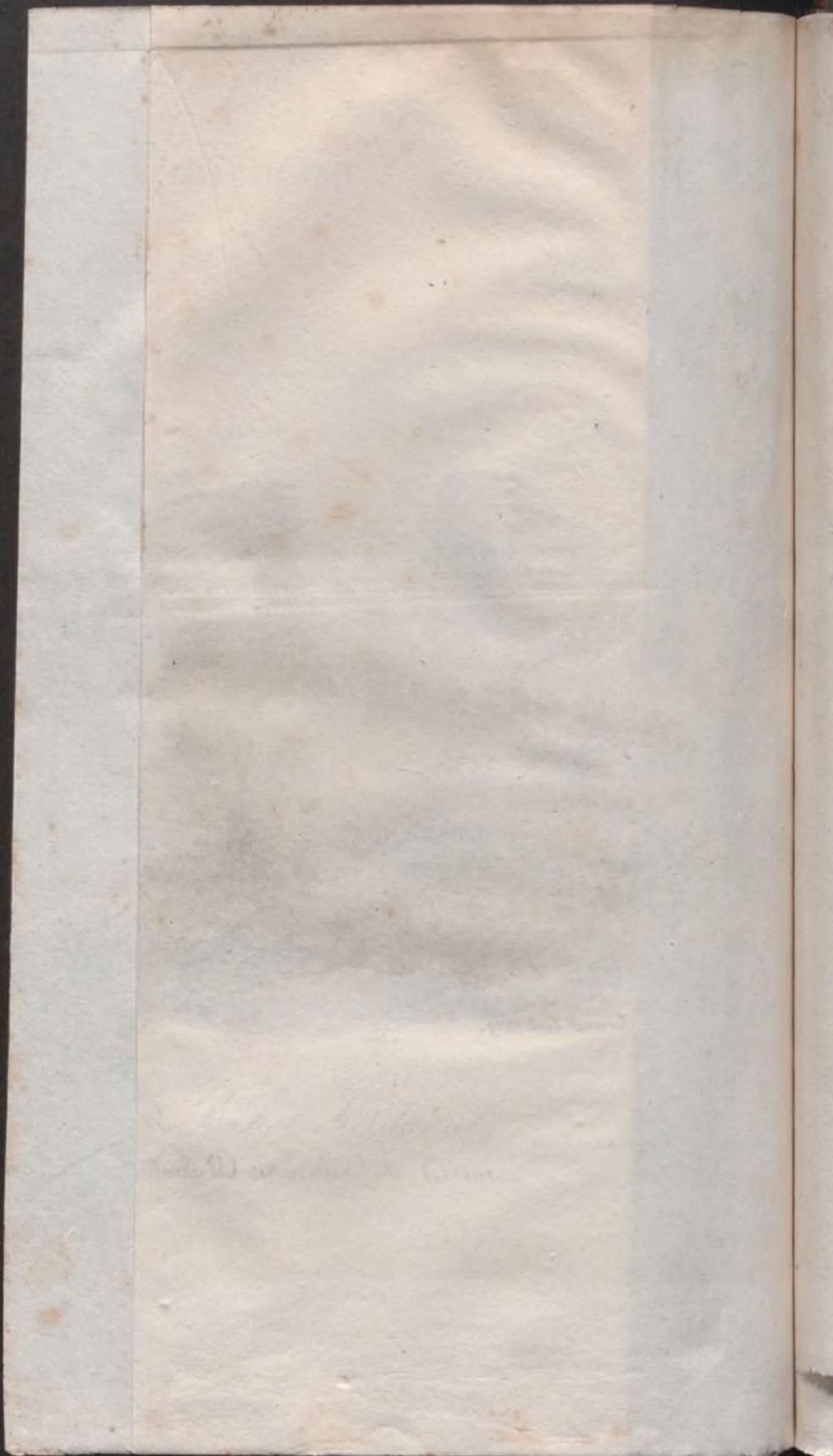
Pl. 4

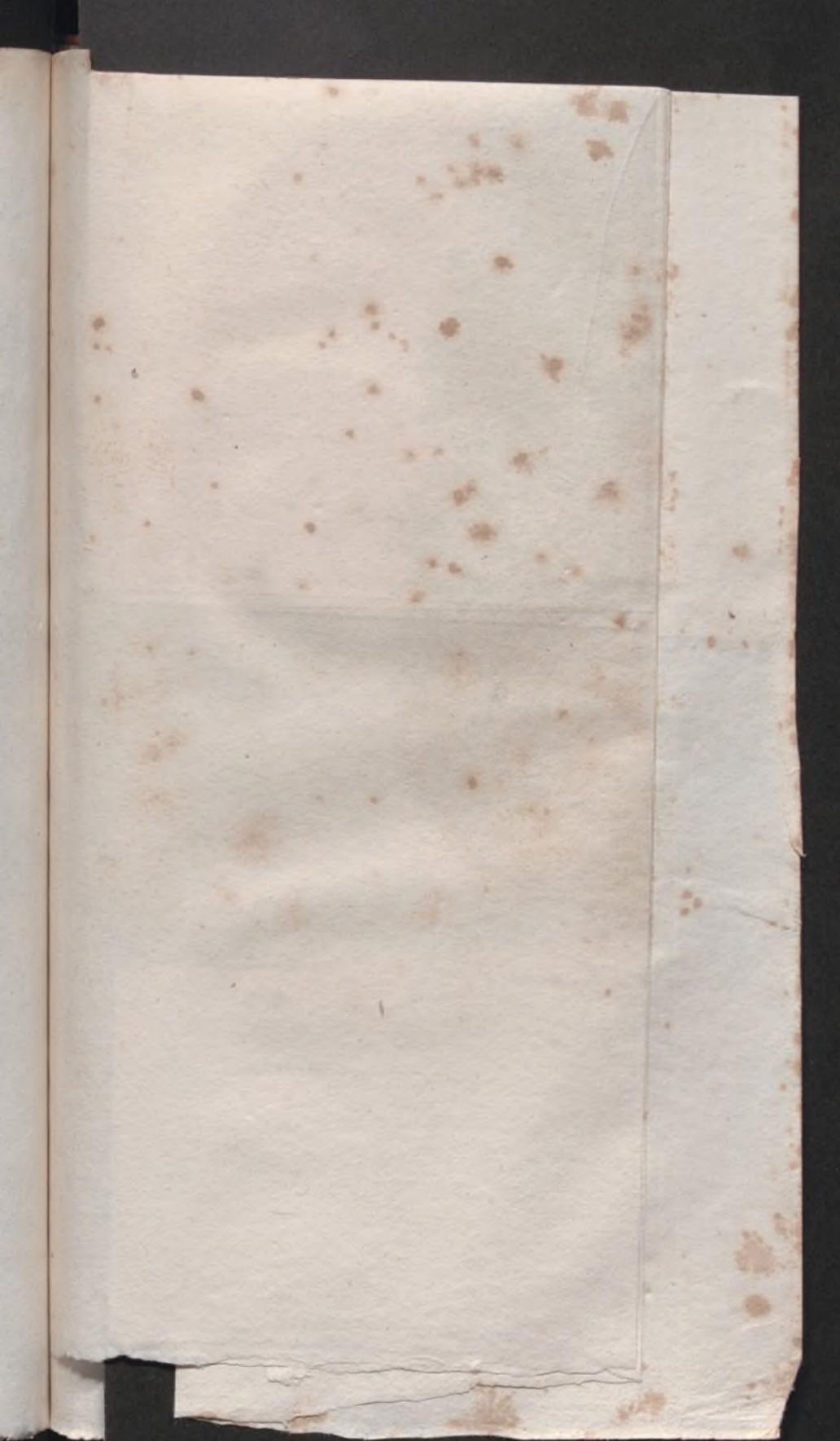


Jorand fecit 1829.

Lith. de Engelmann.

La Roche Kerdaniel,
Dolmen dans les environs de Carnac.









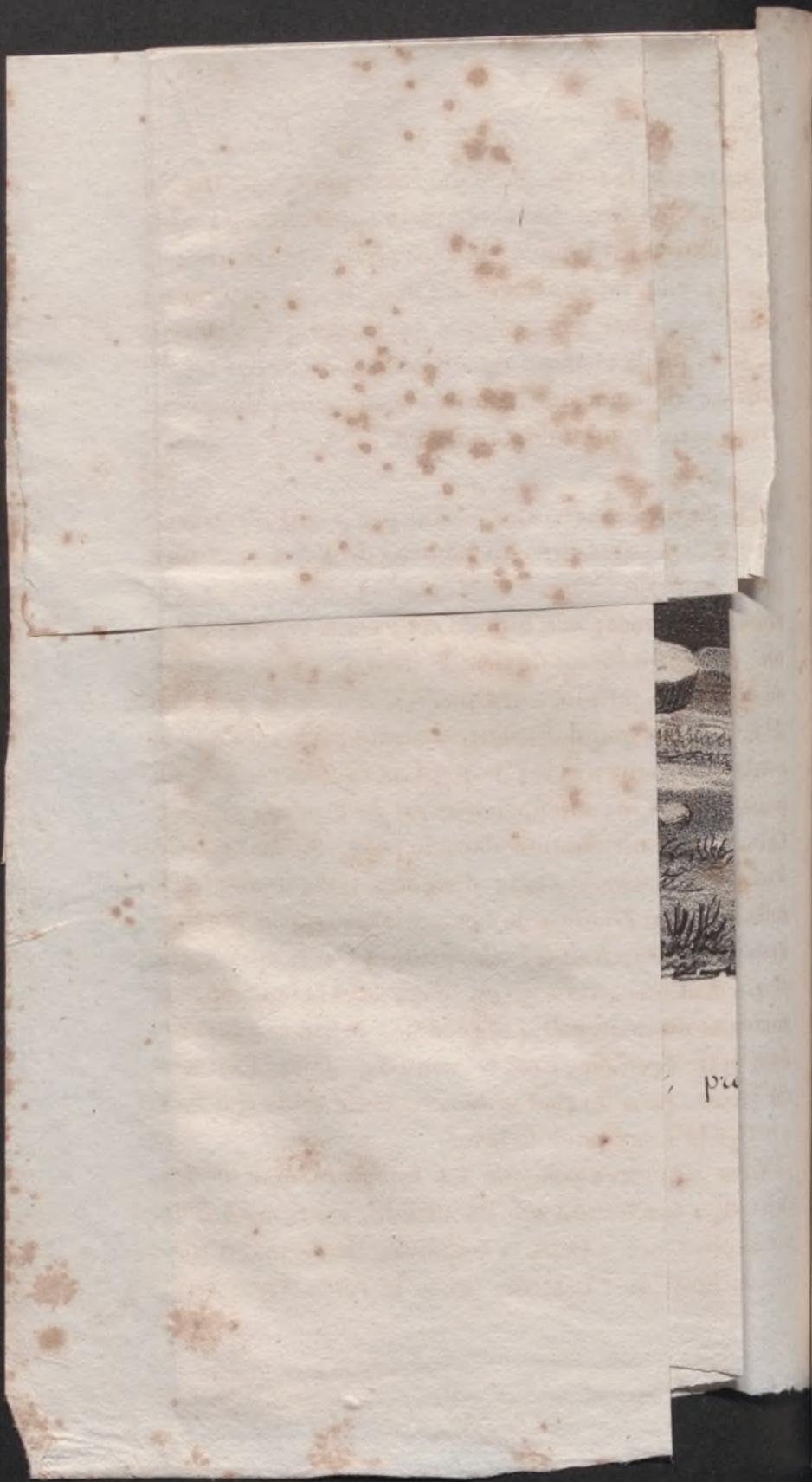
Jorand scul 1829.

Lith. de Engelmann.

La Table marchande, près de Carnac.

« l'aut
 « de d
 « de c
 « geur
 « seule
 « à tro
 nomb
 à tort

LA
 Carnac
 près en
 famille
 une pi
 dé con
 n° 5. L
 pieds c
 pouces
 Cette p
 Table-
 celle du
 Table a
 pierre d
 ancien r
 dans ce
 ou vivie
 à battre
 Vous
 lieux de
 ministèr
 « lieue r



pu

e
o
o
e
«
n
à

C
P
f
u
d
n
pi
pe
C
T
ce
T
pi
an
da
ou
à l

lie
mi
« li

« l'autre sur la terre. M. Mahé les désigne sous le nom
 « de *demi-Dolmen*. La pierre plate supérieure ou table
 « de celui-ci est longue de sept pieds sur six de lar-
 « geur; elle est soutenue à l'une de ses extrémités
 « seulement par deux pierres verticales qui s'élèvent
 « à trois pieds et demi du sol. » Ce monument est du
 nombre de ceux que d'autres antiquaires désignent
 à tort sous le nom de *Crom-lech*.

LA TABLE-MARCHANDE. — Un peu avant d'arriver à Carnac, on passe près du hameau de *Kermo*, et plus près encore du château de Kervario, appartenant à la famille Talhouët; non loin de cet ancien castel on voit une pierre en forme de disque elliptique posée sur un dé construit de plusieurs pierres. Voyez la planche n° 5. Le plus grand diamètre de cette table est de cinq pieds cinq pouces, et le plus petit est de quatre pieds six pouces environ; son épaisseur est de dix-huit pouces. Cette pierre est connue dans le pays sous le nom de *Table-Marchande*. Cette dénomination, analogue à celle du beau *Dolmen* de Locmariaker, qu'on nomme *Table des Marchands*, me porte à croire que cette pierre doit être, ainsi qu'on le dit dans la contrée, un ancien monument celtique réédifié; ce qui m'a fortifié dans cette opinion, c'est le voisinage d'une fontaine ou vivier, près duquel se trouve cette table qui sert à battre le linge pour le laver.

Vous n'ignorez pas que les fontaines étaient des lieux de prédilection où les druides exerçaient leur ministère sacré. « Dans la commune de Lèves, à une
 « lieue nord de Chartres, existe le reste d'une forêt

« dans laquelle on dit que les druides s'assembloient
 « pour leurs cérémonies religieuses. On remarque en
 « cet endroit une éminence entourée de fossés que
 « l'on appelle *Montagne des lieues*. Près de là est une
 « profonde et vaste caverne creusée dans la partie
 « orientale de la colline dans laquelle les druides en-
 « seignaient la science occulte de leurs mystères reli-
 « gieux. A quelques pas de l'entrée de cette caverne est
 « une fontaine sacrée. » *Monumens celtiques d'Eure-*
et-Loir par M. Cochin. Mémoires des Antiquaires de
France, tome premier, page 29.

CROIX PRÈS DE CARNAC. — A peu de distance de la
Table-Marchande, en se dirigeant sur *Carnac*, on
 trouve à gauche du chemin qui y conduit une croix
 dressée sur des pierres qui bordent cette route; elle
 est représentée planche 6. L'exécution en est gros-
 sière, et les dessins qu'on y remarque sont peu appa-
 rens. Je ne sais ce qu'ils signifient, et je n'ai trouvé
 personne encore qui ait pu les expliquer. Je pense
 seulement que cette croix en pierre doit être, ainsi
 que la *Pierre de la montagne de la Justice*, un de ces
 monumens des premières époques du christianisme.
 On rencontre fréquemment de ces sortes de croix dans
 la Bretagne. M. de Fréminville en a décrit plusieurs
 dans le deuxième volume des *Mémoires des Antiquai-*
res de France.

A l'entrée du village des *Portes* près de *Saint-Malo*,
 on voit deux de ces croix primitives; mais elles son
 extrêmement dégradées.

rt
n
ne
ne
ie
a-
li-
st
e-
de
la
on
ix
lle
os-
pa-
ve
ise
nsi
ces
ne.
ns
irs
ai-
No.
on

MORBIHAN.

Pl. 6.

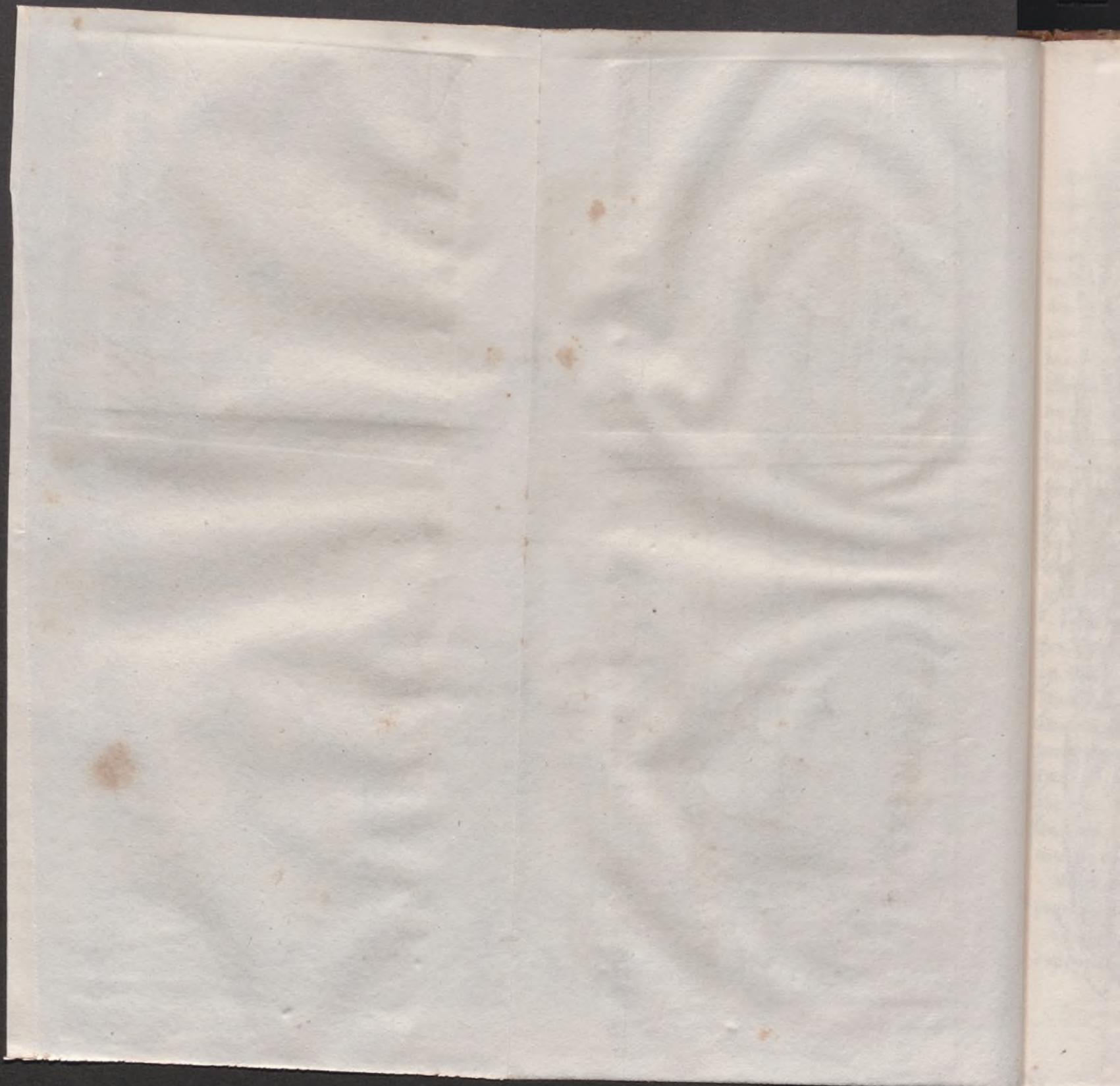


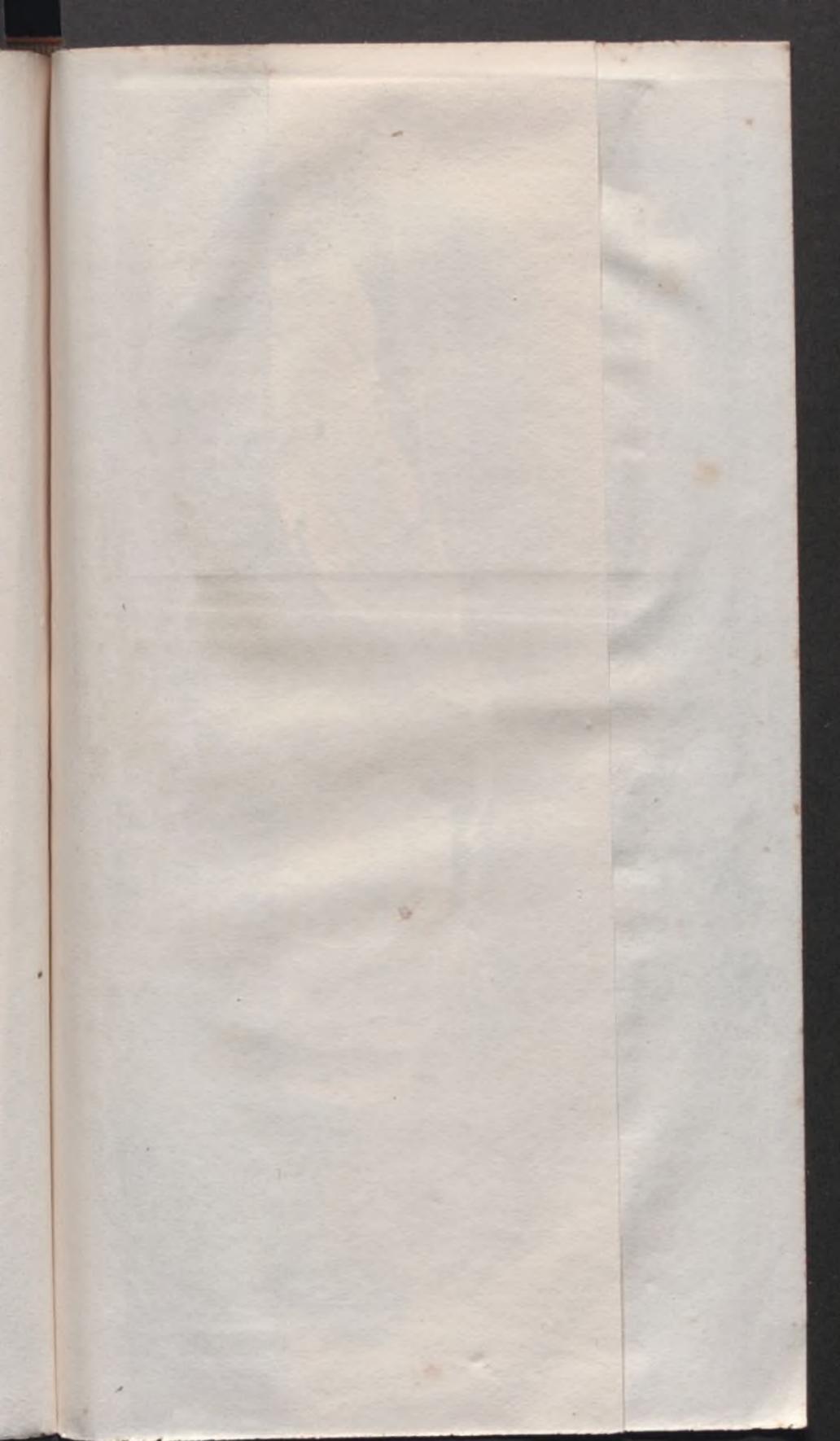
Forrest fait 1839

France.

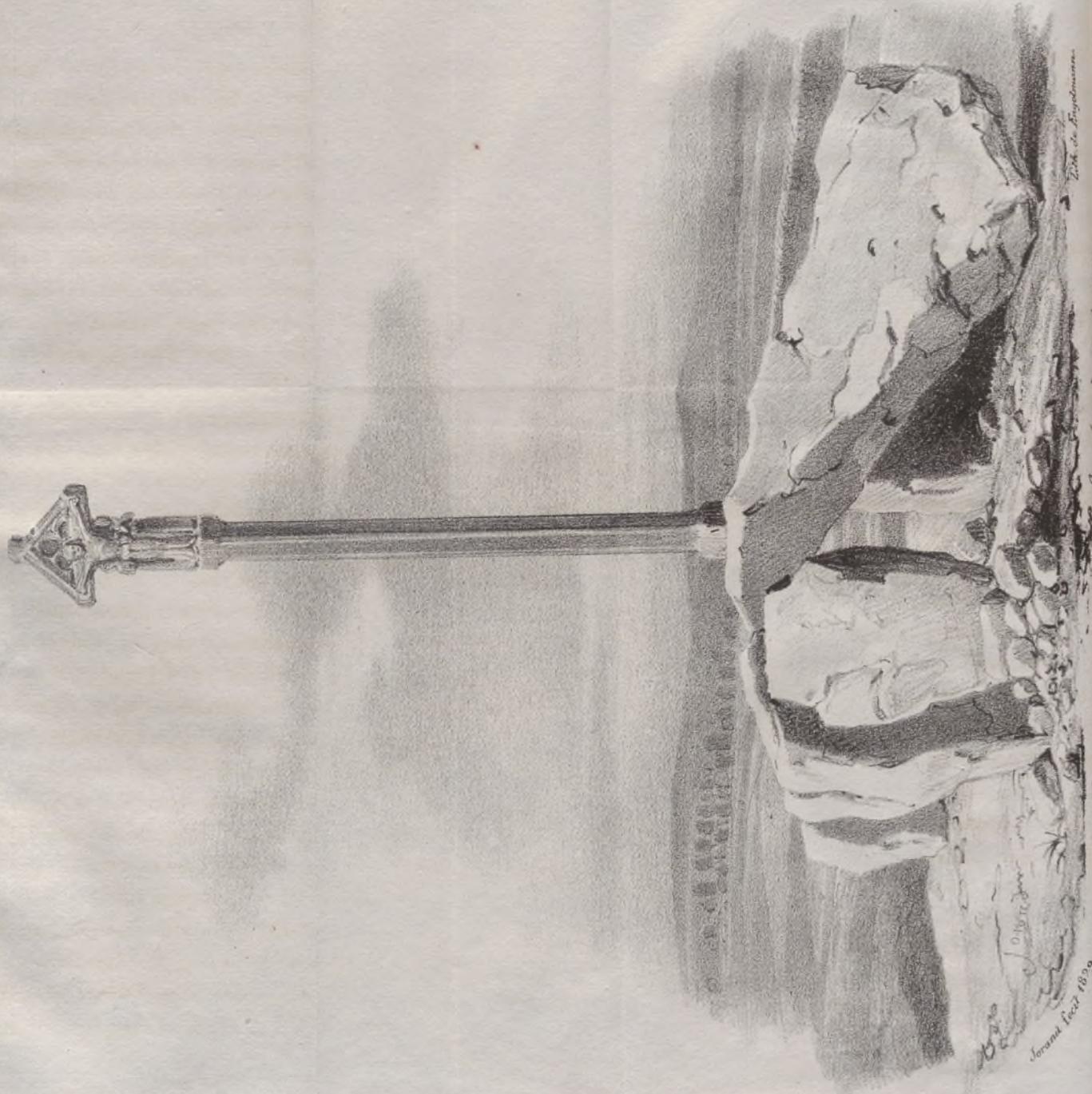
près de Lannec.

Tab. de Bretagne





MORIBIHAN.



1859
 Jorana fecit 1859

Z. H. de Jonghman

C
 vail
 a po
 con
 trio
 des
 croi
 trou
 glig
 qu'e
 par
 styl
 imp
 lieu
 piec
 se t
 Ker
 L
 des
 on
 Mic
 Dan
 mor
 Dan
 alig
 dan
 côte
 V
 pag
 «
 « st

167.

MORBIHAN.



Table de Broyourennes

Dolmen et Croix de Morlaix, près de Carhaud.

Journal Fecht 1839

CROIX DE KERLANDE. — Une autre croix, mais travaillée avec plus d'art, se trouve près de Carnac; elle a pour piédestal un *Dolmen*. Ce monument peut être considéré comme une espèce d'allégorie exprimant le triomphe de la religion du Christ sur le culte idolâtre des druides. Il ne faut cependant pas croire que cette croix soit très ancienne, par la seule raison qu'elle se trouve sur un monument celtique, ni d'après la négligence du travail, quoique plus recherché que celui qu'on remarque dans la croix dont je viens de vous parler, et qui lui est bien antérieur; car, d'après le style de la sculpture de la croix de *Kerlande*, il est impossible de la faire remonter plus haut que le milieu du quatorzième siècle. Cette croix peut avoir dix pieds, ainsi que le *demi-Dolmen* qui la supporte. Elle se trouve près de la route qui conduit du village de *Kerlande* au bourg de Carnac.

Dans la vue générale que j'en ai donnée dans l'Atlas des Siècles de la monarchie française, planche 7 bis, on voit la mer dans le fond, et à gauche le mont St-Michel couronné de la chapelle dédiée à ce saint. Dans la vue que je donne ici planche 7, on voit ce monument celtique et chrétien pris d'un autre côté. Dans le fond de cette vue on remarque les pierres alignées. C'est de ce point qu'on peut se dire être dans les *champs de Carnac*. Le village est de l'autre côté de ces champs et tout auprès de la mer.

Voici ce que j'ai dit à l'égard de ces monumens page 22 des Siècles de la monarchie française.

« L'imagination ne peut se défendre de quelque surprise à la vue des champs de *Carnac* (*Karnac* ou

« *Kernac*) et du nombre prodigieux de pierres qui s'y
 « trouvent encore dressées. Elles rendent imposant
 « l'aspect de ces lieux aussi célèbres par ces monu-
 « mens même que par les souvenirs qui s'y rattachent.
 « Le fameux *Stone-Henge* dans le comté de Wilt, à six
 « milles au nord de Salisbury, ainsi qu'un autre mo-
 « nument qu'on trouve dans le même comté, et qui
 « est composé d'un nombre considérable de pierres,
 « sont loin d'égaliser l'importance des champs druidi-
 « ques de *Carnac*, d'*Ardeven* et de *Locmariaker* dans
 « la Basse-Bretagne.

« Le bourg de *Carnac* est situé dans le département
 « du Morhiban, à trois fortes lieues de la petite ville
 « d'Auray. » C'est dans cette distance que se trouvent
 la croix de la montagne de la Justice, n° 1; le dolmen
 de la chapelle de la Madeleine, n° 2; le dolmen n° 3
 près de la même chapelle; la roche Kerdaniel, n° 4;
 la Table-Marchande, n° 5, et les deux croix dont je
 viens de parler. « C'est près de Carnac, et en longeant
 « la côte dans la direction de l'ouest à l'est, que sont
 « disposées par allées les nombreuses pierres dites de
 « Carnac. En venant d'Auray la route est très difficile
 « à tenir à cause des monticules qui la coupent; elle
 « est souvent interrompue par des mares, des fon-
 « drières ou des landes considérables. Dans cette es-
 « pèce de solitude on aperçoit le clocher de Carnac
 « long-temps avant d'y arriver.

« On porte encore le nombre des pierres de Carnac
 « à environ quatre mille. Un calcul moins vague n'ai-
 « drait pas à pénétrer le mystère de leur destination,
 « puisqu'une grande quantité de ces blocs ont déjà été

« soustraits, et que tous les jours encore, malgré les
 « ordres donnés à cet égard, on porte des atteintes
 « nouvelles à l'intégrité de ces enceintes monumen-
 « tales. » Lorsque je visitai les champs de Carnac, il
 n'y avait pas long-temps que des gens étaient venus
 de la ville de l'Orient au milieu de la nuit pour ren-
 verser quelques unes de ces pierres et pour fouiller à
 leur base, dans l'espérance d'y trouver les trésors que
 la tradition y suppose cachés. Il fut fait défense par
 le recteur ou curé de Carnac d'y porter atteinte à
 l'avenir.

« On prétend que les pierres restées en place occu-
 « pent un espace de six cent soixante-dix toises, et
 « que les traces de celles qu'on a enlevées s'approchent
 « de la Trinité, sur une longueur de mille quatre-cent
 « quatre-vingt-dix toises. Un habitant éclairé d'Auray,
 « M. Boulay, assurait en 1803 que ces pierres s'éten-
 « daient jadis à près de trois lieues sur la côte, dans
 « la direction de Carnac à Ardeven.

« M. Cambry s'est entièrement trompé lorsqu'il a
 « dit : *Les pierres de Carnac sont isolées dans une*
 « *grande plaine sans arbres, sans buissons, pas un*
 « *caillou, pas un fragment de pierre sur le sable qui*
 « *les supporte.* A en croire M. Cambry, le sol serait
 « un sable dénué de toute espèce de végétation ; mais
 « au contraire ces landes ont leur fertilité : si on ne
 « coupait pas l'ajonc ou jonc marin qui y croît en
 « abondance, une grande partie de ces pierres seraient
 « cachées par cette même végétation ; car il n'est pas
 « rare de voir dans cet espace des buissons d'ajonc
 « hauts de six à sept pieds, couvrant une assez grande

« étendue de terrain. Les habitans récoltent cette
 « plante chaque année; c'est ainsi que ces landes dé-
 « pouillées en grande partie durant une saison, peu-
 « vent tromper un œil inattentif, et paraître sté-
 « riles.

« Il s'en faut de beaucoup aussi que ce sable ne soit
 « mêlé d'aucun fragment de pierres; celles qui y for-
 « ment des bancs çà et là et même à fleur de terre,
 « sont de la même nature que les blocs superposés. Il
 « est évident que ces masses ont été extraites du sol
 « même, et c'est aussi l'opinion des gens du pays. A
 « la vérité, les arbres sont rares dans les lieux dont
 « nous parlons; cependant on y aperçoit encore quel-
 « ques sapins, et même on rencontre des bois assez
 « considérables du côté de Kervaro et près du
 « moulin de Kermo. (Voyez la planche n° 3 bis des
 « Siècles de la monarchie, etc.)

« Arrêtons-nous un instant à ce qui peut être de
 « quelque importance dans les remarques que nous
 « avons faites sur les lieux. Elles sembleront nouvelles
 « pour la plupart, puisqu'elles échappèrent aux écri-
 « vains qui ont entrepris de décrire et de faire con-
 « naître ce vaste ensemble de monumens druidiques,
 « d'autant plus propre à exciter la curiosité, qu'ils se
 « rattachent pour ainsi dire aux temps fabuleux. Ce
 « qu'on voit des pierres de Carnac, près du bourg de
 « ce nom, forme des groupes combinés séparément,
 « et chaque partie, chaque enceinte a un caractère ou
 « suit un ordre très distinct si bien prononcé, qu'il
 « est impossible d'admettre le système de M. de Pen-
 « houët. Malgré les nombreuses lacunes qui séparent

te
é-
u-
é-
bit
r-
e,
Il
ol
A
nt
el-
ez
lu
es
de
us
es
i-
n-
es,
se
Ce
le
t,
ou
fil
n-
at

ette
de-
eu-
té-
soit
or-
re,
. Il
sol
A
ont
nel-
sez
du
des
de
ous
lles
cri-
on-
es,
s se
Ce
de
nt,
ou
u'il
en-
ent



Jorand fecit 1829.

Lith. de Engelmann

Le Roc, Dolmen des Champs de Carnac.

« ch
« se
« se
« Pe
« se
« m
«
« en
« ter
« ch
son
par

L
plan
pier
cep
pier
ce L
La p
à hu
long
C'est
gran
Carn
A
chan
direc
celui
petit
huit



Ammin des

« chacun de ces champs, il a cru y voir les restes d'un
 « seul et même monument représentant la figure du
 « serpent, et contenant un zodiaque. Selon M. de
 « Penhouët, la queue de ce reptile, gissante à Carnac,
 « serait à trois lieues de distance de la tête, que ce
 « même auteur retrouve à Ardeven.

« Indépendamment de l'espace qui sépare chaque
 « enceinte, soit par des terres cultivées, soit par des
 « terres en friche, chacun de ces champs a quelque
 « chose de particulier. » Plusieurs de ces enceintes
 sont commandées par des monumens différens, soit
 par un *Dolmen*, soit par un *Crom-lech*, etc.

LE Roc. — La planche n° 8 représente en premier
 plan un monument composé d'un grand nombre de
 pierres; elles offrent l'aspect du désordre, mais il est
 cependant facile de remarquer que plusieurs de ces
 pierres ont été destinées à servir de recouvrement à
 ce *Dolmen*, et que d'autres en étaient les supports.
 La plus grande des pierres de recouvrement a de sept
 à huit pieds de long sur deux pieds d'épaisseur. La
 longueur totale du *Dolmen* est de vingt-cinq pieds.
 C'est le seul de ce genre que j'aie rencontré parmi le
 grand nombre des pierres formant les enceintes de
 Carnac. Je reviendrai sur cette remarque.

A gauche de cette vue sont les pierres alignées du
 champ et du village de Kervario; elles sont dans la
 direction est nord-est. Le moulin le plus à l'horison est
 celui du *Mainiau*. Près de ce moulin, qui est à une
 petite lieue de Carnac, on voit un *Men-hir*; il a dix-
 huit pieds de long sur cinq pieds d'épaisseur. Cette

pièce a été renversée par suite de fouilles faites à sa base dans l'espoir d'y trouver un trésor; c'est par suite de semblables idées cupides, que l'on détruit et que l'on renverse tous les jours les pierres de Carnac et tant d'autres monumens semblables.

Le champ du *Mainiau* est commandé et comme fermé par un rang de vingt-deux pierres très rapprochées, dont quelques unes sont encore debout, et d'autres renversées. Il est composé de treize rangs de pierres; le huitième rang est distant du neuvième de quinze pas; du premier au second il y a dix-neuf pas de distance. J'ai compté trente-huit pierres dans une de ces lignes, et quarante dans une autre.

Le moulin plus à droite de la vue n° 8 est celui de *Kermo*. On voit près de là un *Men-hir* qui est renversé; il a cinquante-deux pieds de long, et sa plus grande circonférence est de vingt à vingt-un pieds. Le champ de *Kermo* est encore composé de onze rangs de pierres. A la tête de cette enceinte se trouve un demi-cercle de pierres dont je vous parlerai plus loin.

Voici l'état des distances respectives des rangées de pierres du champ de *Kermo*:

1 ^{re} distance, en allant du midi au nord	30 pieds.
2 ^e distance,	24
3 ^e distance,	24
4 ^e distance,	30
5 ^e distance,	30
6 ^e distance,	36
7 ^e distance,	30
8 ^e distance,	36

sa
te
ue
et
ne
o-
et
le
le
as
ne

ni
st
et
n
le
e
e-
le

s.

faites à sa
t par suite
nit et que
Carnac et

t comme
s rappro-
bout, et
rangs de
vième de
neuf pas
dans une

est celui
qui est
long, et
vingt-un
posé de
ceinte se
as parle-

ngées de

o pieds.

4

4

o

o

5

o

5



Jouard del. 1837

Lith. de Engelmann sur bois le grand

Vue du Champ dit du Moner, à Carnac.

y° di
 10° c
 To
 J'ai c
 d'autres
 plets, c
 Les g
 de la m
 plus pr
 planche
 Entre
 et celui
 de pierre
 de la fo

 CHAM
 « voit e
 « sous l
 « de plu
 langes a
 « tincte
 « tion d
 « marqu
 « à cette
 « lech o
 « longu
 « crite p
 « d'envir

 LE V
 de l'enc



Jorand scul. 1837.

du . . .

9
I
J
d'au
plet
I
de l
plu
plan
E
et c
de p
de
C
« ve
« so
« d
lan
« ti
« ti
« n
« à
« le
« l
« c
« d
de

9 ^e distance ,	36
10 ^e distance ,	30
Total de l'étendue en largeur ,	306 pieds.

J'ai compté dans une de ces lignes quarante pierres, d'autres rangs en ont moins, plusieurs sont incomplets, car on en détruit ou déranger chaque jour.

Les grandes pierres sont celles qu'on voit au bord de la mer. J'ai donné une vue de ces pierres, prise de plus près, dans l'ouvrage des Siècles de la monarchie, planche 2 bis.

Entre le champ de *Kervario*, où se trouve le *Roc*; et celui du *Ménec*, on rencontre une autre enceinte de pierres alignées, mais bien moins grande; c'est celle de la fontaine *Vergusel*.

CHAMP DU MÉNEC. — « La première enceinte qu'on voit en sortant du bourg de *Carnac* est désignée sous le nom de lande du *Ménec*. Elle est voisine de plusieurs fermes. » (Voyez la planche 9 des mélanges archéologiques.) « On n'y peut compter bien distinctement que onze rangs de pierres dans la direction de l'ouest à l'est. Dans la partie ouest on remarque une portion du demi-cercle qui commandait à cette enceinte druidique, ce qui reste de ce *Cromlech* offre encore un segment qui a pour corde une longueur de cent soixante pieds. La courbe est décrite par trente-quatre pierres hautes seulement d'environ trois pieds à quatre pieds et demi. »

LE VAISSEAU. — Les pierres les plus remarquables de l'enceinte du *Ménec* sont celles qu'on nomme le

Vaisseau et le *Mainguet* ; la première porte ce nom, parce qu'effectivement sa forme lui donne quelque ressemblance avec la proue d'un navire. Elle est renversée à terre. C'est en 1815 ou 1816 qu'elle a été cassée, et même on voit auprès un éclat énorme qui en faisait partie : dans ses plus grandes dimensions elle peut avoir quatorze pieds sur six. C'est le groupe qu'on voit dans la planche 9, près duquel est un homme debout. Dans la planche 10 on retrouve le même groupe de pierres pris d'un autre point. Le clocher de Carnac s'élève à l'horizon.

LE MAINGUET. — La planche n° 9 représente encore la ferme du *Ménec* et près de ces maisons, à droite du *Vaisseau*, s'élève le *Men-hir*, nommé le *Mainguet* ou *Maingnette* ; cette dénomination a quelque rapport avec le mot *Echaugnette* : lieu d'où l'on examine, pierre d'où l'on guette ; regarder pour faire le guet. Ce *Men-hir* a plus de seize pieds de haut.

Le *Men-hir*, d'après M. Eloi Johanneau, veut dire pierre longue. Voici comme il l'explique : « *Men-hir* ou *ar-men-hir*, contracté avec l'article celtique « *ar*, le, la, les, en breton, c'est le singulier de *mein-hirion*. — *Main-hirion*, on devrait écrire *mein-hirion*, « pluriel de *men-hir*, devenu substantif ; car les adjectifs en breton n'ont point de pluriel. Ce mot vient « de *mein*, pluriel de *men*, *maen*, pierre, et *hir*, « longue. Ainsi *mein-hirion* signifie pierres longues. » Voyez *Monumens celtiques*, page 306.

Ces monumens, qui excitent toujours la curiosité sans pouvoir la satisfaire, ont donné lieu à une mul-

PL. 10.



Torand scit 1897

Lith de Engelmann rue 1897

MORBIHAN.

PL. 10.



Jouard sculp. 1897.

Lith. de Engelmann rue T. Ste. Genev.

Le Vaisseau, à Carnac.

ritude de
ouvrage,
ginal et s
coup de
verses su
travaux o
persévéra

Je con
de ces m
narchie f

« Quel
« par Cés
« preuve
« dans la
« ditée su
« ble et c
« vraisem
« idées, n
« reculés
« Bretagne
« missible
« choses
« lègue p
« néral, l

Le peu
soldats ro
à leur pou
Carnac. I
de Quiber
fiés jadis p
généralen

titue
ou
gina
coup
vers
trav
pers
J
de
nar
«
« pa
« pr
« da
« di
« b
« v
« ic
« re
« B
« m
« c
« l
« n
sol
à l
Ca
de
fié
gé

titude de conjectures. Il était naturel que ce grand ouvrage, si grossier quant à l'exécution, mais si original et si imposant dans sa masse, occasionât beaucoup de recherches et fit naître des opinions très diverses sur la fin qu'on a dû s'être proposée dans des travaux qui prouvent, au reste, moins d'art que de persévérance.

Je continuerai de rapporter ce que j'ai dit à l'égard de ces monumens dans l'Atlas des Siècles de la monarchie française.

« Quelques auteurs veulent y voir un camp établi
 « par César, auquel on a si souvent attribué, et sans
 « preuve, tant d'autres monumens existant encore
 « dans la Gaule; mais cette opinion, quoique accré-
 « ditée sur les lieux mêmes, n'en est pas plus receva-
 « ble et doit être repoussée par le fait seul de l'in-
 « vraisemblance; d'autres, en rentrant dans les mêmes
 « idées, mais sans remonter jusqu'à des temps aussi
 « reculés, en ont fait un camp occupé par les ducs de
 « Bretagne. Cette dernière opinion n'est pas plus ad-
 « missible que la première; le plus simple examen des
 « choses et des lieux la renverse également et la re-
 « lègue parmi tant d'hypothèses erronées dont, en gé-
 « néral, la science de l'antiquité est infestée. »

Le peuple est persuadé que ces pierres ont été des soldats romains, que transforma ainsi, pour échapper à leur poursuite, saint Corneil, le patron de l'église de Carnac. Il en est de même des pierres de la presqu'île de Quiberon; elles passent pour être des soldats pétrifiés jadis par sainte Hélène. Des idées semblables sont généralement répandues dans toutes ces contrées. On

nomme encore les pierres de Carnac l'armée de César; c'est peut-être cette tradition qui a fortifié l'opinion de M. de la Sauvagère, qui les considère comme étant les restes d'un camp romain.

« La castramétation des Romains et le système de
 « fortification en usage dans le moyen âge nous sont
 « assez connus ; assez de traces de ces monumens de
 « l'art militaire sur tous les points de la France, mon-
 « treraient combien est vaine et ridicule la supposi-
 « tion d'un mode de retranchement aussi étrange.
 « D'autres encore ont cru voir à Carnac un champ
 « funèbre, où les braves, les héros furent honorés ;
 « mais quelle multitude de grands hommes ! si l'on se
 « rappelle que ces pierres s'étendent sur une ligne de
 « près de trois lieues, et que leur nombre s'élève en-
 « core à plus de trois mille. Supposera-t-on que tant
 « d'efforts aient été prodigués pour la sépulture de
 « simples soldats, même après la bataille la plus mé-
 « morable ? Nous serions du moins en droit de rede-
 « mander à ce sol funéraire ces restes précieux ; mais
 « les fouilles qui ont été faites à plusieurs reprises,
 « n'ont rien produit qui puisse fortifier cette opi-
 « nion. »

Ces fouilles faites à diverses époques dans les champs de Carnac ont fourni peu de richesses pour les cabinets des curieux et des antiquaires. *Un habitant d'Auray possède cependant plusieurs bracelets d'or massif, qui en ont été extraits ; on y a aussi trouvé des médailles, mais en très petit nombre.* On remarque que dans toutes ces découvertes il n'est nullement fait mention d'armes, il n'est cependant pas rare de trou-

ver dans des sépultures gauloises et romaines des *casques* et des *épées* mêlés aux ossemens de ceux à qui ces *armes* appartenaient.

« Quelques uns ont cru voir dans les pierres de Carnac des colonnes d'Hercule, un serpent, un zodiaque, des emblèmes du culte du soleil; selon d'autres, des thèmes célestes, ou enfin un bouleversement naturel arrivé sur cette côte. » Cette dernière opinion sur les pierres de Carnac est de M. Deslandes; on la trouve consignée dans un recueil de physique.

« On s'est flatté aussi d'y reconnaître des nombres mystérieux relatifs aux solstices, aux équinoxes, et d'autres phénomènes astronomiques. Si l'on est curieux de connaître les diverses opinions émises à l'égard des champs de Carnac, qu'on lise ce qu'en disent de la Sauvagère ainsi que Deslandes, déjà cités. Caylus dans son doute, laisse cependant apercevoir qu'il regarde ces pierres comme érigées par un peuple débarqué sur ce rivage. Latour-d'Auvergne, ce premier grenadier de France, manifeste à peu près la même manière de voir, en disant que là, était un grand sanctuaire propre aux cérémonies religieuses des Druides. »

« M. le président de Robin, de Rennes, a cru y voir une armée rangée en bataille. En 1814, M. de Penhouët en fit un *trophée* sous le nom de Colonnes d'Hercule; mais aujourd'hui son sentiment diffère sur la destination primitive de ces pierres et, conformément à l'opinion de M. Cambry, M. de Penhouët croit y découvrir un *zodiaque*. »

« M. Cambry va jusqu'à regretter vivement de ne
 « pouvoir retrouver le nombre douze dans ces rangs
 « de pierres : Je l'avouerai, dit-il dans son ouvrage sur
 « les Monumens celtiques, page 4, je cherchais une
 « douzième ligne pour trouver quelque liaison entre
 « le zodiaque (que croit avoir trouvé M. de Penhouët)
 « et le prodigieux travail de nos ancêtres; ce fut en
 « vain. Plus heureux que M. Cambry, nous y avons
 « compté jusqu'à *treize* lignes, mais sans prétendre en
 « inférer rien de plus.

« Une circonstance très remarquable, et qui a tou-
 « jours échappé aux observateurs qui ont parlé de ces
 « monumens, c'est la déclivité constante et bien pro-
 « noncée des pierres de Carnac. En partant de la tête
 « du champ, les pierres de chaque ligne diminuent de
 « hauteur graduellement, comme les tubes de la flûte
 « de Pan. Les plus grandes peuvent avoir quinze à dix-
 « huit pieds de haut, et les dernières n'en ont pas plus
 « de trois à quatre; cette constante disposition an-
 « nonce l'intention bien positive qu'on a eue, de faire de
 « chacune de ces enceintes un lieu distinct et séparé.»

Cette remarque, qui a échappé à M. de Penhouët,
 paraît, du moins au premier abord, peu compatible
 avec l'idée d'un serpent de trois lieues d'étendue; mais
 comme elle me semble plus rapprochée des conjectures
 qui m'ont été communiquées par un de mes honora-
 bles collègues, M. le marquis de Musset, je la rap-
 porte avec d'autant plus de plaisir, qu'elle est conforme
 à mes propres observations faites sur les lieux au mois
 de mars de l'année 1823, et qu'elle confirme l'idée
 que je m'en formais alors.

« Les Vénètes ayant eu une grande prépondérance
 « sur toute la partie occidentale des Gaules, réunis-
 « saient les nations voisines en assemblées générales ;
 « chaque tribu, chaque famille même devait avoir sa
 « place marquée dans l'enceinte de Carnac, comme au
 « Champ-de-Mars en 1790, chaque députation des dé-
 « partemens eut la sienne. Les Gaulois se rendaient à
 « l'assemblée avec leurs femmes, leurs enfans, les
 « troupeaux qui faisaient leur richesse, les vivres, le ba-
 « gage qui leur étaient nécessaires. Voilà pourquoi pro-
 « bablement chaque rue ou division du terrain était
 « large et fort longue. Les grandes pierres qui com-
 « mandent la tête de chaque champ, avaient probable-
 « ment été choisies exprès pour marquer l'entrée du
 « quartier de chaque nation, et chaque famille s'em-
 « paraît sans doute d'une pierre pour se distinguer
 « d'une autre ; l'enseigne placée sur ces hautes pierres
 « s'apercevait mieux. Non seulement les Armoricains
 « devaient se réunir le long de la côte depuis Carnac,
 « la Trinité jusqu'à Locmariaker, pour élire les chefs
 « de la confédération, régler les affaires générales, re-
 « cevoir et juger les plaintes des particuliers ; ils de-
 « vaient également s'y rendre pour attendre l'arrivée
 « et le départ de ces longues barques, de ces embar-
 « cations à rames et à voiles que les Vénètes étaient
 « habitués à conduire de port en port, en suivant tou-
 « jours la côte. Il est certain que des navigateurs étran-
 « gers visitaient assez régulièrement, à des époques
 « plus ou moins rapprochées, les nations celtiques et
 « gauloises habitant sur les bords de la mer, et que
 « des marchands partis, les uns des ports de la Médi-

« terranée, les autres de ceux de la Manche, parcour-
 « raient l'intérieur du pays. Il fallait désigner à ce com-
 « merce des marchés, des entrepôts; Carnac aurait
 « donc offert les plus belles halles de l'Armorique, et
 « probablement de toute la Gaule. »

« M. Cambry ne doute point que la Bretagne celti-
 « que, le pays des Vénètes et les îles nommées *Vene-*
 « *dicæ* par les Bretons ne fussent, comme semble le
 « prouver ce qui en existe encore, le lieu où devait être
 « placé leur plus grand *Drynaimeton*, ou temple selon
 « Strabon. »

« L'Armorique, l'Autunois et le pays Chartrain
 « sont les provinces où l'on retrouve le plus de traces
 « des collèges druidiques. Le Saumurois en offre en-
 « core des restes nombreux et d'une grande beauté. »

« On ne peut douter, dit encore M. Cambry, que
 « Carnac ne fût le principal séjour des Druides. Autun,
 « Dreux, Chartres, la forêt d'Ivry, les Ardennes,
 « Bourges, etc., furent ensuite leurs principaux col-
 « lèges; et il ajoute: Chartres avait aussi son grand
 « collège de Druides, tribunal redoutable où se ren-
 « dait la justice. C'était là que se jugeaient les grands
 « délits commis envers l'ordre et les mœurs par les
 « perturbateurs du repos public. Les monumens de
 « ces temps anciens sont là en bien moins grand nom-
 « bre que dans la Basse-Bretagne surtout; mais on ex-
 « plique facilement la rareté de ces monumens, si l'on
 « pense que le pays chartrain fut un des premiers
 « soumis au christianisme, et que son sol, plus favo-
 « rable à la culture, dut voir disparaître plus promp-
 « tement et en plus grand nombre ces signes de l'ido-

« lâtrie. (Monumens celtiques, chapitre des Druides).

« M. Baraillon, dans son ouvrage sur les monumens
« celtiques, page 337, exprime la même pensée à l'é-
« gard des pierres de Barlot : elles étaient, dit-il, con-
« sacrées aux grandes solennités, pour les fêtes péri-
« diques nationales, notamment pour celles des sol-
« stices et des équinoxes, pour les assemblées géné-
« rales, *festis diebus et commitalibus*, comme le dit
« Florus; toutes les fois que le peuple avait de grands
« intérêts, lorsqu'il fallait, par exemple, décider de
« la paix ou de la guerre, consulter la divinité, se la
« rendre propice, immoler des prisonniers de guerre
« ou faire justice des malfaiteurs. »

« Réduits, comme nos prédécesseurs, à de simples
« conjectures sur le motif qui fit ériger ces monumens,
« s'il était une idée qui nous semblât plus raisonnable,
« plus plausible, elle ne nous entraînerait pas jusqu'à
« affirmer ce qui ne peut être dans l'état actuel de la
« science. Au milieu des fables dignes de mépris que
« perpétuent sur un tel sujet les traditions locales, il
« est du moins une vérité qu'elles apprennent ou
« qu'elles confirment; elles s'accordent à présenter
« tous ces *men-hir* comme l'ouvrage d'un temps très
« reculé. Nous regarderons dans ces pierres innom-
« brables composant, ainsi que nous venons de le dire,
« plusieurs *enceintes* bien distinctes; nous considére-
« rons ces parties d'un tout irrégulier comme destinées
« à divers usages, en raison des grands espaces qui sé-
« parent chaque champ. Toute cette côte nous paraît
« une dépendance des sanctuaires druidiques. Chaque
« enceinte pouvait avoir une destination différente re-

« lative aux besoins du commerce ou de la législation,
 « ou de la justice ; elles pouvaient aussi être destinées
 « aux collèges religieux , ou à servir d'asile pour l'in-
 « struction de la jeunesse, et pour les assemblées gé-
 « nérales ; enfin c'était *peut-être un champ de Mai, une*
 « *espèce de forum.* »

Tout ce rivage que baigne l'Océan est couvert, dans une longueur de plus de trois lieues, sur une lieue de large au moins, de pierres druidiques disposées dans un ordre différent. Il faut observer qu'à *Locmariaker* les *Dolmen* sont en nombre supérieur, et qu'au contraire à *Carnac* ce sont des *enceintes* de pierres alignées, que l'on peut considérer comme autant de *Men-hir*, tandis que dans la presqu'île de *Quiberon* ce sont des *Menhir* ou *Peulvan* épars.

Je vais encore vous citer ce que dit M. El. Johanneau sur l'étymologie de ce mot : « *Peulvan* veut dire « en breton pilier de pierre, de *peul* ou *paol*, pilier, « et *maen* ou *mean*, pierre, contracté, en *man*, en construction *van.* »

Comme je vous l'ai dit au commencement de cette lettre, mon intention n'est point de décider quelle a pu être la destination positive des champs de Carnac ; je me suis attaché principalement à faire connaître les restes de ces monumens, soit dans l'ouvrage des *Siècles* de la monarchie française, soit dans ce mémoire, qui en est le complément, par des vues générales et fidèles, ce qui n'avait pas été toujours fait jusqu'ici ; car celles qui ont été données par MM. Cambry et de Penhouët sont au-dessous de la critique, tant elles sont dénuées de vérité et d'art.

Si vous prenez la peine de comparer les vues de Carnac et de Locmariaker, que j'ai publiées en 1823 et 1824, avec quelques uns de ces mêmes monumens publiés en 1829 dans le huitième volume des Mémoires de la société royale des Antiquaires de France, page 129; il vous sera facile de conclure que M. de Fréminville s'est un peu avancé en disant : « Je vais aujourd'hui faire connaître les monumens du culte druidique qui existent en grand nombre dans la partie de la Bretagne qui constitue actuellement le département du Morbihan, et j'espère remplir cette tâche difficile avec plus de succès qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour. » Je suis loin de disputer à M. de Fréminville ses succès; je suis plus loin encore de la prétention d'avoir rempli la tâche difficile de faire connaître les monumens celtiques du Morbihan dans leur généralité. Si j'ai une prétention, c'est celle bien légitime, d'avoir donné quatre vues générales dans l'introduction de l'atlas des Siècles de la monarchie française, cinq ans avant la publication du tome 8 des Mémoires de la société royale des Antiquaires de France. Pour prouver à M. de Fréminville que je n'ai dans ceci que l'intention de rétablir des faits et de rendre à chacun ce qui lui appartient, je terminerai cette lettre par la nomenclature de quelques monumens celtiques des environs de Brest, que je ne connais que par la lithographie qu'il a publiée en 1819.

1° Un *Crom-lech* ou sanctuaire druidique dans la presqu'île de *Kermorvan* ;

2° Un autre *Crom-lech* de l'île de *Beniguet* ;

3° Deux *Dolmens* à *Kermorvan* ;

- 4° *Peulvan* de l'île de Sen ;
 - 5° Le *Men-hir* de *Roscanvel* ;
 - 6° Le beau *Men-hir* de *Kerloaz* ;
 - 7° Celui de *Kergadiou* ;
 - 8° *Men-hir* de *Kergabo* ;
 - 9° Celui de *Kereneur* ;
 - 10° Ceux de *Beniguet* ;
 - 11° Les pierres alignées du *Toulinguet*, mais qui ne peuvent être comparées à celles de Carnac ;
 - Et 12° une enceinte carrée près de *Lanveoch*.
- Dans ma prochaine lettre je vous entretiendrai des monumens de *Locmariaker*.
-

Deuxième lettre à M. le comte de S. . . . sur les monumens Celtiques de Locmariaker.

Paris, avril 1830.

De retour à Auray, j'en repartis pour me rendre à *Locmariaker*, toujours accompagné de mon cicérone; c'est une précaution indispensable: il faut, étant étranger, avoir un homme qui parle la langue des anciens *Gallo-Celtes*, et qui connaisse parfaitement les chemins, quoique la distance ne soit que de trois lieues.

Route d'Auray à Locmariaker.

DOLMEN DE PONT LENE. — En se dirigeant un peu plus au midi et en quittant la petite ville d'Auray, on prend la route qui conduit au bourg de Locma-

3.

5

-

à

e;

n-

ns

e-

ois

eu

ay,

na-

ne

des

nu-

re à

ne;

ran-

iens

che-

rois

peu

ray,

ma-

MORBIHAN

Pl. II



dessiné par G. B. de la Roche

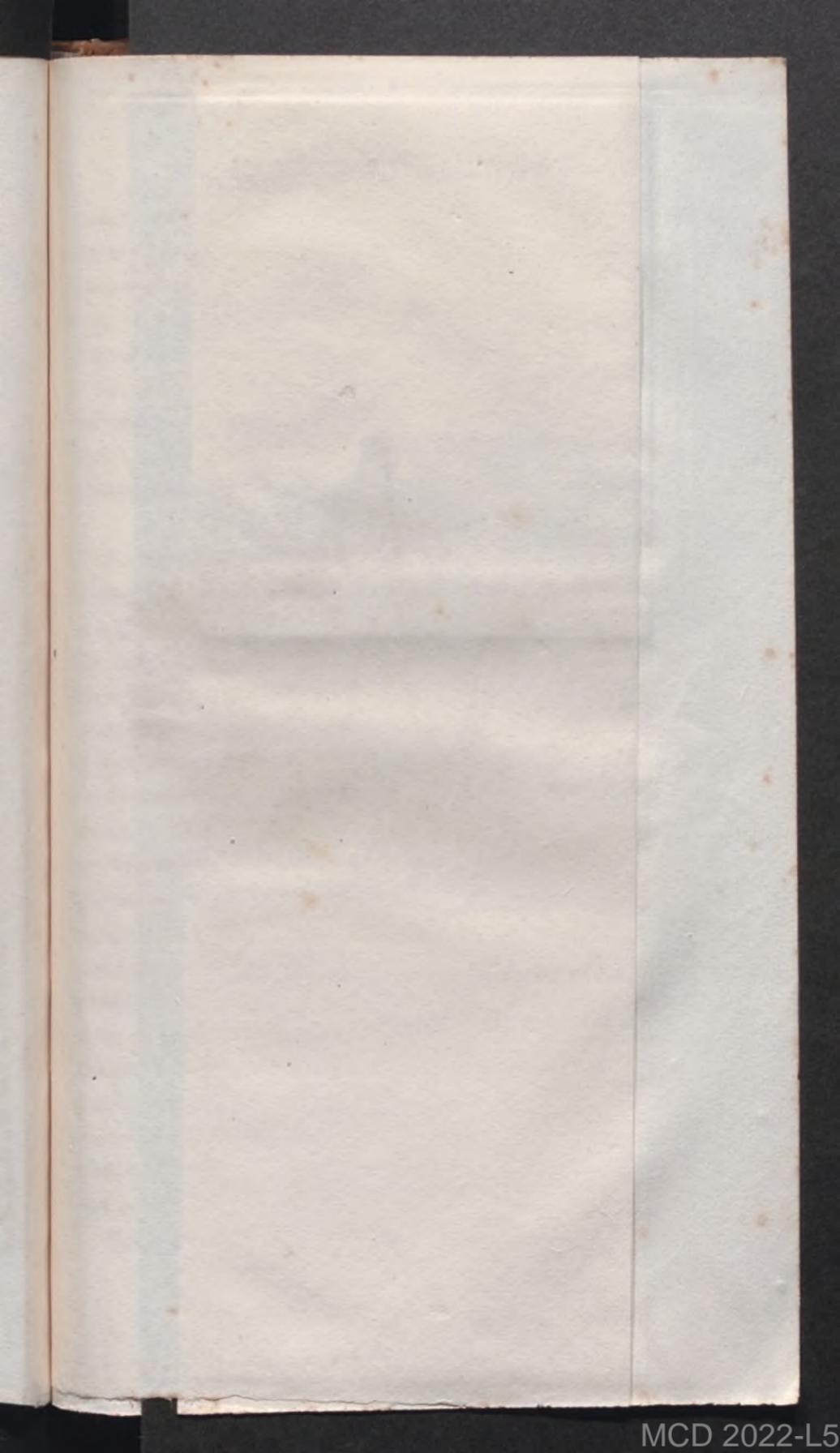
Lith. de F. Goussier

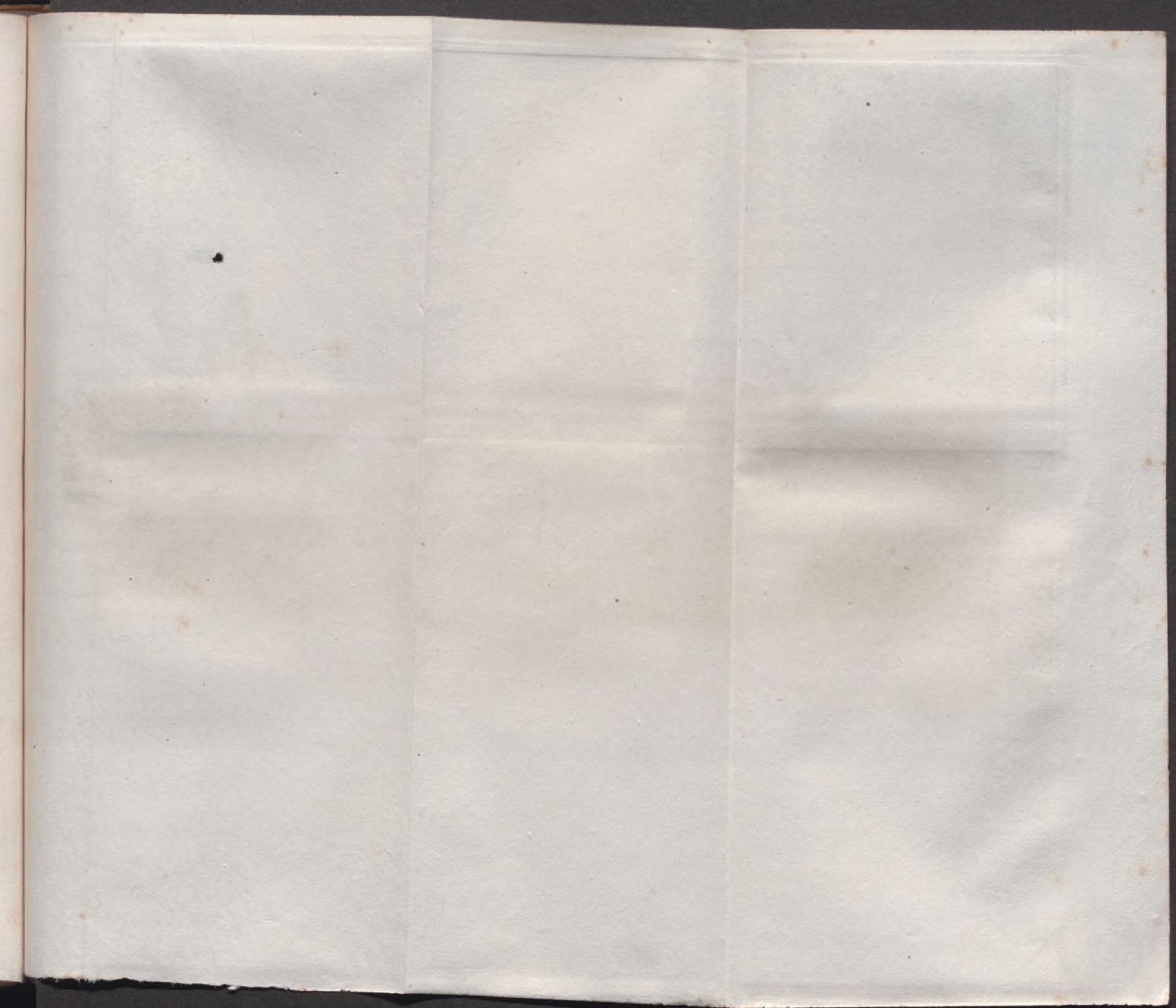
*Dolmen près du Pont de l'Arne,
Route d'Arzay à l'Émeriau.*



Grand hot spring

1850







Jorand scul. 1829.

Lith. de L'angeimann.

*Dolmen près du hameau de Kerrock.
Route d'Auray à Carnac.*



Jerand fait 1829.

riaker. On trouve à la distance d'une lieue et demie deux *Dolmen*, dont l'un de peu d'importance n'offre que des débris. Une pierre lui sert de sol. Le second qui en est peu éloigné, est mieux conservé, mais n'a cependant rien de bien remarquable.

Ce *Dolmen*, qui est représenté dans la planche n^o 11, est situé dans le voisinage de *Pont-Lene*, *Ponlène* ou *Pont-de-Lene*, tout auprès de l'ancien moulin du *Monchetoir*. Ce monument se compose de vingt-six pierres.

DOLMEN DE KERROCK. — Ce *Dolmen* est à peu de distance de celui dont je viens de vous parler; il tire son nom du hameau de Kerrock qui est près de là. De ce point on voit la mer. Il présente une masse bien plus grande que celui de *Pont-Lene*, quoique composé d'un moins grand nombre de pierres; son élévation du sol est de six pieds environ; deux pierres lui servent de recouvrement: je ne pourrais vous affirmer si jadis elles n'en faisaient qu'une, que le temps ou les hommes ont brisée. La plus grande de ces pierres a treize pieds sur neuf. Il est fermé par treize pierres qui forment une espèce de cercle. Chacune des pierres qui le couvre porte sur trois autres posées verticalement; la plus grande des deux est dans une position horizontale, la plus petite est inclinée. D'après cette dernière circonstance, et joint à celle des treize pierres qui forment enceinte, est-ce un *crom-lech* ou un demi-*Dolmen*, ou bien un *Dolmen* entier? C'est ce que je n'ose décider; mais je n'ai pas cru inutile de mentionner ce fait.

Voici un passage du Mémoire de M. de Fre-

minville, relatif à ce monument qu'il a décrit dans le huitième volume des Mémoires de la société royale des Antiquaires de France, page 143. Vous pourrez voir aussi le dessin qu'il en a donné, et que j'ai lithographié ainsi que tous ceux qui font partie de son mémoire; vous trouverez une grande conformité dans les dessins et dans la description, à l'exception cependant que M. de Freminville fait mention d'une particularité dont je n'ai pas eu connaissance, et qui mérite d'être rapportée.

« Le premier monument que l'on trouve auprès
 « de Locmariaker, est un Dolmen. Il est composé de
 « douze pierres plantées verticalement sur un plan à
 « peu près trapézoïdal. Sa plate-forme est composée
 « de deux pierres horizontales, dont la plus grande
 « présente une particularité remarquable; elle est
 « toute couverte en dessous d'excavations rondes, d'un
 « pouce et demi de diamètre, sur neuf lignes de
 « profondeur. Ces excavations sont disposées symé-
 « triquement sur des cercles de six pouces de diamè-
 « tre, rangés les uns auprès des autres, ce qui donne
 « au tout l'apparence de la surface d'un crible. Le
 « centre de chaque cercle est aussi marqué d'un
 « trou ou excavation analogue à celle de la circon-
 « férence. Voyez la planche première, nos 2 et 3. »

Locmariaker.

LA CAVE. — Le premier objet de mon attention en arrivant à *Locmariaker* ou *Locmariaquer* ou bien encore *Lomariaquer*, ainsi que le prononcent assez généralement les habitans, fut la pierre nommée *La Cave*.

as.
le
ez
o-
on
as
e-
ne
ui

ès
le
à
ée
de
est
in
de
é-
é-
ne
Le
un
on-

en
en-
gé-
re.

crit dans
té royale
pourez
j'ai litho-
e de son
mité dans
otion ce-
on d'une
e, et qui

e auprès
posé de
un plan à
omposée
s grande
elle est
les, d'un
ignes de
es symé-
e diamé-
ui donne
rrible. Le
qué d'un
a circon-
et 3.»

ntion en
bien en-
ssez gé-
La Cave.



Jourdan fecit 1829

Lith. de Engelmann.

La-Cave, à Locmariake.

Le non
gnifie :
est sou
M. d
bourg
comme
Mémoi
Franc
« rable
« métr
« car n
« que
« ne s
« actu
Je r
Cave
y rem
horiz
nombr
encor
tion,
rien
mina
dout
La
six p
debo
deux
men
que
l'ére



Sorand feet 1829

εμάρια

La
gr
es

bo
co
M
Fr
«
«
«
«
«
«
«

Ca
y
ho
no
en
tic
ri
m
do

si
de
de
m
qu
l'é

Le nom de *Locmariaker*, selon M. de Freminville, signifie : lieu de la belle Marie ; il est vrai que l'église est sous l'invocation de la mère du Christ.

M. de Freminville prétend encore que ce village ou bourg était l'ancienne métropole des Vénètes ; voici comme il s'exprime à cet égard, dans le tome 8^e des Mémoires de la société royale des Antiquaires de France, page 141. « *Locmariaker*, aujourd'hui misérable village, mais jadis chef-lieu, ou si l'on veut « métropole de la belliqueuse peuplade des Vénètes ; « car nous ne faisons aucun doute que le *Dariorigum*, « que César désigne comme capitale de cette peuplade, « ne soit réellement *Locmariaker*, et non pas la ville « actuelle de Vannes. »

Je ne saurais vous dire si ce monument nommé la *Cave* doit être rangé parmi les *Dolmen*, parce qu'on y remarque des pierres plates qui ont pu être posées horizontalement, ou bien s'il doit être compté au nombre des *Crom-lech*, par la raison qu'on y voit encore un fragment incliné ; et l'a-t-il été avec intention, ou l'est-il par suite d'accident ? Sans cependant rien affirmer, je pencherai pour cette dernière dénomination. Je passe à la description, ce qui sera sans doute moins contredit.

La pierre de gauche et inclinée, a quatorze pieds six pouces de long ; celle sur laquelle est un paysan debout, a douze pieds six pouces. En examinant les deux parois perpendiculaires à la surface de ces fragments, on voit parfaitement qu'elles se rapportent, et que par conséquent ces deux pierres dans l'origine de l'érection de ce monument, n'en devaient faire qu'une :

ainsi cette table dans son entier aurait eu vingt-sept pieds dans son plus grand axe ; sa plus forte épaisseur est de trois pieds. Une assez grande excavation se trouve sous ces ruines, ce qui leur aura fait donner le nom de *Cave*. On voit la mer à peu de distance de là ; quelques chaumières se trouvent dans le voisinage. (Voyez la planche n° 13.)

Je crois que c'est de ce monument que parle M. de Freminville à la page 144 du tome 8^e des Mémoires de la société des Antiquaires.

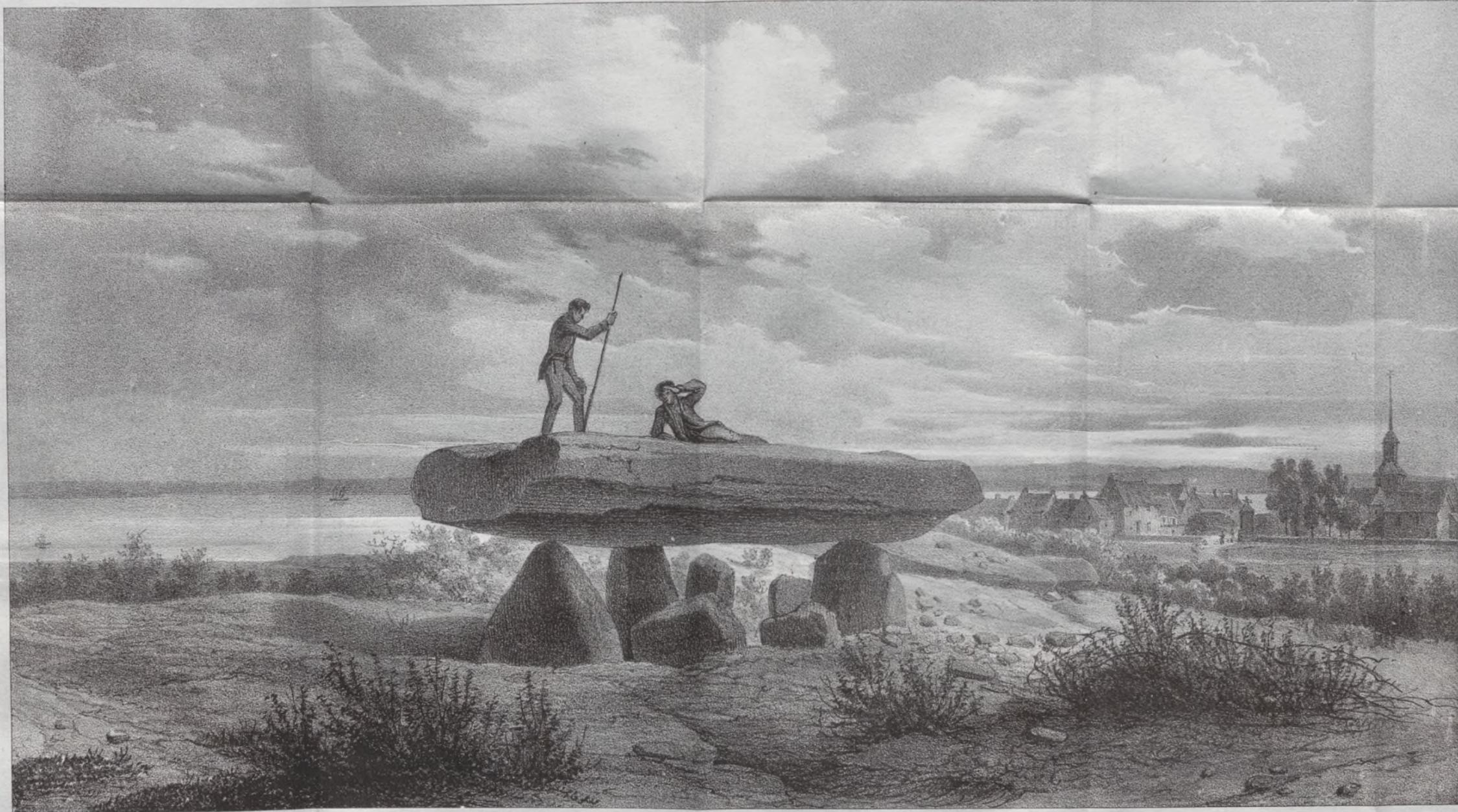
TABLE DES MARCHANDS ou DOLVARCHAN ou bien encore TABLE DE CÉSAR. — Les environs du bourg de Locmariaker ne sont guère plus variés sous le rapport de la végétation que le canton de Carnac ; ici comme à Carnac , des landes couvertes d'ajoncs marins , et quelques bouquets d'arbres , font toute la richesse du paysage. Au milieu de l'espace qui sépare les pierres de la Cave, de Locmariaker, se trouve le monument celtique le plus remarquable de ceux qu'on rencontre dans cette contrée de l'ancienne Armorique ; son aspect a quelque chose d'imposant par sa dimension et surtout par la hardiesse qu'on remarque dans la superposition de sa table. Cette pierre a dix-neuf pieds et demi dans un sens et douze pieds dans un autre ; sa plus forte épaisseur est de deux pieds dix pouces ; mais la plus générale est de deux pieds.

Elle est portée par trois autres pierres verticales : celle qui a la forme d'un cône aplati, et qui est en tête de ce *Dolmen*, porte sur sa face intérieure des divisions assez régulières et en forme d'écaillés along-



ingelmann.

lands ou



Scrand fecit 1829.

Lith. de Engelmann.

La Table des marchands ou Dolvauchant, à Locmariaquer.

ingt-sept
e épais-
cavation
donner
ance de
le voisi-

le M. de
émoires

en encore
de Loc-
rapport
comme
arins, et
hesse du
s pierres
onument
encontre
son as-
ension et
ns la su-
euf pieds
n autre;
pouces;

erticales:
ui est en
eure des
lles alon-

gées,
de M.
torique
dans l
page 1
M. de
à la pla
nier se
que da
possibl
ment,
- Vou
térature
du rom
savoir s
monde
deman
et ne p
a-t-on
ces inc
qui a
ment e
science
compar
pour, tro
cir un
plus d'u
on igno
conscrit
naissanc
mais pa

gé
de
to
da
pa
M
à l
ni
qu
pe
m

té
du
sa
m
de
et
a-
ce
qu
m
sc
co
pe
ci
pl
or
co
na
m

Paris le 10 Mars 1848

gées, et gravées en creux. Je vous renvoie à l'ouvrage de M. de Penhouët, ayant pour titre : *Recherches historiques sur la Bretagne*, page 52. Vous trouverez aussi dans le huitième volume des *Antiquaires de France*, page 146, une description de ce même monument par M. de Freminville, ainsi que le dessin de ce *Dolmen* à la planche 2. Les renseignemens donnés par ce dernier sont infiniment plus justes et plus satisfaisans que dans le premier ouvrage indiqué, où il est impossible de reconnaître la physionomie de ce monument, dans les vues qui y sont jointes.

Vous croyez peut-être, mon cher ami, qu'à la littérature et à la peinture seules appartient le domaine du romantisme? Détrompez-vous; tous les genres de savoir se le disputent : c'est comme de la charte, tout le monde en veut. L'archéologie, science triste et ingrate, demande beaucoup de travail, de grandes recherches, et ne produit qu'une célébrité tardive et rare. Aussi a-t-on voulu se mettre à la mode pour obvier à ces inconvéniens. On compte plus d'un *antiquaire* qui a planté son fanon sur cette terre nouvellement explorée. Aujourd'hui on ne cultive plus la science en examinant attentivement les choses, en les comparant; si l'on fait des recherches ce n'est plus pour trouver des analogies qui peuvent servir à éclaircir un point douteux ou inconnu, on ne prononce plus d'une manière dubitative sur un monument dont on ignore l'origine et la destination primitive; on circonscrit la question dans le petit cercle de ses connaissances; cercle qu'on agrandit, non par l'étude, mais par des systèmes; c'est plus commode, on ne

sort pas de chez soi; c'est plus ingénieux, plus original, en un mot c'est plus romantique. Ne mûrissant aucune idée par l'étude on généralise des faits isolés; un griffonnage tracé sur une pierre celtique est jugé l'œuvre des *Phéniciens* et suffit pour prouver dans un demi volume, que cette nation civilisée et commerçante, apporta sur les rives de l'Armorique le flambeau des arts, comme avec une vertèbre on nous décrit une espèce perdue, aussi exactement que si elle eût été conservée dans de l'esprit de vin. Lisez certains ouvrages sur la Bretagne et vous verrez s'il n'est pas vrai de dire que l'archéologie a aussi son Victor Hugo ou son Boulanger. Mais revenons à la *Table des Marchands*. La planche n° 14 offre la vue générale de Locmariaker, bourg situé sur le bord de la mer; sur le premier plan on voit la fameuse *Table des Marchands*, qu'on nomme en breton *Dolvarchan*, on lui donne aussi le nom de *Table de César*. La table est d'un granit grisâtre, comme tous les monumens de ce genre que l'on rencontre à Ardeven, à Quiberon et à Carnac.

La pierre principale est supportée par trois autres, qui sont posées sur champ. Une excavation à fleur de terre, soutenue par des pierres semblables, et formant un plus petit *Dolmen*, qui lui est contigu, fait partie de ce monument. On y compte quinze pierres petites ou grandes.

A gauche de la vue que je donne planche 14, on voit la mer, et à droite le bourg de Locmariaker.

J'ai déjà donné une vue de ce monument dans

1774

A. Linnæus

is origi-
ûrissant
isolés;
est jugé
dans un
ommer-
le flam-
ous dé-
e si elle
sez cer-
s'il n'est
Victor
able des
érale de
er; sur
es Mar-
on lui
able est
is de ce
on et à
autres,
leur de
et for-
gu, fait
pierres
he 14,
cinaria-
t dans



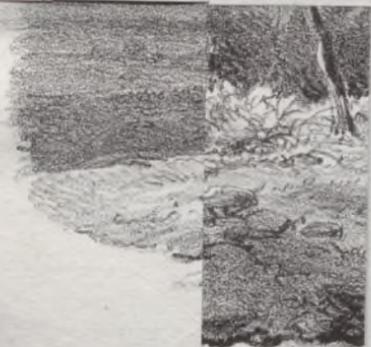
Jorand fecit 1829

Lith. de Engelmann

Mégalithes. Cromlech brisé à Locmariaquer.

l'Atlas
n° 1

Cr
tué
crois
pierr
sept
d'épa
deux
ceux
ainsi
j'en
son
pierr
enco
fait
soixa
peu
ferm
la vu
est e
autar
Césa
duire
est u
soit
trou
nom
renv
réun



Jorand sc

mlech

l'At
n°

tué
croi
pier
sep
d'ép
deu
ceu
ains
j'en
son
pier
enc
fait
soix
peu
ferm
la v
est
auta
Cés
duin
est
soit
trou
non
renv
réun

l'Atlas des siècles de la monarchie française, planche n^o 1 bis.

CROM-LECH DE MAINRETUAL. — Ce monument, situé près de Locmariaker et de Kerlamarec, est, je crois, un *Crom-lech* brisé; on le nomme aussi : *Les pierres de Mainretual*. La plus grande des deux a vingt-sept pieds de long sur treize de large et deux pieds d'épaisseur ; la plus petite n'a que huit pieds. Ces deux fragmens réunis formaient sans doute comme ceux de la *Cave* une table inclinée posée sur d'autres, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre par la vue que j'en donne. Dans l'origine cette pierre aurait eu dans son plus grand axe trente-cinq pieds. Les autres pierres éparses, ou contigues à ce *Crom-lech*, sont encore au nombre de dix-sept, et semblent en avoir fait partie; il aurait occupé un espace de plus de soixante pieds. Ce groupe de pierres celtiques est à peu de distance du bourg de Locmariaker et de la ferme de *Kerlamarec*. On voit la mer dans le fond de la vue, représentée planche 15; ce côté du monument est exposé au midi. Si ce *Crom-lech* ne présente pas autant d'élégance et de noblesse que la *Table de César*, sa pierre inclinée dans son entier, devait produire l'effet le plus imposant; car cette *Pierre table*, est une des plus longues que j'aie vues, soit à Carnac, soit à Locmariaker, contrées de la France où l'on trouve les plus grandes pierres et en plus grand nombre; car les deux débris du *Men-hir* qui sont renversés près de la *Table des Marchands*, et qui réunis formaient un monolithe de près de soixante

pieds, devait être unique il est vrai relativement à sa dimension, mais il faut remarquer que ce n'était pas une pierre plate.

Les *Crom-lech* sont, ainsi que les *pierres branlantes*, moins nombreux que les *Dolmen* et les *Men-hir*, ici comme ailleurs. Les auteurs qui en ont parlé n'ont pas toujours été clairs et exacts dans leurs descriptions. *Crom-lech*, selon M. Eloi Johanneau entre autres, signifie en celtique un cercle de pierres : « *Crom-lech*, « *Crom-leach*, *Cromla*, ou bien *Lech-crom*, signifie, « dit-il, en gallois pierre courbe ou cercle de pierres, etc. »

Explication d'où il résulterait que des pierres disposées en cercle formeraient un *Crom-lech* comme celui de Gellainville, village entre Chartres et Berchères, et qu'une pierre penchée, inclinée, serait également un *Crom-lech*.

« Quelques uns de ces *Crom-lech* ou cercles druidiques, que plusieurs écrivains modernes ont fastueusement nommés *thèmes célestes* ou *cercles astronomiques*, sans en apporter d'autres preuves, sont formés de pierres rangées en lignes circulaires, et quelquefois aussi le milieu du cercle est occupé par d'autres normes *Men-hir* ou *Peulvan*. Il en est encore qui sont formés par des talus de terre et de pierres, tel que celui qui se voit dans le Highland en Ecosse. Peut-être ces enceintes étaient-elles destinées spécialement à l'observation du cours des astres, peut-être aussi étaient-elles consacrées à de certaines pratiques religieuses. Mais ce qu'il faut avouer, c'est que nous avons peu de données sur l'usage auquel tous

sa
bas

es,
ici
ont
p-
es,
h,
ie,
er-

oo-
lui
et
un

di-
eu-
zo-
or-
el-
l'é-
qui
tel
se.
oé-
ut-
ra-
que
ous

ement à sa
n'était pas

branlantes,
en-hir, ici
parlé n'ont
s descrip-
tre autres,
Crom-lech,
, signifie,
le de pier-

rres dispo-
mme celui
rchères, et
lement un

les druidi-
nt fastueu-
es astrono-
, sont for-
es, et quel-
pé par d'é-
encore qui
oierres, tel
en Ecosse.
inées spé-
res, peut-
taines pra-
r, c'est que
uquel tous

MORBIHAN.

PL. 16.



J. G. B. 1829

Lith. de Engelmann

La Pierre de la Fête du Village, Dolmen à Locmariaquer.

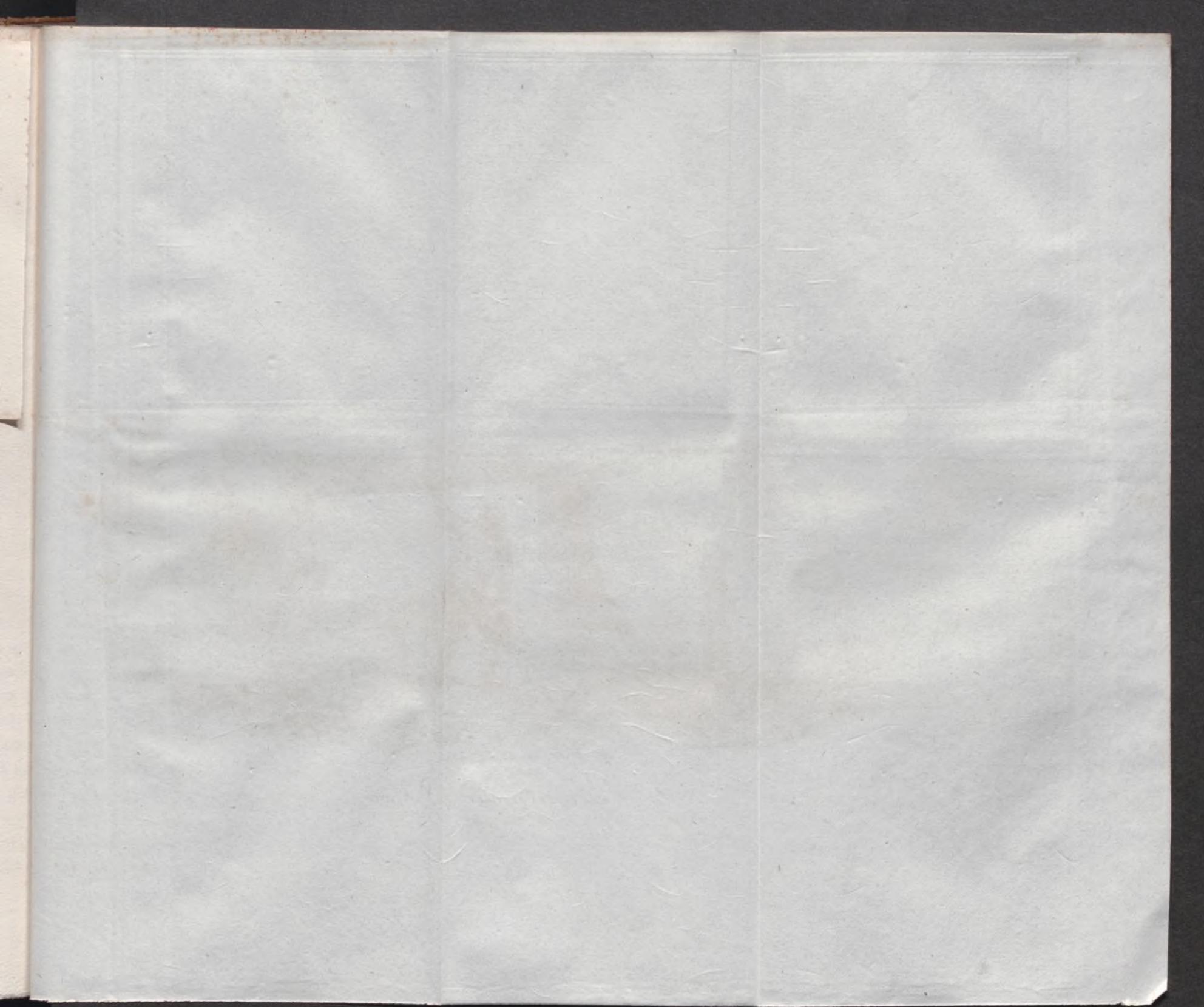


Village

1789

Faint, illegible text visible on the left edge of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Faint handwritten text, possibly a signature or date, located in the lower right quadrant of the page.





Scrand fecit 1839.

La Pierre couchée, Dolomieu.

« ces
« pre
« con
Siècl
plus

LA
hour
Au m
énor
On l
mass
un a
au m
physi
table
plate
de m
frir p
ou p
autre

PIE
parte
près

LA
maria
distan
M. de
histor
de ce



Sorand fecit 1829.

«
«
«
S
P

b
A
én
O
m
u
a
p
ta
p
de
fr
ou
au

pa
pr

ma
dis
M.
his
de

« ces monumens celtiques ou druidiques étaient presque, et que tout ce qu'on en dit se réduit à des conjectures plus ou moins plausibles. » Voyez les Siècles de la monarchie française, page 21, pour de plus amples descriptions.

LA PIERRE DE LA TÊTE DU VILLAGE. — Non loin du bourg de Locmariaker se trouve le hameau de Kerlut. Au milieu d'un clos bordant la rue, on voit un bloc énorme posé sur d'autres pierres peu élevées de terre. On lui donne aussi le nom de *Main-eu-roc*; cette masse informe a seize pieds dans un sens et treize dans un autre; sa plus forte épaisseur est de quatre pieds au moins. Vous remarquerez que ce monument a une physionomie toute particulière; la pierre qui forme la table, caractère distinctif des *Dolmen*, n'est point plate, comme on le voit généralement dans ces sortes de monumens; elle est bombée, forme qui devait offrir peu de commodité pour consommer les sacrifices, ou pour servir de tribune aux harangues, soit à tout autre exercice. Voyez la planche 16.

PIERRE COUPLÉE. — La *Pierre Couplée*, dans le département de la Manche, présente une forme à peu près semblable. Voyez la planche 26.

LA PIERRE PLATE. — C'est à la partie ouest de Locmariaker et dans les landes, mais cependant à peu de distance de ce bourg, que se trouve la *Pierre Plate*. M. de Penhouët en fait mention dans ses *Recherches historiques sur la Bretagne*, lettre onzième. En parlant de ce monument, sans le décrire, il insiste particuliè-

rement sur une sorte d'ornement indiqué en creux sur une des pierres verticales qui le composent ; il croit y reconnaître une branche de palmier. Le palmier était un arbre révééré des Phéniciens ; donc ce monument est un monument *celtico-phénicien*.

Je vous prie de croire que tout le monde ne raisonne pas comme cela en Bretagne. M. de Fréminville donne dans le huitième volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de France, page 152, une réfutation sage et mesurée des opinions systématiques de M. de Penhouët.

Ce monument est le plus considérable en dimension, de tous ceux du Morbihan et, je crois, de tous ceux connus ou décrits jusqu'à ce jour. Son grand axe, qui est à peu près dans la direction du nord-ouest au sud-est, est de soixante-trois pieds. L'entrée dirigée au nord-ouest est recouverte par une table qui a treize pieds de long sur huit pieds huit pouces de large, et la seconde pierre qui lui est contiguë peut avoir six pieds. J'ai compté de trente-huit à quarante pierres qui m'ont paru faire partie de ce monument, l'un des plus remarquables des époques celtiques.

Sur la paroi intérieure de cinq des pierres qui servent de supports latéraux, on voit des espèces d'ornemens indiqués en creux, dont je viens de parler plus haut. Il paraît, d'après ce que rapportent MM. de Penhouët et de Fréminville, que ce monument aurait été déblayé en 1811 ou 1812 par les soins de M. Renaud et sous les auspices de la société d'Auray ; mais depuis il a été encombré, car lorsque je le visitai en 1823, il me fut impossible d'aller plus avant de dix à

ux
il
al-
ce
ne
ne
été
on
de
en-
ous
xe,
au
gée
eize
, et
six
res
des
ser-
'or-
rler
. de
rait
Re-
mais
i en
lix à



de A:6

10
—

MORBIFIAN.

Pl. 17.



Jurand 1829

Lith. de Engelmann rue de Fausse Montagne N°6

Grand Dolmen, à Locmariaquer.

eux
; il
bal-
ce
me
me
iété
ion
de
en-
ous
axe,
t au
gée
eize
, et
six
rres
des
ser-
'or-
rler
de
rait
Re-
mais
i en
lix à

douze pieds. Il paraît que toutes les pierres qu'on enlève des champs environnans sont déposées près de ce *Dolmen*, et finissent par le combler.

La vue que j'en donne planche 17 peut vous convaincre de ce fait.

Je terminerai cette lettre par quelques traditions que j'ai recueillies sur les lieux et que j'ai déjà données au public dans l'introduction de l'atlas des Siècles de la monarchie française, page 16 et suivantes.

« Selon les uns, ces pierres sont des monumens *romains*, et selon d'autres elles ont été posées par des *Kerions* (nains) ou *Kerionettes* (petits nains, petit monde); ils portaient à quatre ces pierres sur leurs épaules.

« La description des pierres monumentales de *Locmariaker*, observées sur les lieux, suggère d'abord une remarque qu'on pourrait appliquer aussi à beaucoup d'autres traditions populaires. Par un travers d'esprit que partagent même bien souvent des hommes distingués d'ailleurs, la multitude surtout aime mieux faire des suppositions ridicules, que de résister au vain plaisir d'expliquer des choses sur lesquelles elle n'a point de données certaines ou même plausibles.

« Si, par exemple, il arrive à un enfant de demander à sa vieille mère des renseignemens sur l'origine de ces pierres qui frappent sa vue et qui étonnent son jugement, la bonne femme, au lieu de lui avouer naïvement son ignorance, lui répond d'un ton mystérieusement confidentiel et bien affirmatif : Mon enfant, autrefois ces pierres étaient la demeure, les

« maisons des *Kerions*, des nains; ils y faisaient leur
 « cuisine et leur ménage. Si l'enfant s'étonne que des
 « nains, à qui il ne saurait supposer plus de force qu'à
 « lui-même, aient pu faire mouvoir des masses que
 « l'on ne remuerait pas sans des efforts prodigieux, la
 « vieille mère répond en tournant son fuseau: Jadis le
 « monde était plus fort, et puis, dans l'origine, ces
 « pierres étaient beaucoup plus légères et beaucoup
 « moins grosses. Depuis elles ont grandi: ces pierres-
 « là croissent comme les arbres.

« Des fables grossières, des contes de fées, des sor-
 « ciers, des diables et des revenans, voilà toute l'histoire
 « et toute la littérature du peuple des campagnes aux
 « premiers temps des Gaules, ou du moins celle dont
 « les traces se retrouvent encore de nos jours.

« L'opinion la plus générale veut que ces *Dolmen*
 « aient été des autels consacrés au culte des dieux ré-
 « vérés par les Celtes, et qu'ils furent souvent souillés
 « du sang des victimes humaines; on croit aussi qu'ils
 « servaient de lieux de rassemblement, et que les
 « druides s'y retiraient pour instruire la jeunesse, ou
 « pour haranguer le peuple dans le silence des forêts;
 « toujours si favorable au mystère dont ils aimaient
 « à s'envelopper. »

Ce qui prouverait que le sol de Locmariaker aurait
 été couvert de bois, ce sont les souches qu'on a trou-
 vées sur le bord de la mer il y a dix-huit à dix-neuf
 ans; fait qui m'a été assuré par les gens du pays en
 1823, époque à laquelle j'allai visiter cette contrée,
 une des plus curieuses de la France par le nombre et
 l'importance de ses pierres druidiques.

Il me reste à vous parler de quelques monumens

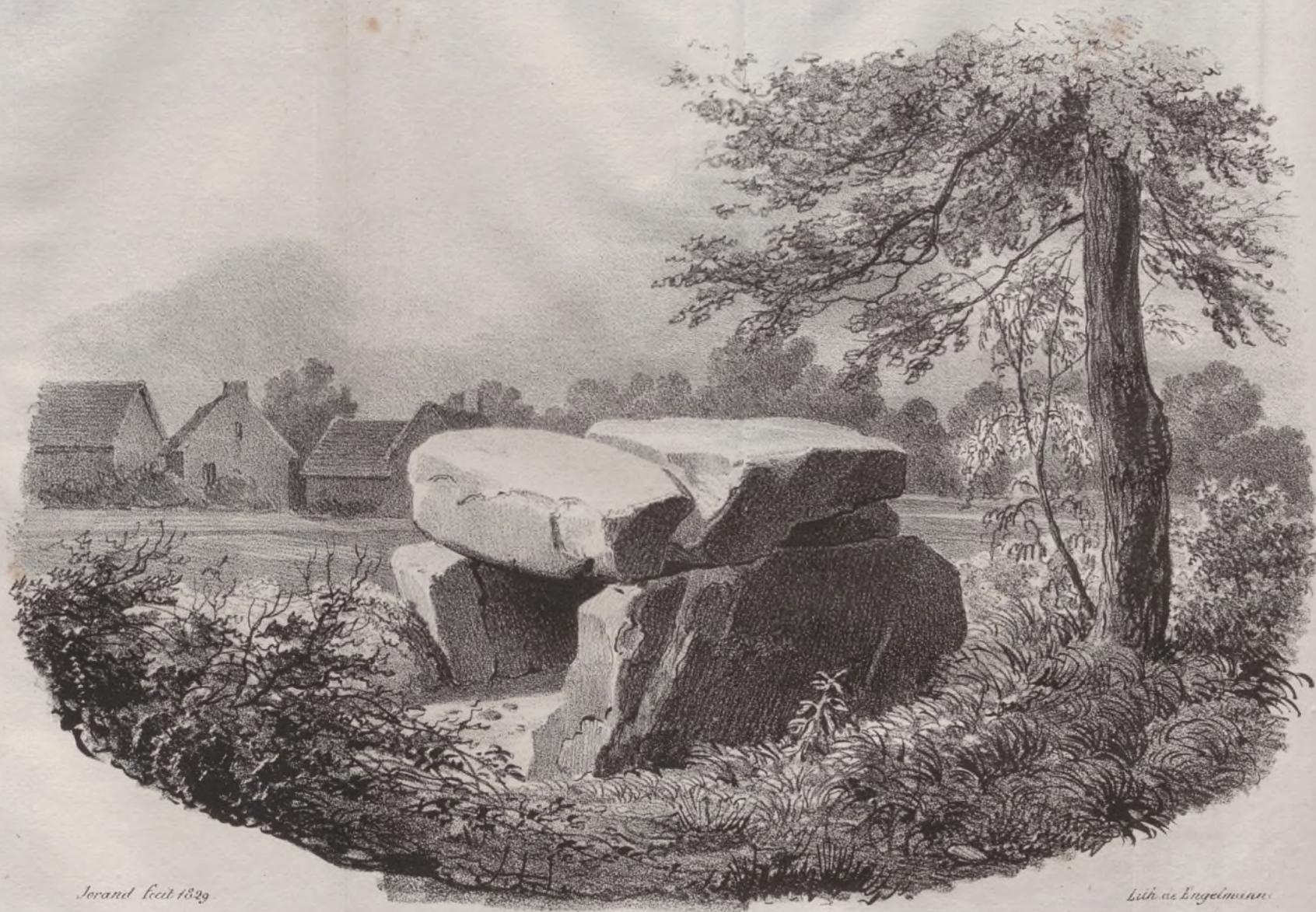
eur
des
u'à
que
, la
s le
ces
oup
res-

or-
oire
aux
ont

men
ré-
llés
r'ils
les
ou
êts;
ent

rait
rou-
neuf
s en
rée,
re et
mens

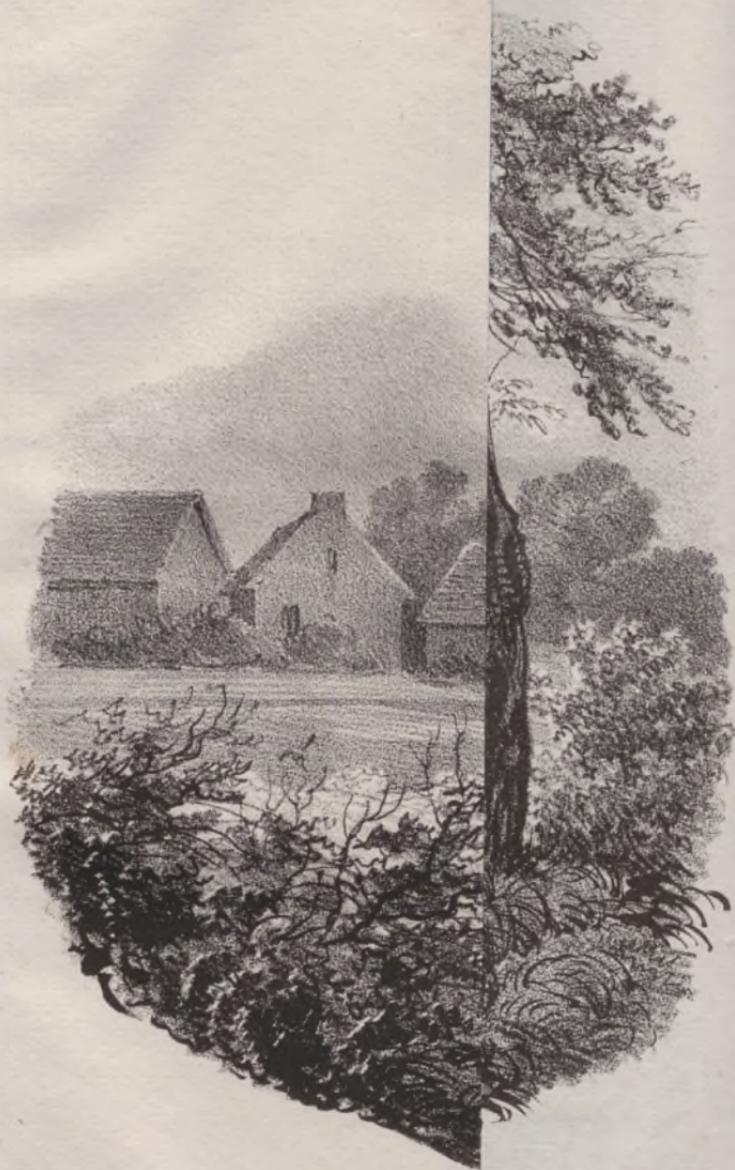
r
s
à
e
a
e
es
p
s-
r-
e
x
at
n
é-
és
ls
es
u
s,
at
lit
u-
uf
en
e,
et
ns



Jorand scul. 1829.

Lith. de Engelmann.

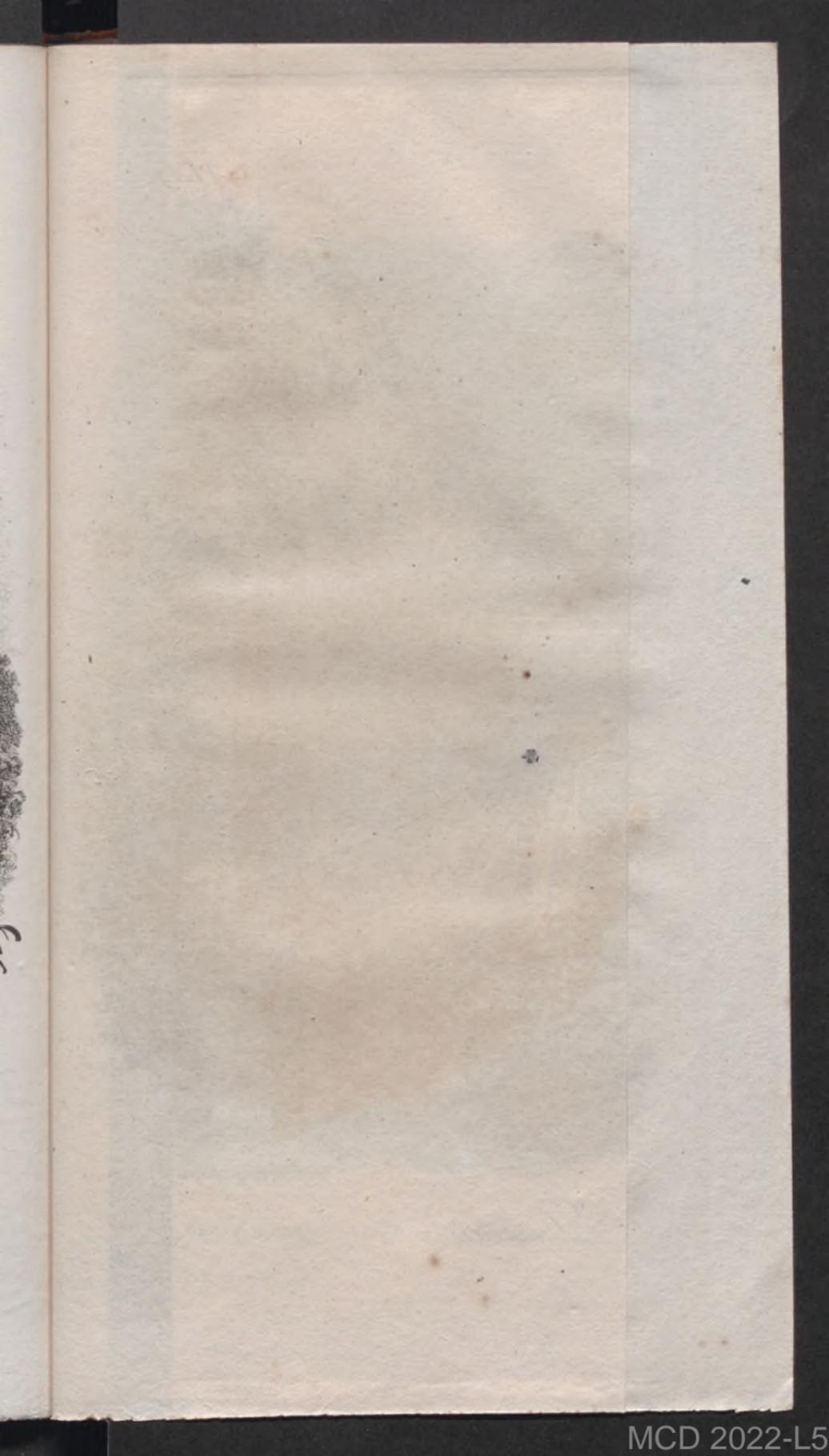
Entrée de la pierre dite de Duncau, près de Combré.

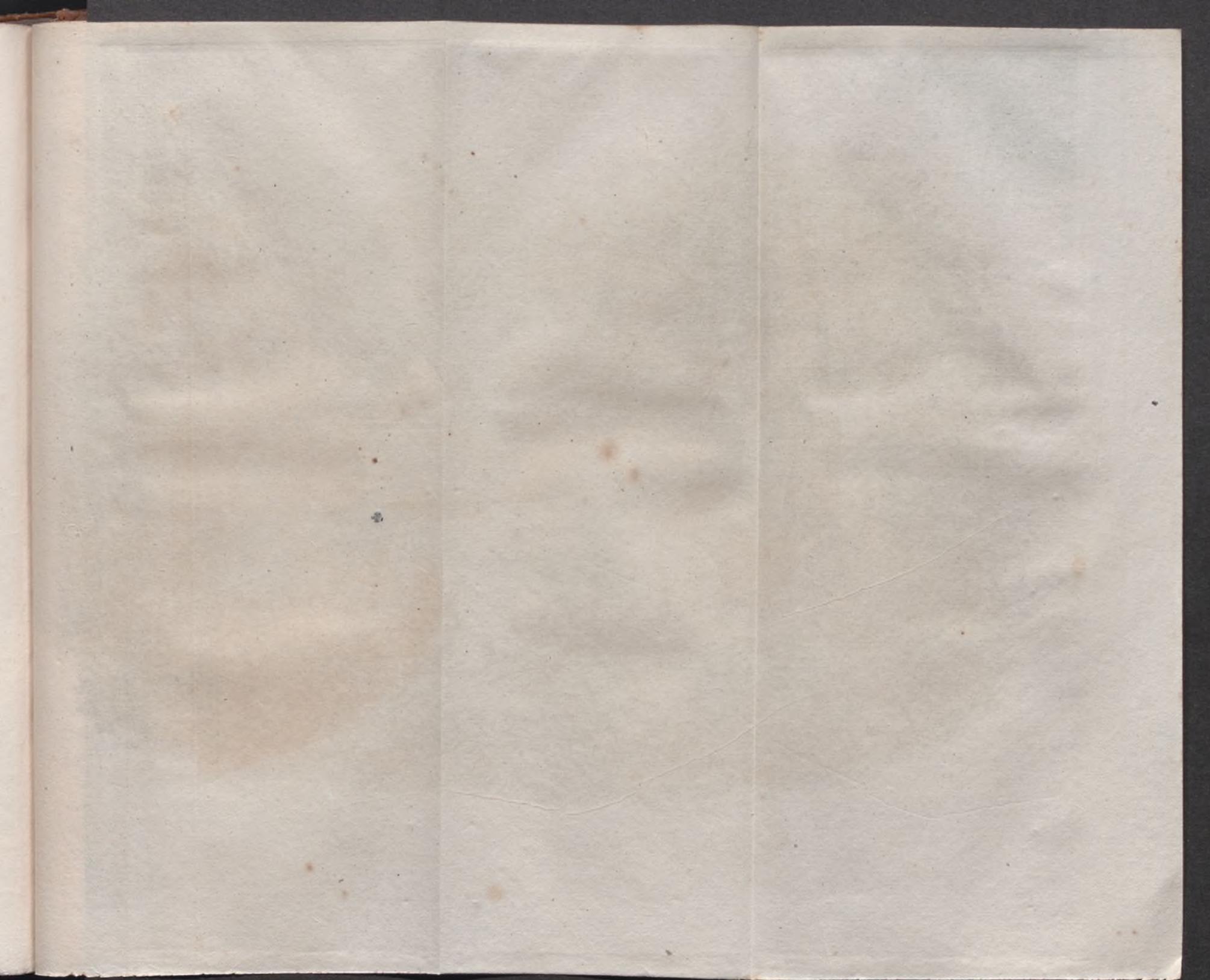


Jorand fecit 1829

Sculp. a. Engelmann.

En.







Jorand scul. 1829.

Lith. de Engelmann.

Vue postérieure du Dolmen de Duncau.

cel
zèr
Tro
n
L
S
ves
tiq
pés
dép
d'a
sen
de
do
trè
ce
de
loi
Pa
Do
do
pa
« c
« d
« n



Jordan fecit 1829.

Vice

celtiques des départemens de la Sarthe et de la Lozère.

Troisième lettre à M. le comte de S.... sur quelques monumens celtiques des départemens de la Sarthe et de la Lozère.

Paris, mai 1830.

Si l'ancienne province du Maine n'offre pas aux investigations de l'antiquaire autant de monumens celtiques que la Bretagne, ceux de ces monumens échappés au ravage des siècles, que l'on rencontre dans le département de la Sarthe, n'en sont pas moins dignes d'attention et d'être décrits. Quelques uns encore présentent une masse imposante, soit par la hardiesse de leur superposition, soit par le volume des blocs dont ils se composent.

Les premiers que je vais vous indiquer sont d'une très belle conservation et des plus remarquables. De ce nombre sont principalement ceux de la commune de Connéré, à six lieues de la ville du Mans et non loin de la grande route qui y conduit en venant de Paris.

LA PIERRE DE DUNEAU. — Ce monument est un Dolmen très complet. Voici la description que j'en ai donnée dans les *Siècles de la Monarchie française*, page 12 :

« La pierre de *Duneau* est à un quart de lieue de la commune de Connéré, presque au bord, sur la droite de la grande route de Paris au Mans. Ce *Dolmen* est composé de six pierres: la table qui le couvre

« a été rompue (voyez la planche 18 des Mélanges archéologiques). Son entrée est dirigée vers le midi ;
 « cette circonstance qu'on remarque aussi dans beaucoup d'autres monumens de ce genre , semble confirmer
 « l'opinion de plusieurs écrivains qui , partisans zélés des
 « systèmes de l'astronomie celtique , ont dit affirmativement
 « que toutes ces ouvertures regardaient constamment le levant. »

Sa hauteur totale peut être de six à sept pieds. La planche 19 représente la partie postérieure de ce même Dolmen ; la pierre qui ferme le fond a six pieds six pouces de long.

LA PIERRE DE DOLON. — « La Pierre-Couverte , que
 « l'on remarque sur le bord du chemin qui conduit
 « de Connéré au village de Dolon , mérite une attention
 « particulière en raison de sa grandeur. Ce Dolmen
 « ou *Dolmin* est composé de huit pierres : celle
 « qui le couvre est d'un seul morceau de grès ; il a dix-
 « neuf pieds dans sa plus grande dimension , douze
 « dans le sens contraire , et sa plus forte épaisseur peut
 « être de deux pieds. La profondeur de cette espèce
 « de grotte est de quinze pieds six pouces , et elle a six
 « à sept pieds de large. Trente personnes pourraient
 « facilement y trouver un abri.

« Lorsqu'elle eut cessé d'être consacrée aux mystères
 « des druides , la misère y fit entendre ses gémissemens ,
 « et les plaintes du malheureux succédèrent aux
 « prédications superstitieuses des Semnothées.
 « Bientôt le vice disputant , pour la nuit du moins ,
 « cette retraite à l'indigence , y vint cacher ses turpi-

PL. 20.

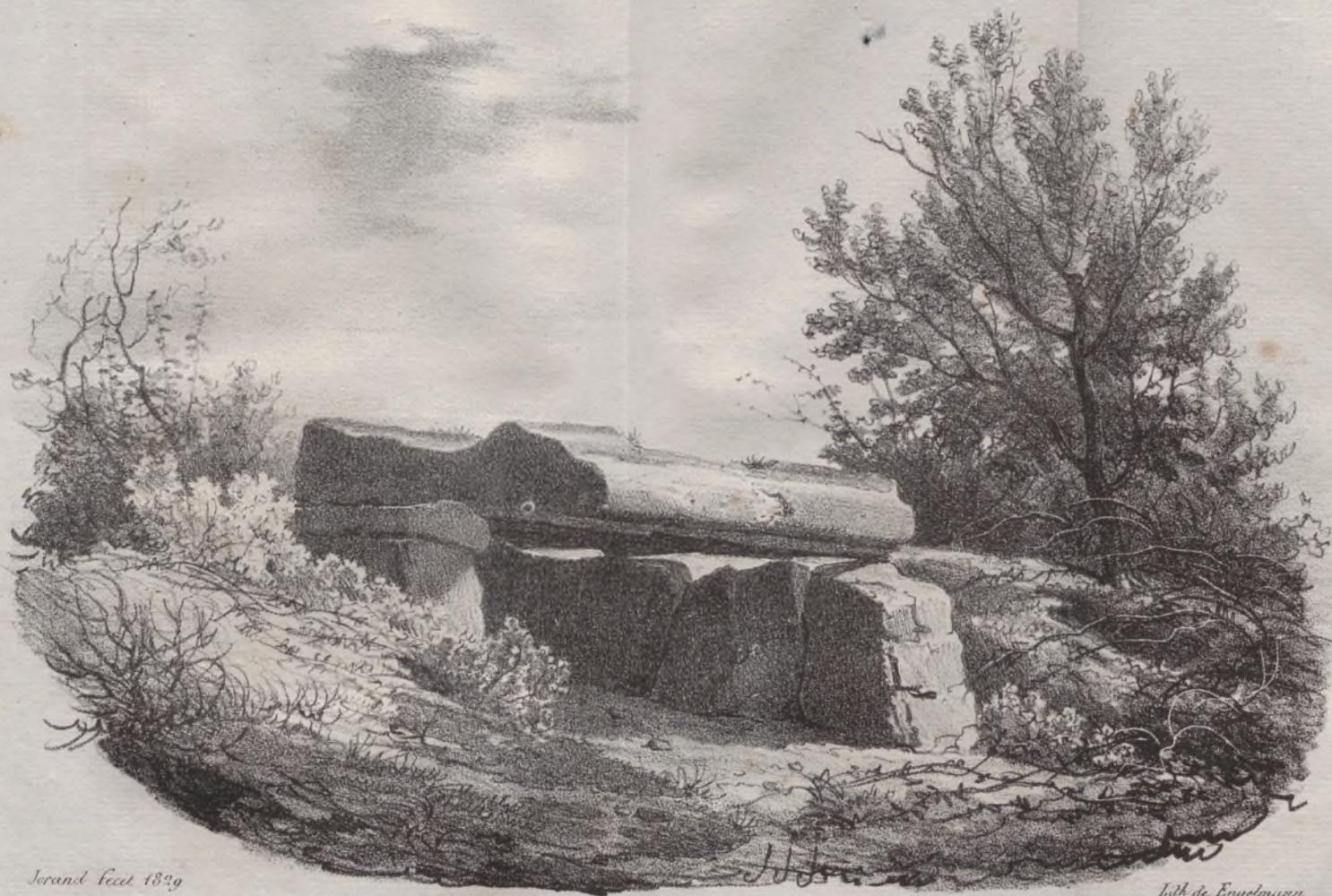


Jorand fecit 1825

Lith. de Engelmann

SARTHE.

PL. 20.



Jorand fecit 1829

Lith de Engelmann

Entrée du Dolmen de Dolon, près de Conneré.

PL. 91.



Sorand fe

Lith. de Engelmann.

SARTHE.

Pl. 21.



Jorand fecit 1829.

Lith. de Engelmann.

Partie postérieure du Dolmen de Dolon.



« tudes et méditer de sinistres projets : voilà tout ce
 « qu'on sait d'un monument qui a bravé les atteintes
 « de plus de vingt siècles. »

La planche n^o 20 représente l'entrée de ce *Dolmen*,
 et la planche 21 la partie postérieure.

J'ai donné une vue de ce monument, planche 3,
 dans l'Atlas des Siècles de la Monarchie française, ou-
 vrage grand in-folio contenant plus de cinquante litho-
 graphies.

Vous trouverez également la vue d'un autre monu-
 ment celtique sous la dénomination de *Pierre-fiche*.
 Comme il est d'une assez grande importance, je vais
 rapporter ce que j'en dis dans ce même ouvrage à la
 page 10.

« La *Pierre-fiche* se trouve aussi dans la commune
 « de Duneau près de Connéré, à quelques centaines
 « de pas de la route de Paris. La hauteur de cette pierre
 « est de douze pieds et demi ; sa largeur est de dix, et
 « son épaisseur de deux pieds ; elle est posée vertica-
 « lement au bord d'un chemin qui conduit à une
 « ferme également nommée *Pierre-fiche*. Ce que cette
 « pierre a de plus remarquable, c'est un trou qui la
 « traverse dans une direction faiblement inclinée, à la
 « hauteur de huit pieds environ, et par lequel on
 « pourrait facilement passer le bras. » (Voyez, pour de
 plus amples détails, l'ouvrage déjà cité.)

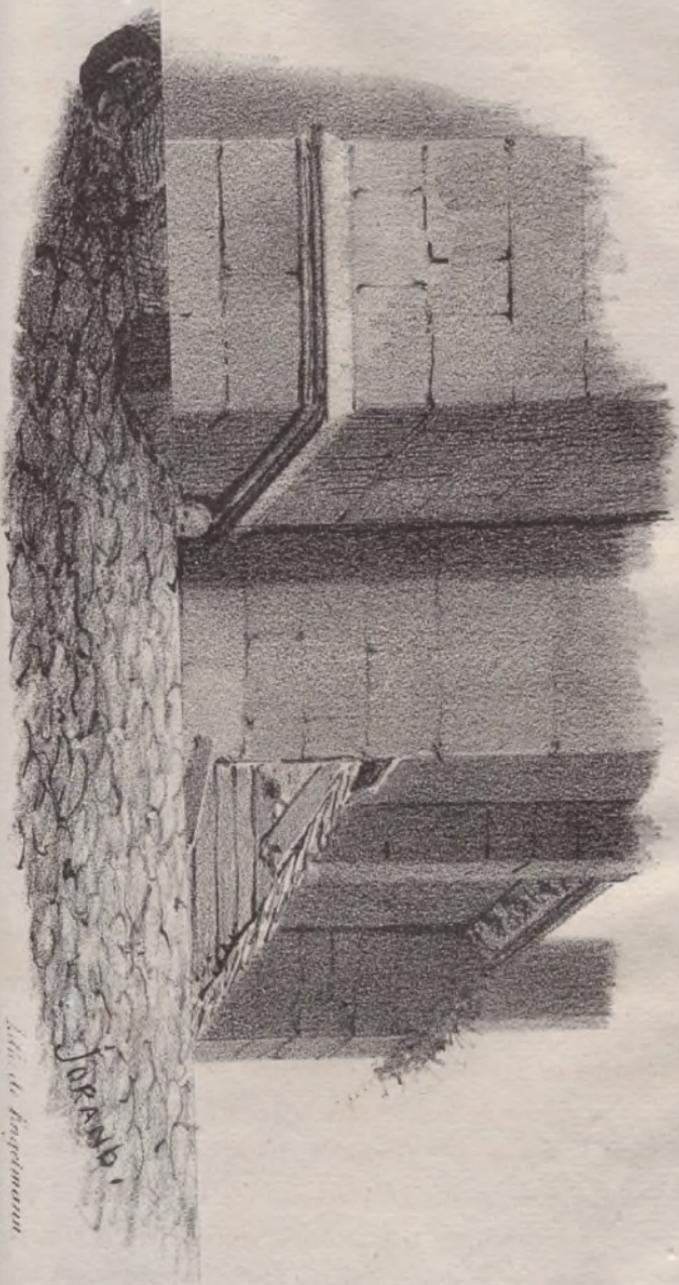
Il n'est pas rare de rencontrer plusieurs de ces sortes
 de monumens désignés sous des noms semblables,
 tels que : *Pierre-Fichade*, *Pierre-Fixe*, *Pierre-Faite*,
Pierre-Fitte, etc.

PIERRE DE SAINT-JULIEN. — La planche 22 représente la *Pierre dite de Saint-Julien*. Cette pierre est dénommée ainsi, parce qu'elle se trouve dressée dans un des angles rentrants du portail de la cathédrale du Mans.

Voici un extrait de ce que je rapporte à l'égard de ce monument dans les *Siècles de la Monarchie française*, page 6 :

« On voit à un des angles du grand portail de l'église
 « de Saint-Julien une pierre dressée, qui a douze pieds
 « de haut sur trois pieds et demi dans son grand axe ;
 « elle est aplatie et de forme cônica tronquée, c'est
 « une espèce de grès rougeâtre, composé de couches
 « qui ressemblent assez bien à des draperies » (comme
 on peut le voir par le dessin de la planche 22 de cette
 collection et par la planche 1^{re} des *Siècles*, etc). « Cette
 « pierre a été considérée comme un monument cel-
 « tique par les historiens qui ont écrit sur la ville du
 « Mans et sur ses antiquités. M. Renouard dit, dans
 « ses *Essais historiques sur l'ancienne province du*
 « *Maine*, t. 1, p. 10, qu'elle avait servi de base à une
 « croix de fer que les calvinistes ont renversée dans
 « les guerres de religion ; de nos jours encore on dis-
 « tingue au sommet la trace du scellement de cette
 « croix.

« Ce monument n'était pas le seul de ce genre qui
 « se vit près de cette église. Le même auteur parle de
 « deux autres fragmens d'autels druidiques, dont on
 « avait enlevé les bases. Les chanoines firent aussi dé-
 « truire, il y a environ trente ans, deux vastes tables
 « que l'on nommait vulgairement *Pierres au lait*. On
 « retrouve fréquemment de ces sortes de pierres près
 « des églises ou dans le sanctuaire même.



SAINTE-HILDE.

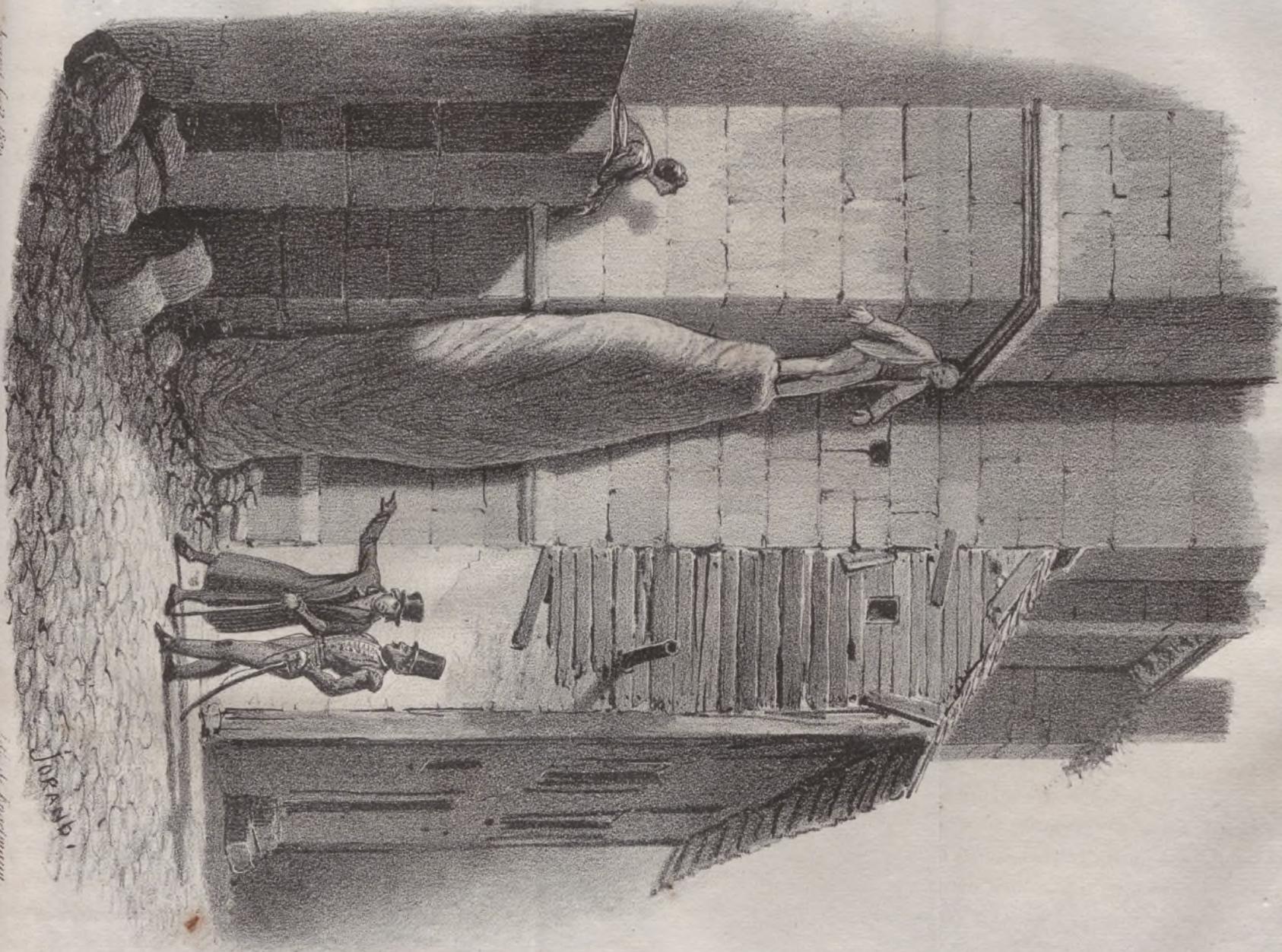
Pl. 92.

Fort de Saint-Hilide

Fort de Saint-Hilide

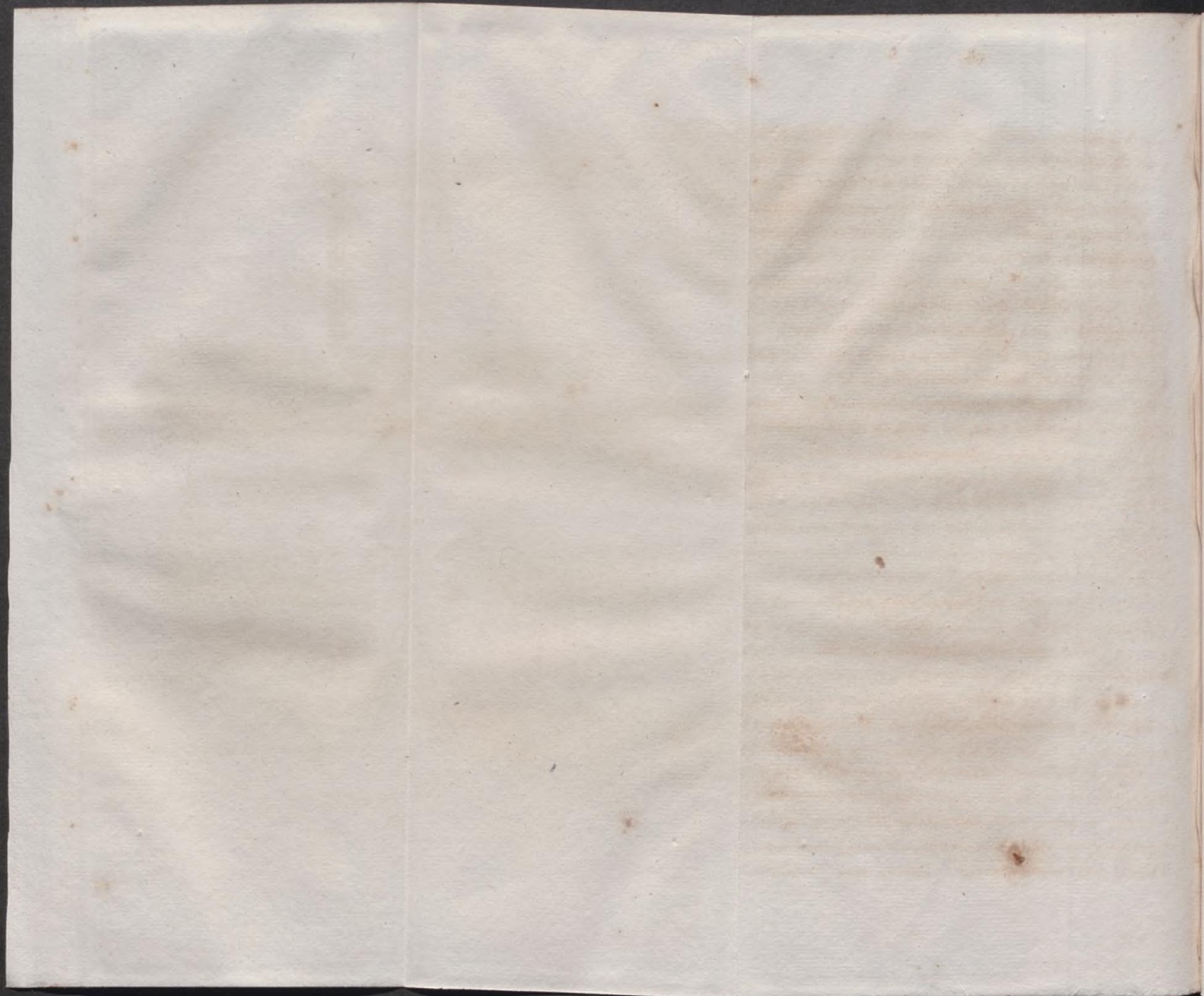
SARKIS.

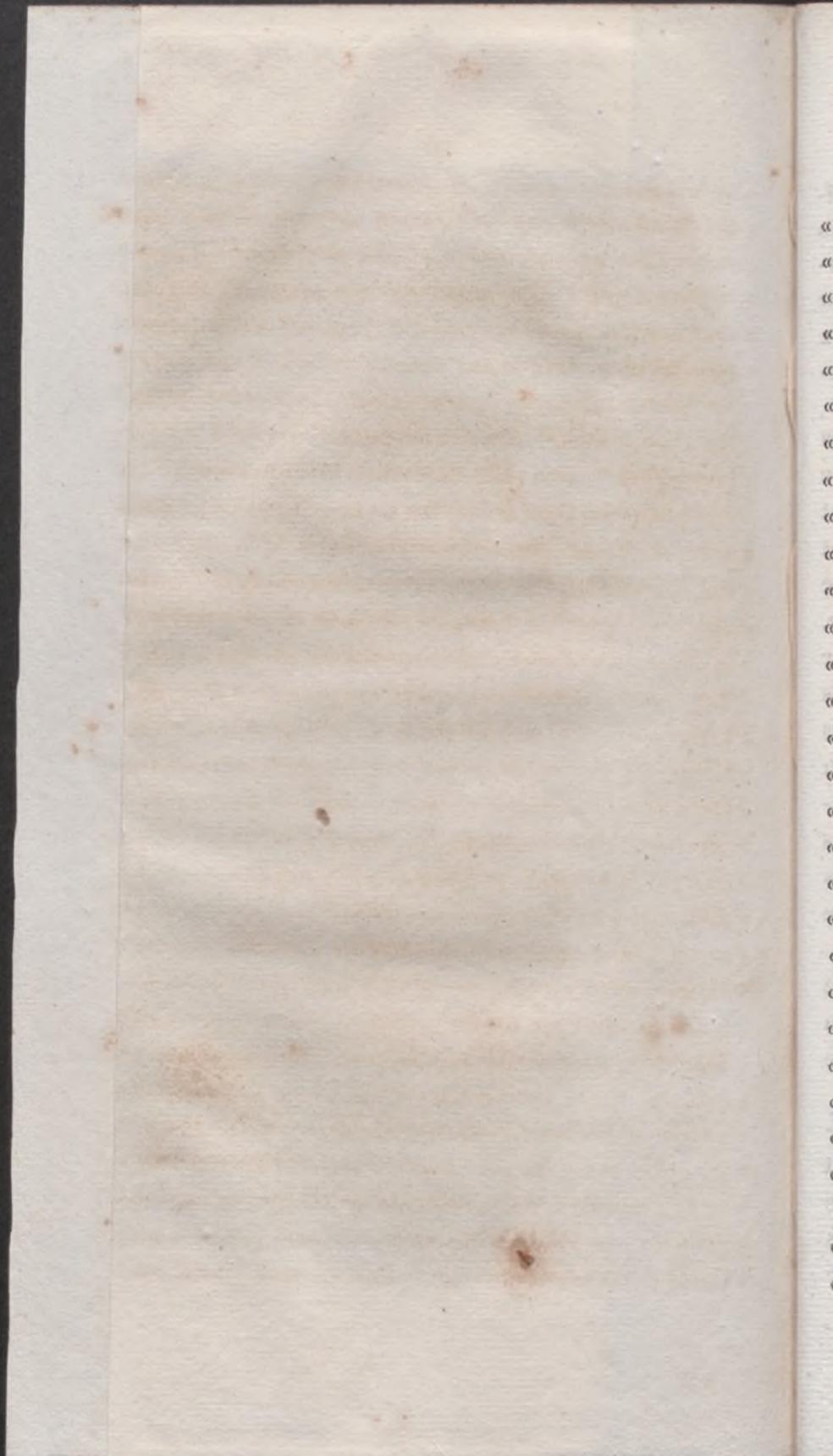
PL. 99.



L. Smith del. 1839

J. G. Smith sculp.





« L'opinion que nous adoptons à l'égard de la pierre
 « de Saint-Julien est celle des savans qui l'ont consi-
 « dérée comme un reste du culte druidique ; cela est
 « confirmé par le lieu même qu'elle occupe. L'on sait
 « que partout où il existait des monumens consacrés
 « aux divinités druidiques, les chrétiens élevèrent des
 « temples ou d'autres signes relatifs à leur culte, et que
 « les monumens du druidisme, qui ne purent être ap-
 « propriés à la nouvelle doctrine, furent dévastés ou
 « frappés d'anathème. Tel fut le Lac Sacré près de la
 « ville de Dijon ; les prêtres chrétiens le nommèrent
 « *le Creux-d'Enfer*. Il dut en être de même de la *Chaire-*
 « *au-Diable* près de Jublains, dans le département de
 « la Mayenne. Toutes les dénominations de ce genre
 « données à ces monumens, avaient pour but d'en éloi-
 « gner ceux qui, mal affermis dans leur conversion ;
 « laissaient percer pour eux un reste de vénération.
 « Cependant beaucoup de ces *pierres* ont du être con-
 « servées malgré les défenses faites par les premiers
 « rois de la seconde race ou par les conciles, qui or-
 « donnaient de détruire tous les monumens du paga-
 « nisme, et de fuir tous les lieux consacrés par l'an-
 « cienne religion. Mais aussi beaucoup d'autres monu-
 « mens furent épargnés : il suffisait d'en changer adroi-
 « tement la destination en profitant de leur vieille cé-
 « lébrité. La même politique eut lieu à l'égard des
 « *arbres* et des *montagnes*, qui passèrent du paganisme
 « au nouveau culte.

« Les premiers chrétiens, ayant à détruire celui des
 « druides, employèrent tous les moyens propres à as-
 « surer le succès d'une entreprise dont ils ne se dissi-

« mullaient pas la difficulté. Ils commencèrent par bri-
 « ser les idoles des Gaulois et par renverser leurs
 « autels ; bientôt ils s'efforcèrent de vouer à l'exécra-
 « tion les monumens qui résistaient à leurs coups et
 « ceux qui échappaient à leurs recherches, tous ceux
 « enfin qu'ils ne pouvaient sanctifier ou faire dispa-
 « raître.

« *Le Trou d'Enfer, la Chaire au Diable, le Chaudron*
 « *du Diable*, autres monumens druidiques dans l'île de
 « Bute, toutes ces dénominations énergiques doivent
 « être attribuées à l'horreur que les prêtres voulaient
 « inspirer pour tout ce qui, ayant appartenu au culte
 « païen, pouvait retarder les progrès du christianisme.

« Lorsque les chrétiens eurent adopté à leur tour
 « des rites religieux, ainsi que l'usage des temples
 « pour la célébration des mystères, afin de rendre les
 « instructions ou les prédications plus fréquentes en
 « offrant un abri dans la mauvaise saison, ils choisi-
 « rent de préférence les lieux mêmes où les idolâtres
 « avaient fait couler le sang des victimes sur les autels
 « d'Esus; ils voulaient tirer parti de l'habitude que le
 « peuple avait de fréquenter ces mêmes lieux.

« Saint Grégoire, évêque de Rome, recommande
 « très expressément l'observation de cette règle, ou
 « pour mieux dire de cette politique aussi adroite que
 « tolérante.

« Les chrétiens ne doivent point détruire les tem-
 « ples des idolâtres, écrivait cet évêque de Rome à saint
 « Augustin, qui lui demandait des avis sur la conduite
 « qu'il devait tenir en convertissant les Anglais; mais
 « ils doivent se borner à détruire les idoles qui s'y

« trouvent, à y construire des autels où seront placées
 « les reliques des saints. Si ces temples sont solide-
 « ment bâtis, il ne faut qu'y changer l'objet du culte,
 « et substituer celui du vrai Dieu à celui du démon,
 « afin que le peuple, voyant qu'on ne détruit point
 « les temples, entraîné par ses habitudes, s'y rende
 « volontiers, et adore le vrai Dieu dans les lieux même
 « où il adorait de fausses divinités.

« Saint Grégoire poussa même la complaisance jus-
 « qu'à autoriser dans les temples chrétiens la conti-
 « nuation des sacrifices des bœufs nombreux qu'on y
 « égorgeait. Il ordonna seulement de changer les épo-
 « ques et l'objet de ces immolations. Les jours de la
 « dédicace ou de la naissance des saints dont les re-
 « liques reposent dans ces temples convertis en église,
 « ornez-en le tabernacle de branches d'arbres; célé-
 « brez-y avec pompe un festin sacré; que les animaux
 « n'y soient point immolés au diable, mais qu'on les
 « tue pour les manger en l'honneur de Dieu.

« On a plus d'un exemple de la réunion de ces mo-
 « numens appartenant aux époques barbares, et de
 « ceux de nos siècles évangeliques. Nous citerons par-
 « ticulièrement *Guillaume de Salisbury*, auteur de l'his-
 « toire des Antiquités du pays de Galles; il a vu, as-
 « sure-t-il, dans l'île de *Mona*, en 1554, une de ces
 « pierres merveilleuses dans un mur de l'église de *St-*
 « *Adam*. *Giraldus Cambrensis* raconte que *Merlin* a
 « transporté, par des moyens que lui fournissait la
 « magie, une masse énorme de pierres druidiques, et
 « qu'il les a déposées *in agro Severiano*. Cet auteur
 « parle aussi d'une pierre de l'île de *Mona*, qui reve-

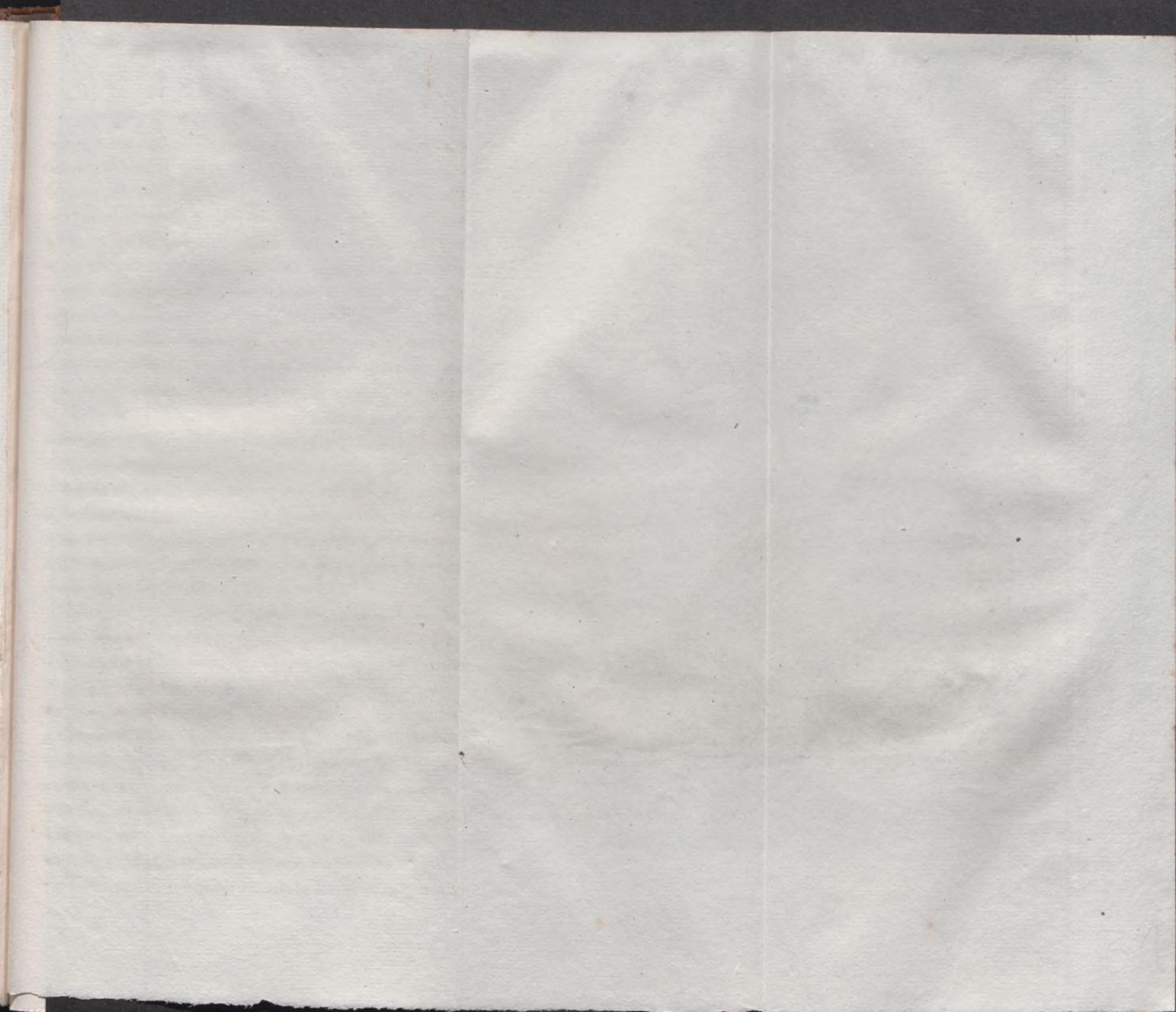
« nait à sa place, quelque effort qu'on fit pour la re-
 « tenir ailleurs. Au temps de la conquête de l'Irlande
 « par Henri II, le comte *Hugo Cestrensis* voulut se
 « convaincre de la vérité du fait; il attacha la pierre
 « merveilleuse à un bloc beaucoup plus gros, et la fit
 « jeter dans la mer. Le lendemain elle occupait sa
 « place accoutumée, au grand étonnement des incréd-
 « dules.

« Dans une des îles de la *Momonie australe*, se trou-
 « vait une pierre non moins merveilleuse, que l'on
 « voyait au coin de la porte de l'église de Saint-Michel;
 « cette pierre creuse donnait chaque jour une quan-
 « tité de vin proportionnée à la soif de ceux qui assis-
 « taient aux offices.

« On voit encore un semblable monument de la
 « pieuse crédulité de nos pères dans l'église de Saint-
 « Wast à Arras. Lorsque les enfans tardent trop à mar-
 « cher, on les assied sur cette pierre, et faisant allu-
 « sion au nom qu'elle porte, on dit trois fois : *va, va,*
 « *va*, en l'honneur de saint Wast.

« Sans nous arrêter au merveilleux de ces tradi-
 « tions, elles n'en servent pas moins à nous prouver
 « que ces pierres trouvèrent plus d'un refuge dans nos
 « temples chrétiens, et que plusieurs de nos églises
 « furent élevées sur l'emplacement même des monu-
 « mens druidiques.

« Nous avons donné un peu d'étendue à cette ques-
 « tion archéologique, parce que nous avons cru qu'elle
 « méritait une attention particulière. Il importait éga-
 « lement de fournir des preuves en faveur d'une opi-
 « nion que nous partageons, celle des savans qui met-





Jorand fecit 1829

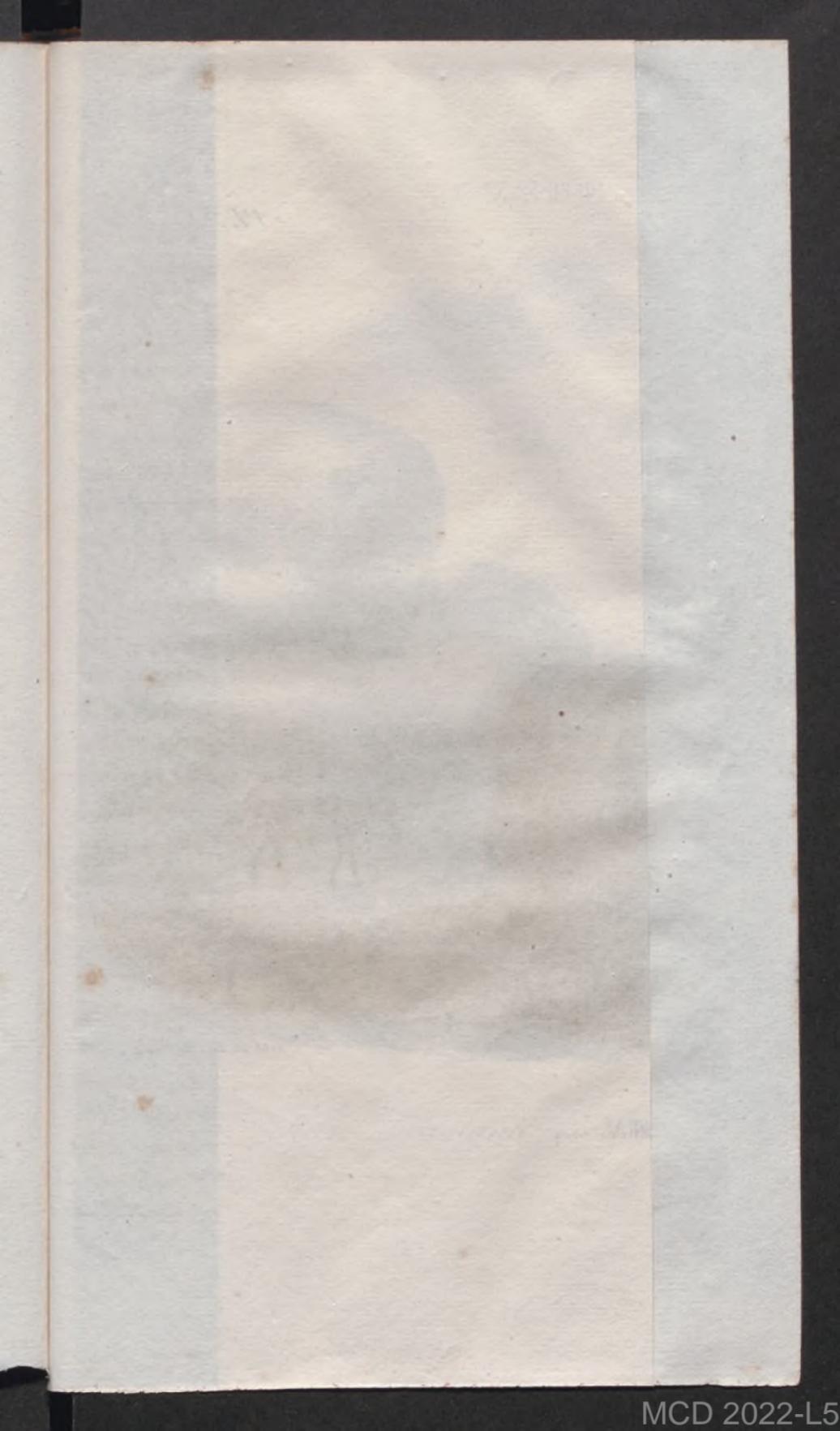
Lith. de Engelmann.

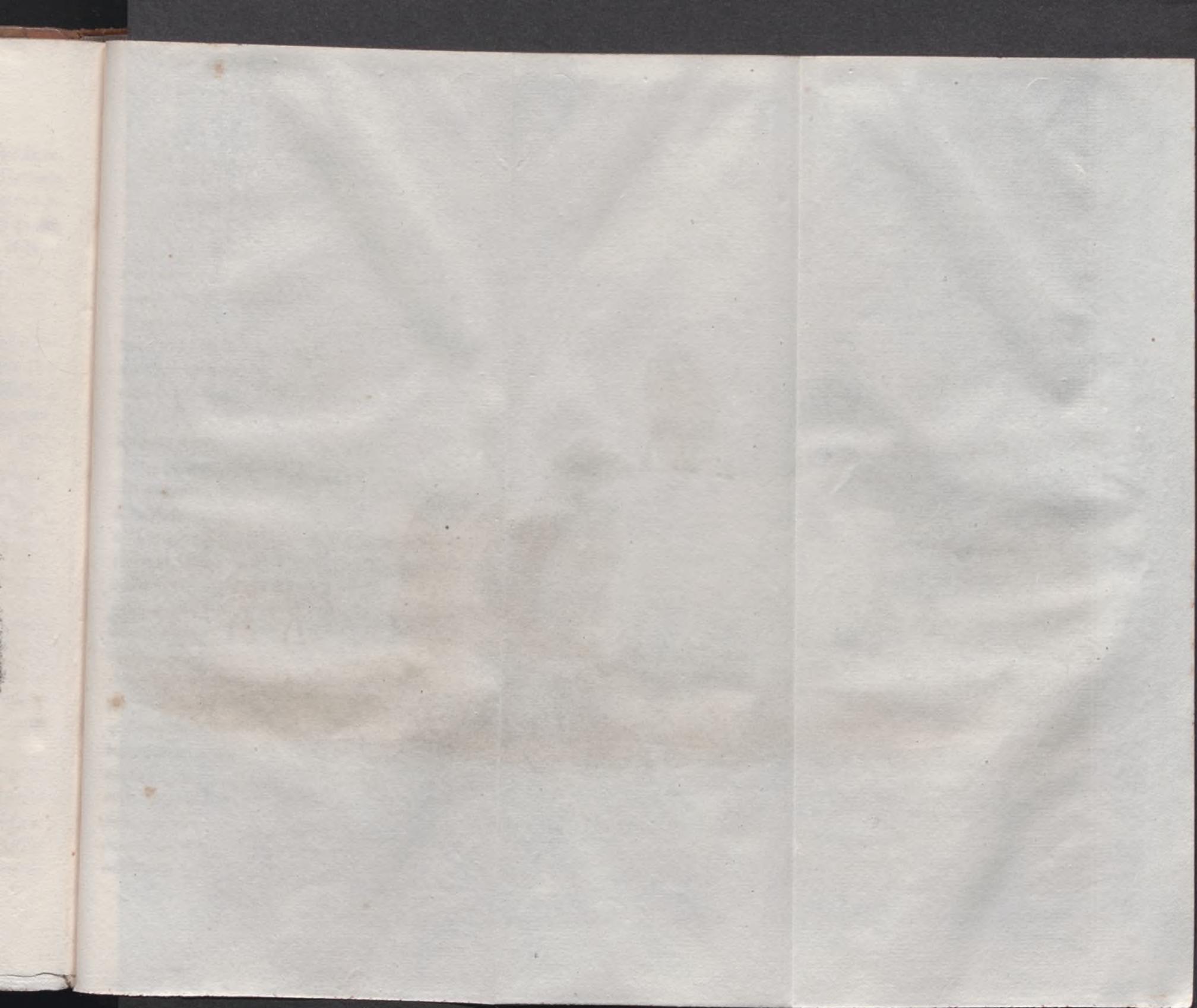
Pierre branlante, près de Mende.

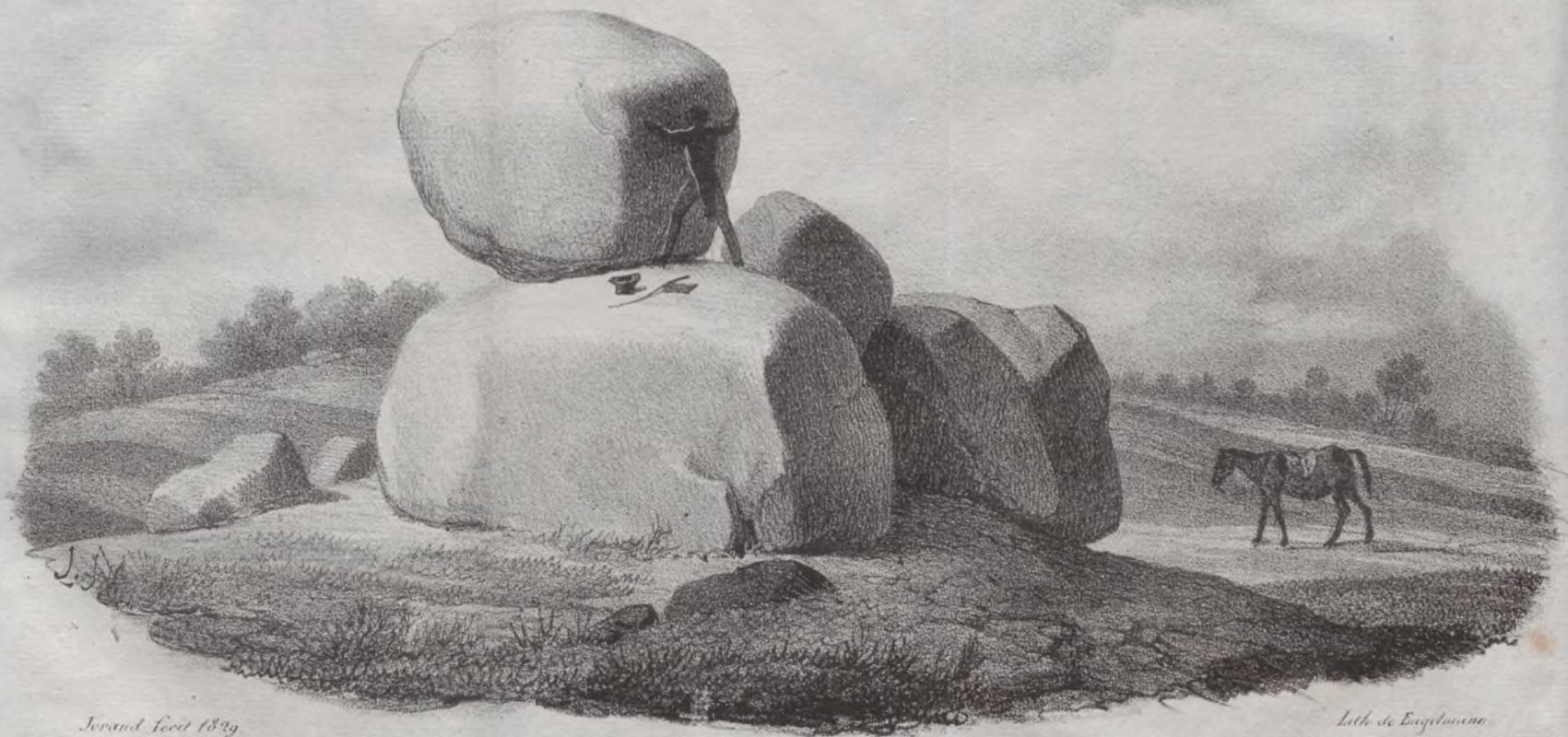


Jorand fecit 1829

igelmann.







J. B. L. 1829

Lith. de Engelmann

Pierre branlante, près de Mende.



J. J.
Jorand fecit 1829

glaciers

« tent la pierre droite ou pierre de Saint-Julien , dans
 « la classe des monumens celtiques. Nous croyons les
 « avoir suffisamment justifiés , et nous n'hésitons pas
 « à considérer cette pierre comme un témoin de l'exi-
 « stence du culte druidique sur les lieux mêmes que
 « plus tard les chrétiens choisirent pour chanter les
 « louanges du Seigneur. »

Vous trouverez dans les notes de l'introduction de l'Atlas des Siècles de la Monarchie française des citations plus étendues sur les monumens de ces époques reculées.

Il me reste à vous parler de quelques monumens celtiques du département de la Lozère.

PIERRES BRANLANTES. — Le département de la Lozère est peut-être le seul qui offre autant d'exemples de ces pierres superposées , que sans grand effort on peut mettre en oscillation. La planche n° 23 et celle n° 24 représentent deux de ces monumens. On ignore à quel usage ils étaient destinés et dans quel but ils furent érigés. Tout ce qu'en ont dit les *celtomanes* ressemble plus à des conjectures qu'à des faits. Cependant il est impossible de se refuser à considérer ces pierres mobiles comme des monumens celtiques, lorsqu'on en a quelques connaissances acquises par un long examen. La nature a bien pu , dans ses bizarres caprices , mettre en contact des masses que le temps et les accidens qui le suivent ont mis à découvert ; mais il n'en est pas moins vrai que les hommes , soit par des idées de religion , ou par toute autre raison , ont dû employer les mêmes moyens pour poser ces

pierres en équilibre, que ceux dont ils se servaient pour élever ces énormes tables superposées sur plusieurs autres pierres verticales, telles que celles des *Dolmen*, ou pour dresser ces monolithes qui couvrent encore les rivages de Carnac.

Il fallait donc qu'on eût un but quelconque, mais positif, soit religieux soit politique, pour entreprendre un travail aussi pénible et d'aussi longue haleine que celui qu'exigeaient de telles masses. Voici l'opinion que j'ai émise dans les *Siècles*, etc., page 18 et suivantes, à l'égard des moyens employés pour effectuer la pose de ces pierres.

« Ces monumens sont en fort petit nombre ; la fa-
 « cilité de les renverser et de les détruire les rend plus
 « rares de jour en jour. L'équilibre dans lequel ils se
 « maintiennent a quelque chose de surprenant. Que
 « d'hommes il aura fallu réunir pour transporter, pour
 « placer ainsi des pierres du poids de dix à vingt mil-
 « liers ! Malgré tout ce qu'ont imaginé plusieurs sa-
 « vans pour établir en général la supériorité des Celtes
 « dans les arts libéraux, nous ne pouvons admettre
 « que ces masses aient été mues ou dressées par d'au-
 « tres moyens que ceux qu'on obtient du temps et
 « qu'on doit à la patience.

« Si nos ancêtres avaient eu connaissance, comme
 « on le prétend, des lois de la mécanique, s'ils avaient
 « employé des machines dues à leurs propres décou-
 « vertes et semblables à nos chèvres, à nos grues-al-
 « bertines, à nos cabestans, est-il naturel de croire
 « qu'ils n'en eussent fait usage que pour dresser et
 « disposer ces blocs énormes ? Non, sans doute : de

« tels moyens leur eussent inmanquablement fait
 « naître l'idée d'élever des édifices plus dignes de leurs
 « connaissances en statique. Un peuple qui fait des
 « progrès de cette importance dans les arts mécani-
 « ques est un peuple civilisé, un peuple instruit et
 « industriel ; mais au contraire les monumens dont
 « nous nous occupons ici, décèlent évidemment l'en-
 « fance des arts comme celle des sociétés.

« Les moyens qui servaient à l'érection de sembla-
 « bles monumens devaient donc être simples comme
 « les connaissances de ces temps reculés ; les procédés
 « qu'employaient les Celtes étaient ceux d'une adresse
 « grossière ; ils leur étaient indiqués par une sorte
 « d'intelligence dénuée d'autres secours, par les inspi-
 « rations du moment.

« Le plan incliné, le levier, un grand nombre de
 « bras et beaucoup de temps, voilà, selon nous, les
 « expédiens dont on se servait alors. D'ailleurs on con-
 « çoit que le succès n'ait eu rien d'impossible au moyen
 « de terres amoncelées à la hauteur où devaient être
 « posées ces *pierres mouvantes*, ces *Men-hir*, ces *ta-*
 « *bles druidiques* ; le temps suppléait au reste ; les
 « hommes ont beaucoup de loisir quand ils sont près
 « de l'état sauvage.

« Le bloc une fois arrivé à la hauteur où il devait
 « être placé, on l'isolait facilement en déblayant les
 « terres. Ces moyens ne nous paraissent point impra-
 « ticables, et ce sont les seuls qui soient en harmonie
 « avec la nature et le style de ces monumens grossiers,
 « ou avec les idées qui s'y rattachent. Parmi les pierres
 « branlantes, quelques unes annoncent moins de dif-

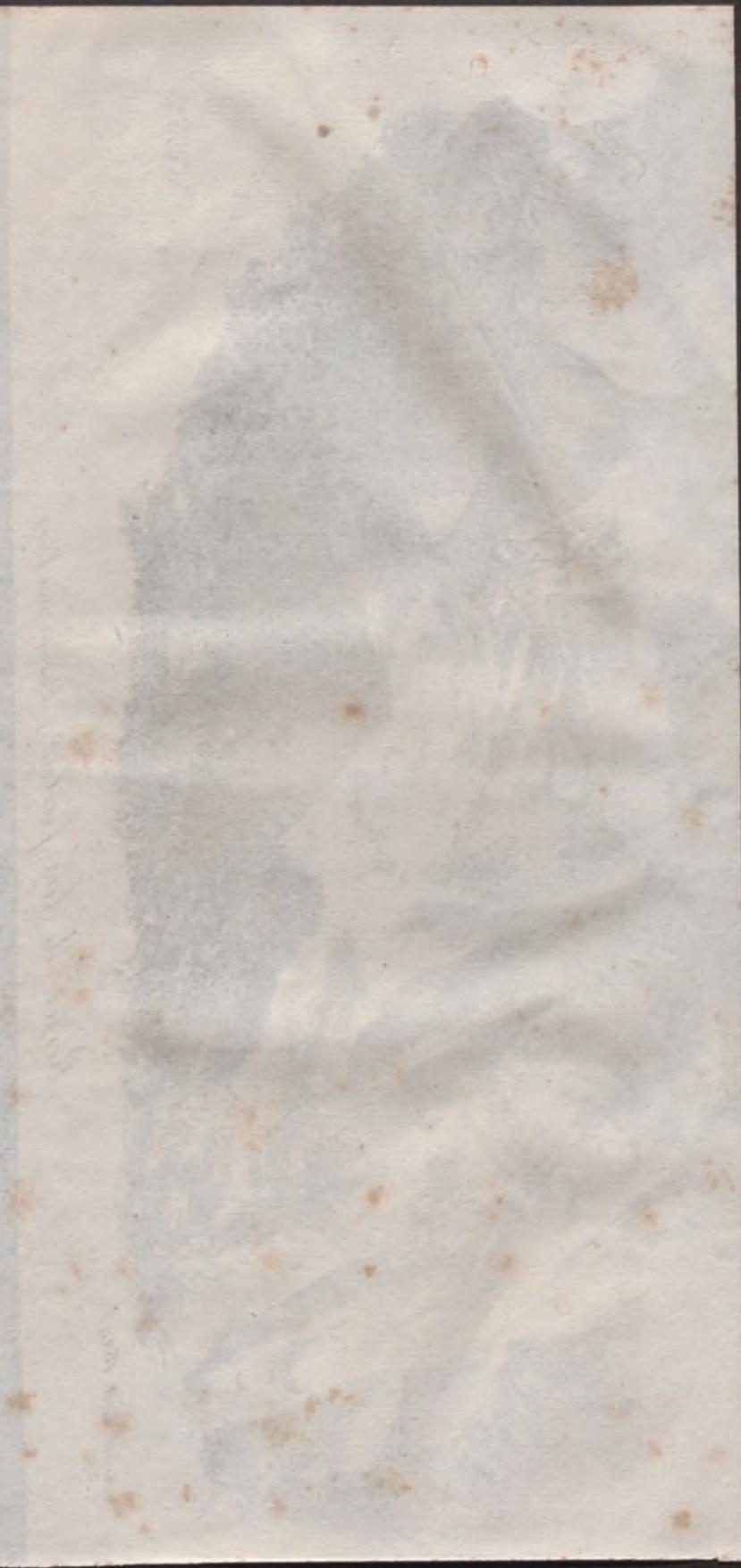
« ficultés vaincues , puisqu'elles sont seulement
 « en équilibre sur le sol : on trouve de sembla-
 « bles pierres chez plusieurs autres peuples.

« On en voit une à une lieue de Rochefort, au-des-
 « sus du vallon dit le Cros , sur la route de Clermont
 « au Mont-Dore ou Mont-d'Or ; ce bloc a dans sa plus
 « grande dimension vingt-un pieds. (Voyez planche 5
 « bis des Siècles, etc.) Rien ne surprend plus l'imagi-
 « nation que de voir en équilibre sur d'autres masses,
 « ces masses énormes, que le moindre effort peut
 « mettre en oscillation.

« Les pierres *branlantes* ou *tremblantes*, quoique
 « en petit nombre aujourd'hui dans l'ancienne Gaule,
 « comme nous en avons déjà fait la remarque, s'y
 « trouvent disséminées sur plusieurs points. On est
 « peu d'accord sur la destination que ces pierres ont
 « eue dans l'origine; on a prétendu qu'elles avaient été
 « un emblème de la divinité, d'autres les ont considé-
 « rées comme des termes placés sur les limites de di-
 « verses confédérations; enfin les étymologistes ont
 « cru reconnaître en elles, d'après de certaines déno-
 « minations qu'elles conservent encore, des monu-
 « mens faits pour perpétuer la honte des femmes in-
 « fidèles.» Voyez, à cet égard, dans les Mémoires de
 l'Académie celtique, tome 3, page 217, un article de
 M. Johanneau.

Les pierres Branlantes que j'ai données nos 23 et 24
 se trouvent sur la route de Mende à Châteauneuf de
 Randon; elles sont peu distantes l'une de l'autre et à
 deux lieues de la ville; elles se trouvent dans un site très
 aride et sur un des points les plus élevés des envi-

nt
la-
es-
nt
us
5
gi-
es,
ut
ne
e,
y
st
nt
té
é-
li-
nt
o-
a-
n-
le
le
4
e
à
es
i-



x deux fleurs de Hollande

rons de Mende. Les pierres qui servent de bases, celles qu'elles supportent, peuvent avoir de six à sept pieds de haut sur huit à neuf de longueur. Je les ai mises l'une et l'autre en mouvement.

Le département de la Lozère est moins riche que beaucoup d'autres départemens en *Dolmin*. On m'en avait indiqué trois ; deux n'existent plus, ou ce qu'il en reste ne mérite pas d'être mentionné. Le seul que j'aie vu est celui connu dans le pays sous le nom de *Bertel de las fadas* ou Fuseau des fées, à deux lieues de Mende. Ce monument remarquable est situé sur le penchant d'une colline et dans un lieu aride et sauvage ; la pierre qui caractérise ce monument est posée d'un bout sur une pierre, et de l'autre elle est appuyée contre un fragment de rocher. La planche 25 fera voir combien sa construction est hardie et pittoresque. La table peut avoir de neuf à dix pieds dans sa plus grande dimension.

Il ne me reste plus qu'à vous indiquer quelques ouvrages qui traitent des monumens celtiques. Vous trouverez sans doute, mon cher ami, que je ne vous ai pas appris grand chose sur l'histoire énigmatique des monumens celtiques de la Bretagne et autres lieux ; mais lisez tous les ouvrages qui en ont fait mention, et, aux rêveries près, vous n'en apprendrez pas davantage. Les auteurs anciens pouvaient nous laisser quelques éclaircissemens à cet égard ; ils ne sont entrés dans aucun détail, ils se bornent à donner quel-



Bordel de las Juntas (Pinar de las Juntas)

a deux lieues de Mérida

Depuis le fort d'Alcazar

ques indications vagues; et de nos jours le tout se borne à des traditions locales, et plus souvent encore à des conjectures.

Je vous embrasse et suis, etc.

JORAND.

ARTICLES RELATIFS AUX MONUMENS CELTIQUES.

*Dans les cinq volumes de Mémoires publiés par
l'Académie celtique :*

Monument de Grabusson, par M. Mazois; tome I, page 136.

Notice sur les Voyages d'antiquités celtiques et druidiques de M. E. Johanneau, dans les départemens, par M. Pardessus; tome I, page 381.

Notice des Monumens celtiques visités dans le département de Maine-et-Loire, par Louis-Marie Revellière-Lépeaux, etc.; tome II, page 169.

Lettre de M. Revellière-Lépeaux sur une hache de pierre et autres monumens druidiques; tome II, page 458.

Lettre sur les pierres druidiques, par M. Baudouin, tome III, page 203.

Lettre de M. Vaugeois à M. E. Johanneau, sur la Pierre du Diable; tome III, page 329.

Notice sur le monument connu sous le nom de Pierre-Pèse, par M. Dupin; tome III, page 484.

Lettre de M. Desparanches à M. E. Johanneau sur trois *Dolmen* du département de Loir-et-Cher; tome III, page 492.

Lettre à M. E. Johanneau sur les antiquités des cantons de Dol et de Fougères, par M. de Noual de la Houssaye; tome IV, page 60.

Mémoire sur la Motte du Pougard, par M. Noël; tome IV, page 231.

Notice sur un Dolmen appelé la Pierre-de-Minuit, par M. Veau Delaunay; tome IV, page 305.

Description topographique et Statistique de la France, par MM. Peuchet et Chanlaire; tome IV, page 338.

Notice sur quelques antiquités et usages druidiques de la ville de Dreux et de ses environs, par M. Cochin; tome IV, page 453.

Mémoire sur quelques monumens antiques que renferme la forêt de Fougères, département d'Ille-et-Vilaine, par M. Rallier; tome V, page 64.

Notice sur le lac de Grand-Lieu, par M. Thomas de St-Mars tome V, page 93.

Recherches sur l'Armorique et les Armoriciens anciens et modernes, par M. Baudouin de Maisonblanche; tome V, p. 145.

Mémoire sur le culte des pierres chez les anciens Gaulois, par M. Hetzrodt; tome V, page 345.

Mémoire sur un monument celtique du département d'Ille-et-Vilaine, connu sous le nom de la Roche-aux-Fées, par M. de Noual de la Houssaye; tome V, page 371.

Notice sur un temple du culte druidique appelé la Grotte-des-Fées, près de Tours, par M. Johanneau; tome V, page 396.

Description de deux monumens celtiques de l'île de Corse, par M. Mathieu; tome VI, page 78.

Dans les huit volumes déjà publiés des Mémoires de la Société royale des antiquaires de France.

Description de plusieurs monumens celtiques qui existent sur les bords du Loir, principalement dans les environs de Bonneval, par M. Lejeune; tome I, p. 1.

Monumens celtiques existans dans le département d'Eure-et-Loir par M. Cochin; tome I, page 28.

Réfutation de l'ouvrage de M. de Penhouët, intitulé: Recher-

ches historiques sur la Bretagne, etc., par M. Legonidec; tome I, page 251.

Notice des vestiges des monumens du culte druidique, département d'Eure-et-Loir, et description d'un sanctuaire druidique près Champgé-sur-Eure, par M. de Paris; tome I, page 310.

Nouveaux détails sur la Roche-aux-Fées, département d'Ille-et-Vilaine, par M. Rallier; tome I, page 396.

Sur l'autel de Sandraudriga et sur le Dolmen de Locmariaker, par M. de Fréminville; tome I, page 438.

Mémoire sur les monumens druidiques du pays Chartrain; par M. de Fréminville; tome II, page 154.

Notice sur divers monumens d'antiquités celtiques, observées en 1815 dans le département des Côtes-du-Nord, par M. de Fréminville; tome II, page 182.

Notice sur un monument du culte druidique, situé à deux lieues de la ville de Reims, par M. Jacob fils; tome II, page 195.

Fragment sur les monumens historiques de la Bretagne, par M. Mangourit; tome II, page 200.

Dissertation sur le camp de César et sur la bataille navale entre les Romains et les Vénètes (Carnac), par M. le comte de Grandpré; tome II, page 325.

Voyage archéologique, fait en 1820 dans les Alpes de la Savoie et dans les départemens méridionaux de la France, par M. Vaugeois; tome III, page 370.

Notice sur les monumens celtiques ou romains du département de l'Aisne, par M. L.-F. Lemaistre; tome IV, page 1.

Mémoire sur des antiquités celtiques ou gauloises du département de la Charente-Inférieure, par M. le baron Chaudruc de Crazannes; tome IV, page 53.

Supplément au Mémoire de M. le baron Chaudruc de Crazannes sur les antiquités celtiques de la Charente-Inférieure; tome IV, page 480.

Observations sur quelques antiquités du département de la Mayenne, par M. Rallier; tome IV, page 290.

Mémoire sur quelques anciennes fortifications des Vosges, etc., par M. de Golbery; tome V, page 106.

Monumens celtiques du département de la Côte-d'Or, par M. Girault; tome VII, page 12.

Extrait d'un Mémoire sur les monumens anciens et modernes du département de la Charente, par M.^{***}; tome VII, p. 26.

Extrait d'une lettre de M. Favre, à M. Bottin, secrétaire de la Société royale des antiquaires de France; tome VII, page 45.

Mémoire sur les monumens druidiques du département du Morbihan, par M. de Fréminville; tome VIII, page 128.

Notice sur des monumens de l'ancien Maine, par M. Dugué; tome VIII, page 256.

Notice sur divers monumens antiques du département de la Haute-Loire, par M. Jorand; tome VIII, page 282.

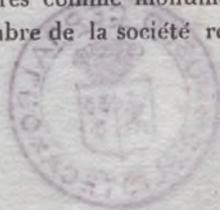
Notice sur la ville de Sainte-Suzanne et sur les *Dolmens* situés dans son voisinage, par M. de la Pilaie; tome VIII, page 357.

TABLE

Des Mémoires, Dissertations, Notices contenus dans ce volume.

Notice sur la <i>Société royale des antiquaires de France</i> ; par M. SÉB. BOTTIN, ancien secrétaire et ancien membre de la société.	pag. I à XXXIII
Cinquième rapport sur les travaux de la <i>Société royale des antiquaires de France</i> , dans le cours de l'année 1826, et des trois premiers mois de 1827 (par M. SÉB. BOTTIN.)	XXXIII
Séance d'administration et de renouvellement annuel de la <i>Société royale des antiquaires de France</i> ; 9 mars 1827, présidée par M. l'abbé Labouderie. (relativement au <i>Mons-Seleucus</i> de M. de Ladoucette)	LXXV
Pièces justificatives en réfutation de la réclamation de M. de Ladoucette, relative à <i>Mons-Seleucus</i> , ville romaine au pays des Voconces.	LXXXI
Notice sur M. <i>Boileau de Maulaville</i> , décédé, membre de la société royale des antiquaires de France; par M. BOTTIN, secrétaire de cette société.	LXXXVII
Mémoire sur les antiquités de <i>Marsal</i> et <i>Moyenvic</i> ; par M. DUPRÉ, directeur de la Saline de Moyenvic.	1
<i>Samarobriva</i> , ancienne ville de la Gaule. Dissertation par M. Mangon-Delande, inspecteur des domaines, membre de plusieurs sociétés savantes, et divers écrits auxquels	

cette dissertation a donné lieu. (Rapport fait à la société de géographie par M. BOTTIN, janvier 1829.).....	75
Lettre à M. Bottin, sur des inscriptions de <i>Gran</i> , et sur le culte de la foudre et du taureau; par M. ELOI JOHANNEAU.....	95
Lettre à M. Bottin, sur les inscriptions des pierres sigillaires de <i>Bayeux</i> , de <i>Vieux</i> , de <i>Brumath</i> et d' <i>Ingweiler</i> ; et sur celles de deux cachets antiques du musée de Strasbourg; par M. ELOI JOHANNEAU.....	109
Antiquités celtiques dans le département du <i>Nord</i> . Mémoire lu à la société d'amateurs des sciences et des arts de Lille, dans la séance publique de 1813, sur quelques monumens celtiques découverts dans le département du Nord; par M. SÉB. BOTTIN, secrétaire général de la préfecture, président de la Société....	119
Mémoire sur des cercueils récemment découverts (en 1826) dans la commune de <i>Drouville</i> , département de la Meurthe, par M. BEAULIEU, avocat à Nancy, correspondant de la société royale des antiquaires de France.....	145
Tradition des dragons volans dans le <i>nord de la France</i> ; par M. SÉB. BOTTIN, chevalier de l'ordre de la légion d'honneur, secrétaire de la société royale des antiquaires de France....	155
Notice sur les antiquités de <i>Corre</i> , par M. EUSÈBE SALVERTE.....	174
Recherches sur l'ancien port de <i>QUEOVIC</i> , détruit en 842 par les Normands, par M. BOUTCHER d'Abbeville, correspondant de l'Institut..	187
Des arbres considérés comme monumens; par M. JORAND, membre de la société royale des	



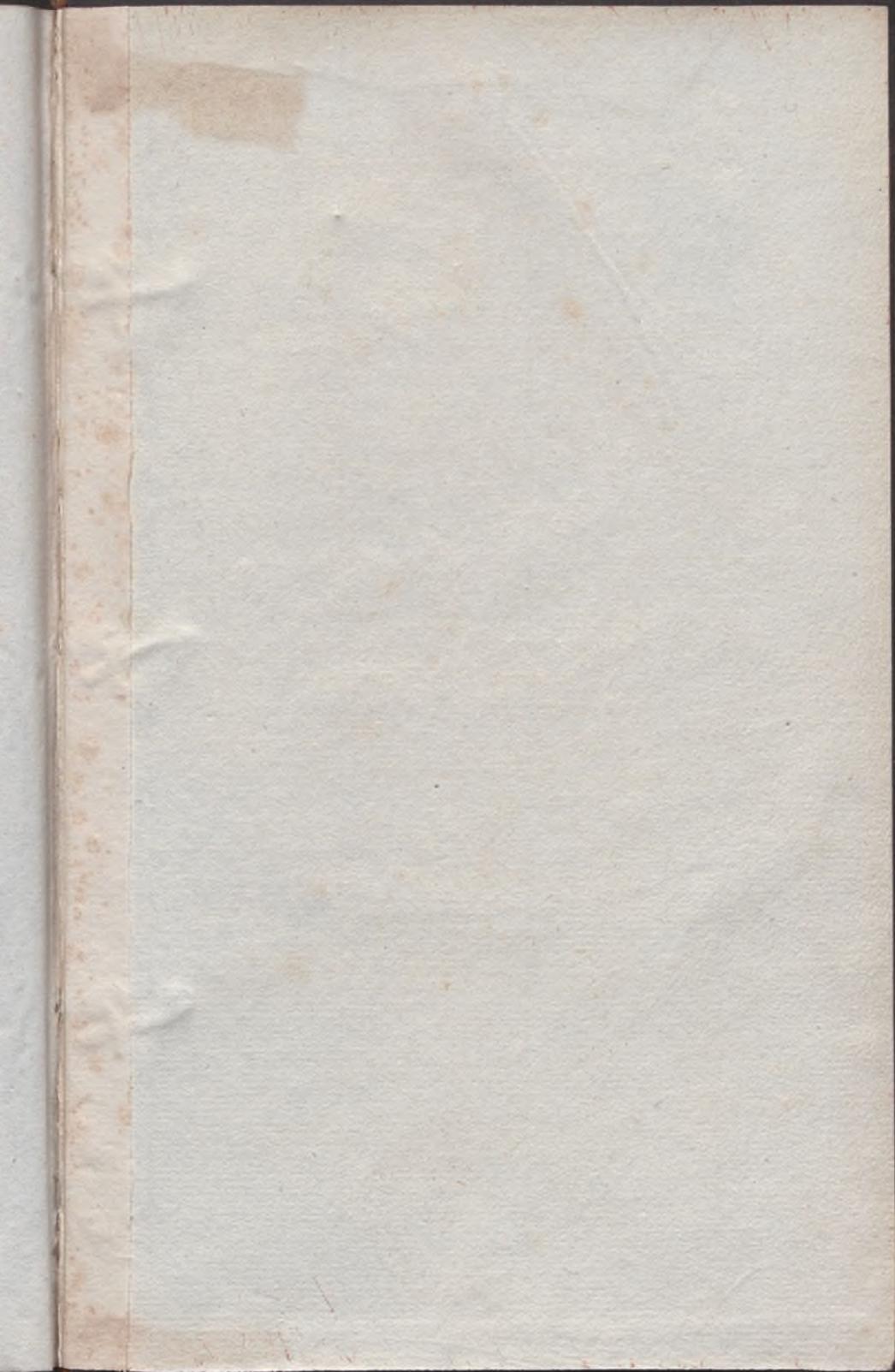
antiquaires de France ; extrait de l'introduction des Siècles de la monarchie française, article 11 de la partie encore inédite.....	205
Fragment sur une chaussée romaine dans le département du Morbihan ; extrait d'une lettre de M. de la PYLAIE, correspondant de la société royale des antiquaires de France.....	218
Dissertation sur <i>Genabum</i> , ancienne ville de la Gaule ; par M. MANGON-DELALANDE, membre de plusieurs académies, président honoraire de la société académique de Saint-Quentin, correspondant de la société des antiquaires de Normandie, et de la société royale des antiquaires de France.....	221
Monumens celtiques en France, (trois) lettres à M. le comte L. de S...., sur les monumens celtiques du département du Morbihan, par M. JORAND, membre de la société royale des antiquaires de France, enrichies de 27 lithographies.....	251

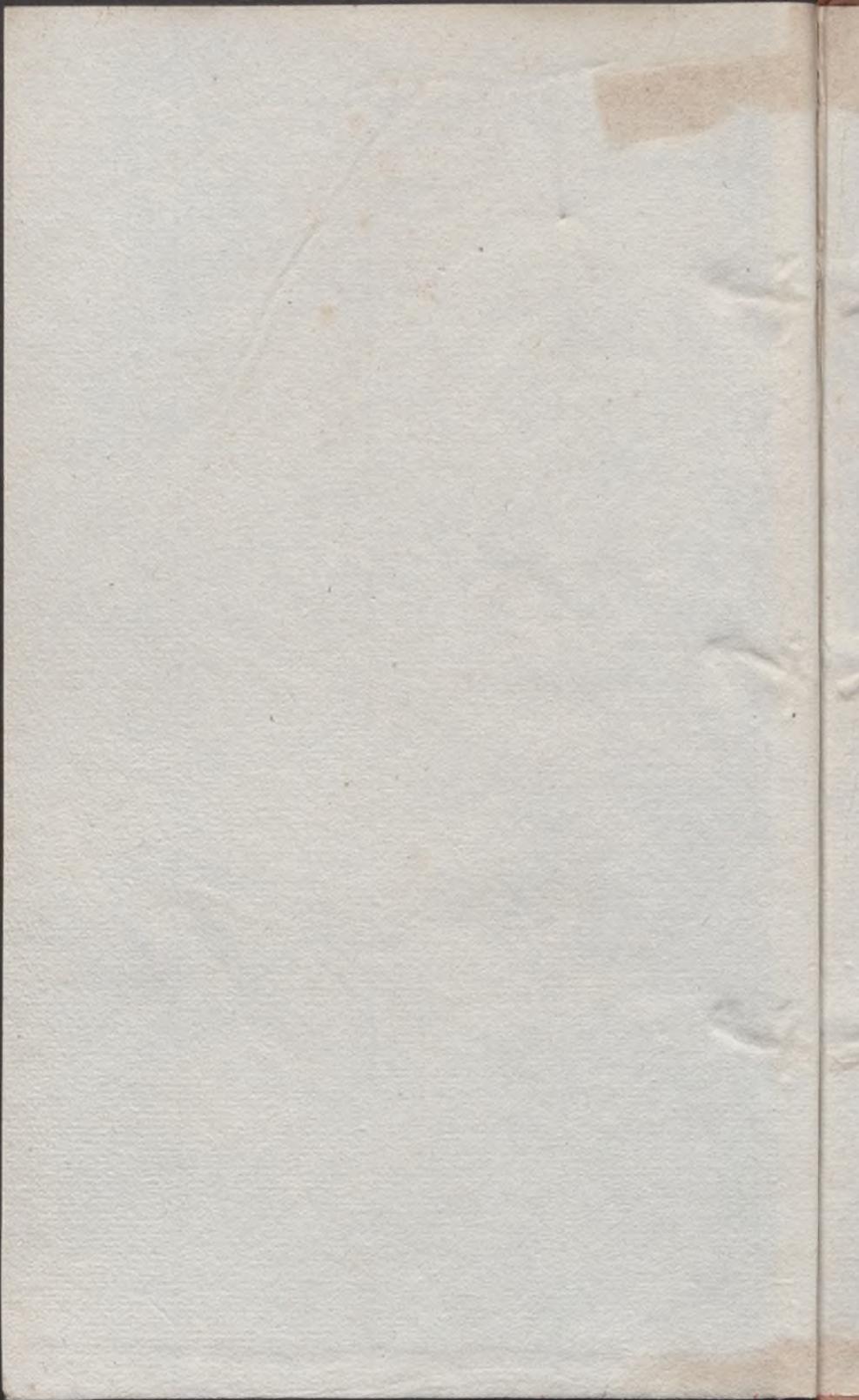
*la planche 26 est vis-à-vis
la page 283.*

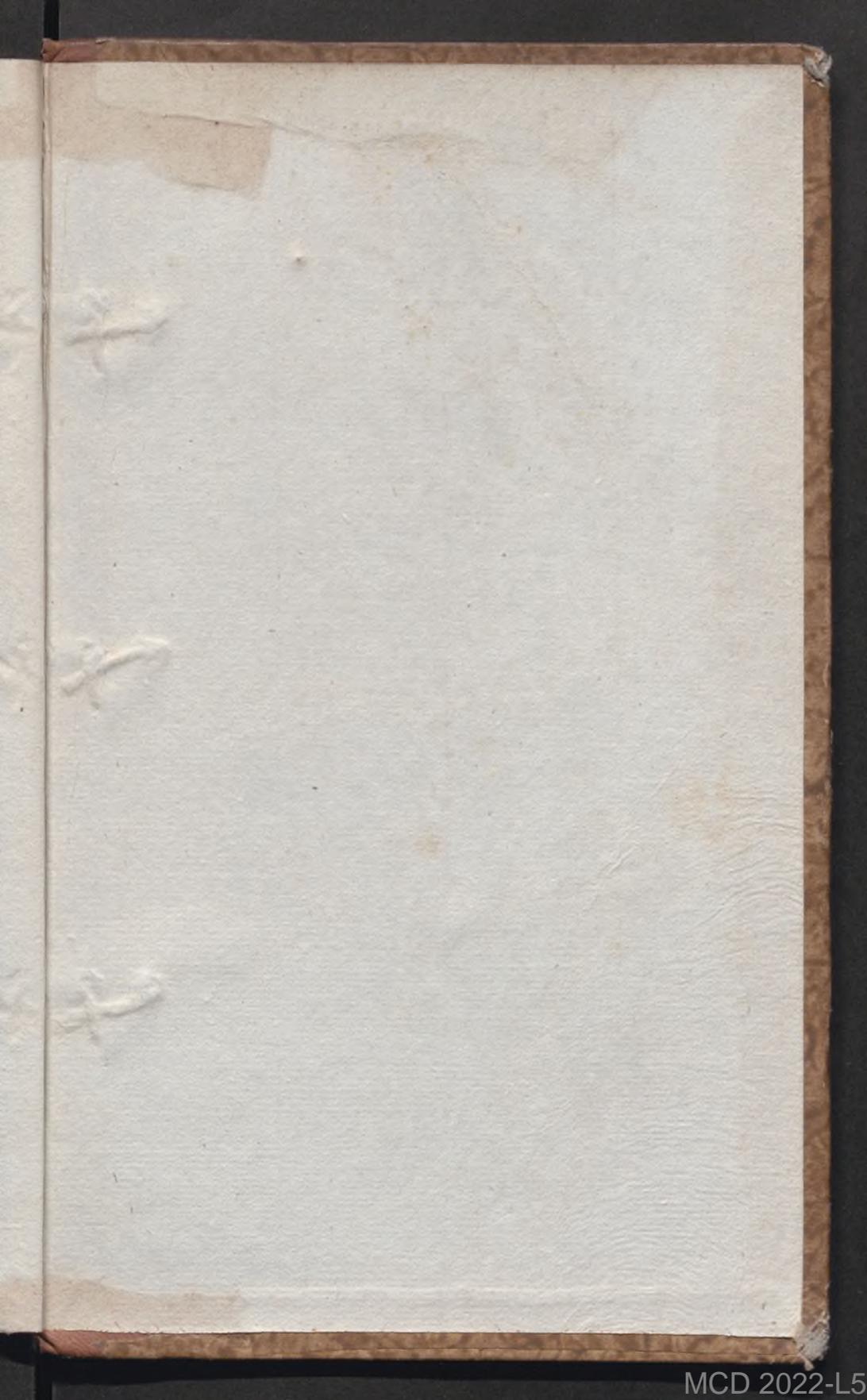
*il y a une planche cotée 30,
ps. XLV.*

et une carte non cotée, p. 221









nt
la-
es-
nt
us
5
i-
s,
nt

e
e,
y
st
nt
é-
i-
t
-
-
e
e

4
e
a
s
-

